



DISCOURS DU BUDGET

prononcé à . . .

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

par . . .

L'honorable Jean Lesage,

C.P., C.R.,

PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES FINANCES ET
MINISTRE DES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

le 24 avril 1964

DISCOURS DU BUDGET

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	
CHAPITRE I — LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC	7
1. Les résultats définitifs de l'exercice 1962/63	7
2. L'exercice financier 1963/64	9
<i>a)</i> Situation budgétaire	
<i>b)</i> Mouvement des emprunts	
CHAPITRE II — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	16
1. La situation économique américaine et européenne	16
2. La situation économique canadienne	16
3. La situation économique au Québec	17
<i>a)</i> Les revenus des individus et des sociétés	
<i>b)</i> Les dépenses personnelles	
<i>c)</i> Les dépenses gouvernementales en biens et services	
<i>d)</i> Les dépenses d'investissement	
<i>e)</i> La production des biens et services	
<i>f)</i> Emploi et chômage	
CHAPITRE III — LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964/65	23
1. Dépenses	23
<i>a)</i> Affaires culturelles	
<i>b)</i> Affaires municipales	
<i>c)</i> Agriculture et colonisation	
<i>d)</i> Famille et bien-être social	
<i>e)</i> Industrie et commerce	
<i>f)</i> Éducation	
<i>g)</i> Santé	
<i>h)</i> Secrétariat de la province	
<i>i)</i> Travail	
<i>j)</i> Travaux publics	
<i>k)</i> Voirie	

	PAGE
2. La dette publique	33
3. Revenus	56
<i>a) Taxe de vente</i>	
<i>b) Droits sur les successions</i>	
<i>c) Droits sur les paris mutuels</i>	
<i>d) Réaménagement fiscal</i>	
 ANNEXE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1965	51
 ANNEXE II — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALI- SATIONS ET PROJETS	122
 ANNEXE III — MÉMOIRE DU QUÉBEC À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MARS-AVRIL 1964	173

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le discours du budget, cette année, prend une signification particulière. Comme on le verra, son contenu a fortement été influencé par certaines décisions prises à la suite de la conférence fédérale-provinciale de Québec.

Avant de prononcer ce discours, je tenais à connaître de façon définitive le résultat de cette conférence sur l'année 1965. En effet, nous devions, dès ce mois-ci, adopter la politique fiscale à être mise de l'avant l'an prochain, c'est-à-dire à un moment où le danger de double taxation se serait manifesté de façon bien concrète.

* * *

Le discours contient trois chapitres et trois annexes.

Comme par les années passées, la première annexe traite de l'économie du Québec en 1965 ; elle a été préparée par le ministère de l'industrie et du commerce. L'annexe II résume l'activité des ministères de l'administration provinciale au cours de 1965-64.

J'ai cru utile de présenter, comme troisième annexe, la déclaration que j'ai déposée au début de la conférence fédérale-provinciale de Québec. On y trouvera, sur plusieurs questions, l'expression de la politique du gouvernement en matière de relations fédérales-provinciales. C'est à cette politique que le gouvernement du Canada vient de donner suite.

DISCOURS DU BUDGET

CHAPITRE I

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Je voudrais d'abord, monsieur le Président, esquisser les résultats définitifs de l'exercice 1962/63 pour lesquels les Comptes publics ont été distribués au début de la session. Je procéderai ensuite à une revue sommaire des revenus et des dépenses de l'exercice qui vient de se terminer et dans un autre chapitre, j'envisagerai les prévisions pour l'exercice 1964/65.

1 — Les résultats définitifs de l'exercice 1962/63

Les résultats définitifs de l'exercice 1962/63 se sont avérés sensiblement plus favorables que ceux que j'avais prévus dans le discours du budget du 5 avril 1963.

Je dois préciser immédiatement que dans les Comptes publics de l'année financière 1962/63, les recouvrements, i.e. perception des sommes dues afférentes aux déboursés des années antérieures, ont été considérés comme revenus. Dans le passé par exemple, ainsi qu'aux tableaux 1 et 2 du Discours du Budget du 5 avril 1963, les recouvrements étaient déduits de la dépense. Vous pouvez constater au tableau 1 et au tableau 3 que je dépose que les recouvrements sont prévus suivant la méthode que je viens de décrire.

Cependant, cette nouvelle présentation n'affecte pas la balance du budget et permet de présenter des états plus conformes aux principes comptables généralement acceptés.

Les comparaisons ci-dessous tiennent compte de ce changement en plus de replacer les sources de revenus à leurs véritables postes.

Les revenus ont été de \$13,179,731 supérieurs à ceux que j'avais indiqués alors. Cette différence positive de 1.57% est surtout attribuable à l'améliora-

tion du rendement de l'impôt sur les profits des corporations et à la modification comptable que je viens de mentionner. Ce n'est qu'assez tard, dans l'exercice financier 1963/64, que l'on a pu déterminer avec précision l'influence des amendements que nous avons apportés à la méthode du calcul de l'amortissement et au report des pertes commerciales.

Le revenu de la taxe sur l'essence a été de \$2,496,423 de plus que prévu. L'accroissement provient notamment des ventes beaucoup plus importantes d'essence pendant le mois de mars 1963 par rapport au mois correspondant de l'année précédente. Il faut également signaler l'augmentation des revenus du ministère des terres et forêts. À ce dernier poste, les revenus ont été supérieurs aux prévisions de l'ordre de \$5,118,000.

Tous ces revenus plus élevés ont été cependant partiellement compensés par une surestimation d'environ \$1,860,000 au titre des bénéfices de la Régie des alcools.

Pour leur part, les dépenses ordinaires ont été de \$11,728,640 inférieures aux prévisions, soit 1.45% du total annoncé en avril 1963. Parmi les facteurs qui, en plus du changement comptable déjà souligné, ont contribué à cette compression, je dois mentionner des dépenses moindres du côté des pensions du service civil et de certains crédits pour les traitements et frais de voyage. Il y avait également eu surestimation des prévisions de dépenses pour l'assurance-hospitalisation, le traitement des maladies mentales et les subventions aux constructions d'hôpitaux.

La hausse des revenus et la baisse des dépenses ont eu pour effet de porter le surplus au compte ordinaire de \$17,884,000, soit la prévision qui figurait au discours du budget du 5 avril 1963, au chiffre final de \$42,792,371 qu'indiquent les Comptes publics.

En résumé, voici la comparaison entre les prévisions du discours du budget du 5 avril 1963 et les chiffres définitifs :

REVENUS ET DÉPENSES POUR 1962/63	Discours du budget du 5 avril 1963	Résultats définitifs
Revenus.....	\$838,253,000	\$851,412,731.50
Dépenses ordinaires.....	820,349,000	808,620,360.26
Surplus au compte ordinaire.....	17,884,000	42,792,371.24
Immobilisations.....	130,685,000	125,984,616.75
Déficit après les immobilisations.....	112,801,000	85,192,245.51
Dépenses extraordinaires.....	50,000,000	22,123,457.56

2 — L'exercice financier 1965/64

a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Pour ce qui est de l'exercice qui vient de se terminer, on se rappelle que dans le discours du budget du 5 avril 1963, le budget des dépenses avait été établi à \$1,045,245,000 ; en juin 1963, nous avons présenté un premier budget supplémentaire au montant de \$2,046,400 et enfin, en février 1964, nous avons présenté un deuxième budget supplémentaire au montant de \$41,268,800. À cela, il faut ajouter des mandats spéciaux au total de \$1,567,336.08, autorisés principalement pour les sinistrés et l'extinction des incendies forestiers.

CHIFFRES D'ENSEMBLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE	
1963/64	
Estimations budgétaires 1963/64.....	\$1,045,245,000.00
Premier budget supplémentaire.....	2,046,400.00
Deuxième budget supplémentaire.....	41,268,800.00
Mandats spéciaux.....	1,567,336.08
	<hr/>
	\$1,090,127,536.08

Au total ci-haut obtenu, nous devons ajouter un crédit additionnel de \$5,500,000 autorisé par la Loi de l'aménagement rural et du développement agricole, sanctionnée le 26 juin 1963. Le but de cette Loi est de promouvoir le progrès technique, économique et social des régions rurales et de poursuivre les enquêtes et études nécessaires à cette fin.

De plus, il nous faut ajouter les crédits prévus à la Loi pour collaborer à la célébration du centenaire de la Confédération au Canada, sanctionnée le 10 juillet 1963. Ces crédits s'élèvent à \$1,000,000.

J'ai eu le plaisir de constater que les revenus de l'exercice 1963/64, vont dépasser de \$33,234,600 l'estimation que j'en avais faite le 5 avril 1963.

Tableau 1

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS DES REVENUS pour l'année financière 1963/64
(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)**

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur le capital des corporations	\$ 29,400,000	
Sur les profits des corporations	122,500,000	
		\$151,900,000
Sur les opérations forestières	8,800,000	
Sur les ventes au détail	164,000,000	
Sur la gazoline	150,000,000	
Sur le revenu des particuliers	105,000,000	
Sur les successions	36,000,000	
Sur le tabac	25,000,000	
Sur les repas	12,000,000	
Sur les courses	6,641,400	
Sur les divertissements	2,420,000	
Sur les transferts de valeurs mobilières	2,000,000	
Sur les mutations de propriétés	75,000	
Pour la prévention des incendies	220,000	
		\$664,056,400
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles:		
Industrie et commerce	21,700	
Mines	6,040,000	
Ressources hydrauliques	18,988,200	
Terres et forêts	15,575,800	
Tourisme, chasse et pêche	3,592,300	
		44,218,000
Licences et permis:		
Finances	226,800	
Revenu	1,140,000	
Transports et communications	50,090,000	
Travail	518,000	
Divers	19,300	
		51,794,100
Honoraires, ventes et services divers:		
Agriculture et colonisation	137,000	
Finances	240,600	
Industrie et commerce	310,800	
Procureur général	3,850,400	
Revenu	195,000	
Richesses naturelles	87,100	
Santé	197,000	
Secrétariat de la province	1,845,000	
Terres et forêts	416,000	
Tourisme, chasse et pêche	590,000	
Transports et communications	1,497,800	
Travail	2,569,000	
Travaux publics	172,000	
Voirie	280,000	
Divers	85,200	
		12,470,900
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement	5,200,000	
Divers comptes	3,586,000	
		8,786,000
Régie des alcools du Québec:		
Permis et droits	19,000,000	
Compte de commerce	44,768,000	
		63,768,000
Recouvrements:		
Gouvernement du Canada	4,444,600	
Autres sources	2,179,000	
		6,623,600
Autres revenus:		
Montant net de la péréquation	65,978,800	
Péréquation: ajustement pour les années antérieures	4,237,200	
Subvention statutaire du gouvernement du Canada	3,895,600	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, recue du gouvernement du Canada	4,545,000	
Amendes	1,982,600	
Divers	123,400	
		80,762,600
Total des revenus		\$932,479,600

Tableau 2

PROVINCE DE QUÉBEC

PRÉVISIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS 1963/64

(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Ministères	Total	Ordinaires	En immobi- lisations
Affaires culturelles	\$ 3,979,500	\$ 3,929,500	\$ 50,000
Affaires fédérales-provinciales	48,000	48,000	—
Affaires municipales	18,598,000	18,598,000	—
Agriculture et colonisation	58,608,000	53,363,000	5,245,000
Conseil exécutif	4,671,000	4,171,000	500,000
Famille et bien-être social	140,867,400	137,367,400	3,500,000
Finances	7,255,500	7,255,500	—
Industrie et commerce	6,284,500	5,961,500	323,000
Instruction publique	7,928,600	7,928,600	—
Jeunesse	271,436,000	262,861,000	8,575,000
Législation	3,751,000	3,751,000	—
Procureur général	29,199,100	29,199,100	—
Revenu	8,062,500	8,062,500	—
Richesses naturelles	10,551,000	8,566,000	1,985,000
Santé	182,150,500	177,250,500	4,900,000
Secrétariat de la province	3,389,500	3,389,500	—
Terres et forêts	14,259,000	12,317,000	1,942,000
Tourisme, chasse et pêche	8,952,500	8,342,500	590,000
Transports et communications	6,595,000	6,595,000	—
Travail	3,012,600	3,012,600	—
Travaux publics	41,774,000	21,065,000	20,709,000
Voirie	174,267,000	61,967,000	112,300,000
Provision pour créances douteuses	4,500,000	4,500,000	—
	<u>\$1,012,100,200</u>	<u>\$851,481,200</u>	<u>\$160,619,000</u>
Service de la dette	\$ 55,813,000	\$ 55,813,000	—
Total	<u>\$1,067,913,200</u>	<u>\$907,294,200</u>	<u>\$160,619,000</u>

SOMMAIRE

Ordinaires :

Revenus \$952,479,600

Dépenses :

Ordinaires \$851,481,200

Service de la dette 907,294,200

Surplus au compte ordinaire \$ 25,185,400

Immobilisations \$160,619,000

Extraordinaires :

Loi du financement des investissements universitaires \$ 33,000,000

Investissements en vertu de la loi concernant l'exposition uni-
verselle canadienne \$ 1,085,625

Les principales augmentations de revenus sont estimées comme suit :

REVENUS 1963/64	
<i>Augmentations :</i>	
Impôt sur les profits des corporations	6,500,000
Taxe sur les opérations forestières	2,800,000
Taxe sur les ventes en détail	9,000,000
Taxe sur l'essence	3,800,000
Impôt sur les successions	10,500,000
Richesses naturelles	1,993,000
Honoraires, ventes et services divers	1,709,400
Intérêts	2,401,000
Recouvrements	6,623,600
Péréquation	1,978,800
Péréquation : ajustement des années antérieures	4,237,200
<i>Diminutions :</i>	
Taxe sur le capital des corporations	4,750,000
Impôt sur le revenu des particuliers	10,000,000
Taxe sur le tabac	1,500,000
Licences et permis	1,564,400
Régie des alcools du Québec	2,252,000

Il y a donc une différence de près de \$51,500,000. entre les hausses de revenus mentionnées ici et certaines baisses. Si on ajoute à ce chiffre d'autres majorations et diminutions de moindre importance, on atteint une augmentation totale nette de revenus de \$33,234,600.

D'autre part, à cause de ces revenus supérieurs, il a été possible d'accroître les dépenses ordinaires de \$25,824,200 par rapport à ma prévision d'avril 1963.

Pour ces raisons, le surplus prévu de \$17,775,000 s'est changé en un surplus de \$25,185,400. La marge de \$7,410,400 provient de la différence qui s'est produite entre l'augmentation des revenus probables et celle des dépenses probables.

Au chapitre des dépenses en immobilisations, la principale augmentation s'est faite au ministère de la voirie pour une somme d'environ \$12,300,000 qui a été principalement affectée aux expropriations résultant du changement de tracé de la route transcanadienne sur l'île de Montréal.

D'autres ministères n'ayant pu réaliser leur programme de dépenses en immobilisations, les économies qui en ont résulté ont minimisé l'effet de l'augmentation au ministère de la voirie.

Les déboursés estimés pour les investissements immobiliers des universités et des collèges au cours de 1963/64 sont évalués, au moment où je vous parle, à \$33,000,000.

Les déboursés pour l'investissement en vertu de la Loi concernant l'exposition universelle sont estimés à \$1,085,625.

Nous avons présenté en 1963/64 deux budgets supplémentaires qui ont été rendus nécessaires par des faits postérieurs à la discussion du budget principal. En présentant ces budgets à la Chambre, nous avons tenu compte des économies réalisées à même le budget principal. Celles-ci proviennent du fait que des projets ont été remis à une date ultérieure ou ont été annulés ou encore de ce que certains travaux en cours ont coûté moins cher que prévu. Il faut dire aussi que nous avons tenu compte du rendement supérieur de certains impôts dont j'ai parlé, il y a un instant.

b) MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Dans le discours du budget que j'ai prononcé le 5 avril 1963, j'avais informé la Chambre que, pendant l'exercice 1963/64, le gouvernement aurait à emprunter une somme d'environ \$260,000,000. J'ajoutais que le gouvernement venait de lancer un emprunt d'épargne portant intérêt à 5% jusqu'au 1^{er} avril 1963, à 5¼% durant les trois années suivantes et à 5½% pendant les cinq dernières années, soit un rendement moyen de 5.30%. Le total vendu avait atteint à ce moment la somme impressionnante de \$125,216,900. Je déclarais enfin que les souscriptions seraient reçues jusqu'au 11 avril inclusivement, soit exactement un mois après le début de la campagne.

Depuis lors, j'ai annoncé que le total des achats s'était élevé à \$177,289,200. À la fin de mars 1964, les remboursements se chiffraient à \$20,771,700 soit moins que 1% par mois en moyenne. C'est là une somme très modérée si l'on tient compte qu'il s'agit d'obligations qui, pour beaucoup d'acheteurs, sont en fait des placements à court terme.

Il restait ainsi dans notre programme d'emprunts, une somme d'une centaine de millions à trouver sur le marché. Dès le mois de juin, nous avons effectué les premières démarches pour un emprunt qui équilibrerait nos déboursés jusqu'à la fin de l'exercice.

Du 1^{er} avril 1962 au 31 août 1963, la Province et l'Hydro-Québec avaient contracté des emprunts à moyen et à long terme pour un montant total de quelque \$840 millions, y compris les sommes nécessaires pour la nationalisation de l'électricité. Les disponibilités des principales institutions financières qui achètent la majeure partie de nos obligations de type normal se trouvaient ainsi sensiblement réduites. D'autre part, les incertitudes qui planaient sur les intentions tant du gouvernement canadien en ce qui concerne la taxe de 15% sur les coupons, que du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne celle dite d'égalisation, freinaient sérieusement les dispositions du marché.

Ce n'est donc que vers la fin d'août que les dirigeants de nos syndicats furent en mesure d'entreprendre des sondages auprès des grandes institutions. Le résultat ne fut guère encourageant. Dans l'état d'incertitude générale, les institutions prêteuses hésitaient à s'engager et certaines sociétés de haute réputation n'ont pas pu obtenir, sur le marché canadien, le plein montant qu'elles envisageaient d'emprunter. D'autre part, aucune émission étrangère ne pouvait être effectuée sur le marché des États-Unis.

Dans ces conditions, et comme d'ailleurs il avait déjà dû s'y résigner en 1962 alors que les dispositions du marché des États-Unis étaient bien plus favorables, le gouvernement a accepté le 17 septembre l'offre que lui faisaient les financiers pour un emprunt à 6% en date du 15 octobre 1962, conformément aux modalités ci-après :

Montant	Taux	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
\$16,000,000	6%	15 octobre 1978	100%	6%
59,000,000	6%	15 octobre 1988	99.50%	6.05%

Fait significatif démontrant la crise financière qui existait à ce moment au Canada : en raison des incertitudes qui pesaient sur le marché, pour la première fois depuis 1956 le syndicat n'a pas osé acheter l'emprunt ferme, mais il a limité ses engagements aux deux tiers, soit à \$50,000,000.

Sur ces entrefaites, on annonça les contrats de vente de céréales à l'U. R. S. S., nouvelle qui donna un regain de confiance aux milieux financiers. L'emprunt du Québec fut rapidement primé pour atteindre un sommet de 102.75%.

En résumé, le Québec a ainsi emprunté, pendant l'exercice qui vient de se terminer, un montant net de \$156,517,500 sous forme d'obligations d'épargne, compte tenu des remboursements au 31 mars et une somme de \$75,000,000, par suite de l'émission du 15 octobre 1963, soit un total de \$231,517,500. Cette somme est de \$28,482,500 moindre que celle que j'avais prévue. Par ailleurs, les disponibilités de la caisse en mars nous ont permis de placer \$9,500,000, échéant le 1^{er} avril, soit le jour même où étaient payables les coupons du premier emprunt d'épargne.

J'ajoute que deux emprunts de la province au montant total de \$38,725,000 et un autre de \$10,000,000 de l'Office des autoroutes ont été remboursés en 1963/64.

En conclusion je tiens à signaler qu'en raison du succès remarquable atteint par notre première émission d'obligations d'épargne, en date du 1^{er} avril 1963, le gouvernement a décidé d'en effectuer une deuxième émission, celle-ci en

date du 1^{er} mai 1964. Ce report d'un mois évitera aux épargnants des pertes d'intérêt sur leurs dépôts bancaires.

Jetons maintenant un regard sur l'Hydro-Québec dont les emprunts, garantis par le gouvernement du Québec, sont assimilés dans les milieux financiers à ceux du gouvernement lui-même.

L'Hydro-Québec a touché cent millions de dollars américains le 21 février 1963, à même l'emprunt de trois cents millions effectué le 15 février 1963. Elle a ensuite perçu cinquante millions le 15 mai et le 15 août 1963, ainsi que le 18 février 1964. Elle touchera, le 15 mai prochain, la dernière tranche de cinquante millions.

Ces sommes, auxquelles sont venus s'ajouter des emprunts temporaires dont le montant total a varié en fonction des virements des États-Unis, ont servi principalement à régler la nationalisation des compagnies d'électricité.

Au Canada, l'Hydro-Québec a contracté les deux emprunts suivants en date du 1^{er} juin 1963 et du 1^{er} mars 1964 :

	Montant	Taux	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
1	\$50,000,000	5¼%	1 ^{er} juin 1986	98.69	5.35
2 {	\$50,000,000 dont	5%	1 ^{er} mars 1971	98.25	5.30
		5½%	1 ^{er} mars 1984	97.25	5.73
		5½%	1 ^{er} mars 1994	97.25	5.69

En somme, abstraction faite des opérations financières de l'Hydro-Québec, par les emprunts qu'il a contractés, le gouvernement du Québec a pu supporter un accroissement sensible des prêts aux cultivateurs, un programme considérable de voirie et de travaux publics, ainsi que les dépenses extraordinaires pour les universités et les collèges classiques. Le gouvernement a avancé les sommes nécessaires pour le prolongement de l'autoroute dans la direction de Sainte-Agathe et la construction de la nouvelle autoroute qui reliera Montréal à Sherbrooke ; la construction de cette nouvelle voie a avancé si rapidement qu'elle devrait pouvoir être ouverte à la circulation vers la fin de 1964 ou au début de 1965.

Dans tout cela, il faut se rappeler qu'il y a tant à faire pour rattraper le temps perdu avant notre avènement au pouvoir, que rien ne nous autorise à penser que le rythme annuel des emprunts pourra être sérieusement réduit avant quelques années.

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'interdépendance des différentes économies nationales de l'hémisphère occidental, n'a jamais été mise aussi bien en évidence qu'en 1963. En effet, des progrès généralement enregistrés dans tous ces pays, il est résulté une certaine homogénéité des mouvements conjoncturels respectifs. L'économie québécoise, économie essentiellement ouverte sur l'extérieur, ne manque pas d'être touchée par les mouvements qui surgissent en dehors de nos frontières.

1 — La situation économique américaine et européenne

La situation économique des pays européens, surtout ceux de l'Europe des Six, a été marquée, en 1963, par des hausses notables dans les grands secteurs d'activité. Ces hausses sont cependant moins impressionnantes si on considère que les prix à la consommation ont augmenté de près de 4% en 1963 et les salaires de plus de 10% au cours de la même année. Par ailleurs, la demande intérieure dans les principaux pays de l'Europe occidentale a été quelque peu freinée par une pénurie persistante de main-d'œuvre et par une faible progression des investissements.

Pour sa part, la situation américaine a révélé en 1963, un déséquilibre de la balance des paiements. La balance américaine est si étroitement liée à celle des pays de l'Europe occidentale que ceux-ci ont pu, pendant la même période, équilibrer cette balance grâce à la venue de capitaux américains. Malgré le caractère sérieux de ce problème, l'économie aux États-Unis a marqué, en 1963, des progrès réels dans ses principaux secteurs.

Alors que les prix ne variaient à la hausse que très légèrement, le produit national brut a augmenté de 5.4%. En dépit de l'hésitation du début de 1963, les dépenses des consommateurs, les dépenses générales du gouvernement, celles des entreprises en machinerie et équipement nouveaux ainsi que la demande extérieure ont fortement contribué à la relance des affaires.

2 — La situation économique canadienne

La conjoncture canadienne, à l'instar de celles de l'Europe et des États-Unis, a évolué à la hausse. Le produit national brut a augmenté de 6.6% en regard du produit national brut annuel de 1962.

La production industrielle canadienne a marqué un nouveau sommet en 1963 ; elle s'est accrue de 5.5% par rapport à 1962. Cet accroissement est surtout dû à un progrès de même dimension dans la production manufacturière, particulièrement dans le secteur des biens durables. Comparativement à 1962, le revenu du travail a montré, en 1963, une hausse appréciable, soit 6.8% ; en 1962, par rapport à 1961, la hausse avait été la même. D'autre part, la situation de l'emploi s'est développée favorablement.

3 — *La situation économique au Québec*

La similitude des conjonctures dont je parlais, il y a quelques instants, se retrouve dans l'économie québécoise. Comme dans les grands pays industrialisés et dans l'ensemble du Canada, la situation économique du Québec, en 1963, a évolué de façon satisfaisante.

a) LES REVENUS DES INDIVIDUS ET DES SOCIÉTÉS

Les salaires, les gages et autres rémunérations du travail des Québécois ont continué de croître en 1963. Avec une hausse de 6.3% en regard de 1962, le montant de ces revenus s'est situé à \$5,650,000,000. Ce poste comprend, à lui seul, près de 68% du revenu personnel. Tous les principaux postes du produit national brut au Québec, exception faite du revenu net de l'agriculture, ont aussi démontré des progrès notables, en 1963. Les profits des sociétés avant impôt sont estimés actuellement à \$1,212,000,000, soit une avance de 5.7% par rapport à 1962. Le poste des intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers et celui du revenu net des entreprises individuelles non agricoles accusent respectivement, en 1963, des hausses de 6.8% et 3.5%, par rapport à 1962.

Le revenu monétaire des fermes a crû, en 1963, de près de 4% et s'est établi à \$475 millions. Le revenu brut des fermes, c'est-à-dire le revenu monétaire plus le revenu en nature, a été utilisé dans une proportion de 69% pour le paiement des frais d'exploitation. La rationalisation des exploitations, facilitée par la mécanisation plus poussée et l'aide financière et technique aux fermiers, ont produit de plus en plus l'effet escompté, c'est-à-dire le freinage de la baisse du revenu net des cultivateurs. Celui-ci a diminué constamment depuis au moins dix ans, mais la baisse des trois dernières années s'est amenuisée et est tombée à 1.8% en 1963. L'aspect positif de ce freinage apparaît si on tient compte du *revenu net par personne active* sur les fermes ; celui-ci a augmenté de plus de 4% en 1963.

b) LES DÉPENSES PERSONNELLES

Les Québécois ont dépensé, en 1963, un peu plus de \$7 milliards. De ce montant, une part de 36% a été consacrée à l'alimentation et au vêtement, alors que le logement compte pour 32% du total.

Au Québec, les ventes du commerce de détail, en 1963, se sont établies à \$4,643,000,000. Ce montant représente un gain de \$200 millions sur le chiffre record de 1962, soit une hausse de 4.5%. En dépit du fait que les ventes de voitures automobiles ont continué d'influencer la courbe des ventes de biens durables, ceux-ci ont contribué relativement moins, en 1963, à la croissance des ventes de détail ; 3.4% en regard de 10.0% en 1962. Les ventes de biens non durables, qui ont représenté plus de 75% des ventes de détail, se sont situées à \$3,554 millions en 1963, soit une hausse de 4.3% sur 1962.

J'aimerais souligner que le progrès moins rapide des ventes de détail, au cours de l'année 1963, a été accompagné d'augmentations de revenus aussi fortes que celles qu'on avait connues en 1962. Il en découle, à mon sens, qu'un plus grand volume d'épargne s'est constitué et que des niveaux d'achats encore plus élevés sont à prévoir pour un avenir rapproché.

c) LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN BIENS ET SERVICES

Les dépenses en biens et services au Québec des gouvernements (fédéral, provincial et municipaux) ont atteint un nouveau sommet au cours du dernier exercice financier, soit \$2,627 millions. La contribution absolue la plus considérable provient des dépenses municipales qui se sont accrues, estime-t-on, de \$66 millions, par rapport aux dépenses de l'exercice financier 1962/63. De plus, les dépenses municipales ont présenté en 1963/64, l'augmentation relative la plus forte, soit 16.7%.

Les dépenses fédérales effectuées au Québec, exception faite de celles de la défense, ont augmenté d'environ 4.8% et se situent, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1964, à \$1,155 millions. Ce développement est particulièrement heureux après la baisse des dépenses fédérales au Québec au cours de l'année précédente. Cette situation n'avait pas manqué de faire retomber sur le gouvernement du Québec une responsabilité plus grande dans le maintien de l'activité économique.

L'augmentation des dépenses en immobilisations, au cours de 1963/64, a précisé le rôle dynamique joué par les dépenses gouvernementales au Québec. D'autre part, dans les estimations budgétaires présentées pour l'exercice 1964/65 et sur lesquelles je reviendrai dans quelques minutes, les dépenses d'investissement marquent des progrès considérables, surtout dans les domaines des travaux publics et de la voirie. Ce dynamisme du Québec dans ses investissements n'est pas seulement le fait de la confiance de son gouvernement, mais il cadre parfaitement avec l'optimisme des individus et des entreprises.

d) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ainsi que je le prévoyais l'an dernier, les progrès les plus notables des investissements, au cours de 1963, se sont produits dans les services d'utilité publique, de même que dans les institutions et les services gouvernementaux. Les hausses, selon les chiffres révisés à ma disposition, ont été respectivement de 7.6% et 5.1%. Cependant, la construction domiciliaire a montré en 1963, beaucoup plus de vigueur que les chiffres préliminaires ne le laissaient voir. Dès septembre, les documents publiés par le bureau de la statistique du Québec escomptaient que la stabilité relative prévue dans la construction domiciliaire ferait place à un accroissement de plus de 5%. L'application de la Loi fédérale sur la construction domiciliaire hivernale a, dans une certaine mesure, contribué à porter cette hausse à 8.5%.

Les fortes avances réalisées en 1962 dans la construction d'usines ont été complétées, en 1963, par des hausses non moins considérables des investissements en machinerie et en équipement nouveaux. La hausse de près de 12% de ces derniers investissements complétait, avec une ou deux années de décalage, des constructions d'usines commencées à des périodes antérieures.

L'évolution moins rapide des dépenses d'investissement au cours de 1963 par rapport à 1962, s'accélénera beaucoup en 1964, année où le niveau général des investissements sera, d'après le relevé des intentions, de 14.3% supérieur à celui de 1963. Au cours de la présente année, la seule progression des investissements au Québec sera deux fois plus forte que celle des investissements dans le Canada en général ; si on extrait l'apport québécois, dans le reste du pays, la hausse pour 1964 correspondra seulement à un tiers de celle du Québec. Le chiffre des investissements québécois prévus, y compris les coûts de réparation, se situerait à \$3,518,900,000. Quant à la part québécoise des investissements canadiens globaux, elle passera de 24.5% en 1963 à 26.1% en 1964. Pendant la même période, le Québec contribuera pour près de 50% à l'augmentation absolue du chiffre canadien.

La situation particulièrement encourageante des investissements québécois en 1964 est partagée par tous les grands secteurs d'activité. Les institutions publiques et ministères gouvernementaux accroîtront leurs dépenses en immobilisations de près de 25%. Les autres secteurs suivent dans l'ordre : la fabrication, 14.2% ; les industries primaires et de construction, 14.0% ; les services d'utilité publique, 11.7% ; l'habitation domiciliaire, 10.4% ; et enfin le groupe du commerce, de la finance et des services commerciaux, 8.6%.

Il est à noter que la hausse de 14.2% prévue pour la fabrication ne fait pas ressortir le dynamisme de ce secteur.

Si on se réfère aux immobilisations réelles, c'est-à-dire à celles qui sont faites pour la construction nouvelle et les machines et outillage neufs, on constate qu'elles augmenteront respectivement de 20.9% et 22.5%. Des hausses d'au moins 25% se produiront dans les industries du papier, des métaux primaires et des produits des minéraux non métalliques.

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS (1)
 Québec — 1963, 1964

SECTEUR		IMMOBILISATIONS			RÉPARATIONS			IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS		
		Construction	Machines et outillage	Total partiel	Construction	Machines et outillage	Total partiel	Construction	Machines et outillage	Total global
<i>millions de dollars</i>										
Industries primaires et de construction.....	1963	73.9	121.1	195.0	25.2	90.7	115.9	99.1	211.8	310.9
	1964	99.1	134.4	233.5	24.7	96.1	120.8	123.8	230.5	354.3
Fabrication.....	1963	82.3	268.4	350.7	37.0	163.7	200.7	119.3	432.1	551.4
	1964	99.5	328.8	428.3	37.5	164.0	201.5	137.0	492.8	629.8
Services d'utilité publique	1963	327.3	176.6	503.9	59.7	121.7	181.4	387.0	298.3	685.3
	1964	412.3	156.0	568.3	67.8	129.5	197.3	480.1	285.5	765.6
Commerce, finance et services commerciaux.....	1963	142.0	100.1	242.1	18.3	23.8	42.1	160.3	123.9	284.2
	1964	159.8	107.7	267.5	17.2	23.8	41.0	177.0	131.5	308.5
Habitation.....	1963	493.9	—	493.9	155.1	—	155.1	649.0	—	649.0
	1964	550.1	—	550.1	166.3	—	166.3	716.4	—	716.4
Institutions et ministères gouvernementaux.....	1963	449.1	46.1	495.2	90.1	11.5	101.6	539.2	57.6	596.8
	1964	583.2	55.0	638.2	94.4	11.7	106.1	677.6	66.7	744.3
Total.....	1963	1,568.5	712.3	2,280.8	385.4	411.4	796.8	1,953.9	1,123.7	3,077.6
	1964	1,904.0	781.9	2,685.9	407.9	425.1	833.0	2,311.9	1,207.0	3,518.9

SOURCE : Bureau de la statistique du Québec.

(1) Les chiffres de 1963 sont préliminaires alors que ceux de 1964 reflètent simplement les intentions d'investir.

Avec les perspectives de la fabrication québécoise, surtout dans la pétrochimie et la sidérurgie, une évolution favorable de nos investissements est aisément prévisible.

e) LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES

La valeur brute totale de la production des grands secteurs industriels québécois a crû de 4.5% en 1963. Cette valeur, établie maintenant à \$13,342.1 millions, représente une hausse de \$427.1 millions par rapport à 1962.

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION ⁽¹⁾			
SECTEURS	1962	1963 ⁽²⁾	1963/62 %
	<i>millions de dollars</i>		
Agriculture	509.0	523.0	+2.8
Forêts	252.5	263.6	+4.4
Pêche et trappage	6.5	6.7	+3.1
Énergie électrique	230.8	234.5	+1.6
Mines et carrières	424.9	436.5	+2.7
Fabrication	8,084.5	8,432.9	+4.3
Construction	1,891.0	1,953.9	+3.3
Services	1,370.0	1,491.0	+8.8
Total	12,769.2	13,342.1	+4.5

(1) Notons que le présent tableau diffère du tableau 30 de l'annexe : *Situation économique 1962*. Les données de l'industrie des mines et carrières ne contiennent que la valeur de production estimée à la mine et, de plus, elles excluent la valeur totale de la production du ciment. Ces sommes sont déjà comptées dans la fabrication. L'industrie des services est ajoutée.

(2) Estimation.

Le secteur des services a continué à se développer à un rythme rapide. La valeur de la production dans ce secteur s'est établie à \$1,491 millions, soit un progrès de 8.8% en 1963 en regard de 1962. La valeur de la construction a atteint, en 1963, le total de \$1,953.9 millions et celle de la fabrication, \$8,432.9 millions, soit une hausse respective de 3.3% et de 4.3% par rapport à 1962.

Les secteurs industriels du groupe primaire : l'agriculture, les forêts, la pêche et le trappage, l'énergie électrique et les mines et carrières, ont contribué à la hausse générale de la production, mais leur avance relative a été moindre qu'en 1962. Il faut se rappeler cependant que la légère hausse dans les mines et carrières, en 1963, fait suite à l'avance record de 1962 ; en effet, cette année-là, notre production de minerai de fer a atteint un niveau sans précédent.

f) EMPLOI ET CHÔMAGE

En 1963, la population active du Québec s'élevait à 1,892,000 personnes en moyenne, chiffre qui comprend les 50,000 nouvelles personnes qui se sont présentées sur le marché québécois du travail au cours de 1963. Parallèlement, la population active employée a progressé de 48,000. Malgré des accroissements relativement semblables en 1963, la différence entre ces deux séries se répercute légèrement sur le chiffre du chômage.

Il est intéressant de noter ici qu'en 1962 l'économie québécoise avait absorbé 30,000 nouvelles demandes d'emploi, alors qu'en 1963, elle en absorbait 48,000. Ce progrès sensible a été possible grâce à la création de nouveaux emplois, principalement dans les services et la construction. Ainsi, bien que le chiffre moyen du chômage reste pratiquement stable, l'économie québécoise manifeste une vigueur certaine. Cependant, sans une hausse exceptionnelle de la population active, en 1963, causée en très grande part par l'arrivée sur le marché du travail d'un important groupe de jeunes en quête de leur premier emploi, une baisse notable du chômage aurait été enregistrée.

Considéré par rapport au chiffre total de la population active, le nombre des chômeurs au Québec est passé de 7.6% qu'il était en 1962, à 7.4% en 1963.

SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC		
ANNÉE	Nombre de chômeurs en milliers	Chômeurs en % de la population active
1959.....	138.2	7.9
1960.....	164.5	9.1
1961.....	169.1	9.2
1962.....	139.7	7.6
1963.....	140.0	7.4

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S.

L'emploi au Québec, en 1963, a marqué des gains sur l'année précédente, surtout au cours du second semestre de l'année. Par ailleurs, au cours des trois premiers mois de l'année 1964, la situation s'est encore améliorée, même s'il s'agit de mois d'hiver ; ainsi, en mars dernier, le nombre de chômeurs en proportion de la population active était de 8.9%, soit 171,000 personnes, comparativement à 11%, soit 201,000 personnes, en mars 1963.

Étant donné cette évolution récente, et en se fondant sur les grands projets de développement de notre économie, il est raisonnable de prévoir une baisse plus importante encore du nombre des personnes sans travail.

CHAPITRE III

LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964/65

À cause des besoins de notre population et de ses aspirations, le budget du gouvernement du Québec a augmenté chaque année, depuis 1960, d'une façon qu'on peut qualifier d'impressionnante. Il peut difficilement en être autrement, étant donné la gamme étendue de services que le gouvernement doit dorénavant fournir aux citoyens. Nous savons tous que cette amplification des services gouvernementaux découle de l'évolution normale des activités de l'État dans nos sociétés modernes.

1 — Dépenses

Le gouvernement du Québec prévoit dépenser une somme de \$1,229,378,600 au cours de 1964/65 (tableau 4). Il s'agit là du total net. Si l'on ajoute à ce montant, les contributions du gouvernement du Canada (\$263,792,200), ainsi que divers remboursements (\$31,193,900), le budget des dépenses s'établit à un total brut de \$1,524,364,700. Le pourcentage de l'augmentation du budget net de 1964/65 par rapport à celui de 1963/64 est de 17.6% (\$1,229,378,600 comparativement à \$1,045,245,000).

Je voudrais faire remarquer incidemment que les tableaux 1 et 2 que l'on trouve au chapitre I sont le résultat d'une évaluation, au 28 février dernier, des résultats probables de l'exercice financier qui vient de se terminer. Le tableau 4 renferme les chiffres qui sont soumis à l'approbation des Chambres et qui concernent l'exercice financier 1964/65.

Comme l'année dernière, les investissements immobiliers des universités et des collèges feront l'objet d'une loi spéciale ; pour cette raison, ils ne sont pas compris dans le budget des dépenses comme le montre le tableau 4. Il en est de même des investissements en vertu de la Loi concernant l'exposition universelle de 1967 qui sont déjà autorisés par une autre loi.

L'an dernier également, je disais à la Chambre que nous avons accentué la tendance à grouper les crédits par entités administratives. Cette méthode,

Tableau 3

PROVINCE DE QUÉBEC

BUDGET DES REVENUS pour l'année financière 1964/65

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur le capital des corporations	\$ 33,200,000	
Sur les profits des corporations	128,000,000	
	\$161,200,000	
Sur les opérations forestières	4,500,000	
Sur les ventes au détail	189,000,000	
Sur la gazoline	166,000,000	
Sur le revenu des particuliers	121,000,000	
Sur les successions	40,000,000	
Sur le tabac	27,500,000	
Sur les repas	13,500,000	
Sur les courses	9,250,000	
Sur les divertissements	2,550,000	
Sur les transferts de valeurs mobilières	1,500,000	
Sur les mutations de propriétés	70,000	
		\$ 736,070,000
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles:		
Industrie et commerce	25,000	
Mines	6,111,700	
Ressources hydrauliques	24,526,000	
Terres et forêts	16,940,000	
Tourisme, chasse et pêche	3,543,500	
		51,146,200
Licences et permis:		
Finances	229,700	
Revenu	1,175,000	
Transports et communications	54,500,000	
Travail	335,000	
Divers	8,200	
		56,247,900
Honoraires, ventes et services:		
Agriculture et colonisation	152,500	
Finances	150,700	
Industrie et commerce	319,700	
Procureur général	3,935,500	
Revenu	190,000	
Richesses naturelles	82,300	
Santé	205,000	
Secrétariat de la province	1,960,000	
Terres et forêts	487,000	
Tourisme, chasse et pêche	559,300	
Transports et communications	1,550,000	
Travail	2,759,000	
Travaux publics	235,000	
Voie	320,000	
Divers	64,800	
		12,970,800
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement	5,200,000	
Divers comptes	2,096,000	
		7,296,000
Régie des alcools du Québec:		
Permis et droits	19,400,000	
Compte de commerce	46,072,800	
		65,472,800
Recouvrements:		
Gouvernement du Canada	5,546,900	
Autres sources	2,793,700	
		6,140,600
Autres revenus:		
Montant net de la péréquation	104,383,000	
Subvention statutaire du gouvernement du Canada	3,900,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, reçu du gouvernement du Canada	4,600,000	
Amendes	1,982,500	
Divers	145,200	
		115,010,700
Total des revenus		\$1,050,355,000

Tableau 4

PROVINCE DE QUÉBEC
BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS
Pour l'année financière 1964/65

Ministères	Total	Ordinaires	En immobi- lisations
Affaires culturelles.....	\$ 5,511,300	\$ 5,256,300	\$ 275,000
Affaires fédérales-provinciales..	100,000	100,000	—
Affaires municipales.....	19,780,000	19,780,000	—
Agriculture et colonisation.....	63,317,400	59,317,400	4,000,000
Conseil exécutif.....	4,472,000	3,972,000	500,000
Famille et bien-être social.....	146,363,300	141,363,300	5,000,000
Finances.....	8,444,900	8,444,900	—
Industrie et commerce.....	8,150,700	7,730,700	400,000
Instruction publique.....	10,852,000	10,852,000	—
Jeunesse.....	327,073,500	319,073,500	8,000,000
Législation.....	3,378,200	3,378,200	—
Procureur général.....	33,992,000	33,992,000	—
Revenu.....	9,296,000	9,296,000	—
Richesses naturelles.....	11,992,700	9,992,700	2,000,000
Santé.....	205,005,000	195,505,000	7,500,000
Secrétariat de la province.....	6,010,200	6,010,200	—
Terres et forêts.....	14,402,500	12,602,300	1,800,000
Tourisme, chasse et pêche.....	9,611,700	9,111,700	500,000
Transports et communications.....	7,072,000	7,072,000	—
Travail.....	5,454,500	5,454,500	—
Travaux publics.....	57,951,000	25,426,000	34,525,000
Voirie.....	215,664,500	65,664,500	150,000,000
	\$1,171,853,200	\$957,353,200	\$ 214,500,000
Service de la dette.....	\$ 57,525,400	\$ 57,525,400	—
Total.....	\$1,229,378,600	\$1,014,878,600	\$ 214,500,000

SOMMAIRE

Ordinaires :		
Revenus		\$1,050,355,000
Dépenses :		
Ordinaires.....	\$957,353,200	
Service de la dette.....	\$ 57,525,400	\$1,014,878,600
Surplus au compte ordinaire		\$ 35,476,400
Immobilisations		\$ 214,500,000
Extraordinaires :		
Le montant de la contribution gouvernementale pour le financement des investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas.....		\$ 35,000,000
Investissements en vertu de la loi concernant l'exposition universelle canadienne.....		\$ 7,000,000

d'après nous, permet une analyse plus facile du budget ainsi qu'un contrôle plus efficace. Cette tendance s'est poursuivie au cours de 1963/64 et sera maintenue pendant l'exercice financier qui vient de débiter. Le gouvernement du Québec croit en effet qu'un budget brut de l'ordre de \$1,500,000,000 ne peut s'administrer efficacement et se contrôler adéquatement que si l'administration et le contrôle sont répartis par entités administratives.

Le tableau 5 mérite d'être consulté attentivement. On peut y constater que nous avons dû réduire de \$126,941,450 les premières demandes de crédits de la part des ministères. J'ai dit il y a quelque temps que les demandes des ministères avaient dû être réduites de quelque \$250 millions ; la différence entre ce dernier chiffre et celui de \$126,941,450 résulte du fait qu'avant que les premières demandes de crédits par les ministères soient transmises au comité du budget, j'avais avisé plusieurs de mes collègues que certaines initiatives nouvelles dont ils m'avaient causé ne pourraient définitivement pas être approuvées pour 1964/65. Le gouvernement du Québec ne disposait pas de tous les moyens financiers nécessaires pour donner suite à certains des projets soumis par les ministères. Nous nous sommes ainsi trouvés dans l'obligation de ne pas fournir certains des services dont notre population aurait pu bénéficier. Cette situation résulte, on le devine tout de suite, du déséquilibre fiscal qui existe présentement dans notre pays et dont les provinces ont longtemps été les victimes malgré leurs besoins prioritaires. La situation a cependant commencé à s'améliorer.

Quoi qu'il en soit, certains de ces besoins doivent dès maintenant être satisfaits. Cela explique l'augmentation de \$177,713,900 qui s'est produite entre le budget présenté le 5 avril 1963 et celui qui est soumis aujourd'hui. Voici, en gros, comment cette augmentation s'est répartie entre les ministères du gouvernement ; incidemment, la comparaison faite ici ne tient pas compte du deuxième budget supplémentaire, ni du mandat spécial du ministère des terres et forêts.

a) AFFAIRES CULTURELLES

Dans le cadre de la politique générale qui veut que le Québec, avant qu'on en arrive à une solution définitive, retire toutes les sommes auxquelles il a droit dans le cadre du régime des programmes conjoints, le ministère des affaires culturelles bénéficiera, pour la première fois, des sommes que le gouvernement fédéral verse en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur la formation technique et professionnelle. Il y a une augmentation totale de \$291,300 au crédit net du ministère ; toutefois, à cause de la quote-part fournie par le gouvernement central, l'augmentation du crédit brut s'établit à \$956,300.

On a également alloué un crédit additionnel de \$65,000 au ministère des affaires culturelles afin de permettre la distribution d'environ 50 films français à travers le Québec ; nous donnons ainsi suite à une entente conclue avec le ministre chargé des affaires culturelles en France.

Une somme de \$100,000 permettra, par ailleurs, la réalisation d'un musée d'art moderne à Montréal. J'ajoute qu'un crédit de \$60,000 rendra possibles

Tableau 5

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE CRÉDITS DES
MINISTÈRES EN COMPARAISON DES CRÉDITS PROPOSÉS

Pour l'année financière 1964/65

Ministères	Crédits demandés	Crédits proposés
	\$	\$
Affaires culturelles	9,848,150	5,511,300
Affaires fédérales-provinciales	100,000	100,000
Affaires municipales	22,398,250	19,780,000
Agriculture et colonisation	72,800,700	65,517,400
Conseil exécutif	4,545,200	4,472,000
Famille et bien-être social	167,181,600	146,363,300
Finances	8,566,900	8,444,900
Industrie et commerce	10,793,700	8,130,700
Instruction publique	12,275,400	10,832,000
Jeunesse	352,323,700	327,073,500
Législation	3,454,400	3,378,200
Procureur général	38,901,800	33,992,000
Revenu	10,145,500	9,296,000
Richesses naturelles	14,554,900	11,992,700
Santé	212,352,900	203,005,000
Secrétariat de la province	8,214,650	6,010,200
Terres et forêts	15,441,200	14,402,300
Tourisme, chasse et pêche	11,027,500	9,611,700
Transports et communications	7,706,700	7,072,000
Travail	6,075,700	5,454,500
Travaux publics	79,445,000	57,951,000
Voirie	230,640,800	215,664,500
Service de la dette	57,525,400	57,525,400
	1,356,320,050	1,229,378,600
CRÉDITS DEMANDÉS:		
Ordinaires	1,098,792,800	
Immobilisations	257,527,250	
		1,356,320,050
CRÉDITS PROPOSÉS:		
Ordinaires	1,014,878,600	
Immobilisations	214,500,000	
		1,229,378,600
RÉDUCTION		126,941,450

quatre expositions de peinture dans le cadre de notre programme d'échanges culturels avec la France.

b) AFFAIRES MUNICIPALES

Il faut noter, tout d'abord, que ce ministère entend donner une impulsion à la Commission provinciale d'urbanisme en décuplant le crédit à sa disposition ; celui-ci passe de \$5,000 à \$50,000.

Pour ce qui est du programme des travaux d'hiver, le crédit brut est augmenté d'environ \$4,000,000. Le crédit pour l'établissement de services municipaux d'aqueducs et d'égouts est augmenté de \$500,000 tandis que celui des subventions aux municipalités pour la prévention des incendies est accru de \$310,000.

c) AGRICULTURE ET COLONISATION

Les crédits octroyés à l'Office du crédit agricole pour payer les différences d'intérêts aux cultivateurs ainsi que les subventions pour faciliter la construction de nouveaux logements ont été augmentés de plus de \$2,800,000. D'autre part, le ministère entend appuyer davantage la formation de clubs de gestion de ferme par l'entremise de l'U.C.C.

Il est à noter que les dépenses ordinaires, au ministère de l'agriculture et de la colonisation, seront d'environ \$6,000,000 supérieures cette année par rapport à 1963/64.

d) FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le crédit net de la Commission des allocations sociales du Québec et des services d'assistance sociale est majoré de près de \$10,000,000 pour faire face à la hausse des dépenses due à l'accroissement de la population ; cette augmentation vise aussi à accroître de \$10 par mois les allocations aux personnes âgées de 65 à 70 ans, les allocations aux aveugles, les allocations aux veuves et aux femmes âgées de 60 à 65 ans et les allocations aux personnes invalides, et à \$85 la base du calcul des allocations aux mères nécessiteuses.

e) INDUSTRIE ET COMMERCE

Le bureau d'expansion industrielle jouira d'une augmentation de crédit de \$370,000 en 1964/65. Ce crédit permettra, entre autres, de compléter l'équipe des délégués régionaux et d'améliorer le service de consultation technique d'assistance professionnelle et d'assistance financière.

Le crédit pour les agents généraux de la province est augmenté d'environ \$250,000. La Province a incorporé à ce service plusieurs experts provenant des compagnies d'électricité nationalisées. Devant l'importance que prennent

les agents généraux de la province à l'étranger, le ministère inaugure cette année une direction générale des agents afin de coordonner leurs efforts.

Le bureau de la statistique du Québec voit son crédit augmenté d'environ \$100,000. Cette augmentation souligne l'importance que le gouvernement du Québec donne à l'information destinée à guider le développement économique.

Comprenant la portée du développement de la flotte de pêche au Québec et l'effet de ce développement sur l'économie de certaines régions, le crédit brut du service de l'économie maritime est accru de \$400,000. La majeure partie de cette augmentation vise à défrayer le coût de la construction d'un prototype de bateau de pêche pour fins d'enseignement.

f) ÉDUCATION

L'augmentation totale nette des crédits du ministère de la jeunesse, pour l'année 1964/65, est d'environ \$67,000,000. En effet, un crédit additionnel de \$10,000,000 est accordé pour les subventions relatives à la rémunération du personnel enseignant. De plus, on remarquera une augmentation de \$44,500,000 au poste des subventions spéciales à certaines commissions scolaires. De ce montant, une somme de \$40,000,000 est prévue pour couvrir les déficits de l'année scolaire 1963/64, et le solde de ce crédit a pour but d'aider certaines commissions scolaires à subvenir à leur dette consolidée.

Le ministère, en outre, augmente de plus de \$5,000,000 les crédits pour diverses subventions aux universités du Québec. D'autre part, le crédit brut pour les bourses d'études est accru d'environ \$6,500,000, afin de faciliter à la jeunesse du Québec l'accès aux études supérieures.

Au département de l'instruction publique, on voit une augmentation de plus de \$600,000 au poste des écoles normales. Le gouvernement veut, par là, permettre une nouvelle échelle de traitements pour les professeurs et accroître leur nombre dans les écoles normales de filles. De plus, un crédit de \$500,000 est accordé pour la radio et la télévision scolaires.

g) SANTÉ

Une somme brute additionnelle de plus de \$31,000,000 est mise à la disposition du service de l'assurance-hospitalisation afin de permettre aux hôpitaux du Québec de faire face au coût toujours croissant de leurs services, particulièrement en ce qui a trait aux salaires des employés d'hôpitaux. De plus, l'augmentation de la population et l'utilisation accrue des services hospitaliers ont contribué à la hausse du coût de ce programme.

Un crédit additionnel brut de près de \$5,900,000 est accordé au service des maladies mentales en vue de placer les hôpitaux psychiatriques sur une base budgétaire analogue à celle qui existe au service de l'assurance-hospitalisation. Quoique cette base puisse paraître plus onéreuse à première vue, le

gouvernement estime pouvoir obtenir un meilleur rendement de ces institutions en leur facilitant l'utilisation de tous moyens modernes pouvant hâter la guérison de leurs malades.

h) SECRETARIAT DE LA PROVINCE

Au cours de 1964/65, l'Imprimeur de la Reine disposera d'un crédit additionnel de \$450,000 en vue de la refonte des statuts de la Province. Il est important de noter ici que cette refonte ne s'était pas faite depuis 1941.

À cause des travaux de traduction qui deviennent de plus en plus importants à mesure que les développements qui se produisent dans le Québec intéressent les autres provinces et même l'étranger, le gouvernement a décidé de créer un service de traduction auquel il consacre cette année un crédit de \$50,000.

Par ailleurs, un crédit additionnel de \$64,000 est proposé pour le secrétariat de la province afin de lui permettre d'ériger en service la section des coopératives.

Enfin, le secrétariat de la province disposera, cette année, d'un crédit brut de \$2,850,000 pour collaborer à la célébration du centenaire de la Confédération.

i) TRAVAIL

La création d'un service de recherche et de l'information, au ministère du travail, nécessite des crédits additionnels de \$59,000.

j) TRAVAUX PUBLICS

Les crédits du ministère des travaux publics sont augmentés de plus de \$6,500,000, au poste des dépenses en immobilisations, pour lui permettre entre autres la construction, à Montréal, d'un nouveau palais de justice ainsi que d'un édifice pour la Sûreté provinciale, d'une nouvelle prison à Québec et de palais de justice à Percé, Saint-Jérôme, Sept-Îles ainsi que de plusieurs édifices publics et ponts.

k) VOIRIE

Le crédit pour l'entretien des routes est augmenté d'environ \$6,000,000 de façon à maintenir le réseau routier, surtout celui des régions rurales, dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, l'entretien des chemins d'été couvre chaque année environ 500 milles de routes de plus. Pour ce qui est de l'entretien d'hiver, ou des subventions que le ministère verse à cette fin, l'accroissement est de 900 milles de parcours.

Les crédits pour la confection et la réfection des routes sont augmentés de \$35,000,000 pour l'année 1964/65. Le ministère se propose de terminer toutes les voies d'accès à la Cité de Montréal à temps pour l'exposition universelle de 1967.

Il en est de même de la route transcanadienne dont le crédit net est accru de \$15,000,000.

En passant, je signale qu'il faudra cette année consacrer des sommes importantes à la construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine.

Monsieur le Président, puisqu'il est maintenant question de voirie, je rappelle qu'il y a exactement deux ans et douze jours, j'annonçais, dans cette Chambre, que l'Office des autoroutes, avec l'autorisation du ministre de la voirie, déposait, ce jour-là même, le plan d'expropriation de l'autoroute des Cantons de l'Est. L'ampleur de ces travaux et la diligence apportée à leur réalisation suscitent partout les commentaires les plus élogieux. Le gouvernement entend continuer à tirer tout le parti possible du système du péage, afin de hâter le développement économique de nos diverses régions, là où une voie à péage peut s'avérer rentable et là où elle est l'unique moyen de donner immédiatement aux régions intéressées les routes qu'il serait difficile, pour le moment, de construire avec nos budgets réguliers.

Aussi, est-ce avec beaucoup de fierté et de plaisir que je veux, aujourd'hui, rendre publics deux projets de grande envergure. En effet, au moment où je vous parle, on est à déposer chez les registrateurs des comtés en cause les plans d'expropriation du premier tronçon de l'autoroute de la rive nord et ceux du prolongement de l'autoroute des Cantons de l'Est vers la frontière américaine. Ceci est la conséquence d'études ardues poursuivies depuis deux ans et par le ministère de la voirie et par l'Office des autoroutes du Québec.

Ces travaux, qui modifieront profondément l'économie des régions où ils seront effectués, feront également bénéficier nos travailleurs de millions de dollars en salaires.

Pour ce qui est de l'autoroute de la rive nord, l'Office commencera la préparation des plans, d'ici quelques semaines, pour le tronçon Montréal-Berthier, avec raccordement direct à Joliette et à la Route 41 qui mène à Saint-Michel-des-Saints.

Pour ce qui est de la section Berthier-Champlain, nous faisons tout notre possible afin que l'autoroute soit ouverte à la circulation au moment où le pont de Trois-Rivières sera terminé.

Dans les Cantons de l'Est, le ministère de la voirie et l'Office des autoroutes travailleront conjointement à relier, à temps pour 1967, la ville de Sherbrooke, d'une part, et les États-Unis, d'autre part, via Rock Island où aboutira la route-express 91 du Vermont.

Toute cette énumération démontre bien, je crois, que les services gouvernementaux québécois prennent constamment de l'ampleur. Il en est ainsi, comme je l'ai déjà dit, parce qu'il nous faut satisfaire un nombre toujours plus considérable de besoins qui, jusque-là, étaient demeurés pratiquement sans solution. Certains citoyens peuvent s'inquiéter de la hausse récente des dépenses gouvernementales ; certains même se demandent si le Québec n'a pas, dans ses dépenses publiques, atteint un palier qu'on ne saurait dépasser sans encourir des risques d'ordre économique ou financier.

En réalité, il n'y a pas, à mon sens, à s'émouvoir outre mesure de l'augmentation des déboursés gouvernementaux au Québec. Cette augmentation se retrouve dans presque tous les budgets des administrations publiques du pays. De plus, il faut toujours se rappeler qu'une forte proportion de ces déboursés sont effectivement des investissements qui enrichissent la communauté.

Il faut surtout se garder de faire des comparaisons d'une province à l'autre sans tenir compte de différences importantes dans les méthodes de calcul utilisées. Ainsi, le budget du gouvernement du Québec peut apparaître, à première vue, aussi et même plus élevé proportionnellement que celui d'autres provinces plus riches ; dès lors, il peut sembler que nous dépensons, au Québec, au-delà de nos moyens ce qui, de fait, n'est pas le cas. Je ne veux mentionner qu'un exemple. Le gouvernement d'Ontario défraie le coût de son programme d'assurance-hospitalisation grâce à des primes ; le revenu de ces primes ne fait pas partie du budget courant du gouvernement. Ici, au Québec, le même programme est financé par les revenus généraux du gouvernement et, pour cette raison, est inclus dans le budget général de l'administration. On comprend tout de suite que si l'on ne tient pas suffisamment compte de telles différences de comptabilité, on est fatalement conduit à des conclusions erronées.

Le tableau qui suit est compilé justement pour minimiser ce genre d'erreur. Il exprime sur une base per capita l'ensemble des dépenses des gouvernements

DÉPENSES <i>PER CAPITA</i> (ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1964 (en \$)				
PROVINCES	Transports et communica- tions	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve	41.21	24.41	21.61	49.31
Île du Prince-Édouard	54.39	30.28	14.77	45.53
Nouvelle-Écosse	42.47	36.24	11.43	42.29
Nouveau-Brunswick	44.10	36.47	11.78	33.39
Québec	54.41	35.36	23.77	53.19
Ontario	42.94	39.38	9.59	63.76
Manitoba	27.67	36.95	13.75	40.51
Saskatchewan	52.47	72.62	17.49	53.60
Alberta	43.23	42.86	19.29	59.46
Colombie-Britannique	44.75	38.91	17.08	55.49
CANADA	39.32	39.19	16.15	55.52

SOURCE : *Financial Statistics of Provincial Governments* (68-205) D. B. S. *Revue statistique du Canada* (11-003 F).

provinciaux du pays pour l'exercice financier qui vient de se terminer. Ces dépenses ont trait à certains secteurs importants d'activité. On y voit que, sauf pour le bien-être social, le Québec dépense moins que la moyenne nationale. Quatre provinces dépensent plus que nous pour l'éducation ; sept nous dépassent pour ce qui est de la santé et des transports et communications.

Cependant, à cause de l'augmentation des crédits à l'éducation, nous dépasserons certainement, en 1964/65, la moyenne canadienne pour ce poste du budget. Le même phénomène devrait se produire pour les transports et communications à cause de l'accroissement des crédits du ministère de la voirie. Quant à la santé, le moins que je puisse dire, c'est que nous nous rapprocherons sensiblement de la moyenne per capita pour l'ensemble du pays.

2 — *La dette publique*

Comme je l'ai signalé maintes fois depuis notre accession au pouvoir, il est nécessaire qu'après une longue période de stagnation, Québec regagne le temps perdu et que son réseau routier notamment soit porté à la hauteur des exigences des temps actuels.

La politique hardie mise de l'avant par le gouvernement du Québec au cours des dernières années s'est nécessairement traduite par une augmentation de la dette publique. Je n'ai jamais prétendu qu'il pouvait en être autrement. Il est normal d'ailleurs que des investissements à long terme se financent par des emprunts.

Je profite de la circonstance pour signaler l'état de la dette consolidée nette à la fin des deux derniers exercices financiers :

AU 31 MARS			
	1962	1965	Augmentation
	\$	\$	\$
Dette consolidée nette..	516,065,794	644,962,517	128,896,525

Dans la province d'Ontario, la dette consolidée nette évolue également à la hausse :

AU 31 MARS			
	1962	1963	Augmentation
	\$	\$	\$
Dette consolidée nette..	1,582,891,562	1,630,021,353	47,129,791

Par ailleurs, pendant les 18 années qui se sont écoulées de 1945 à 1963, l'augmentation de la dette consolidée nette du Québec a été bien modérée par rapport à celle de l'Ontario qui pouvait bénéficier de taux d'intérêt bien inférieurs à ceux qui existent présentement.

SITUATION AU			
PROVINCES	31 mars 1945	31 mars 1963	Augmentation
	\$	\$	\$
Ontario.....	582,588,472	1,630,021,353	1,047,432,881
Québec.....	359,562,569	644,962,317	285,399,748

La brochure *Financial Statistics of Provincial Governments 1962 (Fiscal Year Ended March 31, 1963) — Funded Debt — Direct and Indirect — Interim*, publiée l'automne dernier par le bureau fédéral de la statistique, indique que, par rapport aux autres provinces, le Québec se trouve dans une situation enviable en ce qui concerne la dette consolidée nette et les émissions qu'elle a garanties.

En divisant les chiffres qui figurent dans la publication dont je viens de parler par la population du pays et de chaque province telle qu'elle s'établissait en juin 1963, la dette par tête s'élève aux montants suivants :

PROVINCES	Dette consolidée nette	Emprunts garantis	Total
	(par tête)		
	\$	\$	\$
Alberta.....	9.19	198.82	208.01
Terre-Neuve.....	166.75	41.79	208.54
Île du Prince-Édouard.....	235.33	47.27	282.60
Québec.....	117.95	203.87	321.82
Nouvelle-Écosse.....	354.17	37.58	391.75
Nouveau-Brunswick.....	316.13	108.20	424.33
Manitoba.....	254.56	246.95	501.51
Saskatchewan.....	491.05	14.00	505.05
Ontario.....	261.76	248.35	510.11
Colombie-Britannique.....	—	737.33	737.33
Moyenne pour l'ensemble des provinces.....	192.21	244.05	436.26

Les chiffres au 31 mars 1962 que j'avais cités dans mon dernier discours du budget démontraient que, pour « la province de Québec la dette consolidée nette par tête est inférieure à celle de toutes les autres provinces sauf une, et, si l'on tient compte des obligations garanties, Québec se trouve encore dans une meilleure situation que toutes les autres provinces sauf deux ».

Comme l'indique le tableau ci-dessus, Québec se trouve cette année déplacé par l'Île du Prince-Édouard mais dans les six autres provinces du pays, la dette per capita continue d'être plus élevée que chez nous, malgré l'emprunt considérable de \$500 millions que nous avons effectué aux États-Unis en vue de la nationalisation des compagnies d'électricité.

Une autre publication du bureau fédéral de la statistique, parue l'automne dernier (*Financial Statistics of Provincial Governments — Revenue and Expenditure — Summary of Estimates — Fiscal Year ended March 31, 1964 and 1965*) analyse les principales catégories de dépenses de chaque province selon les estimations budgétaires pour l'exercice 1965-64. Si aux chiffres qui y figurent on applique ceux de la population en juin 1963, on constate que le coût per capita du service de la dette se situe pour Québec à \$6.27 par rapport à \$10.32 pour l'Ontario et à une moyenne de \$6.62 pour l'ensemble du pays.

Pour ce qui est de l'exercice financier qui commence, l'administration provinciale devra d'abord combler un écart de \$179,023,600, c'est-à-dire le montant par lequel les déboursés en immobilisations (\$214,500,000) dépasseront le surplus au compte ordinaire, soit \$35,476,400. Elle aura aussi à financer d'autres investissements extrabudgétaires, comme ceux de l'Office des autoroutes qui, après avoir complété le prolongement de l'autoroute des Laurentides, de Saint-Jérôme à Sainte-Adèle, terminera à la fin de 1964, ou au début de 1965, la construction de l'autoroute des Cantons de l'Est. L'Office devra de plus mettre en œuvre la construction de l'autoroute Québec-Montréal sur la rive nord en commençant par la section Montréal-Berthierville.

D'autre part, deux emprunts de la province au montant total de \$50,000,000 arriveront à échéance. Après déduction des fonds d'amortissement qui leur sont applicables, le gouvernement devra déboursier environ \$34,600,000 pour faire face à ces échéances. On peut aussi s'attendre à ce que le remboursement des obligations d'épargne continue à un rythme d'environ 1% par mois et que, compte tenu des deux séries qui seront alors en cours, une somme d'une trentaine de millions devra être prévue à ces fins pendant l'exercice qui s'est ouvert le 1^{er} avril dernier.

Enfin, il faut pourvoir à d'autres investissements extrabudgétaires, notamment la contribution du gouvernement à la Compagnie de l'exposition universelle de Montréal, les paiements nets de l'Office du crédit agricole pour le bénéfice des cultivateurs, les investissements universitaires, ainsi qu'à d'autres déboursés qui ne font pas l'objet de crédits budgétaires.

Compte tenu de tous ces éléments, j'estime à environ \$350 millions le montant qui devra être emprunté au cours du présent exercice. Par ailleurs, l'Hydro-Québec devra poursuivre ses importants travaux sur la Côte Nord du

Saint-Laurent et ailleurs dans le Québec. À ces fins, l'Hydro-Québec devra emprunter environ \$200 millions dont vraisemblablement \$50 millions à court terme. Sur ces \$200 millions, \$50 millions ont déjà été empruntés à un rendement de 5%, le 15 avril dernier, sur le marché américain.

3 — Revenus

Les revenus estimés pour 1964/65 (tableau 3) s'établissent à \$1,050,355,000. Compte tenu des dépenses ordinaires (tableau 4) qui s'élèveront à \$1,014,878,600, le surplus au compte ordinaire atteindra \$35,476,400. Si l'on compare ce surplus aux dépenses prévues pour les immobilisations, soit \$214,500,000, l'écart entre le surplus au compte ordinaire et les dépenses en immobilisations sera, comme je viens de le dire, de \$179,023,600. En 1963/64, les revenus sont estimés à \$932,479,100. On constate donc qu'entre 1963/64 et 1964/65, l'augmentation prévue des revenus serait de l'ordre de \$118,000,000.

Cette augmentation de revenus provient de plusieurs facteurs dont le principal résulte des derniers arrangements fiscaux, ceux de novembre et ceux d'avril. Avant d'aborder cet important sujet, je désire vous signaler certains changements que nous proposons à notre régime fiscal.

a) TAXE DE VENTE

Un problème qui a attiré l'attention du présent gouvernement depuis son accession au pouvoir en 1960 est celui du manque d'uniformité des taux de la taxe sur la vente au détail. À cette époque, la province imposait une taxe de 2% tandis que les municipalités et les commissions scolaires avaient le pouvoir d'y ajouter une taxe de 1% ou 2% selon leur désir. Ainsi, les taux variaient de 2% à 6% à travers la province.

Ce manque d'uniformité, en plus de priver les municipalités et les commissions scolaires de revenus nécessaires à leur développement, favorisait l'évasion fiscale et compliquait énormément la perception de la taxe de vente non seulement pour l'administration gouvernementale, mais également pour les milliers d'entreprises intéressées.

Ce problème fut partiellement réglé en 1961, lors de l'uniformisation de la taxe de vente pour fins scolaires. Les taux ne varient plus maintenant que de 4% à 6%. Même si la marge de variation a été rétrécie sensiblement, le fait d'imposer une même taxe à des taux différents à travers la province favorise encore l'évasion fiscale, complique l'administration de cet impôt et prive les municipalités, surtout celles du milieu rural, de revenus importants.

À plusieurs reprises au cours des dernières années, on nous a demandé d'uniformiser la taxe de vente. Récemment, les corps publics qui ont présenté

des mémoires à la Commission d'enquête sur la fiscalité ont été unanimes à réclamer cette amélioration.

Devant l'ampleur de ce problème, mon collègue, le ministre du revenu, a demandé à la Commission Bélanger s'il n'y aurait pas lieu de formuler des suggestions pour l'immédiat plutôt que d'attendre la présentation de son rapport final.

Dans un mémoire daté du 23 mars dernier, la Commission Bélanger recommande à l'unanimité que la taxe de vente soit immédiatement uniformisée à 6% à travers toute la province. En outre, la Commission suggère une formule de répartition entre les municipalités. Comme celle-ci présente certaines technicités qui peuvent paraître assez complexes, je voudrais, monsieur le Président, citer intégralement les recommandations de la Commission relativement à la formule proposée. Je cite :

« Une fois le principe de l'uniformisation établi, le problème est de trouver une formule de répartition qui soit équitable aussi bien pour les municipalités que pour la province. La Commission a étudié différentes méthodes de répartition ; mais comme elle n'est pas encore suffisamment avancée dans son étude de l'ensemble de la fiscalité provinciale, municipale et scolaire pour pouvoir se prononcer de façon définitive sur tous les problèmes inhérents, elle a conçu une formule de répartition se rapprochant le plus possible de celle actuellement utilisée, malgré les lacunes que celle-ci peut comporter. »

« En conséquence, la formule suggérée ne s'appliquera qu'à l'exercice financier 1964/65. L'an prochain, la Commission fera, dans son rapport, ses recommandations définitives.

« La formule proposée comprend trois éléments : impôt de base, accroissement et minimum.

« 1 — *Impôt de base :*

« Le ministère du revenu, après avoir perçu la taxe, remettrait le montant de base suivant aux zones ou municipalités :

« a) Pour les zones ou municipalités déjà assujetties à la taxe de vente municipale de 2%, on remettrait pour le prochain exercice ce qui a été perçu en taxe de vente municipale au cours de l'année 1963/64, plus l'augmentation décrite à 2, ci-après ;

« b) Pour les zones ou municipalités assujetties à la taxe de vente municipale de 1%, on remettrait pour le prochain exercice le double de ce qui a été perçu en taxe de vente municipale au cours de l'année 1963 '64, plus l'augmentation décrite à 2, ci-après ;

« c) Pour les municipalités qui ne sont pas actuellement assujetties à la taxe de vente municipale, on remettrait la moitié de la taxe de vente provinciale de 4% perçue dans leur territoire au cours de l'année 1963 '64, plus l'augmentation décrite à 2, ci-après.

« Selon le principe énoncé précédemment relativement à la conservation des zones actuelles, les montants stipulés à a) et b) seraient remis aux zones telles que présentement établies, le partage à l'intérieur

de celles-ci devant s'effectuer, comme par le passé, selon les ententes ou contrats entre les parties intéressées.

« Dans le troisième cas (cas c), les montants seraient directement versés à chaque municipalité.

« 2 — *Accroissement* :

« Il ne serait pas juste de remettre aux municipalités pour l'année 1964/65 un montant égal à ce qu'elles ont perçu au cours de l'exercice 1963/64. Elles doivent bénéficier de l'accroissement général du rendement de la taxe de vente.

« De plus, la Commission est d'avis que les municipalités nouvellement assujetties à la taxe de vente municipale doivent aussi profiter de l'amélioration générale du rendement de la taxe de vente.

« Enfin, il se peut que certaines zones ou municipalités, grâce à une forte augmentation de population, aient bénéficié dans le passé d'un accroissement très sensible de la taxe de vente. Afin qu'elles ne soient pas pénalisées par l'application du taux général d'accroissement de la taxe de vente, la Commission suggère que, dans ces cas, on applique un taux moyen spécifique d'accroissement.

« En conséquence, les zones ou municipalités recevraient pour tenir lieu de l'accroissement de la taxe de vente de l'exercice financier 1964/65 par rapport à celui de 1963/64, le plus élevé des deux montants suivants :

« a) Le montant résultant de l'application du taux de croissance du revenu global de la taxe de vente provinciale et municipale pour l'exercice financier 1964/65 par rapport à celui de l'année 1963/64 ;

« b) Pour les zones ou municipalités déjà assujetties à la taxe de vente de 2%, un montant résultant de l'application de la moyenne des taux de croissance de la taxe de vente municipale dans ces zones ou municipalités pour les quatre exercices financiers 1961/62 à 1964/65, cette moyenne ne devant en aucun cas dépasser 15%.

« 3 — *Minimum* :

« Par la formule proposée, toutes les municipalités rurales bénéficieront dorénavant de la taxe de vente. La Commission est d'avis que cette recommandation aidera à solutionner, du moins de façon partielle, le problème de l'impôt en milieu rural. D'autre part, elle constate que certaines municipalités contribuent très peu à la taxe de vente provinciale parce que les entreprises de distribution n'y existent peu ou pas.

« Afin que toutes les municipalités puissent bénéficier dans une certaine mesure de l'uniformisation de la taxe de vente, la Commission suggère que pour l'année 1964/65 aucune municipalité ne reçoive moins de \$2.50 par résident permanent sur la base du dernier recensement fédéral. » (Fin de la citation.)

Le gouvernement a, en conséquence, décidé qu'à compter de minuit ce soir, la taxe de vente sera uniformisée à 6% à travers toute la province. Mon collègue, le ministre du revenu, a pris les dispositions administratives nécessaires en ce sens.

J'ajoute que le gouvernement a décidé que la généralisation de la taxe de vente à 6% s'appliquera aux produits vendus par la Régie des alcools du Québec. Cette décision entrera en vigueur à minuit ce soir. Il est à noter toutefois que le prix actuel des alcools comprend une taxe de vente de 4%. Les prix de liste demeureront les mêmes, mais au lieu de 2% de taxe municipale, la taxe de vente généralisée s'appliquera à ces prix.

Les amendements appropriés seront soumis sous peu à la considération de la Chambre.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant commenter brièvement la formule proposée :

En premier lieu, on vudra bien noter son caractère provisoire. En effet, elle s'applique **uniquement** à l'année financière 1964/65. La Commission signale en effet qu'à la suite de son étude de toute la structure fiscale provinciale, municipale et scolaire, elle aura des recommandations définitives à formuler sur tous les impôts, y compris la taxe sur la vente en détail.

En second lieu, la formule de répartition ne change en rien la structure des zones actuelles. Le système actuel de zones et la répartition de la taxe à l'intérieur de celles-ci sont loin d'être parfaits, mais il serait trop compliqué de vouloir les modifier d'un coup à ce moment-ci.

Troisièmement, la répartition du produit de la taxe de vente municipale de 2% tient compte de ce qui est actuellement perçu dans les zones ou municipalités.

Quatrièmement, toutes les municipalités retireront sensiblement plus en 1964/65, qu'elles n'auraient retiré si le système actuel était demeuré en vigueur. Les municipalités qui n'imposaient pas la taxe de vente se verront évidemment dotées d'un revenu très appréciable, tandis que celles qui l'imposaient déjà verront le rendement de celle-ci augmenter à cause de l'élimination de l'évasion fiscale. Des estimations faites par le ministère du revenu indiquent que ce rendement sera de 10% à 15% supérieur à celui de l'année 1963/64. Cette mesure aura donc une influence très salubre sur les finances municipales. Il est bien évident que cette amélioration ne règlera pas toute l'acuité des problèmes financiers des municipalités, mais j'ai la ferme conviction que ceux-ci seront, de ce fait, grandement diminués.

En cinquième lieu, l'uniformisation de la taxe de vente, surtout en tenant compte du minimum de \$2.50 par habitant, favorisera tout particulièrement les municipalités rurales et leur permettra d'alléger le fardeau de l'impôt foncier à l'endroit de la classe agricole.

On sait que l'Union catholique des cultivateurs a fait des représentations pressantes relativement au fardeau de l'impôt foncier en milieu rural. L'uniformisation de la taxe de vente ne règlera pas d'un seul coup le problème que soulève cet organisme, mais contribuera grandement à le résoudre pour la présente année financière en permettant un allègement substantiel de l'impôt foncier, puisque plusieurs municipalités rurales verront leurs revenus augmenter de 25%

à 50% du seul fait du système proposé d'universalité et de distribution de la taxe de vente au détail.

Je réitère qu'il ne s'agit ici que d'une solution temporaire en attendant l'élaboration de remèdes plus définitifs que proposera la Commission d'enquête sur la fiscalité.

Enfin, l'uniformisation de la taxe de vente permettra d'enrayer l'évasion fiscale. Le fait d'imposer des taux différents (4%, 5% et 6% selon la municipalité) invite trop facilement le citoyen à ne pas supporter sa juste part de responsabilité fiscale en achetant des marchandises dans une municipalité et en les faisant livrer dans une autre.

L'évasion, en plus de priver l'État de sommes auxquelles il a droit, constitue une injustice flagrante à l'endroit du citoyen honnête qui ne connaît pas ou qui n'ose pas utiliser les subterfuges pour se soustraire à ses obligations. De plus, en particulier dans le cas de la taxe de vente, l'évasion fiscale se pratique au détriment du gagne-petit qui n'a pas le temps ou les moyens d'aller acheter une marchandise dans une autre municipalité pour la faire livrer chez lui.

L'une des responsabilités fondamentales de l'État est de voir à ce qu'une taxe, une fois imposée, soit effectivement payée par les citoyens qu'elle vise et remise intégralement au gouvernement par ses mandataires. Il doit en somme faire en sorte que tous soient égaux devant la loi et que chaque citoyen paie sa juste part des taxes.

La nouvelle formule de distribution des revenus de la taxe de vente annoncée dans le discours du budget permettra à nombre de municipalités du Québec d'accroître leurs revenus de façon très sensible.

Si nous prenons comme exemple Cap-d'Espoir, Gaspé-Sud, d'après les chiffres de 1962/63, cette municipalité verra ses revenus, au poste de la taxe de vente, passer d'environ \$1,900 à près de \$5,000.

En effet, sans la remise minimum de \$2.50 par habitant, Cap-d'Espoir percevait en 1962/63 la somme de \$1,719 au poste de la taxe de vente. Avec un taux de croissance d'environ 10%, fondé sur la formule, la municipalité recevra une somme d'environ \$1,900.

La population de la municipalité était de 1,986 âmes au recensement de 1961 ; on peut conclure que grâce au minimum de \$2.50 per capita, Cap-d'Espoir recevra maintenant un montant d'environ \$5,000, soit un surplus d'au-delà de \$3,000.

Voici quelques autres exemples de municipalités types situées dans différentes régions de la province.

Colombourg, dans l'Abitibi : Selon les chiffres de 1962/63, les revenus de cette municipalité, au poste de la taxe de vente, passeront de \$95 à près de \$1,830.

Sans la remise minimum de \$2.50 par habitant, Colombourg percevait en 1962/63 la somme de \$86 à ce poste. Avec un taux de croissance d'environ 10% basé sur la formule, la municipalité recevrait une somme totale de \$95.

Au recensement de 1961, la population de la municipalité était de 752 âmes ; on peut conclure que grâce au minimum de \$2.50 per capita, Colom-bourg recevra maintenant un montant d'environ \$1,850, soit une augmentation de plus de \$1,735.

La municipalité de Saint-Théodore d'Acton, dans le comté de Bagot : Les revenus totaux de cette municipalité, en se fondant sur les chiffres de 1962/63, aug-menteront de 25%, tandis que ses revenus de la taxe de vente s'accroîtront de 15%.

Sans la remise minimum de \$2.50 par habitant, la municipalité percevait en 1962/63 la somme de \$1,165.15 au poste de la taxe de vente. Avec un taux de croissance d'environ 10% basé sur la formule, la municipalité recevrait main-tenant une somme totale de \$1,521.15.

La population de Saint-Théodore étant de 1,205 âmes en 1961, on peut conclure que grâce au minimum de \$2.50 per capita, Saint-Théodore recevra \$1,700 de plus, soit un total de \$5,012.50 au poste de la taxe de vente.

b) DROITS SUR LES SUCCESSIONS

Comme on le sait, le gouvernement fédéral, lors de la conférence du mois de novembre 1965, a libéré un 25% additionnel de droits de successions en faveur des provinces. Cette décision vaut au Québec, pour la période 1964/65, une somme de \$8.6 millions environ.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a décidé d'augmenter, à compter du 1^{er} avril 1964, l'exemption de base pour fins d'impôt sur les successions de \$10,000 à \$20,000. Cette exemption s'appliquera aux successions inférieures à \$50,000. Il en résultera une diminution de revenu d'environ \$2,000,000. Cet allègement des petites successions profitera dans la plus grande mesure aux cultivateurs et aux petits salariés.

c) DROITS SUR LES PARIS MUTUELS

Le gouvernement a aussi décidé, à compter de minuit ce soir, de modifier les droits qu'il perçoit sur les paris mutuels. Actuellement, le taux de la taxe dépend du montant engagé pour chaque épreuve. Ce taux varie de 5½% à 9½%. Le changement a pour objet de soumettre à un taux uniforme de 7% les paris ordinaires et de 9% les paris spéciaux. Cette modification simplifiera le contrôle de la perception de cette taxe.

d) RÉAMÉNAGEMENT FISCAL

La conférence fédérale-provinciale de la fin de mars à Québec, comme tout le monde le sait, s'est terminée dans l'insatisfaction générale. Le Québec, pour sa part, était extrêmement déçu. Il n'avait pas espéré de miracle, mais il s'était attendu à une reconnaissance immédiate plus marquée des droits et

des besoins provinciaux. Pour faciliter cette reconnaissance, pour accélérer la solution de problèmes complexes, nous avons pris soin de présenter des propositions concrètes et réalistes. Nous avons systématiquement évité de nous perdre dans des considérations générales pour nous en tenir plutôt à des suggestions pratiques.

C'est dans cet esprit que nous avons formulé nos demandes dans le domaine fiscal, nos suggestions quant à l'application de la formule d'option en matière de programmes conjoints et notre projet de caisse de retraite. Vous savez l'accueil qui a été fait à ces propositions, surtout à notre projet de caisse de retraite.

Malgré cela, la conférence s'est terminée sur ce que je pourrais appeler une impasse : le gouvernement fédéral n'avait pas fondamentalement, dans les faits, modifié son attitude et les provinces du pays devaient se contenter de l'espoir qu'on en arriverait, dans un avenir plus ou moins éloigné, à reconnaître leurs droits et à satisfaire à leurs besoins.

La conférence, ou plutôt son résultat, avait ainsi jeté, je le crains, dans notre pays, des germes de division d'une extrême gravité. Elle poussait le Québec à prendre des décisions justifiées par ses responsabilités, décisions dont, nous ne l'ignorions pas, les conséquences se seraient fait sentir pendant des années. Ces décisions — comme je l'avais d'ailleurs annoncé dans mon discours du budget d'avril 1963 — nous étions fermement résolus à les prendre car il n'y avait vraiment pas d'autre issue. Il y allait de l'avenir du Québec, et de là du Canada français.

Immédiatement après la conférence fédérale-provinciale, j'ai précisé quelque peu la nature de ces gestes qu'il nous aurait fallu poser. J'ai laissé entendre — et tel aurait été le cas — que nous en serions réduits à la double taxation. Ainsi, nous aurions été dans l'obligation de pénaliser notre population parce que le gouvernement central aurait laissé subsister un intolérable déséquilibre entre les besoins financiers des provinces et leurs ressources fiscales. Je n'ai pas besoin d'insister sur les effets négatifs que tout cela aurait eu sur la confédération canadienne.

Par ailleurs, en matière de caisses de retraite, la conférence a abouti à la confusion la plus complète. Chose un peu surprenante, nous avons été involontairement responsables de cette confusion. En effet, les renseignements que j'ai donnés sur notre propre projet de caisse de retraite ont contribué à mettre en doute la valeur économique et sociale du plan de pension proposé par le gouvernement du Canada et ont incité certaines provinces à envisager la possibilité d'adopter un régime de retraite similaire au nôtre.

En outre, certaines politiques récentes du gouvernement central ont mis le Québec dans une situation difficile, sinon impossible, où il n'avait vraiment pas d'autre choix que d'offrir un ferme refus et de proposer des solutions alternatives. Je pense ici aux allocations scolaires pour étudiants de 16 et 17 ans et aux prêts aux étudiants. Pour ces deux mesures qui touchent indiscutablement le domaine de l'éducation aucun arrangement autre que ceux que nous avons proposés dans le mémoire du Québec à la conférence n'était possible.

Il restait enfin la question des programmes conjoints, la formule d'option était reconnue depuis longtemps ; c'est pourquoi, à la conférence de mars, nous avons proposé une méthode pratique de mise en œuvre, fondée sur un examen attentif des principes et des sommes en cause et applicable à toute province canadienne qui désirerait se prévaloir de l'option. Le Québec entreprendra incessamment des négociations à ce sujet, en procédant non pas par programmes individuels, mais par catégories de programmes.

Ainsi, sauf pour ce qui est des programmes conjoints, la conférence de Québec n'avait produit aucun résultat immédiat. Quant à nous, des solutions immédiates étaient essentielles.

Il restait cependant un espoir. Le premier ministre du Canada, au terme de la conférence, avait annoncé qu'il réexaminerait, avec son cabinet, les questions soulevées au cours de nos échanges d'idées. Pour cette raison, nous avons immédiatement entrepris des discussions avec le gouvernement central dans le but d'apporter une collaboration plus étroite à la solution des problèmes canadiens actuels. Avant de prendre les décisions graves qui s'imposaient, notre devoir envers les citoyens du Québec était d'examiner, en détail, toutes les solutions possibles.

Un télégramme que tous les premiers ministres des provinces ont reçu vendredi dernier, contient des propositions découlant de ces négociations délicates et difficiles. Il va sans dire que nous acceptons entièrement ces propositions. En voici la teneur :

1 — Allocations scolaires :

Le gouvernement du Canada, conformément à la position exprimée dans notre mémoire à la conférence, remettra au Québec sous forme d'équivalence fiscale les montants qu'il aurait versés aux étudiants québécois de 16 et 17 ans si nous n'avions pas déjà mis sur pied un programme similaire d'allocations scolaires. Ce programme existe au Québec depuis 1961. Il n'existe cependant pas dans aucune autre province du pays.

Comme nous l'avions également demandé, l'exemption pour fins d'impôt fédéral sur le revenu applicable dans le cas d'enfants bénéficiaires d'allocations scolaires québécoises demeure à \$550. On sait que, dans le cas des allocations familiales, l'exemption n'est que de \$300. par année. Cette exemption de \$550., au lieu de \$300. est rendue possible par le fait que le gouvernement du Québec en absorbera lui-même le coût dans le calcul de l'équivalence fiscale.

En outre, j'ajoute que le gouvernement a l'intention de proposer que les allocations scolaires du Québec soient versées pendant 12 mois au lieu de 10, ce qui représente une augmentation de \$3 millions au profit des familles du Québec.

2 — Prêts aux étudiants :

Le gouvernement du Canada, conformément à la position exprimée dans notre mémoire à la conférence, remettra au Québec et aux autres provinces qui

le désirent une compensation équivalente aux sommes qu'il aurait versées pour le paiement de l'intérêt sur les prêts garantis et consentis aux étudiants sans intérêt.

Il ne peut s'agir là d'une somme considérable. Cependant, ajoutée aux \$15 millions de dollars par année qu'aurait représenté, pour le Québec, le nouveau programme fédéral d'allocations scolaires dont j'ai parlé il y a un instant et pour lequel on prévoit une équivalence fiscale applicable au Québec, on peut estimer que l'équivalence fiscale, pour ces deux cas, correspondra à une libération, par le gouvernement fédéral, de 3% de l'impôt sur le revenu des particuliers. On sait en effet que 1% de l'impôt sur le revenu des particuliers a un rendement annuel d'environ \$5.5 millions au Québec. Comme cette libération de 3% peut ne pas correspondre exactement, selon les circonstances, aux sommes auxquelles nous aurions droit, il y aura ajustement au moyen de la péréquation, si nécessaire.

5 — *La caisse de retraite :*

Afin de faciliter davantage la transférabilité des bénéfices de notre régime québécois de rentes à travers le Canada et d'en arriver à établir, si possible, un régime de pension uniforme dans tout le pays, nous avons entrepris, après la conférence de Québec, un examen des deux systèmes en présence : celui du gouvernement canadien, connu sous le nom de régime de pension du Canada et celui du Québec, connu sous le nom de régime de rentes du Québec. Comme notre projet avait soulevé un énorme intérêt auprès des autres provinces ainsi qu'auprès du gouvernement fédéral lui-même, il nous a semblé que les deux systèmes pourraient s'ajuster l'un à l'autre de telle sorte que le public canadien se voie offrir un seul régime de pension plus avantageux de façon générale. Les discussions que nous avons eues avec les représentants du gouvernement central ont réussi et nous nous sommes entendus sur les ajustements suivants :

— le gouvernement du Canada a reconnu que le nouveau régime de retraite pourrait être entièrement administré par les provinces qui le désireraient. Ainsi, le Québec aura, comme prévu, son propre régime de rente ; il percevra les cotisations, versera les pensions et placera lui-même toutes ses réserves selon ses propres objectifs de croissance ;

— le gouvernement du Canada a accepté notre niveau de prestation : 25% du revenu moyen ajusté ;

— le gouvernement du Canada a accepté un niveau moyen de cotisation qui correspond presque exactement au nôtre : 3.0% par rapport au 2.9% que nous avions prévu ;

— le gouvernement du Canada a accepté notre système de rente aux veuves, orphelins et invalides et de prestation de décès ;

— la marge de revenu cotisable sera de \$600 à \$5,000 au lieu de 0 à \$4,500 dans l'ancien projet fédéral et de \$1,000 à \$6,000 dans notre projet original ;

— le gouvernement du Canada a accepté de rendre le programme obligatoire pour les personnes à leur compte ayant un revenu de plus de \$1,000

par année ; auparavant, dans l'ancien projet fédéral, les personnes à leur compte pouvaient adhérer au programme de retraite de façon facultative ;

— le gouvernement du Canada a accepté notre méthode de protection des prestations de retraite contre l'inflation ; par ailleurs, l'ajustement des revenus servant au calcul des rentes sera fait au moyen d'un indice général des salaires au lieu de l'indice des prix à la consommation ;

— nous avons accepté de réduire de 20 à 10 ans la période de transition. Ce changement rend notre projet encore plus généreux au début qu'il ne l'était ;

— le régime sera mis en vigueur à partir du premier janvier 1966 ;

— conformément à notre politique générale, et afin de ne pas priver les citoyens des autres provinces de bénéfices sociaux qu'ils peuvent désirer, nous avons accepté de proposer à l'Assemblée législative du Québec l'approbation d'un amendement à la constitution. Cet amendement à la constitution permettra au gouvernement fédéral d'inclure les veuves, les orphelins, et les invalides comme bénéficiaires de son régime de pension. Comme le Québec aura son propre régime de rentes, cette modification à la constitution ne nous touchera pas.

Voilà, en gros, les ajustements auxquels le gouvernement du Canada et celui du Québec en sont arrivés relativement à la caisse de retraite. Nous sommes heureux de constater le succès remporté par notre projet de régime de rentes. Nous croyons que les quelques ajustements que nous y avons apportés, sans qu'ils réduisent sensiblement nos réserves, ne l'ont qu'amélioré à l'avantage de nos citoyens.

4 — Répartition des champs de taxation :

En vertu des arrangements fiscaux pour la période que nous vivons actuellement, soit 1962/67, la réduction de l'impôt fédéral en faveur des provinces devait être de 18% en 1964, de 19% en 1965 et de 20% en 1966.

Pour répondre aux demandes pressantes du Québec et des autres provinces du pays, le gouvernement du Canada, à la suite de la conférence fédérale-provinciale de Québec, a modifié les taux de ces réductions. Rappelons que les arrangements fiscaux pour l'exercice financier 1964/65 avaient déjà été modifiés lors de la conférence de novembre, à Ottawa. On se souvient que le gouvernement fédéral avait à ce moment libéré un 25% additionnel de l'impôt sur les successions et qu'il avait amélioré le mode de calcul de la péréquation. Ces changements avaient valu au Québec, pour l'exercice financier 1964/65, une somme additionnelle d'environ \$43 millions.

Les nouvelles modifications aux arrangements fiscaux touchent donc les deux dernières années de calendrier de la période actuelle, soit 1965 et 1966. Pour 1965, l'abattement de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers sera de 2% de plus que ce qu'il aurait été autrement. En somme, au lieu de 19% ce rabais sera de 21%. Pour 1966, les provinces bénéficieront d'un autre 2% de plus : le rabais total sera alors de 24% au lieu de 20%. Ce qui veut donc dire, pour résumer, que la progression 18%, 19% et 20% qui faisait partie des arrangements actuels est devenue 18%, 21% et 24%.

Je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit d'un élargissement fiscal soumis à la péréquation. Je vous fais grâce des détails du calcul et je me contente de vous dire qu'en vertu de cette façon de procéder chaque 1% d'impôt sur le revenu des particuliers vaut environ \$9 millions par année au Québec. Ainsi, pour 1965, le Québec bénéficiera d'environ \$18 millions de plus que ce que ne prévoyaient les arrangements fiscaux 1962/67 ; pour 1966, la libération de ce champ de taxation par le gouvernement du Canada nous vaudra \$36 millions de plus.

Il va sans dire que toutes ces modifications aux arrangements fiscaux valent pour chacune des provinces du pays, bien que, naturellement, les montants absolus varient d'une province à l'autre.

Pour ce qui est du Québec, je voudrais à ce point-ci faire certaines additions qui rendront peut-être encore plus clair l'effet financier de ces développements fiscaux récents.

Les programmes fédéraux d'allocations scolaires et de prêts aux étudiants, qui sont déjà en vigueur au Québec et pour lesquels nous recevons une équivalence fiscale, représenteront une somme approximative de \$13 millions la première année complète. À ce montant s'ajoutent, pour 1965 les \$18 millions résultant de la libération additionnelle de 2 points de l'impôt sur le revenu des particuliers, ces deux points étant soumis à la péréquation. Pour 1966, l'augmentation est d'au moins \$36 millions. Au total, les nouveaux développements valent au Québec une somme globale de \$86 millions environ. En plus de cela, il faut tenir compte des montants additionnels auxquels nous avons droit en vertu des arrangements fiscaux qui ont été proposés en novembre 1965. Le tableau suivant donne l'augmentation détaillée et globale provenant des modifications dont ont été l'objet les arrangements fiscaux 1962-67 depuis la conférence fédérale-provinciale de novembre dernier, à Ottawa. J'ai arrondi ces chiffres et j'ai tenu compte de l'accroissement probable du rendement des impôts et de la péréquation d'ici 1967.

Les sommes sont en millions de dollars.

	1964	1965	1966
Conférence de novembre 1963 : (Nouvelle base de péréquation et 25% additionnel d'impôt sur les successions)	43	46	50
Conférence de mars-avril 1964 :			
1) équivalence pour allocations scolaires (1) et prêts aux étudiants	5	13	14
2) élargissement de l'impôt sur le revenu des particuliers ..	—	18	36
Total	48	77	100

(1) Ce programme sera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 1964. On constate donc que les deux dernières conférences fiscales ont résulté, pour le Québec, en un accroissement de ressources financières de l'ordre de \$225 millions d'ici la fin de 1966. À noter cependant que l'amélioration qui a suivi la conférence de novembre avait surtout pour but de corriger une injustice dont le Québec avait été victime au moment où les arrangements fiscaux 1962/67 avaient été originalement déterminés.

Pour ce qui est de l'année 1964, il y aura équivalence financière et non équivalence fiscale dans le cas des allocations scolaires et des prêts aux étudiants ainsi que dans celui de la libération, par le gouvernement central, d'un 25% additionnel de l'impôt sur les successions. L'équivalence, pour les allocations scolaires et les prêts aux étudiants devrait être d'environ \$5 millions. En effet, le programme d'allocations scolaires ne couvrira que quatre mois de l'année de calendrier 1964 ; celles-ci doivent commencer à être versées le 1^{er} septembre prochain. Il aurait été beaucoup trop compliqué à la fois pour les employés, les employeurs et le gouvernement, de modifier, pour quatre mois seulement, les taux québécois d'impôts. La même situation se présente et la complexité est encore plus grande dans le cas de droits de successions. Aussi, accepterons-nous, pour 1964 seulement, de recevoir du gouvernement fédéral un versement monétaire plutôt qu'un retour de fiscalité. C'est à partir de 1965, comme je vais maintenant l'expliquer que l'équivalence fiscale entrera en vigueur.

Nous apporterons des modifications à l'imposition des revenus des particuliers.

Nous ajusterons d'abord cet impôt pour tenir compte de l'élargissement à 18% de l'impôt fédéral sur le revenu. J'ai dit, il y a quelques instants, que cet élargissement demeurerait à 18% pour l'année actuelle. L'ajustement prévu ne comporte aucune augmentation de taxe ; il vise plutôt à occuper le champ laissé libre par le gouvernement central. S'il n'était pas effectué, les gens qui ont un revenu imposable de \$6,000 et plus par année seraient soustraits à une partie de l'imposition, alors que les personnes à revenus modiques ne jouiraient pas de cet avantage. Je n'entre pas, pour le moment dans les questions de technique fiscale qui font que l'élargissement pur et simple à 18% aurait favorisé les personnes à revenu élevé. Le ministre du revenu le fera au moment où nous proposerons à la Chambre un changement à la Loi de l'impôt sur le revenu. J'ajoute cependant que cet ajustement vaudra à compter de l'année 1964.

Le 1^{er} janvier 1965, l'impôt québécois sur le revenu des particuliers sera augmenté à 24% de l'impôt fédéral de même nature. Il n'y a là aucune augmentation de taxe. Là aussi, nous continuons la récupération d'un champ d'impôt direct libéré par le gouvernement fédéral, il y a quelques jours. En effet, la réduction de l'impôt fédéral aurait dû être, en 1965, de 19%. En vertu des nouveaux arrangements fiscaux, cet abattement sera de 21%. À ce chiffre, il faut ajouter une autre réduction de 3% de l'impôt fédéral qui résulte de l'équivalence fiscale liée aux allocations scolaires et aux prêts aux étudiants.

Le 1^{er} janvier 1966, l'impôt québécois sur le revenu des particuliers sera établi à 27% de l'impôt fédéral. Dans ce cas non plus il n'y aura pas de double imposition. La réduction de l'impôt fédéral sera de 24% (au lieu de 20%), auquel on ajoute encore le 3% d'équivalence fiscale pour les allocations scolaires et les prêts aux étudiants.

Je m'empresse de dire que ces taux de 24% pour 1965 et de 27% pour 1966 sont des taux de départ. En effet, nous ne saurions en demeurer là. C'est pourquoi nous participerons, dès qu'il sera formé, au comité de la conférence fédérale-

provinciale qui étudiera la répartition des champs fiscaux au Canada, en regard des responsabilités propres aux divers secteurs de gouvernement. Nous nous attachons plus particulièrement à l'étude des priorités qui doivent guider l'action gouvernementale au pays. Cet examen devrait se faire assez rapidement car toutes les provinces ont déjà une excellente idée des initiatives qu'elles considèrent prioritaires par rapport à d'autres initiatives. De plus, les négociations que nous entreprendrons d'ici quelque temps en vue de nous retirer de certains programmes conjoints devraient nous valoir, dans les mois à venir, une équivalence additionnelle, qui entrera en vigueur dès l'an prochain.

On peut donc voir que la ténacité du Québec et la précision de ses objectifs lui ont permis de récupérer une bonne partie des champs de taxation qu'il réclamait. Notre effort en ce sens n'est pas terminé. On peut compter sur le gouvernement pour qu'il se poursuive.

Je voudrais vous dire, en terminant, qu'à mon sens, c'est surtout au cours des trois dernières semaines qu'une évolution importante s'est manifestée. Évidemment, cette évolution a été préparée grâce au concours des hommes de bonne volonté ; mais elle vient en quelque sorte de se cristalliser.

En premier lieu, le premier ministre du Canada et ses collègues viennent de reconnaître, de façon tangible, les droits et les besoins prioritaires des provinces. Un immense pas vient d'être franchi. Au cours des années qui viennent, la marche se continuera avec plus d'optimisme réaliste que peut-être jamais auparavant.

Il y a aussi autre chose. Le Québec s'est affirmé et je crois qu'il a été compris. Son caractère particulier a été reconnu par le premier ministre du Canada lui-même. Désormais le dialogue entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise pourra être plus facile et plus fructueux. Grâce à ce dialogue et grâce à la compréhension que l'on aura les uns des autres, nous pourrons travailler ensemble à l'élaboration d'une confédération d'un type nouveau.

ANNEXES

ANNEXE I

QUÉBEC : LA SITUATION ÉCONOMIQUE 1963

INTRODUCTION

Conjoncture de l'économie internationale :

Les pays industrialisés de l'hémisphère occidental ont atteint, en 1963, un niveau record de prospérité. Il en est résulté une certaine homogénéité dans les mouvements conjoncturels des deux côtés de l'Atlantique, mais cette expansion a créé, au sein de chaque entité économique, des problèmes qui leur sont propres. Aux États-Unis et au Canada, la stabilité relative du coût de la production et celle des prix ont été favorables à cette expansion ; en revanche, le chômage, l'inutilisation d'une partie de la capacité de la production et le déficit, même atténué, de la balance des paiements demeurent les trois problèmes majeurs de ces deux pays. Par ailleurs, les pays membres du Marché Commun affrontent la réapparition des processus inflationnistes, la pénurie de la main-d'œuvre et la pression apparente sur les ressources disponibles.

Le volume de la production industrielle aux États-Unis et au Canada, au troisième trimestre de 1963, a augmenté plus rapidement que celui des pays du Marché Commun et que celui de l'ensemble de l'Europe faisant partie de l'O.C.D.E. C'est au Royaume-Uni et au Canada que l'on trouve les deux points extrêmes de cette variation, soit une augmentation de 3.1% et de 4.8% respectivement.

Aux États-Unis, le produit national brut, au troisième trimestre de 1963, avait atteint le niveau le plus haut depuis 1961, soit \$588.7 milliards, ce qui représente une augmentation de 17.6% par rapport au premier trimestre de 1961. En 1963, dans une large mesure, ce sont les consommateurs qui ont stimulé l'activité économique américaine. Sans aucun doute, les dépenses du gouvernement et celles des entreprises en équipement et machinerie ainsi que la hausse du volume de l'exportation ont contribué à cette expansion. Mais c'est avant tout la poussée inattendue de la demande des consommateurs, notamment pour l'achat des voitures automobiles et la construction d'habitations, qui explique la vive reprise des affaires, après une certaine hésitation au début de l'année. Pour l'ensemble de l'année, la vente au détail a été supérieure de 5% à celle de 1962. L'emploi total a dépassé 71 millions de personnes dont beaucoup bénéficiaient de rémunérations plus élevées ; le revenu personnel a atteint \$463 milliards, soit une augmentation de \$20 milliards sur l'année précédente ; cet accroissement, après la déduction d'impôt, a été dépensé en entier. En outre,

TABLEAU I

INDICES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR TRIMESTRE — 1953 = 100 *						
ANNÉE	Trimestre	Canada	É.-U.	Royaume-Uni	C. E. E.	O. C. D. E. (Europe)
1961	I	129	113	129	180	161
	II	132	119	151	181	163
	III	136	123	150	183	164
	IV	139	126	128	188	166
1962	I	140	127	128	190	167
	II	144	130	131	192	170
	III	146	131	133	194	171
	IV	147	131	150	198	175
1963	I	148	132	130	195	171
	II	151	136	134	203	178
	III	151	138	137	204	178

* Chiffres corrigés des variations saisonnières.

SOURCES : *Bulletins statistiques*, O. C. D. E., décembre 1963.

l'approbation par le Sénat, le 26 février 1964, d'une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers, donnera une nouvelle impulsion à l'économie américaine. Avec \$800 millions par mois à la disposition des consommateurs, le produit national brut pourra augmenter de \$50 milliards par an. Cependant, si la pression de la demande se fait trop subite, une montée rapide des prix suivra. Dans ce cas, l'effet réel produit par cette mesure fiscale sera moindre que celui qu'on en escomptait.

D'après l'enquête effectuée par McGraw-Hill au milieu de 1963, les dépenses en immobilisations aux États-Unis étaient de 4% supérieures aux prévisions du début de l'année. Dans le secteur de la fabrication, les immobilisations seront, en 1964, de 8% supérieures à ces prévisions.

Sur le plan externe, le déficit de la balance des paiements est le problème qui préoccupe le plus les dirigeants américains. La balance commerciale, pour sa part, s'affermira de plus en plus grâce au rapprochement du coût de production européen et américain. Quant au déficit de la balance des paiements, malgré diverses mesures législatives, il reste entier pour le moment. La fuite des capitaux, sous forme de prêts et d'investissements à l'étranger, en est le facteur

TABLEAU 2

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AUX ÉTATS-UNIS		
	1962/1961	1963/1962
	%	%
Valeur totale des nouvelles constructions	+ 6.7	+3.1
— non domiciliaires	+ 2.9	+0.9
— domiciliaires	+10.4	+5.1
Valeurs des marchandises expédiées	+ 7.2	+4.5
Revenu de travail	+ 7.2	+4.4
Revenu personnel	+ 5.9	+4.7
Gain horaire moyen	+ 5.1	+2.5
Semaine moyenne de travail dans l'industrie	+ 1.4	+0.1
Ventes au détail	+ 7.3	+4.8
Indice du volume de la production industrielle	+ 7.6	+5.0
Indice des prix de gros	- 0.07	-0.01
Indices des prix à la consommation	+ 1.1	+1.2
Population active	+ 1.7	+1.5
— employée	+ 1.5	+1.4
— chômage	-16.6	+4.2
Produit national brut	+ 7.0	+5.2

SOURCE : *Survey of Current Business — Business Cycle Developments.*

prédominant. Le gouvernement américain en imposant une taxe sur ces mouvements de capitaux et en augmentant le taux d'intérêt a atténué ce déficit dans une certaine mesure. Par ailleurs, la nouvelle orientation, conséquence d'une politique d'apaisement, réduira peut-être ce déficit par une diminution des dépenses militaires et un nouveau plan d'aide aux pays en voie de développement.

Quant à l'Europe, surtout celle des Six, trois facteurs amèneront probablement un certain ralentissement de son taux de croissance économique en 1964. Le facteur le plus important est la stabilité des immobilisations de capitaux dans le secteur privé, surtout celui de la fabrication, qui fait suite à une croissance de la production industrielle moindre que celle qui avait été prévue pour la période 1960 à 1965. On estime, malgré cette croissance modérée, que son taux est assez satisfaisant étant donné la situation de plein emploi et la pression apparente sur les ressources disponibles. La baisse de la production de la sidérurgie depuis quatre ans, résultat d'un fléchissement des exportations et d'un

accroissement des importations en provenance du tiers monde, est un autre élément de cette tendance. Le troisième facteur, nonobstant les difficultés du secteur agricole, est le résultat des revendications salariales face à l'augmentation du coût de la vie.

En ce qui concerne le coût de la production et les mouvements des prix, ils reflètent les hausses appréciables des salaires. Ceux-ci augmentent annuellement, depuis 1961, de 10% en Allemagne, de 7 à 9% en France, de 6 à 17% en Italie et de 8 à 12% aux Pays-Bas. La Belgique était le seul pays-membre où le taux a été inférieur à celui des États-Unis jusqu'à avril 1962. Quant aux prix, ils s'élèvent en moyenne de 6% par an depuis quatre ans.

TABLEAU 5

VARIATION DES PRIX ET DES GAINS HORAIRES PAR SALARIÉ						
RÉGION	Prix à la consommation		Prix de gros		Gains horaires	
	1962/61	1965/62	1962/61	1965/62	1962/61	1965/62
	%	%	%	%	%	%
Canada	+1.2	+1.7	+2.8	+1.9	+ 2.7	+ 3.3
États-Unis	+1.1	+1.2	-0.07	-0.01	+ 3.1	+ 2.3
Royaume-Uni	+4.5	+1.8	+2.5	+1.2	+ 3.4	+ 3.3
Marché Commun	+5.5	+5.9	+1.8	+2.5	+10.5	+10.3

SOURCES : *Revue statistique du Canada* (11-005) B. F. S. ; *Survey of Current Business* (U. S. Department of Commerce) ; *Principaux indicateurs économiques* (O. C. D. E.).

Conjoncture de l'économie canadienne :

Le produit national brut, d'après les trois premiers trimestres de 1965, s'élève à \$42.4 milliards, soit un accroissement de 4.9% par rapport à 1962. Cet accroissement était de 7.9% en 1962 par rapport à 1961. Pendant les 36 mois écoulés, depuis la reprise économique, le produit national brut canadien a augmenté de \$5 milliards et le taux de croissance moyen annuel a été de 4.4%.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA 1959-1963				
ANNÉE	P. N. B. ⁽¹⁾ au prix du marché	P. I. B. ⁽¹⁾ au coût des facteurs	P. I. B. ⁽¹⁾ par salarié	Dépenses de consommation par habitant
	<i>millions de dollars</i>		<i>dollars</i>	
1959.....	34,915	31,175	5,521	1,292
1960.....	36,254	32,365	5,437	1,316
1961.....	37,421	35,416	5,523	1,345
1962.....	40,401	35,951	5,796	1,387
1963.....	42,405	37,557	5,910	1,416

(1) Produit national brut et produit intérieur brut.
SOURCES : *Comptes nationaux* (13-502, 13-001), B. F. S.

D'après les chiffres préliminaires et les prévisions faites par le *National Industrial Conference Board* concernant les dépenses par secteur, les tableaux ci-dessous démontrent l'évolution de l'économie canadienne depuis 1961 et sa tendance probable en 1964.

TABLEAU 5

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE DANS DIVERS SECTEURS 1961-1964				
	1961	1962	1963	1964 *
	<i>milliards de dollars</i>			
Dépenses personnelles en biens et services..	24.5	25.7	27.0	28.0
Dépenses publiques en biens et services..	7.2	7.7	8.5	8.8
Formation brute de capital fixe.....	6.5	7.0	7.4	7.7
Valeur de la variation physique des stocks..	+ 0.5	+ 0.6	+ 0.5	+ 0.5
Exportation de biens et services.....	7.6	8.2	8.8	9.3
Importation de biens et services.....	8.5	9.0	9.2	9.5
Produit national brut.....	37.4	40.4	42.4	43.4

* Prévisions du *National Industrial Conference Board*.
SOURCE : *Comptes nationaux* (13-502, 13-001), B. F. S.

TABLEAU 6

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AU CANADA		
	1962/1961	1963/1962
	%	%
Valeur totale des permis de construire	+12.4	+13.5
— non domiciliaires	+21.6	+ 5.1
— domiciliaires	+ 6.2	+22.4
Valeur des marchandises expédiées	+11.6	+ 6.5
Revenu de travail	+ 6.8	+ 6.8
Revenu personnel	+ 8.1	+ 5.7
Gain horaire moyen	+ 2.7	+ 2.5
Semaine moyenne de travail dans la fabrication	+ 0.2	+ 0.1
Ventes au détail	+ 4.6	+ 5.0
Indice du volume de la production industrielle	+ 7.5	+ 5.2
Indice des prix de gros	+ 2.8	+ 1.9
Indice des prix à la consommation	+ 1.2	+ 1.7
Population active	+ 1.4	+ 1.8
— employée	+ 2.7	+ 2.5
— chômage	-16.0	- 6.7
Produit national brut	+ 7.9	+ 5.1

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005), B. F. S.

Comme en 1962, ce sont les mêmes éléments : les immobilisations privées, les dépenses des différentes autorités gouvernementales (fédérale, provinciales et municipales) et le commerce extérieur qui ont contribué, en 1963, à l'expansion économique.

L'indice du volume de la production industrielle, après un fléchissement au premier trimestre et une stabilité relative au deuxième trimestre, avait atteint, au mois de novembre 1963, 204.2 (1949=100). Le progrès moyen réalisé pour la période de 11 mois a été de 5.2% en regard de la même période de 1962. Le secteur de la fabrication a suivi la même évolution dans son ensemble, soit 4.5% pour la période mentionnée. Dans ce secteur, le volume des produits durables, pour les premiers 11 mois, a augmenté de 6.2% et celui des produits non-durables de 4.6%. Les hausses les plus considérables dans le volume de la production par branche ont été enregistrées dans la fabrication des voitures

automobiles (24.5%), les textiles synthétiques et les soies (14.8%) et le fer et l'acier primaires (11.8%).

Le haut niveau des mouvements conjoncturels des derniers mois de 1963, l'effet prolongé de la dévaluation du dollar canadien, en bonne partie responsable de l'amélioration de la balance commerciale, et les dépenses privées et publiques garantissent la continuité de l'expansion économique pour les mois à venir.

TABLEAU 7

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES MARCHANDISES CANADA						
RÉGION	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1961	1962	1963	1961	1962	1963
<i>millions de dollars</i>						
États-Unis.....	3,107.2	3,608.4	3,766.4	3,545.8	4,002.6	4,081.2
Royaume-Uni.....	909.5	909.0	1,006.8	572.3	528.1	479.5
Marché Commun.....	465.6	454.9	474.7	318.2	334.9	308.4*
Japon.....	231.6	214.5	296.0	116.6	125.4	117.1*
Tous les pays.....	5,755.0	6,178.5	6,798.5	5,295.1	5,820.3	6,002.4

* Chiffres des onze premiers mois seulement.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005), B. F. S.

Conjoncture de l'économie québécoise :

L'évolution de l'économie québécoise, au sein de l'économie nord-américaine, a en gros, correspondu aux fluctuations économiques qui prennent naissance aux États-Unis et qui sont transmises à l'économie canadienne dont Québec est partie intégrante.

TABLEAU 8

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC		
	1962/1961	1963/1962
	%	%
Valeur totale des permis de construire	+26.5	+13.8
— non domiciliés	+40.8	+ 5.2
— domiciliés	+17.6	+35.1
Valeur des marchandises expédiées	+ 8.7	+ 4.3
Revenu de travail	+ 7.0	+ 6.2
Revenu personnel	+ 6.2	+ 5.8
Gain horaire moyen	+ 2.9	+ 5.4
Ventes au détail	+ 6.5	+ 4.5
Indice des prix à la consommation (Montréal)	+ 1.2	+ 5.8
Population active	+ 1.7	+ 2.6
— employée	+ 3.7	+ 2.8
— chômage	-17.5	+ 0.4
Produit national brut	+ 7.1	+ 5.5

SOURCES : *Building Permits* (64-001), *Inventories Shipments and Orders in Manufacturing Industries* (51-001), *Vente au détail* (65-005), *Estimates of Labour Income* (72-005), *Prices and Price Indexes* (62-002), *La main-d'œuvre* (71-001) B. F. S. *Division de la conjoncture*.

La production brute québécoise et ses différentes composantes ont suivi les mêmes tendances que celles du Canada, mais avec un taux de croissance légèrement inférieur. Cependant, cet écart de taux entre le Québec et le Canada provient de la différence structurelle entre les secteurs de la fabrication au Québec et en Ontario. La fabrication québécoise est surtout orientée vers la production de biens de consommation non-durables alors que, dans la province voisine, la part prépondérante est consacrée à la fabrication de biens de consommation durables et de biens de production. Néanmoins, la production brute québécoise, depuis 1961, a augmenté de \$1,066 millions, soit une hausse de 15.4%. Québec contribue ainsi pour 21.3% aux gains enregistrés dans la production nationale brute au Canada pendant la même période.

TABLEAU 9

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC 1959-1963				
ANNÉE	P. N. B. ⁽¹⁾ au prix du marché	P. I. B. ⁽¹⁾ au coût des facteurs	P. I. B. ⁽¹⁾ par salarié	Dépenses de consommation par habitant
	<i>millions de dollars</i>		<i>dollars</i>	
1959.....	9,078	7,955	4,951	1,089
1960.....	9,589	8,255	5,049	1,129
1961.....	9,826	8,599	5,234	1,149
1962.....	10,524	9,185	5,595	1,201
1963.....	10,892	9,488	5,422	1,275

(1) Produit national brut et produit intérieur brut.

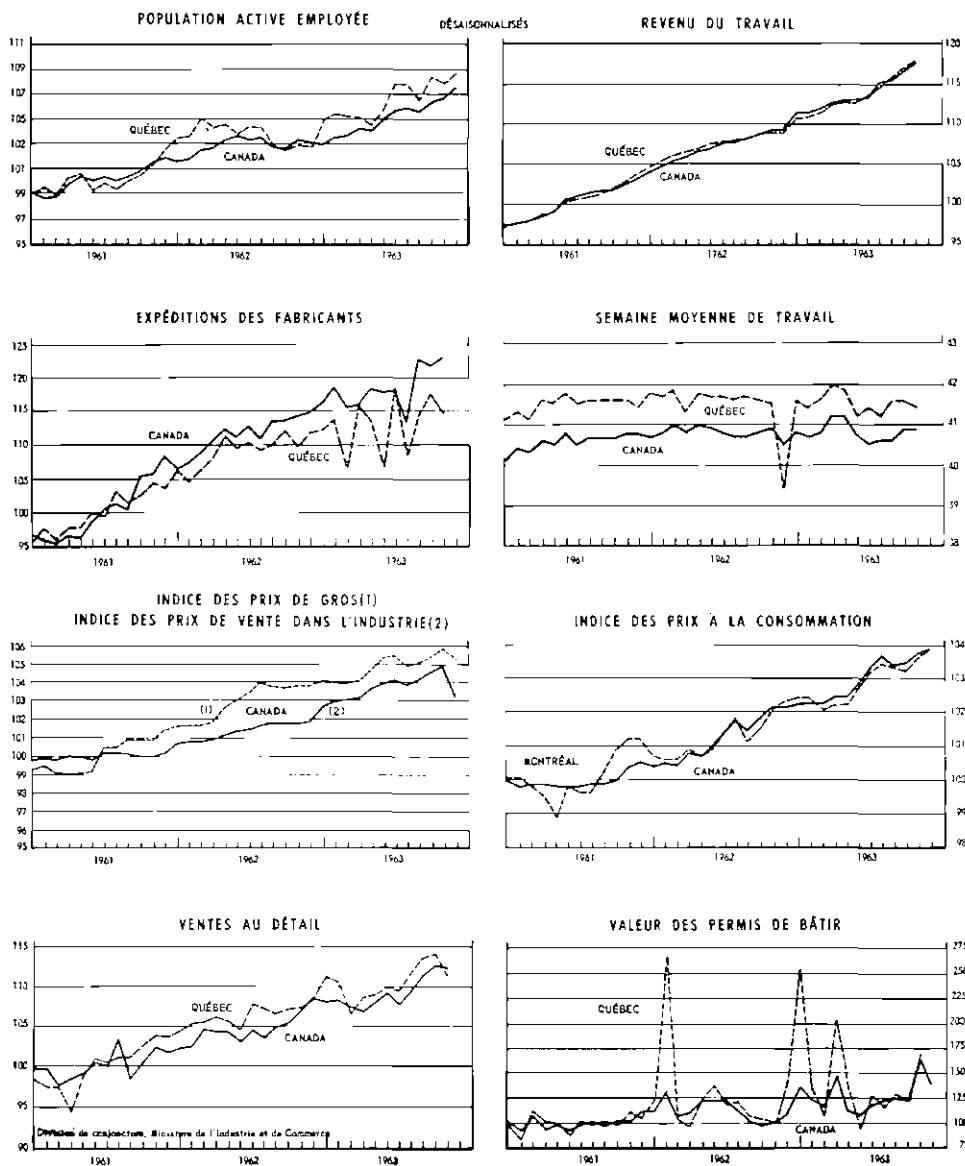
SOURCE : *Division de la conjoncture.*

Les divers secteurs de l'activité économique québécoise se sont développés en 1963 à des rythmes variables selon l'état de la conjoncture. L'analyse de cette activité, présentée dans les pages suivantes, se fera en six sections :

- I — Population, population active et emploi
- II — Richesses naturelles
 - a) Agriculture
 - b) Forêt
 - c) Pêche et fourrures
 - d) Industrie minière
 - e) Industrie énergétique
- III — Production manufacturière
- IV — Construction
- V — Répartition des revenus et leur destination
 - a) Répartition des revenus
 - b) Destination des revenus
 - c) Dépenses personnelles
 - d) Dépenses gouvernementales
 - e) Immobilisations
- VI — Finances privées et publiques.

GRAPHIQUE I

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA - QUÉBEC 1961 = 100



POPULATION

Population totale :

La population québécoise était estimée, en octobre 1965, à 5,503,000 habitants. Ce nombre est supérieur de 1.9% à celui de la même période de l'année précédente.

Cette augmentation n'est due, pour une très large part, qu'à l'accroissement naturel de la population, l'apport des immigrants demeurant assez faible. Au début de 1963, le taux de natalité au Québec était de 25.2 pour mille (taux légèrement supérieur à celui du Canada dans son ensemble) et le taux de mortalité de 7 pour mille. Cela représente donc un taux d'accroissement naturel de 18 pour mille.

La répartition de la population par groupe d'âge démontre une accélération plus marquée du rythme de croissance chez les groupes de 0 à 19 ans et de 55 ans et plus que chez celui de 20 à 54 ans ; à court et à long terme, cette situation pourrait poser un certain nombre de problèmes économiques et sociaux. En effet, les couches actives de la population (20 à 54 ans) devront supporter le poids de plus en plus lourd des charges sociales des groupes qui ne font pas partie du marché du travail.

TABLEAU 10

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE			
GROUPE D'ÂGE	1951 ⁽¹⁾	1961 ⁽¹⁾	1971 ⁽²⁾
	milliers		
0 — 19 ans	1,705	2,550	2,770
20 — 54 ans	1,864	2,282	2,660
55 ans et plus	489	647	825

SOURCES : (1) *Recensement du Canada*, 1951 et 1961.
 (2) « *Perspectives démographiques 1961-1995* », *Division de la démographie*, B.S.Q.

Origine ethnique :

Si l'on considère l'évolution de la population québécoise sous l'angle de l'origine ethnique, on constate une diminution relative de l'élément français (80.6% en 1961 contre 82.4% en 1951) et de l'élément britannique (10.8% en 1961 contre 12.1% en 1951) au profit du groupe des immigrants de diverses origines (8.6% en 1961 contre 5.5% en 1951).

GRAPHIQUE II

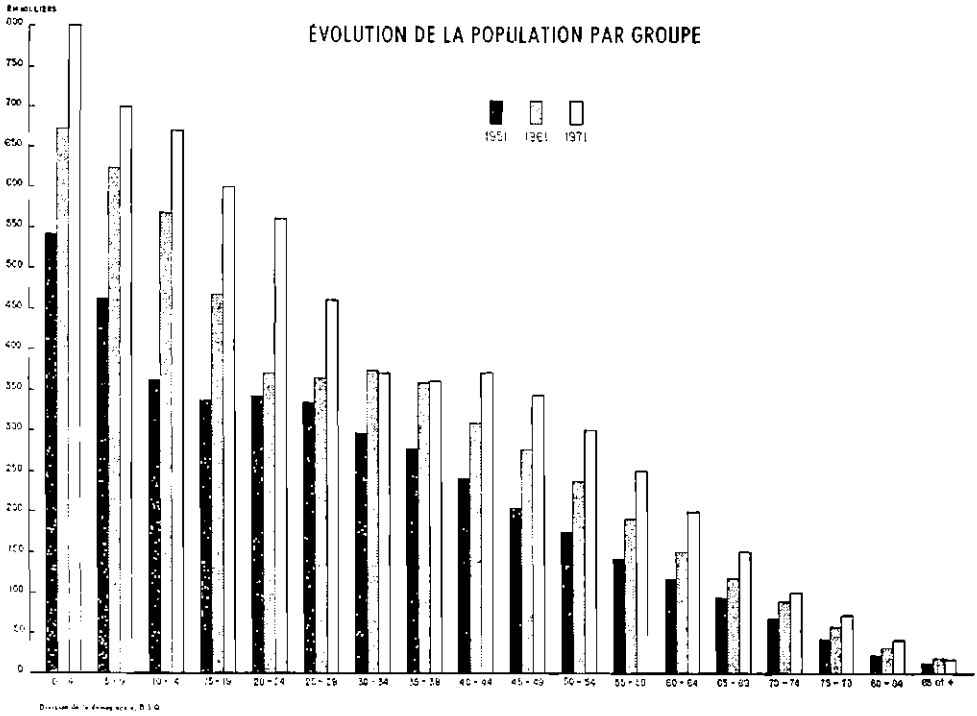


TABLEAU II

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON L'ORIGINE ETHNIQUE				
	ANNÉE	BRITANNIQUE	FRANÇAISE	AUTRES
		%	%	%
Canada.....	1941	49.7	30.5	20.0
	1951	47.9	30.8	21.3
	1961	43.8	30.4	25.8
Québec.....	1941	13.6	80.9	5.5
	1951	12.1	82.4	5.5
	1961	10.8	80.6	8.6

SOURCE : Recensement du Canada, 1941, 1951, 1961.

Répartition régionale :

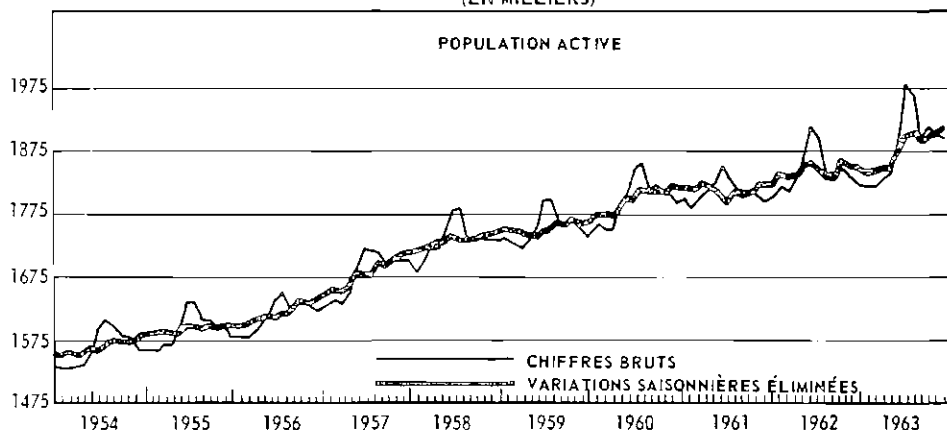
La population a de plus en plus tendance à vivre dans les agglomérations. La population urbaine, qui représentait 65.5% de la population totale québécoise en 1941, atteint, en 1961, 75.2%. À titre d'exemple, la population du Montréal métropolitain a augmenté de 20.5% entre 1951 et 1961.

Population active :

En 1963, la population active s'élevait à 1,892,000 personnes en moyenne, ce qui représente une augmentation de 2.6% par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble de la population québécoise, la proportion de la population active est de 54.4%.

GRAPHIQUE III

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE, AU QUÉBEC
(EN MILLIERS)



Au Québec, comme dans l'ensemble du Canada, on assiste à une augmentation de l'effectif du secteur tertiaire. Ce phénomène, qui va en s'accroissant est l'indice d'une spécialisation des activités et d'un niveau de vie plus élevé.

Par rapport à l'ensemble du pays et pour la décennie 1951-1961, le secteur primaire a connu, au Québec, une baisse absolue assez forte, baisse due surtout au déplacement des agriculteurs vers les autres secteurs. Les pêcheurs et les manœuvres ont également connu une baisse absolue. Au contraire, les bûcherons et les mineurs, qui ont vu leur effectif diminuer de façon sensible dans l'ensemble du pays, n'ont pas connu au Québec un mouvement aussi fort. Cela provient du regain d'activité qu'ont connu nos industries minières et forestières au cours des dernières années (Cf. Tableau 15).

L'évolution de l'effectif du secteur secondaire a été moins rapide au Québec que dans l'ensemble du Canada. Il est à noter toutefois que le groupe des ouvriers de métier conserve une importance relative plus grande dans la structure de la population active du Québec que dans celle des autres provinces (28% contre 26% en Ontario et 24% en Colombie-Britannique). Dans sa structure actuelle, la fabrication a probablement atteint un niveau de saturation et les développements se produisent surtout dans le secteur tertiaire. La hausse de l'effectif du secteur secondaire ne pourra en effet se faire qu'en introduisant des industries nouvelles.

Si l'on constate, au cours de la décennie, un accroissement du secteur tertiaire, cet accroissement a été moins rapide au Québec que dans l'ensemble du Canada, sauf pour les secteurs des employés de bureau et des transports. Cette tendance est liée à l'évolution lente de la structure de notre fabrication ; en effet, la création de nouveaux emplois au niveau de la production entraîne une augmentation plus que proportionnelle du nombre d'emplois dans le secteur des services. Cela démontre que le Québec pourra, par la création de différentes industries secondaires nouvelles, absorber une partie importante de la main-d'œuvre inutilisée.

TABLEAU 12

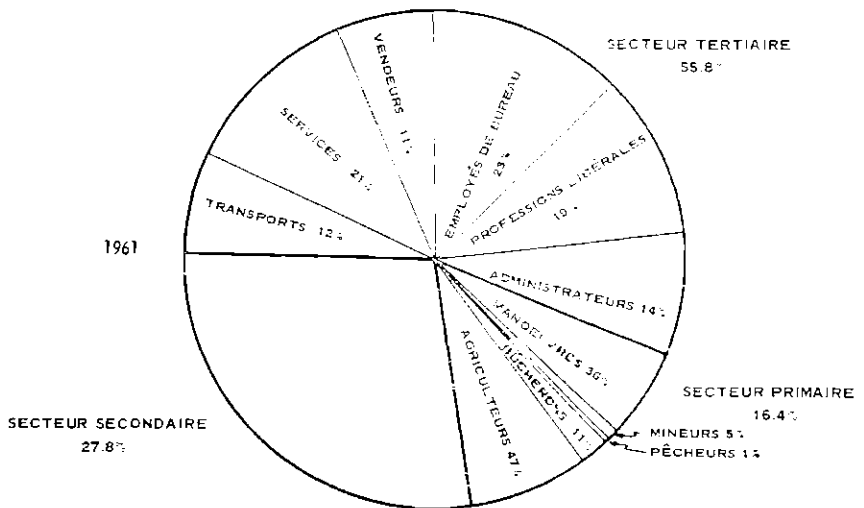
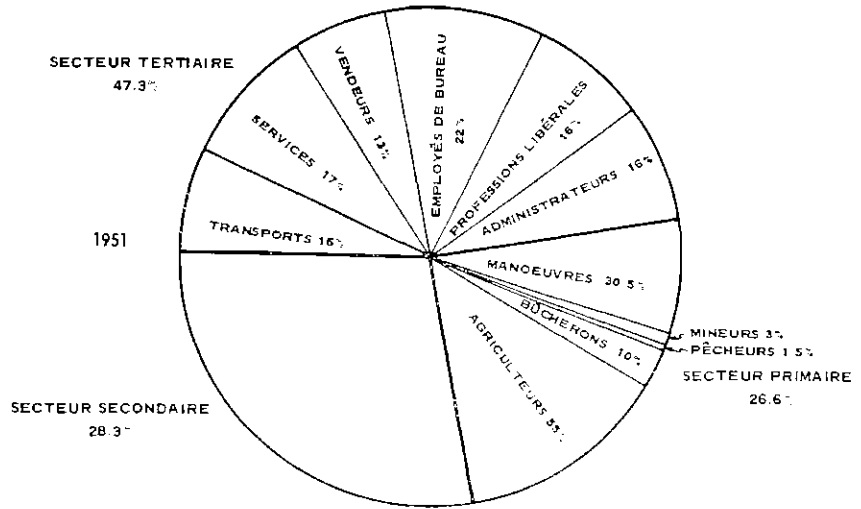
NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PAR 1,000 HABITANTS			
ANNÉE	QUÉBEC	CANADA	ONTARIO
1953	360	364	394
1955	352	357	391
1957	352	362	397
1959	350	357	385
1960	352	359	389
1961	345	357	384
1962	339	352	377
1963*	349	356	384

* Estimés d'après les chiffres d'octobre 1963.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005). B. F. S.

GRAPHIQUE IV

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 1951 - 1961



Division de conjoncture, ministère de l'industrie et du commerce.

Si le nombre de personnes actives par 1,000 habitants reste moins élevé au Québec que dans l'ensemble du Canada, la cause doit en être cherchée dans la proportion relativement grande des classes de moins de 20 ans et de celles de plus de 54 ans. Cependant, on constate, en 1963, un relèvement général de ces chiffres par rapport aux deux années précédentes. Cette hausse correspond à l'arrivée, sur le marché du travail, des classes nées après la guerre. Le taux des naissances étant resté élevé pendant quelques années, il est à prévoir que le nombre des personnes actives continuera sa tendance ascendante à un rythme accéléré.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR GROUPE D'ÂGE					
GROUPE D'ÂGE	1951	1961	1962	1963	1961/1951
	<i>milliers</i>				<i>%</i>
14 -- 19 ans	178	209	207	206	+17.4
20 -- 24 ans	254	267	274	287	+ 5.1
25 -- 44 ans	727	827	839	852	+15.8
45 -- 64 ans	382	465	476	499	+21.2
65 ans et plus	55	46	45	48	-13.2
TOTAL	1,594	1,812	1,842	1,892	+15.7

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S.

Effectifs scolaires :

Le progrès technologique nécessite, à tous les niveaux de la société, une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée. Les transformations sociales et économiques de la société exigeront non seulement des techniciens mais encore des universitaires capables de remplir les fonctions de plus en plus complexes d'administration et d'organisation des services publics et privés. Il est donc de première importance, pour l'avenir de la société, d'accorder une très grande attention à l'éducation des jeunes générations qui, nous l'avons vu plus haut, ont une forte tendance à s'accroître.

Actuellement, si la hausse des effectifs dans les cours élémentaires se poursuit régulièrement, on constate, dans les cours secondaires et les universités, une croissance accélérée qui se poursuivra pendant quelques années. Dans les prévisions établies ci-dessous, il n'est tenu compte que des tendances actuelles. Or, il est probable que l'enseignement supérieur devra faire face à une expansion beaucoup plus forte.

TABLEAU 14

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX			
ANNÉE	Cours élémentaire	Cours secondaire	Universités
1960-61	881,815	204,772	20,146
1961-62	905,200	240,204	22,984
1962-63	926,296	270,624	24,825
1963-64	949,500	302,000	27,041
1964-65 ⁽¹⁾	972,100	332,500	30,286
1965-66	992,100	365,800	33,300
1966-67	1,012,700	400,600	36,600

(1) Prévisions

SOURCE : « *Les besoins financiers de l'éducation au Québec 1964/67* ». Ministère de la jeunesse.

Emploi :

On constate que la population active employée s'est accrue plus rapidement que la population active totale depuis 1961. Les taux d'accroissement par rapport à l'année précédente sont de 1.7% en 1962 et 2.6% en 1963 pour la population active totale et de 3.7% en 1962 et 2.8% en 1963 pour la population active employée. Cela signifie que l'emploi croît dans une proportion plus grande que la population active, au moins depuis 1961.

En chiffres absolus, le nombre des employés s'est élevé à 1,751,000 en 1963. En 1963, l'augmentation de l'emploi par rapport à 1962 est de 2.8%, soit 48,000.

En ce qui concerne la répartition de l'emploi, on constate une croissance rapide dans les services (7.2%), le commerce (6.7%) et le secteur des finances, assurances et immeubles (8.0%). Il y a une quasi-stabilité dans les transports, les services publics, la fabrication. L'emploi dans les mines reste à peu près le même alors qu'il décroît légèrement dans les forêts.

En 1963, le nombre des sans travail n'a été supérieur que de 0.4% à celui de 1962 ; cela démontre une évolution plus favorable de l'emploi étant donné le taux plus élevé de la population active employée par rapport à la population active proprement dite. Cette évolution s'est traduite par une diminution du taux de chômage en 1963 : 7.4% contre 7.6% en 1962.

Les tableaux ci-dessous donnent une idée plus précise de l'évolution de l'emploi et du chômage au Québec.

TABLEAU 15

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI (en milliers) *												
	FABRICATION			CONSTRUCTION			MINES ET FORÊTS			SERVICES ⁽¹⁾		
	1961	1962	1963	1961	1962	1963	1961	1962	1963	1961	1962	1963
Janvier.....	379.9	397.1	399.2	75.2	80.7	84.7	45.0	44.4	42.9	287.4	311.7	325.6
Février.....	381.0	398.2	396.9	74.9	80.1	81.5	44.3	44.1	43.3	288.5	313.4	326.8
Mars.....	381.5	399.1	397.9	74.7	81.9	82.1	40.2	43.7	34.6	291.6	313.8	326.0
Avril.....	383.7	398.9	400.6	75.6	80.6	80.5	42.2	44.6	43.3	293.2	313.7	328.4
Mai.....	383.4	400.6	399.4	76.2	77.5	79.7	43.6	44.1	39.7	297.3	314.1	328.9
Juin.....	384.3	401.9	406.1	76.2	76.1	75.5	45.6	44.3	42.0	299.0	314.9	333.6
Juillet.....	386.4	401.5	402.9	78.7	76.7	75.5	45.3	44.8	44.2	302.5	315.9	334.4
Août.....	388.5	401.1	400.8	79.1	75.8	78.1	45.0	45.3	45.0	302.5	316.7	337.6
Septembre.....	389.4	400.2	399.8	76.4	76.3	78.6	44.4	45.7	45.7	305.4	315.5	338.9
Octobre.....	391.9	398.5	401.9	76.8	77.4	79.1	45.6	45.9	43.7	306.4	316.9	338.4
Novembre.....	393.7	397.7	406.1	77.6	79.0	79.5	45.4	45.9	44.1	308.6	318.1	338.8
Décembre.....	396.2	399.1	—	78.9	78.7	—	43.2	46.4	—	309.9	319.7	—
Moyenne annuelle	386.7	399.5	—	76.5	78.3	—	44.0	45.0	—	299.5	315.3	—

* Seuls les établissements comptant au moins 15 employés sont recensés.
⁽¹⁾ Services = employés des services publics + finances, assurances, immeubles + transport, entreposage + commerce + hôtel, restaurant et autres.

SOURCE : *Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

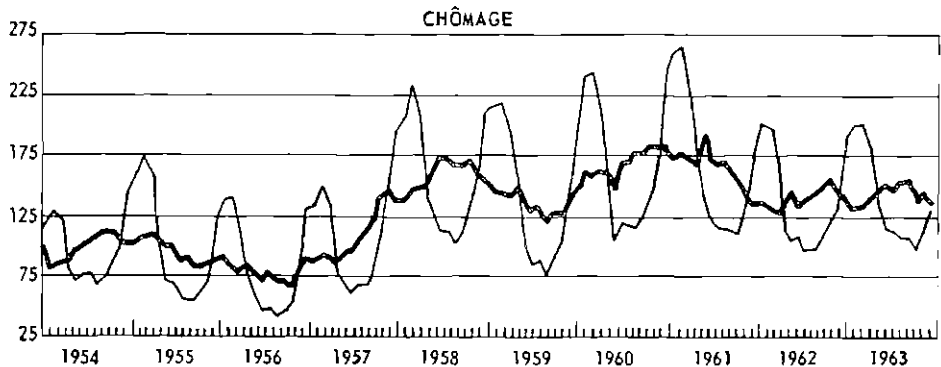
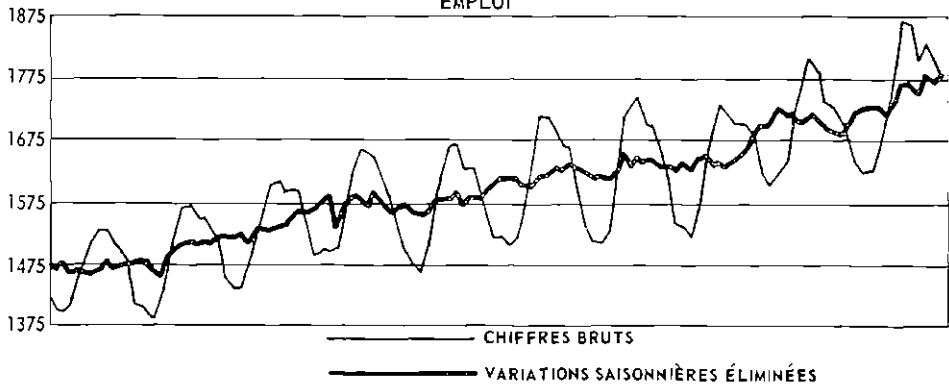
TABLEAU 16

SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Nombre de chômeurs en milliers	Chômeurs en % de la population active	% des chômeurs québécois dans le total du chômage canadien
1959	158.2	7.9	57.00
1960	164.5	9.1	56.61
1961	169.1	9.2	55.82
1962	159.7	7.6	55.29
1965	140.0	7.4	57.40

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S.

GRAPHIQUE V

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE, AU QUÉBEC
(EN MILLIERS)
EMPLOI



Division de conjoncture, ministère de l'industrie et du commerce.

TABLEAU 17

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE, DE LA POPULATION ACTIVE EMPLOYÉE ET DU CHÔMAGE (1)									
Mois	1965			1962			1961		
	Population active	Pop. act. employée	Chômeurs en % de la population active	Population active	Pop. act. employée	Chômeurs en % de la population active	Population active	Pop. act. employée	Chômeurs en % de la population active
	<i>milliers</i>			<i>milliers</i>			<i>milliers</i>		
Janvier.....	1,865	1,725	7.6	1,824	1,699	7.5	1,822	1,625	10.0
Février.....	1,849	1,752	7.1	1,825	1,700	7.5	1,818	1,656	9.4
Mars.....	1,855	1,728	7.2	1,845	1,725	7.1	1,810	1,625	9.7
Avril.....	1,861	1,726	7.4	1,854	1,710	7.0	1,827	1,644	9.5
Mai.....	1,859	1,716	7.8	1,857	1,718	6.5	1,818	1,649	9.2
Juin.....	1,888	1,759	7.9	1,855	1,705	7.9	1,815	1,628	10.6
Juillet.....	1,918	1,772	7.6	1,862	1,714	7.2	1,804	1,659	9.5
Août.....	1,922	1,775	8.0	1,851	1,714	7.4	1,789	1,650	9.5
Septembre.....	1,907	1,752	8.5	1,854	1,690	7.8	1,809	1,641	9.4
Octobre.....	1,922	1,782	7.1	1,852	1,685	8.2	1,805	1,650	8.7
Novembre.....	1,922	1,775	7.5	1,862	1,690	8.7	1,814	1,665	8.0
Décembre.....	1,925	1,787	7.2	1,855	1,689	8.5	1,821	1,685	7.2
Moyenne annuelle.....	1,891	1,750	7.4	1,845	1,705	7.6	1,812	1,645	9.2

(1) Données désaisonnalisées produites à la division de la conjoncture.

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B.P.S.

Si l'on peut considérer avec optimisme la hausse de l'emploi en 1963, due en premier lieu aux nouveaux emplois créés dans les services et le commerce et, en second lieu, à des facteurs particuliers, tels le temps clément qui a prolongé les activités saisonnières et le niveau plus élevé de l'emploi dans nos ports de mer, il reste néanmoins un problème : l'industrie manufacturière absorbe relativement peu de main-d'œuvre nouvelle.

TABLEAU 18

EMPLOI PAR GROUPE D'ÂGE			
GROUPE D'ÂGE	1961	1962	1963
	<i>milliers</i>		
14 — 19 ans.....	176	180	176
20 — 24 ans.....	247	250	261
25 — 44 ans.....	787	788	802
45 — 64 ans.....	444	444	468
65 ans et plus.....	45	42	45

SOURCE : *Special Surveys Divisions* (9603-101, 9605-516), B. F. S.

En regardant attentivement la répartition de l'emploi par groupe d'âge, on constate qu'il y a eu, en 1963, une forte hausse de l'emploi dans le groupe 20-24 ans (4.4% au lieu de 1.2% en 1962) et une hausse moins considérable dans le groupe 25-44 ans (1.8% au lieu de 0.1% en 1962). L'emploi pour le groupe 45-65 ans s'est accru de 5.4% ; il était resté stationnaire depuis 1961. Il y a donc eu une hausse générale de l'emploi pour tous les principaux groupes d'âge.

TABLEAU 19

ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE MASCULINE ET FÉMININE SECTEURS AGRICOLE ET NON-AGRICOLE			
	1961	1962	1963
<i>milliers</i>			
Main-d'œuvre agricole :			
hommes	157	150	119
femmes	5	5	8
Main-d'œuvre non-agricole :			
hommes	1,214	1,237	1,268
femmes	456	469	497

SOURCE : *Special Surveys Division* (9603-101, 9603-516), B. F. S.

La main-d'œuvre agricole poursuit la tendance à la baisse qui s'est manifestée depuis déjà quelques années. Au cours des deux dernières années, la population active sur les fermes a diminué de 18,000 personnes. Cette évolution correspond d'une part, à la mécanisation de plus en plus poussée de l'agriculture et, d'autre part, au mouvement migratoire vers les villes.

Parallèlement, on constate une augmentation de la main-d'œuvre non-agricole : 2.5% en 1963 et 1.9% en 1962. Un fait nouveau mérite d'être signalé : les femmes participent de plus en plus à la vie économique. Leurs effectifs enregistrent cette année, une hausse de 6.0% alors que le taux d'augmentation n'était que de 2.8% en 1962.

RICHESSSES NATURELLES

Le secteur des richesses naturelles tient une place importante dans l'économie québécoise. La part de ce secteur dans l'ensemble de la production brute totale est de 17.1%. Prise dans son ensemble, l'exploitation des richesses naturelles s'est considérablement accrue depuis 1953. On entrevoit de larges perspectives de développement, en particulier dans les mines.

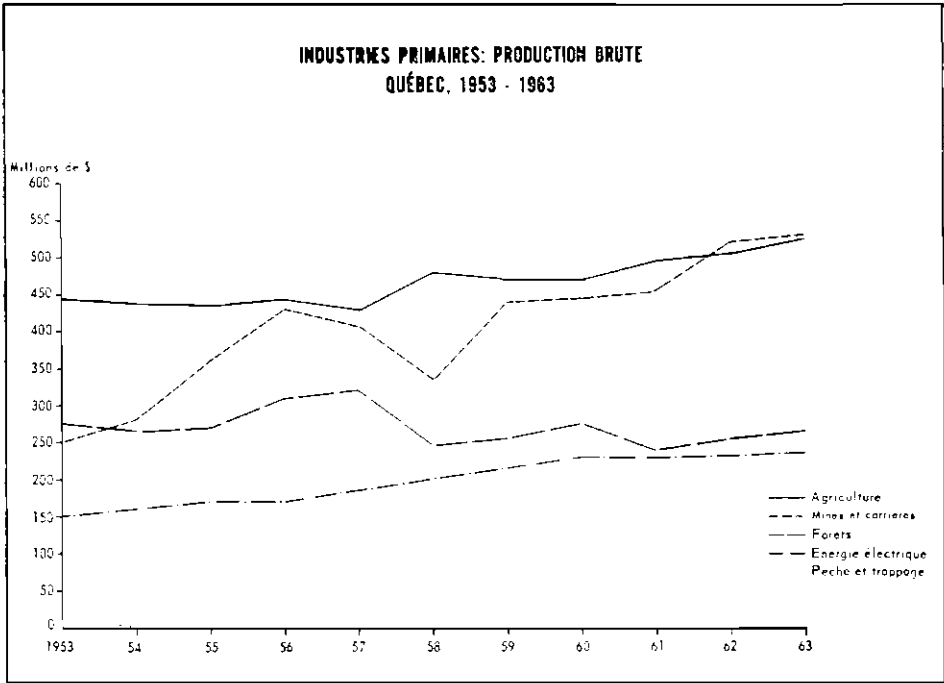
Les terres occupées représentent 4.1% de la surface totale de la province ; environ 2.3% sont défrichées et mises en culture. La production brute

de l'agriculture s'est accrue de 17.7% entre 1953 et 1963. Cette tendance ascendante se poursuit à un rythme assez régulier depuis 1953.

La forêt couvre 38.5% du sol. La production brute du bois coupé a subi d'importantes fluctuations depuis 1953, sous l'influence de la demande extérieure. Depuis 1961, la tendance est à la hausse dans ce secteur. La richesse et la variété des essences permettent d'alimenter une importante industrie de pâtes et papiers. Québec fournit 44% du papier et 49% du bois à pâte produits au Canada.

Le sous-sol québécois renferme d'importants gisements minéraux dont l'exploitation, en certains cas, est à peine commencée. La production brute des industries primaires a considérablement augmenté depuis 1953 ; le taux de croissance pour la période 1953/1963 a été de 41.6%.

GRAPHIQUE VI



L'énergie hydro-électrique est presque la seule source d'énergie utilisée au Québec. L'abondance des lacs et des cours d'eau, leur situation, permettent de produire à un prix de revient relativement bas. L'essor de la production d'hydro-électricité suit l'évolution de la production industrielle ; l'augmentation a été de 57% au cours de la période 1953/1963.

AGRICULTURE

La valeur agrégative des produits agricoles au Québec s'établit à \$673.4 millions en 1963, soit une hausse de 1.4% par rapport à 1962. Cette augmentation relativement faible a été réalisée malgré une baisse assez considérable (5.7%) dans la valeur de la production de nos grandes cultures. Cette baisse est due à des conditions climatologiques assez défavorables et à une diminution des prix des produits agricoles à la ferme. La tendance à la hausse dans le volume des ventes de bétail, des volailles et des produits laitiers se reflète dans la valeur de ces produits et conduit à un gain de \$16 millions par rapport à 1962, soit une augmentation de 3.9%. La valeur de ces produits représente 63.4% de la valeur de la production brute du secteur agricole (61.8% en 1962).

TABLEAU 20

LA VALEUR AGGRÉGATIVE DES PRODUCTIONS AGRICOLES			
PRODUITS	1962	1963 *	1963/1962
	\$000	\$000	%
Grandes cultures	167,894	158,355	- 5.7
Bétail	157,586	162,500	+ 3.2
Production laitière	209,256	215,000	+ 2.8
Fruits	9,741	9,750	+ 0.1
Légumes	13,737	14,500	+ 5.6
Volaille	44,158	49,400	+11.9
Oufs	27,519	28,350	+ 3.8
Produits de l'érable	9,295	9,400	+ 1.1
Tabac	4,720	4,860	+ 3.0
Produits forestiers	18,219	18,690	+ 2.6
Autres produits	2,576	2,660	+ 3.3
TOTAL	664,279	673,445	+ 1.4

* Estimés par la division agricole du B. S. Q.

SOURCE : Bureau de la statistique du Québec, division agricole.

Le volume de nos produits agricoles augmente d'année en année ; mais les mouvements en ciseaux des prix des produits agricoles et du coût de l'équipement d'une part, les difficultés de diversification de l'agriculture d'autre part, sont en grande partie responsables de l'évolution lente du revenu de nos cultivateurs.

GRAPHIQUE VII

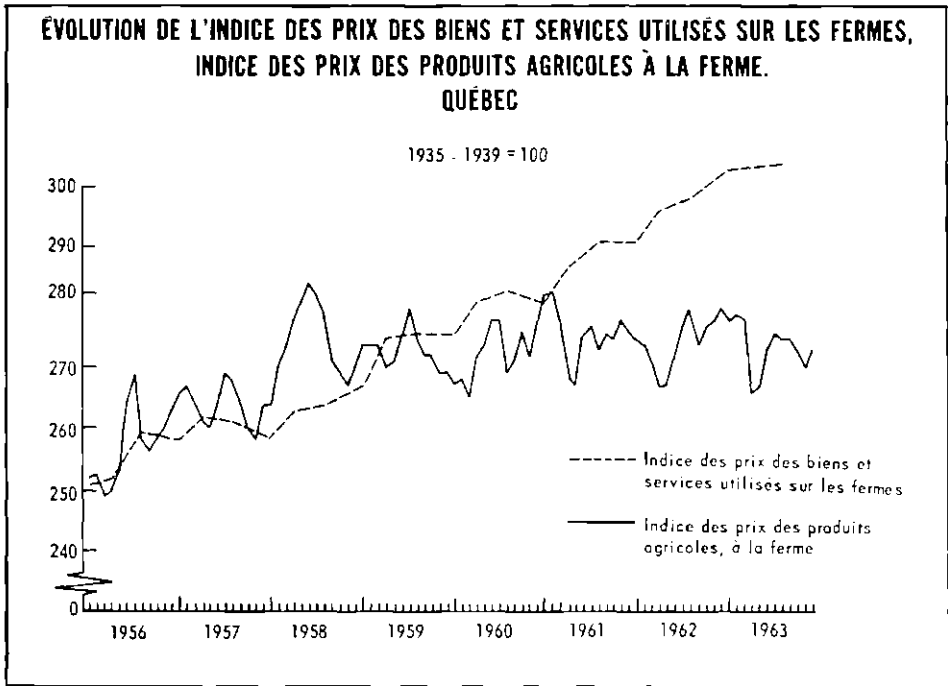


TABLEAU 21

**INDICE DES PRIX DES BIENS ET SERVICES UTILISÉS SUR LES FERMES
DANS L'EST DU CANADA ET INDICE DES PRIX
DES PRODUITS AGRICOLES AU QUÉBEC**

1955-1959 = 100

	1961	1962	1965
Indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes	286.8	295.5	303.7
Équipement et matériel	221.0	250.8	254.3
Coût de la vie sur les fermes	223.7	227.0	256.1
Indice des prix des produits agricoles au Québec	274.4	275.5	272.4

SOURCES : *Prices and Price Indexes* (62-002), *Index numbers of Farm Prices of Agricultural Products* (62-005), B. F. S.

D'après le recensement de 1961, 40% des fermes québécoises ont une production dont la valeur se situe entre \$1,200 et \$5,750. Ces chiffres excluent les fermes exploitées à temps partiel et les très petites unités de production qui forment 54.7% du total des fermes québécoises.

TABLEAU 22

EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LA CATÉGORIE ÉCONOMIQUE EN 1961		
Catégorie économique	Nombre	Pourcentage
Nombre total des fermes recensées	95,777	100.0
Fermes commerciales	62,497	65.3
Valeurs des produits vendus de:		
\$25,000 et plus	550	0.6
\$15,000 — \$24,999	952	1.0
10,000 — 14,999	2,569	2.5
5,000 — 9,999	11,851	12.4
3,750 — 4,999	8,652	9.0
2,500 — 3,749	14,555	15.2
1,200 — 2,499	25,570	24.6
Autres fermes	33,280	54.7

SOURCE : *Recensement 1961.*

Cet aspect du problème agricole, en dépit de la diminution constante de la population vivant sur les fermes entre 1951 et 1961, a fait l'objet, depuis quelques années, d'une nouvelle politique gouvernementale.

Une telle évolution de la population agricole est commune à tous les pays industrialisés ou en voie de développement rapide. Mais au Québec deux autres phénomènes accentuent les difficultés de nos exploitants : premièrement, les conditions climatologiques et une période excessivement courte de végétation limitent le choix des produits ; deuxièmement, la structure de notre secteur agricole ne répond pas suffisamment, dans son état actuel, aux exigences du marché et aux besoins des consommateurs québécois. Il faut ajouter à ces deux facteurs la concurrence des autres provinces, surtout de l'Ontario. L'indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes a augmenté de 3.2% en 1963, alors que l'indice des prix des produits agricoles a baissé de 0.4%.

Le revenu brut des cultivateurs depuis 1955 n'a cessé d'augmenter ; cette hausse a été de 3.4% en 1963, ce qui est légèrement supérieur au niveau de 1962 (3.3%). Cependant, le revenu net réalisé enregistre, depuis 1959, une diminution constante : 1.8% en 1963 et 2.2% en 1962 par exemple. Comme nous l'avons déjà mentionné, les frais d'exploitation ont augmenté annuellement de 4.8 et 4.9% ces deux dernières années. Ces dépenses ont absorbé 68.8% du revenu brut des cultivateurs en 1963, contre 53.1% en 1953.

TABLEAU 25

REVENU DES CULTIVATEURS PROVENANT DES OPÉRATIONS AGRICOLES 1960-1963					
ANNÉE	Revenu monétaire de la ferme	Revenu en nature	Revenu brut réalisé	Frais d'exploit- ation	Revenu net réalisé
	<i>milliers de dollars</i>				
1960.....	411,105	81,150	492,255	313,345	185,686
1961.....	437,608	78,979	516,587	342,096	179,073
1962.....	456,921	76,947	533,868	358,671	175,197
1963.....	473,000	77,000	552,000	380,000	172,000

SOURCE : *Section des finances agricoles, division de l'agriculture, B. F. S.*

Naturellement cette capitalisation massive dans la majorité des fermes marginales alourdit la charge des exploitations et crée des problèmes sociaux et économiques assez difficiles à résoudre. Au Québec, les fermes marginales, c'est-à-dire celles où le revenu ne dépasse pas \$2,000, comptent pour plus de 50% du total des fermes. Néanmoins, nous constatons une augmentation de la valeur des productions par ferme ; par rapport aux deux derniers recensements (1956 et 1961), la valeur de la production brute par ferme a augmenté de 5.6% annuellement. Si nous considérons la tendance à la baisse des prix des produits agricoles, nous pouvons aisément conclure à une hausse du volume de ces produits.

L'élargissement de la politique gouvernementale dans le secteur agricole et les tentatives des exploitants en vue d'une adaptation indispensable ont

introduit un dynamisme vigoureux dans l'évolution et la transformation de ce secteur.

La politique du crédit agricole a été une des initiatives les plus concrètes du gouvernement. La première décision dans ce sens fut la modification de la loi du crédit agricole qui avait porté à un maximum de \$15,000 le prêt foncier aux agriculteurs. Un autre amendement à la même Loi favorisa l'établissement des fils de cultivateurs en prévoyant une remise de $\frac{1}{3}$ du montant prêté, jusqu'à concurrence de \$5,000 pourvu que le bénéficiaire ait demeuré sur sa ferme et l'ait cultivée pendant 10 années consécutives.

L'obtention de crédits, à court et moyen terme, pour l'achat d'équipement ou d'animaux a été facilitée par un amendement à la Loi sur l'amélioration des fermes.

Le gouvernement du Québec s'est enfin engagé à payer une part de $2\frac{1}{2}\%$ sur le taux d'intérêt que charge la Société du crédit agricole, mettant ainsi à la disposition des agriculteurs du Québec une importante source additionnelle de crédit. À la suite de cette intervention, les prêts de la Société du crédit agricole aux agriculteurs du Québec sont passés de \$1,646,000 en 1961 à \$11,434,000 en 1963. En dépit de cette augmentation rapide, le montant des prêts de la Société du crédit agricole du Canada ne représente que le tiers du total des prêts accordés aux agriculteurs en 1963.

TABLEAU 24

PRÊTS AUX AGRICULTEURS				
ANNÉE	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC		SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE DU CANADA	
	Prêts — Nombre	Montant des prêts \$000	Prêts — Nombre	Montants des prêts \$000
1959.	3,082	15,326	139	762
1960.	3,101	15,581	178	1,221
1961.	4,081	25,915	106	1,646
1962.	4,035	51,385	100	1,568
1963.	2,869	22,325	804	11,434

SOURCES : *Société du crédit agricole du Canada, Office du crédit agricole du Québec.*

INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière, une de nos principales industries primaires, est liée aux mouvements conjoncturels des autres pays, en particulier à ceux des États-Unis, étant donné que nous exportons en moyenne 66% de notre pâte de bois et 78% de notre papier-journal vers ce pays.

En 1963, malgré le ralentissement de nos exportations de papier-journal vers les États-Unis et vers les pays d'outre-mer aux deux premiers trimestres, le volume de notre production forestière atteint 986.5 millions de pieds cubes, soit une augmentation de 4.4%.

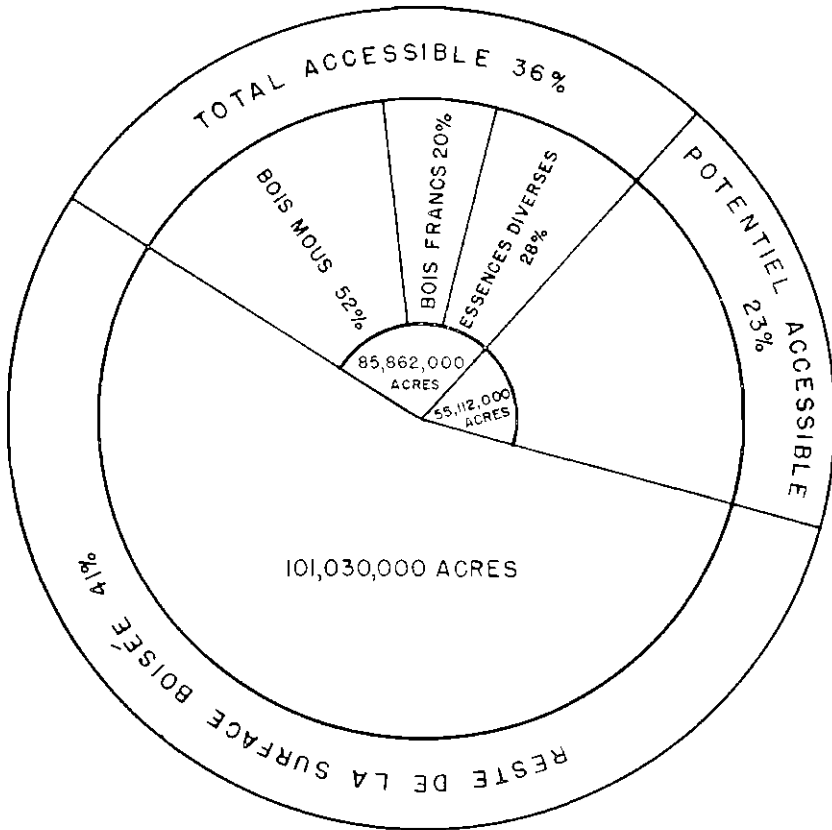
TABLEAU 25

VOLUME DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE				
ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	Total
	<i>milliers de pieds cubes</i>			
1960	562,961	215,595	101,558	879,914
1961	574,906	206,009	134,181	914,096
1962 *	544,294	247,055	143,573	944,922
1963 *	584,194	254,467	147,880	986,541
* Estimation.				
SOURCE : <i>Abattage</i> 1961 (25-202), B. F. S.				

Cette hausse du volume est le résultat d'une activité intense dans l'industrie de la pâte et du papier et dans la construction. La valeur de la production des bois coupés en 1963 marque le sommet le plus élevé depuis 1957, soit \$263.6 millions.

GRAPHIQUE VIII

RÉPARTITION DES SURFACES BOISÉES
QUÉBEC



Division de la Conjoncture, Ministère de l'Industrie et du Commerce

TABLEAU 26

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE		
ANNÉE	Valeur des bois coupés	Valeur de la production des scieries
	<i>milliers de dollars</i>	
1960	212,620	75,103
1961	259,500	74,291
1962 *	252,520	85,070
1963 *	263,643	88,851

* Estimation.

SOURCES : *Canadian Forestry Statistics 1961 (25-202), Opérations en forêt (25-201)*, B. F. S.

La modernisation des techniques d'exploitation et l'augmentation du coût des produits à base de bois (2% par an environ) ont nécessité une rationalisation au sein de ce secteur. Il est donc normal que le nombre d'emplois diminue dans cette branche.

TABLEAU 27

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE			
ANNÉE	Emploi	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
		\$000	\$
1960	29,586	94,108	61.17
1961	25,522	82,691	62.80
1962 *	21,189	73,822	67.00
1963 *	20,698	76,880	71.43

* Estimation.

SOURCE : *Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

Nous observons la même tendance dans le nombre d'exploitants engagés dans l'industrie du sciage.

TABLEAU 28

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS LES SCIERIES			
ANNÉE	Emploi	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
		\$000	\$
1960	15,089	16,256	51.60
1961	12,584	17,825	55.89
1962 *	15,986	24,050	55.68
1965 *	12,255	18,251	61.42

* Estimation.

SOURCE : *Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.

Dans cette partie du secteur, la modernisation et la centralisation des opérations ont supprimé les scieries marginales de telle sorte que de 1959 à 1962, 430 scieries ont disparu.

PÊCHERIES

Le volume de la production de nos pêcheries s'élève annuellement à environ 150,000,000 livres de poissons ; on doit ajouter à ce chiffre 46,000 loups-marins fournis par les chasseurs. La valeur marchande de ces produits, au débarquement, atteint \$5.6 millions, soit le revenu brut des pêcheurs en 1965.

La valeur marchande des produits finis expédiés de nos territoires de pêche a dépassé \$10 millions en 1965, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année 1962.

TABLEAU 29

PRINCIPALES STATISTIQUES DES PÊCHERIES					
ANNÉE	EMPLOI		RÉMUNÉRATION		PRODUCTION
	Pêcheurs	À l'usine	Pêcheurs *	À l'usine	
			<i>milliers de dollars</i>		
1961.....	5,771	2,560	4,105	2,000	7,649
1962.....	5,800	2,251	5,170	2,150	9,249
1965.....	4,000	2,500	5,619	2,250	10,000

* Revenu brut des pêcheurs et chasseurs ou valeur au débarquement.

SOURCE : *Division des pêcheries, B.S.Q.*

Les chantiers maritimes ont livré aux pêcheurs hauturiers une quinzaine de chalutiers, ce qui laisse prévoir une activité plus grande pour les prochaines années.

Trois organismes collaborent étroitement au développement des pêcheries. Un comité fédéral-provincial se penche sur la question de la pêche côtière et de pêche en haute mer le long de notre littoral ; le Conseil d'orientation économique du Québec étudie les pêcheries commerciales et plus particulièrement le rendement des unités de pêche. Le bureau d'aménagement de l'est du Québec s'est aussi arrêté à ce dernier problème.

ÉLEVAGE ET PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE

Cette activité quoique modeste pour le moment — la valeur de la production s'est établie à \$2.6 millions en 1965 — pourrait, avec une meilleure préparation des éleveurs, être une source de revenus plus considérables pour eux.

Le manque de préparation technique et le pourcentage assez élevé d'échecs amènent chaque année des éleveurs à abandonner cette activité, mais ceux qui à la longue acquièrent l'expérience nécessaire peuvent aboutir à un résultat plus satisfaisant. D'une manière générale, la valeur de la production due aux éleveurs est assez stable. Il est à noter que la plupart de ces éleveurs sont des fermiers : le nombre de fermes s'occupant de l'élevage en 1962 a été de 249.

TABLEAU 30

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE FOURRURES			
ANNÉE	ÉLEVEURS	VALEUR DE LA PRODUCTION	
		Élevage	Piégeage
		<i>milliers de dollars</i>	
1960	313	875	1,200
1961	232	904	1,888
1962	249	1,004	1,596
1965	n.d.	1,140	1,028

SOURCE : *Division de l'agriculture, B.S.Q.*

INDUSTRIE MINIÈRE

Si pendant les deux premiers trimestres de l'année 1963, la production de l'industrie minière s'est ralentie par rapport à la même période de 1962, aux troisième et quatrième trimestres les expéditions de nos producteurs ont augmenté de telle façon que la valeur nette de la production pour l'année entière dépasse de 2.5% celle de 1962. Le taux global d'augmentation est cependant plus bas que celui de l'année précédente qui fut une année exceptionnelle (13.4%).

Tout comme en 1962, les minerais métalliques, en particulier le minerai de fer, représente plus de la moitié de la valeur de notre production minière, soit 51.6% (51.2% en 1962) de l'ensemble. La valeur des minerais métalliques québécois représente près de 20% de la valeur de la production métallique totale du Canada.

TABLEAU 31

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE AU NIVEAU D'EXTRACTION *				
ANNÉE	Minerais métalliques	Minerais non-métalliques	Matériaux de construction	Total
<i>milliers de dollars</i>				
1961	171,662	153,156	59,665	364,483
1962	234,775	124,991	65,124	424,890
1963	244,390	125,394	66,672	436,456

* Estimée par la division de la conjoncture.

SOURCE : *Preliminary Estimate of Canada Mineral Production (26-202)*, B. F. S.

Si la part du Québec dans le secteur minier au Canada reste assez stable, celle de l'Ontario diminue depuis trois ans, tandis que la deuxième province par ordre de grandeur, l'Alberta, voit sa part augmenter d'année en année grâce au développement pétrolier.

TABLEAU 32

VALEUR NETTE DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE * PAR PROVINCE			
PROVINCE	1961	1962	1963
<i>dollars</i>			
Ontario	943,669,456	913,342,174	876,585,824
Alberta	473,480,540	566,502,703	635,001,853
Québec	455,522,933	516,453,166	529,388,211
Saskatchewan	215,997,235	237,653,502	257,076,318
Columbia-Britannique	188,542,078	235,428,135	260,715,547
Manitoba	101,489,787	158,932,169	171,032,024
Terre-Neuve	91,618,709	101,858,960	121,785,645
Nouvelle-Écosse	61,693,156	61,651,093	67,307,328
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	12,750,304	13,137,730	14,626,150
Nouveau-Brunswick	18,804,385	21,811,575	26,501,143
Île-du-Prince-Édouard	606,644	677,906	654,120
Total	2,582,300,387	2,844,986,179	2,975,909,918

* Au niveau de la transformation.

SOURCE : *Preliminary Estimate of Canada's Mineral Production (26-202)*, B. F. S.

Cette année, la valeur de la production d'amiante n'a augmenté que de \$466,000 approximativement ; la hausse la plus considérable a été enregistrée dans la production du minerai de fer avec plus de \$10 millions. Quant à la production de ciment, elle n'a augmenté que de \$5 millions.

TABLEAU 55

VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MINERAIS AU QUÉBEC					
	1959	1960	1961	1962	1963 *
	<i>milliers de dollars</i>				
Amiante.....	95,227	107,800	115,900	114,298	114,764
Fer.....	92,497	61,800	53,600	112,445	123,525
Cuivre.....	79,895	95,400	87,000	91,467	91,362
Or.....	33,472	35,100	37,400	37,169	35,159
Ciment.....	29,521	28,300	31,400	33,331	36,737
Zinc.....	11,670	13,300	15,600	17,118	16,357

* Préliminaire.

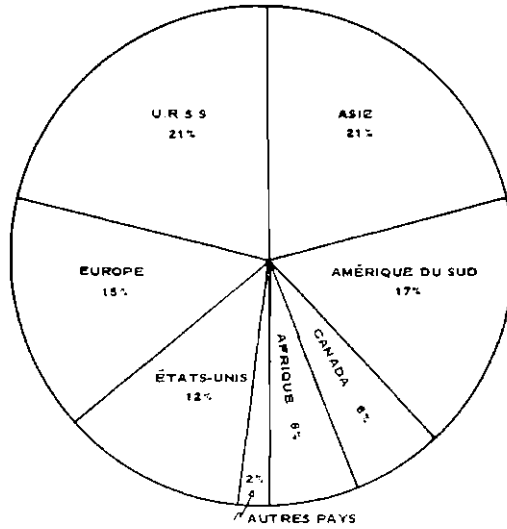
SOURCE : *Mineral Production* (26-202), B. F. S.

Les réserves probables de minerai de fer au Québec dépasseraient 6 milliards de tonnes métriques. Quant aux réserves en minerai de fer des mines en exploitation, elles s'élevaient à 461 millions de tonnes en 1960. Le Québec est le premier producteur d'amiante au monde et le premier producteur de minerai de fer au Canada.

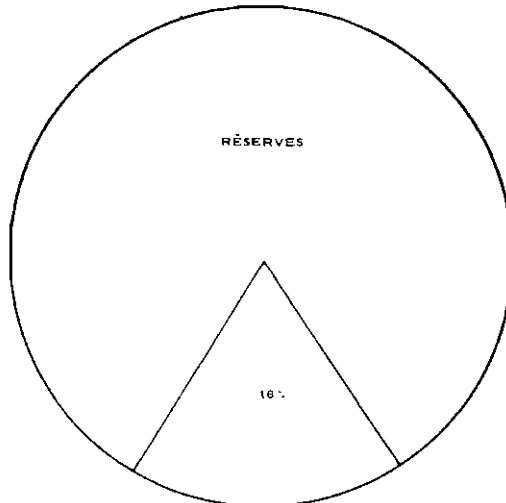
GRAPHIQUE IX

RESSOURCES ET CONSOMMATION MONDIALES DE MINÉRAI DE FER 1960

RESSOURCES TOTALES
71.2 MILLIARDS DE TONNES MÉTRIQUES



CONSOMMATION ESTIMÉE



CONSOMMATION ESTIMÉE
DES 30 DERNIÈRES ANNÉES

L'emploi dans le secteur minier, après une hausse de 5% en 1962, a connu une stabilité relative en 1963. Par contre, le volume des salaires payés enregistre une hausse de 2.9%.

TABLEAU 34

EMPLOI, RÉMUNÉRATION ET SALAIRE HEBDOMADAIRE DANS L'INDUSTRIE EXTRACTIONNE			
ANNÉE	Emploi	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
		<i>dollars</i>	
1959.....	21,540	96,451,192	86.90
1960.....	22,256	103,637,290	89.55
1961.....	22,861	110,165,501	92.67
1962.....	24,050	119,082,132	95.22
1963 *.....	23,826	122,651,469	98.98

* Estimation.

SOURCE : *Employment and Payroll* (72-002), B. F. S.

Pour ce qui est des prévisions, on n'a pu nous fournir d'estimation précise pour 1964. Cependant, on peut penser que la mise en valeur des gisements en cours d'exploitation ou de ceux projetés dans l'avenir immédiat coûteraient environ \$54 millions. Le tiers de cette somme sera probablement dépensé en 1964.

De plus, il y aura en 1964 des constructions de routes, de chemins de fer et même de villages miniers. Suivant un plan conjoint fédéral-provincial, une somme de \$3,700,000 sera affectée à ces postes ; la part du ministère des richesses naturelles sera de l'ordre de \$2 millions. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'investissement de *Wabush Iron* pour une usine de boulettes à Pointe Noire près de Sept-Îles. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de \$150 millions.

Parmi les découvertes minérales faites au cours de 1963, le gisement aurifère de *Camflo Mattagami Mines Ltd* est le seul pour lequel nous avons suffisamment d'informations pour nous permettre de dire qu'il a de bonnes chances d'atteindre le stade de l'exploitation.

On a continué, au cours de 1963, à préparer pour l'exploitation huit gisements découverts antérieurement. Leurs propriétaires ont annoncé que l'exploitation de quatre d'entre eux débutera en 1964, mais il est possible qu'il en soit de même pour les quatre autres. Le coût total pour amener ces gisements au stade de l'exploitation sera de plus de \$24 millions.

Asbestos Corporation détient une option sur le gisement d'amiante de Murray Mining Corporation situé dans le Nouveau-Québec ; la dépense sera d'environ \$50 millions si on décide de l'exploiter.

INDUSTRIE ÉNERGÉTIQUE

Désormais, la politique énergétique relèvera de l'Hydro-Québec et les développements nouveaux dans ce domaine ne se feront que par elle. Cette société pourra jouer un rôle de premier plan dans le processus de planification économique du Québec.

En 1963, la puissance installée a été de 9,065,000 kilowatts. On prévoit qu'en 1966, après divers travaux, elle sera de 9,957,000 kilowatts, ce qui représenterait une augmentation de 9.8% par rapport à 1963. La production d'énergie électrique a atteint, en 1963, 44,758 millions de kilowatts, soit une hausse de 2.4% par rapport à 1962.

TABLEAU 35

PUISSANCE INSTALLÉE, VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE			
ANNÉE	Puissance installée milliers de Kw	Production millions de Kwh	Production millions de dollars
1960.....	8,658	43,901	230.1
1961.....	8,628	43,566	228.5
1962.....	8,850	44,052	250.8
1963 *.....	9,065	44,758	234.5

* Estimation.

SOURCES : *Annual Electric Power Survey of Capability and Load 1963-1966 Forecast* (57-204), *Electric Power Statistics* (57-001), B.F.S.

Depuis 1954, la consommation domiciliaire annuelle moyenne a augmenté de 55.8%. Le nombre moyen des abonnés domiciliaires a suivi une courbe parallèle mais avec un peu de retard puisque la croissance a été de 42.7%. L'augmentation de la consommation d'électricité est due, pour une part, au nombre accru d'abonnés, et pour une autre part, à l'utilisation plus généralisée de l'électricité. Le coût moyen du kilowatt-heure, dans le service domiciliaire, a diminué de 16.5% depuis 1954.

Quelques compagnies, qui produisent surtout pour leurs propres besoins industriels, demeurent indépendantes, mais on ne leur connaît pas de nouveaux projets. Les immobilisations de l'Hydro-Québec représentent donc, dans le domaine de l'industrie énergétique, la totalité des immobilisations.

Les investissements de l'Hydro-Québec, pour l'année 1964, seront d'environ \$250 millions. La moitié, approximativement, est destinée à la production d'électricité et servira à terminer ou à continuer les projets déjà en cours. Les prévisions pour les principaux travaux sont les suivantes:

— les derniers groupes générateurs de Carillon seront installés durant la prochaine année.

— la poursuite des travaux du complexe Manicouagan-Outardes absorbera environ \$80 millions pour l'année.

— le barrage auxiliaire « des Cascades », qui doit faciliter le fonctionnement de la centrale de Beauharnois, sera continué au coût de \$3,600,000.

— l'addition d'unités génératrices aux centrales de Shawinigan, Grand-Mère et la Gabelle, de la compagnie d'électricité Shawinigan coûtera \$8,500,000 à l'Hydro-Québec.

— enfin, la centrale thermique de Tracy, entreprise par la compagnie Shawinigan, sera presque achevée. Ces travaux représenteront \$15 millions.

Les immobilisations prévues au chapitre « transport d'énergie » sont de \$75 millions. Une grande partie de ce montant est consacrée au réseau de transport de 735 Kv qui acheminera vers Montréal l'énergie électrique produite par les centrales des rivières Manicouagan et Outardes. Les travaux de recherches en vue de la réalisation de ces projets ont été faits au cours de 1962 et 1963; c'est en 1964 que débiteront les travaux proprement dits. Ils provoqueront des déboursés de l'ordre de \$58 millions. Des lignes de transport de moindre importance seront également réalisées pour un montant de \$17 millions. Il est possible cependant que ces prévisions soient modifiées en fonction des décisions qui seront prises relativement au développement des chutes Hamilton.

Le domaine de la distribution d'électricité figure pour un montant de \$50 millions au tableau des investissements. Ce montant se répartit entre les extensions de lignes de distribution, la construction et l'agrandissement de sous-stations rendus nécessaires pour faire face à la demande toujours croissante.

Dans le même ordre d'idée, le ministère des richesses naturelles prévoit l'immobilisation d'une somme de \$500,000 destinée à la construction et à la restauration de barrages de moindre importance.

PRODUCTION MANUFACTURIÈRE

L'industrie manufacturière québécoise a encore marqué, en 1963, des progrès sensibles. Toutefois, aux développements rapides de nos productions manufacturières de l'année 1961 et du début de 1962, qui permirent d'atteindre un niveau d'activité sans précédent, succède une période où les gains, tout en n'étant pas aussi rapides, n'en sont pas moins réels. L'augmentation de 4.3% réalisée en 1963, par rapport à l'année précédente, ne se compare pas à celle de 8.7% obtenue en 1962, mais elle est supérieure à l'augmentation moyenne des trois années précédant 1962.

TABLEAU 36

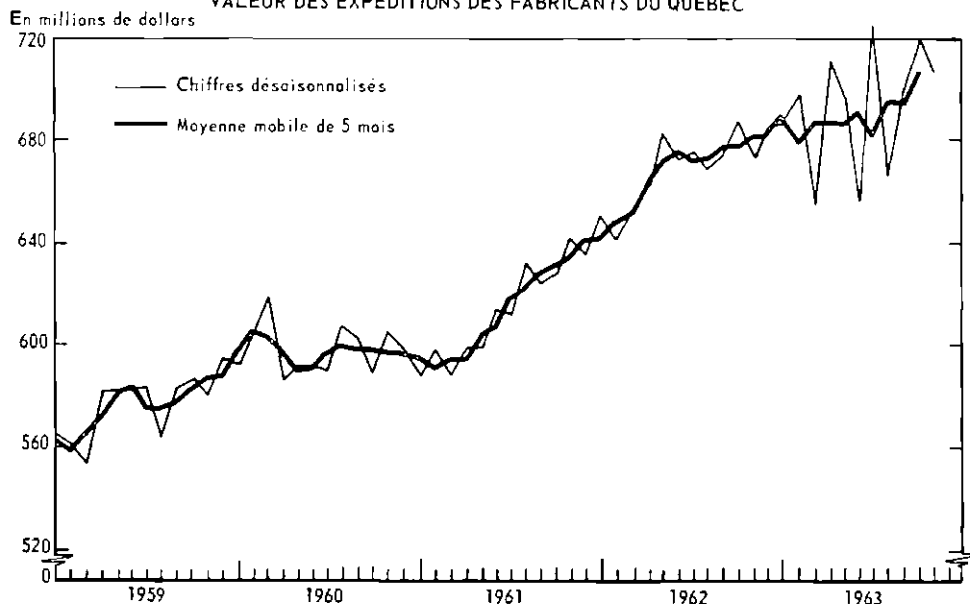
PRINCIPALES STATISTIQUES MANUFACTURIÈRES				
ANNÉE	Établissements	Employés	Salaires et gages	Valeur des marchandises expédiées
<i>milliers de dollars</i>				
1956.....	12,112	446,157	1,396,415	6,622,505
1957.....	12,250	449,583	1,477,828	6,679,595
1958.....	11,828	429,558	1,476,606	6,754,798
1959.....	11,584	451,257	1,546,953	6,916,200
1960.....	11,961	433,949	1,620,314	7,206,096
1961.....	11,576 *	436,124	1,670,000	7,439,600
1962.....	11,858	453,739	1,779,000	8,084,500
1963.....	—	454,919	1,838,000	8,432,900

* La mise en vigueur de la nouvelle classification type des industries en 1961 a eu pour effet d'exclure certains établissements. L'effet de cette mesure se fait surtout sentir dans la série du nombre des établissements manufacturiers.

SOURCES : *Estimates of Labour Income (72-005), Inventories Shipments and Orders in Manufacturing Industries (51-001), The Manufacturing Industries of Canada (51-209), Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

GRAPHIQUE X

VALEUR DES EXPÉDITIONS DES FABRICANTS DU QUÉBEC



La valeur estimée des expéditions des manufactures en 1962 s'élevait à \$8,029.2 millions. Les chiffres fournis quelques mois plus tard par le B. F. S. montrèrent que notre estimation, faite d'après le chiffre-repère de 1959, était à peu près exacte. L'utilisation faite ici du chiffre-repère de 1960, nous donne la valeur de \$8,084.5 millions comme étant une estimation plus précise de la valeur des expéditions manufacturières en 1962. En se référant au même point, la valeur des expéditions manufacturières en 1963 se situera à \$8,432.9 millions environ.

La production industrielle canadienne en 1963 n'a pas montré de progrès aussi grands que ceux qu'elle avait connus en 1962. L'indice du volume de la production a augmenté de 5% en 1963 alors que, l'année précédente, le gain avait été de 7.6%. Au niveau canadien, la contribution la plus importante à cette hausse est venue de l'industrie manufacturière où l'augmentation a été de 5.2%. La fabrication des biens durables a présenté, en 1963, une augmentation individuelle de 6.2%.

TABLEAU 37

INDICE DU VOLUME DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU CANADA				
1949 = 100				
	1961	1962	11 mois '62	11 mois '63
Total, production industrielle	172.9	186.0	185.8	195.5
Total, fabrication	153.0	164.9	164.4	173.3
Total, non-durables	157.0	164.8	164.6	172.0
Textiles synthétiques et soie	219.5	243.6	242.6	278.5
Vêtements, hommes, femmes et enfants	110.3	111.0	110.7	115.3
Pâtes et papiers	153.1	158.6	158.7	162.1
Tabac et ses produits	193.6	203.7	203.9	208.9
Total, durables	148.4	165.0	164.2	174.7
Meubles	143.6	152.5	152.3	152.7
Machinerie	133.4	149.1	148.0	159.7
Fer et acier primaires	174.0	193.0	191.7	214.4
Véhicules automobiles	157.3	206.9	201.8	250.8
Réduction et affinage	165.6	164.2	164.6	162.6
Équipement de télécommunication	428.9	524.1	524.9	543.6

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-003), B. F. S.

TABLEAU 38

EMPLOI, RÉMUNÉRATION ET EXPÉDITIONS DES FABRICANTS				
1961, 1962, 1963				
INDUSTRIE	Année	Emploi	Rémunération de l'emploi	Valeur des expéditions
			<i>millions de dollars</i>	
Pâtes et papiers.....	1961	25,370	133.5	620.5
	1962	25,250	136.3	655.1
	1963	25,549	142.8	674.9
Réduction et affinage des métaux non-ferreux.....	1961	10,906	60.4	618.8
	1962	11,200	61.2	639.6
	1963	11,217	64.5	667.3
Appareils et fournitures électriques.....	1961	23,135	107.9	323.9
	1962	24,676	118.4	362.9
	1963	24,573	120.3	366.1
Confection pour dames.....	1961	22,392	58.7	209.0
	1962	22,427	61.6	238.2
	1963	23,182	67.7	251.4
Tabacs, cigares et cigarettes.....	1961	6,606	28.9	186.8
	1962	6,360	28.0	189.6
	1963	6,439	29.9	196.7
Produits chimiques industriels.....	1961	4,184	23.4	97.7
	1962	4,649	24.0	99.8
	1963	4,409	23.8	99.1

SOURCE : *Statistiques manufacturières du Québec, B.S.Q.*

L'industrie des pâtes et papiers a encore conservé, en 1965, le premier rang quant à la valeur des marchandises expédiées, au montant total des salaires payés et au nombre total d'employés. La valeur des expéditions de l'industrie est estimée à \$674.9 millions. Ce chiffre représente une hausse de 3% en valeur ; l'augmentation du volume de la production, entre 1965 et 1962, se situe de son côté à près de 3%. La situation économique en 1962 connaît à l'industrie des pâtes et papiers une part de 8.5% dans les expéditions totales de la fabrication québécoise. L'année 1965 a réduit quelque peu la part de cette dernière industrie ; celle de l'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux non-ferreux s'est accrue au même moment. Ainsi que nous le prévoyions l'an passé, les deux industries ont maintenant des parts à peu près égales dans les expéditions de nos fabricants, soit 8%. En 1965 donc, le gain de 4.3% dans l'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux non-ferreux a dépassé celui des pâtes et papiers ; la valeur de la production dans cette dernière industrie n'a dépassé que d'environ \$8 millions la valeur totale, soit \$667.3 millions, obtenue par l'industrie des pâtes et papiers.

Il y a lieu de souligner ici que ces deux grandes industries québécoises sont fortement intégrées à notre contexte économique. De plus les nouveaux établissements de ces deux industries, dont la production débute ou encore dont la construction est prévue et les capacités encore inutilisées surtout dans l'aluminerie, permettent d'entrevoir des développements futurs soutenus.

L'année exceptionnelle que fut 1962, avait permis une hausse de 6.5% dans le volume des salaires et gages. Avec une augmentation de plus de 3% en 1965 en regard de 1962, le volume total des salaires et gages de l'industrie manufacturière atteint le montant de \$1,858 millions. Les principales industries manufacturières enregistrent simultanément des augmentations allant à près de 10% dans l'industrie de la confection pour dames à un peu plus de 1.5% dans l'industrie des appareils et fournitures électriques. Le montant de \$142.8 millions réalisé en 1965 dans l'industrie des pâtes et papiers représente une augmentation de 4.8% depuis 1962. L'industrie des appareils et fournitures électriques se classe au second rang, quant au montant des salaires et gages payés, avec \$121 millions. La légère hausse enregistrée en 1965 dans cette dernière industrie fait suite à l'avance rapide de près de 10% obtenue en 1962 par rapport à 1961.

Le sous-groupe manufacturier de la confection pour dames mentionné ci-haut, reflète très bien, semble-t-il, la situation qui prévaut en général dans les industries des textiles et du vêtement. Les salaires et gages hebdomadaires moyens montrent, en 1965, des hausses qui dépassent de beaucoup celles obtenues au cours des années précédentes. L'observation faite après 11 mois d'activité en 1965, révèle qu'ils ont augmenté de 3.6% en regard de 1962 dans l'industrie des textiles et de 4.4% dans celle du vêtement. Ainsi ces deux industries occupent respectivement les troisième et premier rangs, si on considère l'avance des salaires moyens dans nos groupes principaux d'industries manufacturières. L'année 1965 peut bien marquer, pour les industries des textiles et du vêtement,

la fin d'une période de stabilité relative. Par ailleurs, d'importantes expéditions de textiles québécois, faites en 1963 vers le marché britannique, apportent une dimension nouvelle à cette industrie.

TABLEAU 39

SALAIRES ET GAGES HEBDOMADAIRES MOYENS					
	1960	1961	1962	11 mois '62	11 mois '63
<i>en dollars</i>					
Manufactures	75.11	75.65	77.93	78.25	80.75
Produits du tabac	78.57	80.99	84.98	84.95	88.09
Produits des textiles	60.12	62.69	65.07	65.40	67.78
Vêtements	46.97	49.15	50.72	51.51	55.57
Produits du cuir	48.24	51.03	52.18	52.76	54.66
Produits du bois	57.58	59.87	61.42	61.84	64.09
Produits du papier	90.92	94.90	97.44	97.59	100.83
Produits du fer et de l'acier	82.98	86.02	88.95	89.50	91.84
Équipements de transport	89.14	91.59	93.75	94.24	98.09
Produits des métaux non-ferreux	92.01	95.96	98.78	98.64	101.98
Appareils électriques et accessoires	85.26	90.66	92.91	93.15	95.25
Produits chimiques	91.08	95.83	100.76	100.64	103.79

SOURCE : *Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.

En 1962, les progrès remarquables enregistrés par l'industrie manufacturière québécoise, tant dans les expéditions que dans les salaires payés, se sont reflétés dans l'emploi dont le chiffre révisé a montré une hausse de 4%. L'année 1963 cependant n'a vu qu'une légère répercussion, sur le niveau général de l'emploi, des hausses dans les expéditions et les salaires payés; la situation de l'embauche dans les principales industries manufacturières a été relativement stable, sauf pour l'industrie de la confection pour dames où une augmentation de 5.4% s'est produite. Par ailleurs, l'emploi dans certaines industries secondaires a marqué des progrès notables. Ainsi les groupes principaux de ces industries, c'est-à-dire les produits du bois, les produits des métaux non-ferreux et les produits chimiques ont enregistré respectivement, en 1963, des hausses d'emploi de 5.4, 8 et 6.1%.

La durée de la semaine moyenne de travail est un précieux indicateur du comportement de notre industrie de la fabrication. D'après des données mensuelles incomplètes, celle-ci est passée de 41.5 heures qu'elle était en 1962 à 41.6 heures en 1963. La courbe de la semaine moyenne de travail, que nous présentons ici, montre l'influence sur nos papeteries de la grève de décembre 1962 chez les typographes de New-York. Ainsi, le progrès apparent que l'on peut noter dans la durée de la semaine moyenne de travail, de 1962 à 1963, nous semble moins réel si l'on considère qu'une semaine moyenne normale en décembre aurait placé le chiffre annuel de 1962 à près de 41.7 heures. En fait donc, compte tenu de ce mois irrégulier, la semaine moyenne en 1963 se situe en général à un niveau plus bas que celle de l'année précédente.

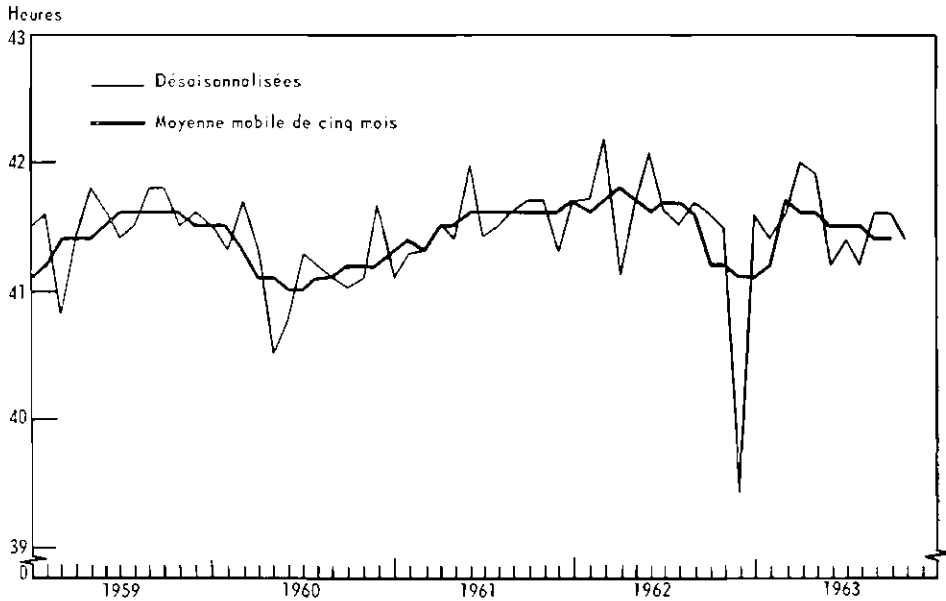
TABLEAU 40

EMPLOYÉS RAPPORTÉS — 1953 = 100						
INDUSTRIE	1961		1962		1963	
	Mai	Octobre	Mai	Octobre	Mai	Octobre
Manufactures.....	101.1	104.9	105.8	106.5	105.2	107.4
Tabac.....	86.5	86.9	87.5	85.9	88.5	82.5
Produits du cuir.....	90.2	92.6	88.4	92.5	86.7	88.6
Produits des textiles.....	90.8	95.7	97.2	97.5	98.1	101.5
Vêtements.....	100.3	105.7	104.6	106.9	103.4	109.9
Produits du bois.....	116.8	117.5	129.4	126.0	150.7	152.8
Produits du papier.....	113.5	114.5	113.2	115.8	114.7	114.7
Imprimerie, édition et industries connexes.....	157.7	140.4	144.5	144.5	139.8	141.1
Produits du fer et de l'acier.....	86.2	86.6	91.6	94.9	95.0	95.8
Équipements de transport.....	69.4	72.4	92.2	67.5	65.2	65.5
Produits des métaux non-ferreux.....	100.5	101.9	102.5	97.8	101.0	105.6
Appareils électriques et accessoires.....	115.3	121.9	151.0	151.2	127.9	124.5
Produits chimiques.....	95.0	95.2	95.9	86.7	95.1	92.0

SOURCE : *Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.

GRAPHIQUE XI

SEMAINE MOYENNE DE TRAVAIL DANS LA FABRICATION



CONSTRUCTION

D'après un relevé effectué en novembre 1962, la valeur globale de la construction atteindrait \$2 milliards en 1963 ; elle serait de 3.7% plus élevée que celle de l'année précédente (8.1% en 1962). On discerne cependant,

TABLEAU 41

VALEUR DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PAR SECTEUR QUÉBEC					
	1959	1960	1961	1962	1963
	<i>milliers de dollars</i>				
Valeur totale	1,772,322	1,654,161	1,732,739	1,873,504	1,943,975
Bâtiments	1,101,370	1,000,538	1,121,451	1,238,076	1,221,982
Domiciliaire	539,800	455,300	511,800	598,000	602,900
Industriel	114,667	115,683	104,588	125,852	123,228
Commercial	215,352	208,401	251,798	245,238	188,653
Institutionnel	145,070	148,826	177,070	185,581	229,643
Bâtiments divers	86,481	72,328	77,195	83,425	78,558
Travaux de génie	670,952	653,623	610,288	655,428	721,993

SOURCE : *Construction in Canada 1961-63 (64-201)*, B. F. S.

en 1963, un léger fléchissement (-3.3%) dans le secteur non-domiciliaire, spécialement dans la construction industrielle et la construction d'entreprises commerciales.

La tendance à la baisse, constatée en 1963 dans les développements de la construction industrielle, survient après l'augmentation de 26% qui s'était produite en 1962. Cette dernière expansion, dans la construction des manufactures, fut complétée en 1963 par un développement rapide des investissements dans la machinerie et les équipements nouveaux. En effet, 1961 et 1962 furent une période pendant laquelle, au cours d'une première étape, on tenta d'améliorer le taux de productivité par un renouvellement de l'équipement ; cette phase fut suivie d'une extension de la construction manufacturière dans le but d'augmenter, au cours d'une deuxième étape, la capacité de la production.

La part des travaux de génie dans la valeur globale de la construction a été de 33.9% en 1962 et de 37.1% en 1963. La valeur de ces travaux est de 13.6% supérieure à celle des travaux entrepris en 1962. Cet accroissement rapide démontre les efforts constants du Québec depuis plusieurs années, en vue de doter la province d'une infrastructure de plus en plus conforme à ses exigences sociales et économiques.

Dans ce domaine, les hausses les plus considérables proviennent de la construction des routes (24.2%), de la construction des centrales d'énergie électriques (9.0%) et surtout du groupe intitulé « autres constructions de génie », où la contribution à la hausse est produite entièrement par l'aménagement de tunnels et la construction du métro de Montréal. Ces travaux se sont élevés à \$19.4 millions.

La valeur des permis de construction, d'après les chiffres désaisonnalisés, a été de 13.8% plus élevée en 1963 par rapport à l'année précédente. La hausse dans la valeur des permis de construction domiciliaire a été de 33% en 1963 en regard de 1962. La valeur des permis émis pour ce type de construction représente 54.6% de l'ensemble de la valeur de la construction en 1963 ; en 1962, ce pourcentage s'établissait à 52% .

Au Québec pour les premiers onze mois de 1963, dans les centres de 5,000 habitants et plus, le nombre des habitations nouvelles commencées atteint 31,300, les habitations nouvelles complétées 31,244. Les chiffres comparables pour 1962 étaient de 30,747 et 27,240. D'après une estimation faite à partir de ces dernières données, ce nombre atteindrait à la fin de l'année, pour les centres de 5,000 habitants et plus, 40,621 pour les unités d'habitation commencées et 42,580 pour les logements complétés. Ce sont surtout les maisons d'appartements qui ont enregistré l'augmentation la plus considérable : 16,273 unités complétées pendant les dix premiers mois en 1963 contre 7,816 en 1962, tandis que le nombre des maisons uni-familiales n'a été que de 9,500 en 1963 contre 9,216 en 1962.

D'après le relevé des intentions du début de l'année, on estimait qu'il y avait une très faible augmentation (0.8%) dans la construction domiciliaire

GRAPHIQUE XII

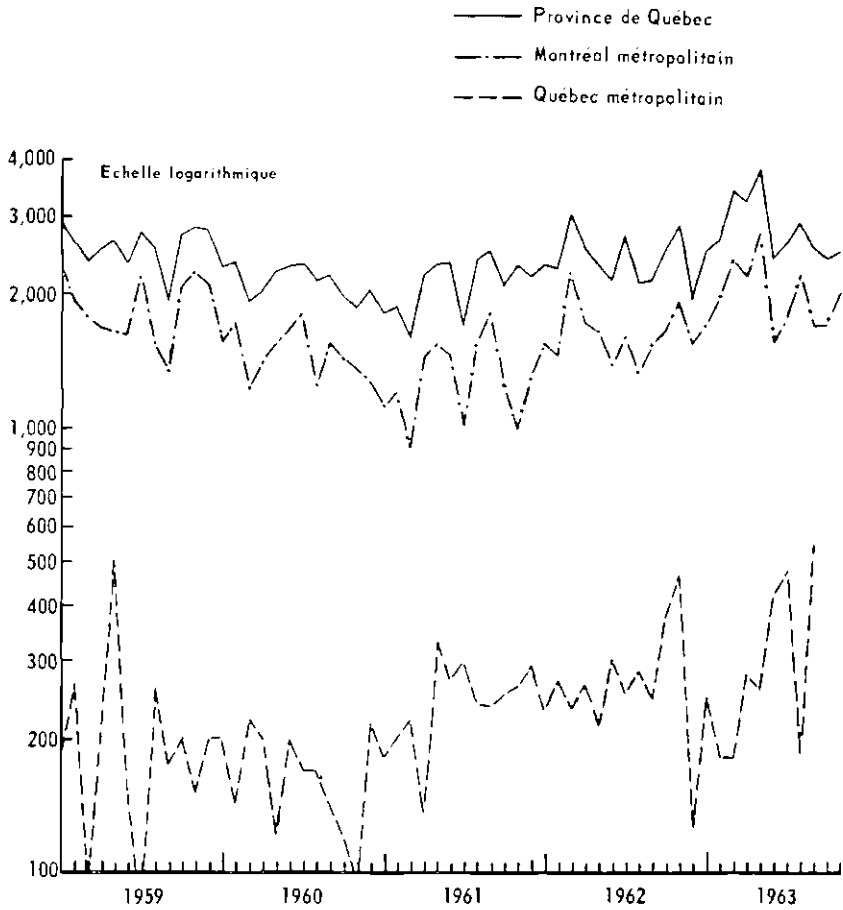
NOUVELLES HABITATIONS COMMENCÉES *
(Agglomérations de 5000 habitants et plus)



* Variations saisonnières éliminées

GRAPHIQUE XIII

NOUVELLES HABITATIONS COMPLÉTÉES*
(Agglomérations de 5,000 habitants et plus)



* Variations saisonnières éliminées

nouvelle, mais à la fin du troisième trimestre de 1963, cette prévision s'avérait en deçà de la réalité qui dépasse en valeur et en nombre les chiffres prévus au début de 1963. De plus, nous escomptons qu'avec la mise en vigueur des différentes mesures prises par le gouvernement fédéral — la prime de \$500 et la réduction du taux d'intérêt — la valeur des nouvelles habitations se situera à un niveau dépassant de plus de 10% celui atteint en 1962.

TABLEAU 42

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC					
ANNÉE	En construction le 1 ^{er} janvier	Logements commencés	Logements complétés	Ajustements	En construction le 31 décembre
1959.....	20,721	36,265	38,920	— 312*	17,754
1960.....	17,754	28,589	31,311	— 1,075	13,959
1961.....	13,959	34,215	31,756	— 757	15,661
1962.....	15,661	40,152	35,782	— 397	16,699
1963.....	16,699	40,621	42,580	n.d.	16,885

* Estimation.

SOURCE : *New Residential Construction* (64-002), B. F. S.

Après dix mois d'activité en 1963, on estime que l'emploi a augmenté de près de 5,000 dans le secteur de la construction ; ce chiffre pourrait être supérieur avec novembre et décembre si nous prenons en considération l'évolution de la construction domiciliaire.

En 1965, le salaire hebdomadaire est resté assez stable par rapport à l'augmentation enregistrée en 1962. Quant aux coûts des matériaux de construction, l'indice montre qu'ils ont été de 3.5% plus élevés qu'en 1962. Ces mêmes prix augmenteront encore semble-t-il avec l'application graduelle de la taxe de 11%.

TABLEAU 45

STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSTRUCTION				
ANNÉE	Emploi	Salaire hebdomadaire moyen	Rémunération	Valeur totale des travaux
		<i>dollars</i>	<i>milliers de dollars</i>	
1959	142,154	76.75	567,179	1,772,522
1960	129,350	80.78	545,545	1,654,161
1961	135,116	80.58	566,190	1,752,739
1962 ⁽¹⁾	142,211	82.55	608,800	1,875,504
1965 ⁽¹⁾	147,068	82.41	650,207	1,945,975

(1) Chiffres préliminaires.

SOURCE : *Construction in Canada 1961-65 (64-201)*, B. F. S.

RÉPARTITION DES REVENUS ET LEUR DESTINATION

Répartition des revenus :

Au Québec le revenu du travail représente, depuis quelques années, au-delà de 68% du revenu personnel. En ajoutant les profits des sociétés avant impôt ce pourcentage s'élève à 85%.

TABLEAU 44

RÉPARTITION DES REVENUS			
	1961	1962	1963*
	<i>millions de dollars</i>		
Rémunération des salariés et autres revenus de travail...	4,951	5,295	5,650
Profits des sociétés avant impôt.....	1,054	1,147	1,212
Revenu net de l'agriculture.....	179	175	172
Revenu net des entreprises individuelles non-agricoles.....	522	543	562
Intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers.....	717	769	821
Transferts des gouvernements (intérêts exclus).....	943	986	1,023

* Estimation.

SOURCES : *Comptes nationaux, revenus et dépenses* (13-201), (13-001), B. F. S. *Division agricole, B. S. Q.*

En 1963, le revenu du travail a atteint un nouveau sommet avec \$5,650 millions, soit une augmentation de 6.3%. Les profits des sociétés avant impôt se sont accrus de 5.7% par rapport à 1962. Ce taux est plus faible que celui de l'année précédente qui fut de 8.8%. Le seul poste qui a enregistré une diminution est le revenu net de l'agriculture, ce qui est dû, comme nous l'avons déjà signalé, aux mouvements en ciseaux des prix.

Le revenu par tête d'habitant, qui se reflète surtout dans la hausse des salaires, augmente d'une façon constante. Néanmoins, il reste au-dessous du niveau ontarien. Cette position est inhérente à notre secteur de fabrication : nos industries répondent plus faiblement à un niveau de revenu plus élevé.

TABLEAU 45

ÉVOLUTION DU REVENU PERSONNEL PAR HABITANT					
ANNÉE	Québec	Ontario	Canada	Québec/Ontario	Québec/Canada
	<i>dollars</i>			<i>%</i>	
1960.....	1,308	1,800	1,534	72.67	85.27
1961.....	1,361	1,851	1,565	73.53	87.08
1962.....	1,417	1,938	1,658	73.12	85.46

SOURCE : *Comptes nationaux* (13-201), (13-001), B. F. S.

GRAPHIQUE XIV

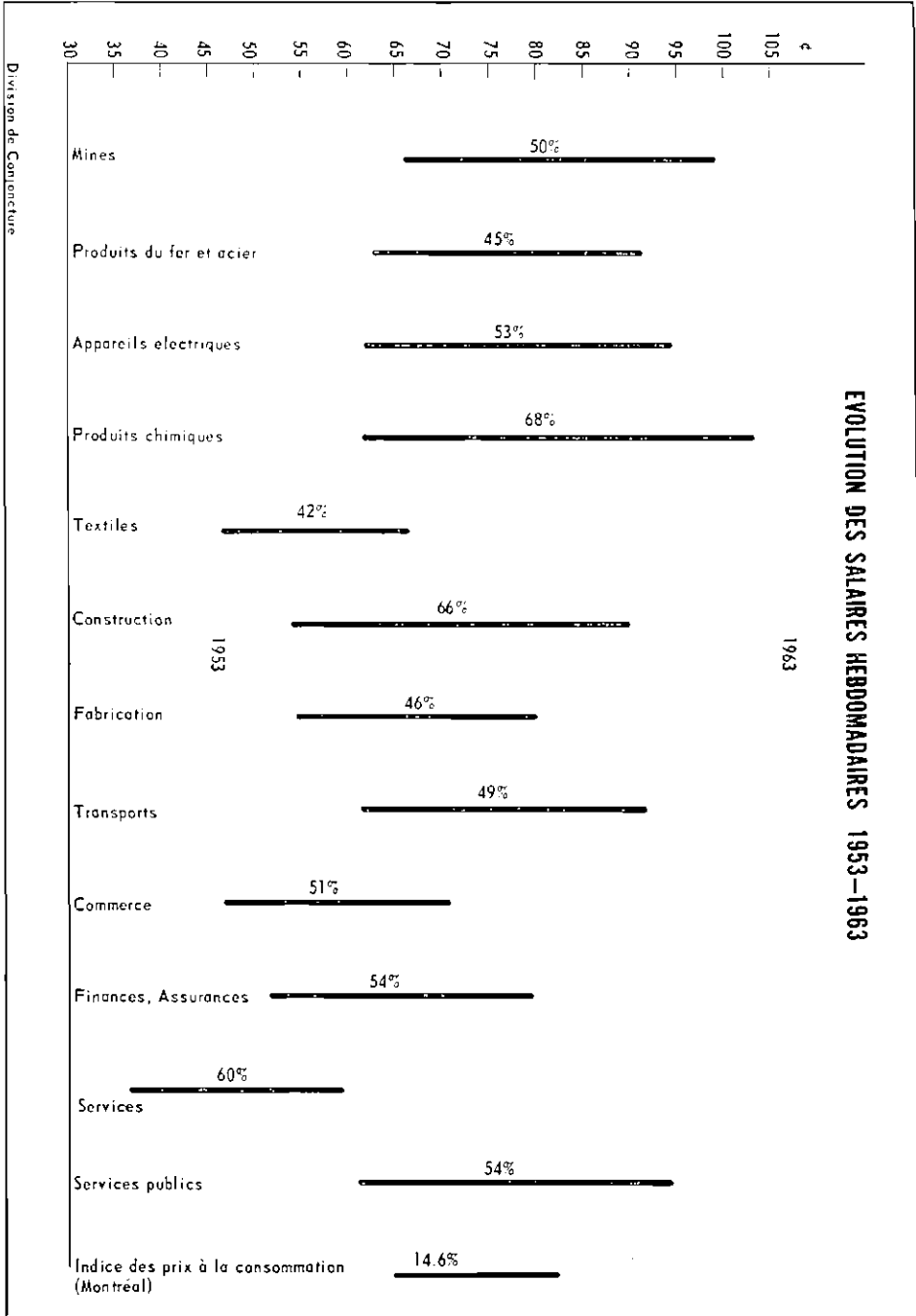


TABLEAU 46

MOYENNE DES SALAIRES HEBDOMADAIRES ET VARIATION RÉELLE DU POUVOIR D'ACHAT				
	1955	1965	1965/55	1965/55*
	Salaires hebdomadaires		Variation en dollars courants	Variation réelle du pouvoir d'achat
	<i>dollars</i>		<i>%</i>	
Mines.....	66.01	99.56	50.8	52.0
Produits du fer et de l'acier.....	62.94	91.54	45.4	27.3
Appareils et fournitures électriques.....	62.00	94.88	53.0	55.9
Produits chimiques.....	61.67	105.65	68.0	47.1
Textiles.....	46.85	66.86	42.7	24.9
Construction.....	54.15	90.01	66.2	45.5
Fabrication.....	54.71	80.40	46.9	28.6
Transports et communications.....	61.60	92.09	49.4	50.8
Services publics.....	61.35	94.68	54.5	55.1
Commerce.....	46.90	71.04	51.4	32.5
Finances et assurances.....	51.48	79.54	54.5	35.2
Services.....	56.78	59.02	60.4	40.4

* Salaires hebdomadaires par branche divisés par l'indice des prix à la consommation (Montréal).

SOURCES : *Employment and Payrolls* (72-201), *Prices and Price Indexes* (62-002), B. F. S.

Destination des revenus :

En 1965, les dépenses en biens et services privés et publics au Québec se sont élevées à plus de \$12 milliards et sont ainsi réparties : \$7 milliards pour les biens et services utilisés par les consommateurs, \$3 milliards en immobilisations et réparations, \$1 milliard pour les dépenses des gouvernements provincial et municipaux et \$1 milliard pour les dépenses du gouvernement fédéral.

TABLEAU 47

DÉPENSES DES QUÉBÉCOIS PAR SECTEUR			
	1961	1962	1965 ⁽¹⁾
<i>millions de dollars</i>			
Dépenses des consommateurs en biens et services	6,147	6,517	7,006
Dépenses d'investissements			
Construction domiciliaire	512	598	605
Construction non-domiciliaire	1,221	1,275	1,341
Machineries et équipements	1,010	1,075	1,129
Dépenses du gouvernement provincial ⁽²⁾			
Courantes	714	809	855
Immobilisations	141	149	175
Dépenses du gouvernement fédéral ⁽³⁾	1,124	1,102	1,155
Dépenses des gouvernements municipaux	376	396	462
(1) Estimation. (2) Année fiscale. (3) Défense nationale non-comprise.			
SOURCES : <i>Comptes nationaux (13-001, 13-201) Federal Government Employment (72-004), Statistiques financière des gouvernements provinciaux (68-205) B. F. S. B. S. Q.</i>			

Dépense personnelle :

L'augmentation de la dépense personnelle en biens et services exprime l'évolution ascendante du revenu personnel des québécois et la hausse de l'indice des prix à la consommation (ou coût de la vie) qui depuis une année ne cesse de s'accroître, surtout dans l'alimentation, et les services en général.

TABLEAU 48

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES DES PARTICULIERS ET VARIATION DES PRIX À LA CONSOMMATION				
	1962	1963*	1962/61	1963/62
			Variation de l'indice des prix à la consommation	
	millions de dollars		%	
Alimentation	1,687	1,891	+2.9	+3.0
Habillement	714	771	-1.8	+2.1
Logement	2,034	2,242	+0.9	+0.4
Soins médicaux	417	490	+2.2	+2.9
Transports	758	841	-0.5	-0.7
Divers	708	771	+2.5	+1.1
Total	6,318	7,006	+1.2	+1.6

* Estimation.

SOURCE : *Prices and Price Indexes (61-002)*, B. F. S.

Les dépenses en soins médicaux, alimentation et logement ont été de 17.5%, 12% et 10.2% respectivement plus élevées qu'en 1962. Nous constatons que l'indice global des prix à la consommation n'a enregistré qu'une hausse de 1.6%. Quant aux salaires horaires, ils étaient de 2.8% supérieurs à ceux de 1962.

D'autre part, la vente au détail reflète le comportement des consommateurs et leurs dépenses familiales. En 1963, les ventes de nos détaillants ont dépassé de 4.3% celles de 1962. Cette dernière année fut une année record avec \$4,444 millions, de ventes au détail, soit une augmentation de 6.4% en regard du chiffre de 1961. La hausse plus modérée du niveau des achats des québécois en 1963, comparativement à 1962, fut le résultat d'un fléchissement relatif dans l'acquisition des produits durables, autres que les voitures automobiles (l'augmentation pour les 11 premiers mois n'a été que de 0.5%). En tenant compte des ventes de voitures, les biens durables ont enregistré une hausse de 3.4% par rapport à 10.1% en 1962. Les biens non-durables, représentant 76.3% du total des ventes, ont atteint \$3,554 millions (chiffre annuel), soit une hausse de 4.3%. En 1962, la hausse avait été de 7.4% par rapport à 1961.

GRAPHIQUE XV

VENTES AU DÉTAIL AU QUÉBEC

(7 DE CELLES DU CANADA)

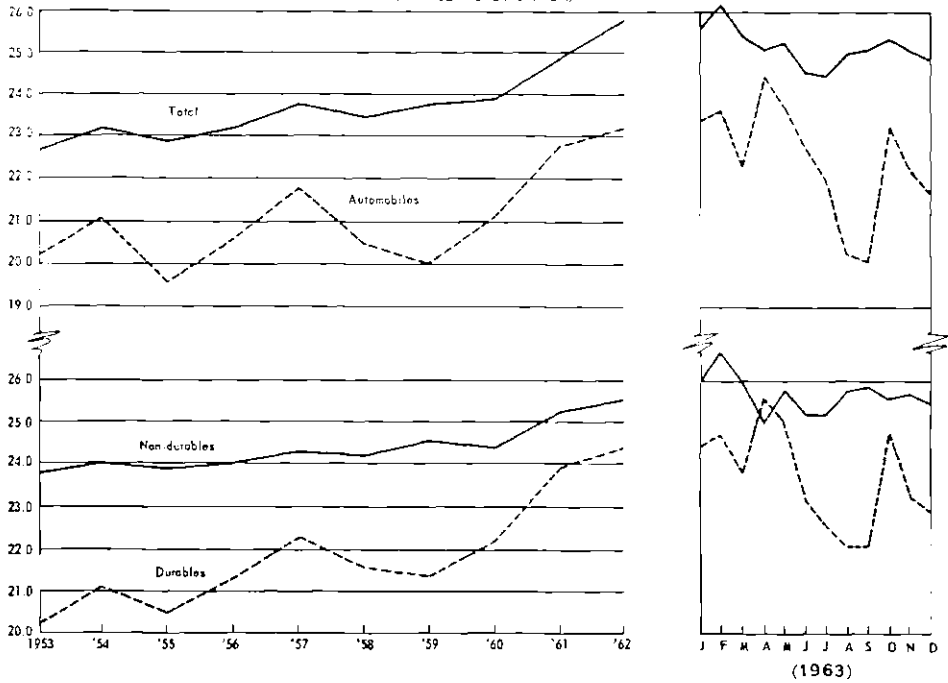


TABLEAU 49

VENTES AU DÉTAIL				
	1960	1961	1962	1963
	<i>millions de dollars</i>			
Biens non-durables	3,056.1	3,172.1	3,408.0	3,553.6
Biens durables (incluant les automobiles) ..	888.4	936.8	1,058.1	1,079.7
Automobiles	557.8	565.9	642.1	681.6
Total	3,944.3	4,108.9	4,444.2	4,653.3
SOURCE : <i>Retail Trade (63-005)</i> , B. F. S.				

Dépenses gouvernementales :

Les dépenses des gouvernements fédéral, provincial et municipaux du Québec ont atteint \$2,579 millions en 1963. Le gouvernement central aurait augmenté ses dépenses au Québec - défense nationale exclue de 4.8% après une baisse de 2% l'année précédente. Le gouvernement du Québec a consacré 67.6% de ses dépenses courantes aux domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être social. Ces postes de dépenses s'accroîtront de plus en plus au cours des années à venir étant donné la politique gouvernementale et l'augmentation relative constante des groupes d'âge de 0 à 25 ans et de 55 ans et plus. Quant aux immobilisations du gouvernement, elles ont été, en 1963, de 24.2% supérieures à celles de l'année précédente.

Les gouvernements municipaux, malgré une augmentation de leurs revenus et une aide accrue du gouvernement provincial, sont obligés de recourir annuellement à des emprunts qui atteignent \$250 millions depuis 3 ans. En 1963, leurs dépenses se sont élevées à \$462 millions, soit une hausse de 16.7% en regard de 1962.

Les immobilisations privées :

Les dépenses d'investissements du secteur privé ont été effectuées en 1962, en vue d'une augmentation globale du volume de la production. En 1963, elles entraînent dans le cadre d'une politique d'ajustement et de rationalisation dont le but était d'adapter notre appareil productif à la demande intérieure et extérieure.

TABLEAU 50

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS PAR SECTEUR				
	1960	1961	1962 ⁽¹⁾	1963 ⁽²⁾
<i>millions de dollars</i>				
Industries primaires et construction	298.2	296.7	310.7	310.2
Fabrication	488.6	478.8	532.6	562.8
Services d'utilité publique	711.5	654.9	634.4	700.1
Commerce, finance et services commerciaux	286.0	300.4	305.9	257.0
Habitations	455.3	511.8	598.0	602.9
Institutions et ministères gouvernementaux	484.1	500.9	564.6	639.9

(1) Préliminaire.
(2) Estimation.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (51-163)*, Ministère du commerce, Ottawa.

TABLEAU 51

VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE			
	1961	1962	1963
Industries primaires.....	- 0.5	+ 4.7	- 0.2
Fabrication.....	- 2.0	+11.2	+ 5.7
Services d'utilité publique.....	- 8.0	- 5.1	+10.4
Commerce, finance.....	- 5.0	+ 1.8	-16.0
Habitation.....	+12.4	+16.8	+ 0.8
Institutions et ministères gouvernementaux.....	+ 3.4	+12.7	+13.3

SOURCE : *Investissements privés et publics (51-163)*.

Les immobilisations nettes, à l'exclusion des réparations, après une hausse de 7.9% en 1962, auraient atteint en 1963 \$2,284 millions, soit une augmentation de 5.4% par rapport à 1962. Les capitaux investis dans le secteur privé, depuis trois ans, se sont conformés à l'évolution conjoncturelle et à la tendance à court terme de l'économie. Après la récession de 1960, les investissements de 1961 étaient demeurés stables. À la fin de 1962 et au début de 1963, un certain ralentissement dans le taux de notre croissance économique se faisait jour et se reflétait dans le taux d'augmentation de nos immobilisations, surtout dans la construction. Le prolongement de la période d'expansion amorcée au milieu de 1965 et les différentes mesures fédérales dans le domaine de la construction, particulièrement dans celui de la construction domiciliaire, avaient eu comme résultat une augmentation des dépenses dans ce secteur, de telle sorte que la hausse fractionnelle prévue au début de l'année pour les logements neufs avait dépassé 10%.

TABLEAU 52

LA PART DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO DANS LES IMMOBILISATIONS BRUTES AU CANADA			
ANNÉE	Canada	Québec Canada	Ontario Canada
	<i>millions de dollars</i>	<i>%</i>	
1960.....	11,247	24.2	55.2
1961.....	11,195	24.6	54.7
1962.....	11,853	24.9	55.2
1963.....	12,287	25.0	55.4

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (51-163)*.

TABLEAU 53

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS 1953 = 100					
ANNÉE	IMMOBILISATIONS			Réparations	Total des immobilisations et des réparations
	Machinerie et équipement	Construction	Total		
1959.....	131.1	165.9	152.5	128.0	145.7
1960.....	140.7	148.9	146.0	157.7	145.7
1961.....	128.6	155.6	146.1	141.6	144.9
1962.....	137.1	168.8	157.7	149.8	155.5
1963.....	148.9	175.6	166.2	151.8	162.2

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (51-165)*.

En 1963, dans tous les secteurs, les immobilisations brutes, en incluant les réparations, ont été de \$3 milliards, soit une hausse de 4.3% par rapport à 1962. De ce montant, \$2 milliards sont investis dans la construction et la machinerie nouvelles. Les gouvernements et les institutions publiques ont consacré \$600 millions à l'amélioration des services de bien-être et d'éducation au Québec.

FINANCES PRIVÉES ET PUBLIQUES

Dans ses décisions financières, le secteur privé recourt à différents modes de financement : auto-financement, emprunt, etc. Cette politique est soumise, dans une large mesure, aux fluctuations économiques et à l'évolution de la demande.

Le secteur public, plus particulièrement en ce qui concerne les dépenses et les immobilisations gouvernementales, est lié à la fois à l'évolution de son revenu et aux exigences de la population qui peut désirer l'application de telle ou telle politique nouvelle. La priorité accordée aux objectifs sociaux ne pourra être soumise à des considérations de revenu, du moins à court terme, si l'ensemble de la population souhaite la concrétisation des projets que ces objectifs supposent. De plus, en période de récession, l'État se trouve dans l'obligation de pallier aux carences du secteur privé par une politique anticyclique afin d'atténuer les mouvements brusques de l'économie, mouvements qui sont susceptibles de créer des perturbations sociales. Pour ce qui est de la mise en vigueur de la politique à long terme, les gouvernements ne peuvent facilement s'arrêter à des considérations comme celles qui font entrer les revenus courants en ligne de compte. En effet, les bénéfices qui résulteront de ces politiques n'apparaîtront

qu'après une période plus ou moins longue ; il est normal de les financer autrement que par les revenus courants.

Transactions financières du secteur privé :

Les québécois, en tant qu'individus, font des transactions sous forme d'emprunts à long et à court terme qui dépassent annuellement, depuis 1960, \$2 milliards *. Les prêts hypothécaires pour la construction domiciliaire qui, en 1962, étaient de l'ordre de \$750.4 millions, ont probablement dépassé ce montant en 1963. Un autre poste de dépenses assez considérables, lui aussi financé par le crédit, est celui de l'achat des voitures. En 1963, il a dépassé \$270 millions et a représenté 43% de l'ensemble des dépenses faites pour les véhicules. Les ventes à crédit de voitures automobiles ont augmenté de près de 7% en 1963 en regard de l'année précédente. Cette hausse est beaucoup moindre que celle de 1962 qui avait été de plus de 15%.

Dans le même ordre d'idée, nous donnons ici quelques notes sur certains indicateurs financiers. Les actions échangées dans nos bourses, les faillites commerciales et la valeur des chèques présentés aux chambres de compensation peuvent refléter le mouvement conjoncturel et l'intensité monétaire et, dans une certaine mesure, suivre une tendance parallèle à celle des mouvements économiques.

La valeur des actions échangées est plus sensible aux mouvements de courte durée, alors que l'intensité monétaire suit la croissance économique. Le montant des chèques présentés aux chambres de compensation était de \$6.6 milliards mensuellement en 1960 ; il a atteint \$8.8 milliards en 1963.

TABLEAU 54

STATISTIQUES FINANCIÈRES DU SECTEUR PRIVÉ				
	1960	1961	1962	1963 (1)
	<i>millions de dollars</i>			
Chèques présentés à la compensation (moyenne mensuelle).....	6,676.0	7,268.0	8,154.0	8,882.0
Prêts hypothécaires.....	405.4	516.9	750.4	n.d.
Valeurs des actions échangées (Bourses de Montréal et Canadienne).....	408.1	948.6	820.7	873.9
Achat des voitures à crédit.....	211.1	219.9	255.5	270.0
Faillites commerciales (Passifs).....	61.8	49.1	77.0	63.9 (2)

(1) Préliminaire.
 (2) Pour les 9 premiers mois.

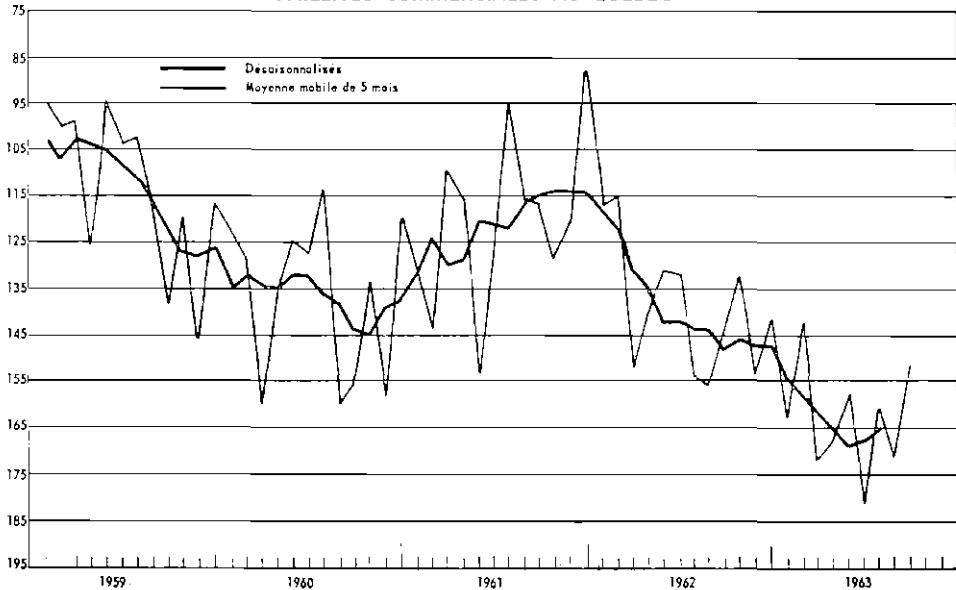
SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-003), B. F. S.

* Au niveau québécois, nous ne disposons pas de données statistiques concernant les ventes à crédit par les détaillants, sauf pour les voitures automobiles, mais on peut estimer qu'elles s'élèvent à un milliard de dollars annuellement.

Quant aux faillites commerciales, elles ont été supérieures en nombre et par le montant total du passif à celles de 1962, mais le passif moyen des faillites est resté toujours moins considérable que celui de l'Ontario. De plus, le passif moyen des faillites québécoises est demeuré stable en 1963 alors que la donnée canadienne comparable s'est accrue de près de 16%. Ces mouvements divergents permettent au Québec de réduire de près de 6% sa contribution au total du passif canadien des faillites.

GRAPHIQUE XVI

FAILLITES COMMERCIALES AU QUÉBEC



Finance publique :

Depuis plusieurs années, l'ensemble du secteur public au Québec, à l'instigation du gouvernement et des différents porte-parole de la société, tente, non seulement de combler les carences existantes dans notre infrastructure sociale, mais encore de la modeler de telle sorte que se réalise l'aspiration légitime de la population à une structure sociale et économique conforme à l'exigence d'une nation dynamique. Pour atteindre ce but, les projets mis de l'avant à cette fin ne peuvent se concrétiser avant un certain nombre d'années.

Toutes les couches de la société québécoise connaissent l'urgence de ces projets et, en outre, elles savent que le Québec, en raison de la répartition des champs de taxation, est dans l'impossibilité de couvrir la totalité de ses dépenses

à l'aide de ses revenus. Et même après une redistribution équitable des champs de taxation et l'égalité d'accès au marché des capitaux, il devra recourir à des emprunts importants au niveau provincial et municipal.*

Les emprunts de nos corps publics, tels que les municipalités et les commissions scolaires, s'insèrent profondément dans le marché canadien de la monnaie et, dans une certaine mesure, dans le marché américain. Les emprunts municipaux qui s'établissaient à près de \$200 millions en 1960, ont atteint près de \$170 millions en 1963. Les années 1961 et 1962 ont vu les emprunts scolaires s'accroître à près de \$100 millions. Le coût net des emprunts municipaux, contractés au Canada, a baissé régulièrement depuis 1961. Cette année-là il était de 6.424% comparativement à 5.192% en 1963. Les emprunts scolaires, par contre ont connu leur coût net le plus élevé en 1960, soit 6.212%. Celui-ci est passé à 5.779% en 1961 et à 5.952% en 1963.

Si nous comparons brièvement la courbe mensuelle des coûts nets de ces emprunts à celle du taux des bons du trésor à 90 jours, l'allure générale des courbes se ressemble, mais elles diffèrent quand même sur des points relativement importants. Nous croyons utile de remarquer que les principaux minima sur les deux courbes sont les mêmes en septembre 1960, août 1961 et mai 1963. Quant aux maxima leur localisation est beaucoup plus difficile. Les coûts nets des obligations municipales et scolaires étaient respectivement de 7.536% et 7.385% en janvier 1960 alors que le taux des bons était de 4.60%. Dans la série des bons du trésor, avril 1961 marque un point maximum clairement localisé. Les points correspondants sur la courbe des obligations municipales se retrouvent en février 1961 où le taux était de 6.89%. Ceux de la courbe des obligations scolaires se retrouvent, pour leur part, en janvier de la même année ; le taux était alors de 6.143%. Nous sommes d'avis qu'il s'agit ici de taux qui se ressentent de l'influence de celui des bons du trésor ; ce taux était relativement élevé en novembre 1960, il s'établissait alors à 5.95%.

La décision prise en juin 1962 par les autorités de la Banque du Canada de fixer à 6% le taux de ré-escompte a fait brusquement hausser la courbe du coût net des emprunts. Entre mai et juin de cette année, le coût net des obligations municipales est passé de 5.456% à 6.151% et celui des obligations scolaires, entre avril et mai cependant, de 5.41% à 6.252%. La diminution progressive du taux de ré-escompte jusqu'en août 1963, moment où celui-ci est remonté à 4% n'avait pas encore eu, à la fin de 1963, de répercussions à la baisse sur le coût du loyer de l'argent. Comme le taux des bons du trésor se situe encore à un haut niveau, il est probable que le coût net de ce type d'obligations s'établira à un peu plus de 6% pour les prochains mois.

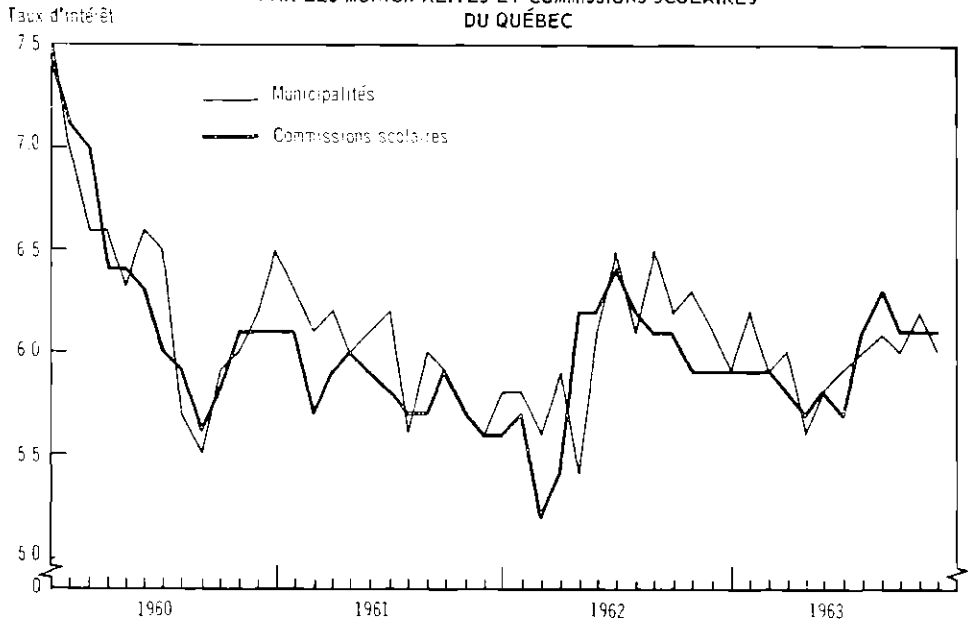
* Voir à ce sujet : « Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier », mémoire du gouvernement du Québec, le 11 février 1963.

TABLEAU 55

EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LE SECTEUR PUBLIC				
	1960	1961	1962	1963
	<i>dollars</i>			
Province de Québec.....	50,000,000	150,000,000	220,000,000	75,000,000
Municipaux.....	123,762,600	121,704,600	119,820,600	163,041,200
	71,073,000*	29,202,000*	57,309,500*	4,729,000*
Scolaires.....	68,649,800	99,950,000	82,272,000	81,026,500
	3,142,500*		14,100,000*	865,000*
Hydro-Québec.....	90,000,000	100,000,000	150,000,000	233,177,920
				70,000,000*
COÛT NET DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LE SECTEUR PUBLIC				
	1960	1961	1962	1963
	<i>%</i>			
Province de Québec.....	5.49	5.538	5.474	6.128
Municipaux.....	6.424	6.041	5.964	5.912
	5.893*	5.695*	5.6*	5.679*
Scolaires.....	6.212	5.779	5.855	5.952
	6.507*		5.325*	5.596*
Hydro-Québec**.....	5.42	5.35	5.22	5.03
				4.89*
* Données des opérations réalisées aux États-Unis.				
** Taux ne tenant pas compte du prix de vente des obligations.				
SOURCE : <i>Ministères des finances, des affaires municipales et Hydro-Québec.</i>				

GRAPHIQUE XVII

COÛT NET DES EMPRUNTS CONTRACTÉS AU CANADA PAR LES MUNICIPALITÉS ET COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC



CONCLUSION

Au Canada, en dépit du fléchissement de quelques indicateurs économiques à la fin de 1962, et du démarrage lent du début de l'année, qui provoqua une certaine appréhension quant au prolongement de la période d'expansion, l'année 1963 s'est terminée avec un taux de croissance économique satisfaisant. L'indice du volume de la production industrielle canadienne pour les onze premiers mois a atteint 195.5 comparativement à 185.8 pour la même période en 1962 ; par ailleurs, la balance commerciale enregistre, depuis le troisième trimestre de 1962, un solde positif. Il faut ajouter à ces deux éléments, la révision à la hausse de 4 à 7% des prévisions en immobilisations et les différentes mesures gouvernementales relatives à l'emploi saisonnier et à la construction domiciliaire nouvelle.

L'année 1963, qui se situe à un point tournant dans l'évolution économique et sociale du Québec, a été marquée par des mesures telles que la nationalisation de l'électricité, la création de la Société générale de financement, l'étude de rentabilité d'une industrie sidérurgique. Ces mesures apporteront des modifications profondes et imprimeront une nouvelle orientation à notre compor-

tement économique-social. On a pu, dès 1963 même, mesurer quelques-uns des résultats économiques de ces innovations.

Le Québec s'enrichit chaque année de 100,000 citoyens en moyenne par la croissance naturelle, l'apport de l'immigration ayant été négligeable en 1963. En octobre 1963, la population du Québec s'élevait à 5,505,000 individus. La répartition de la population par groupe d'âge montre une accélération plus marquée du rythme de croissance chez les groupes de 0 - 19 et de 55 ans et plus. Cette tendance s'accroîtra dans les années à venir et créera des problèmes à long terme.

En 1963, la population active par 1,000 habitants est passée de 339 en 1962 à 349. Ce nombre est inférieur de 35 individus à la donnée canadienne et de 7 à celle de l'Ontario. Deux des raisons de cet état de chose sont la jeunesse relative de la population québécoise et l'augmentation du nombre d'étudiants.

L'augmentation de la population active au cours de 1963, soit de 2.6%, a été plus forte que celle de l'année précédente, elle était alors de 1.7%. L'emploi qui fut de 3.7% plus élevé en 1962 qu'en 1961 — l'année 1962 étant une année d'expansion exceptionnelle — a augmenté, en 1963, à un rythme plus rapide que celui de la population active. En 1963, 1,751,000 personnes en moyenne disposaient d'un emploi régulier ; ce sont 48,000 emplois de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 2.8%. En 1963, l'augmentation avait été de 3.7%. Le niveau de l'emploi lui-même a été chaque mois supérieur au mois correspondant de 1962, sauf au mois de mai. Aux mois d'octobre et de novembre, le nombre de personnes au travail était de 90,000 et de 85,000 supérieur aux chiffres des mêmes mois pour 1962. Quant au nombre des sans travail, il n'a été supérieur que de 0.4%, ce qui démontre une évolution meilleure qu'en 1962, étant donné que la progression de la population active employée a été plus rapide que celle de la main-d'œuvre. Cette situation favorable s'est traduite en 1963, par une diminution du taux de chômage à 7.4% comparative-ment à 7.6% en 1962.

La valeur brute de la production des biens de l'ensemble de notre secteur industriel, y compris les services, a dépassé \$13 milliards et a montré un taux de croissance de 4.6%, par rapport à 8.4% en 1962. Évidemment, ce taux est inférieur de 3.8% à celui de 1962, mais il faut se rappeler que 1962 fut une année exceptionnelle et qu'il était normal de s'attendre à un certain ajustement de notre appareil productif. D'une manière générale, chaque secteur d'activité a pu augmenter sa valeur de production, comme en témoigne le tableau 56.

En 1963, la valeur de production des industries québécoises axées sur les richesses naturelles a atteint \$468 millions avec un taux d'accroissement de 3.7%. L'année précédente le taux était de 6.3%. Dans le secteur agricole, les transformations profondes ont continué et les frais d'exploitation ont augmenté quelque peu. Ils constituent, en 1963, près de 69% du revenu brut des fermes. La rationalisation des exploitations, permise par la mécanisation plus poussée et l'aide financière et technique aux fermiers, produisent de plus en plus l'effet escompté, c'est-à-dire le freinage de la baisse du revenu net des cultivateurs.

TABLEAU 56

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION (1)					
	1961	1962	1963 (2)	1962-61	1963-62
	<i>millions de dollars</i>			<i>%</i>	
Agriculture.....	492.0	509.0	523.0	+ 3.5	+ 2.8
Forêts.....	239.5	252.5	263.6	+ 5.4	+ 4.4
Pêche et trappage.....	6.0	6.5	6.7	+ 8.3	+ 5.1
Énergie électrique.....	228.5	230.8	234.5	+ 1.1	+ 1.6
Mines et carrières.....	364.4	424.9	436.5	+16.6	+ 2.7
Fabrication.....	7,439.6	8,084.5	8,432.9	+ 8.7	+ 4.3
Construction.....	1,732.7	1,873.3	1,943.9	+ 8.1	+ 3.8
Services.....	1,252.0	1,370.0	1,491.0	+ 9.4	+ 8.8
Total.....	11,754.3	12,751.7	13,352.1	+ 8.4	+ 4.6

(1) Notons que le présent tableau diffère du tableau 30, de la « Situation économique 1962 » en ce que les données de l'industrie des mines et carrières ne contiennent que la valeur de production estimée à la mine et de plus elles excluent la valeur totale de la production du ciment. Ces sommes sont déjà comptées dans la fabrication. L'industrie des services est ajoutée.

(2) Estimation.

Celui-ci a décliné de 3.6% en 1961, de 2.2% en 1962 et enfin, en 1963, de 1.8%. Parallèlement, la baisse de la population active sur les fermes augmenta le revenu net, par personne active, de plus de 4% en 1963. Celui-ci était de \$1,261 en 1961, de \$1,298 en 1962 et il s'établit à \$1,354 en 1963.

Malgré le ralentissement de nos exportations de papier-journal vers les États-Unis et les pays d'outre-mer, au premier trimestre de 1963, le volume de notre production forestière a atteint le chiffre de 986,541,000 de pieds cubes, soit une augmentation de 4.4% en volume et de 5.1% en valeur.

L'industrie minière est demeurée en pleine évolution; les nouveaux gisements de fer en exploitation ont ajouté considérablement à ce dynamisme. La valeur de cette production minière en 1961 avait été de \$53.6 millions; elle a atteint \$125.5 millions en 1963. Toujours au cours de l'année dernière, la production minière, évaluée à la mine, s'est établie à \$436.0 millions, soit une hausse de 2.5% sur 1962.

La production énergétique d'une valeur de \$234.6 millions a augmenté de 2.4% en 1963 par rapport à 1962. Les énormes développements de la Côte-Nord apporteront aussi des progrès considérables à cette industrie. D'ici 1965, la puissance installée serait de 9.8% supérieure à celle de 1963.

Dans l'ensemble du secteur primaire, l'emploi a été en régression surtout dans le secteur agricole et la forêt, mais le niveau des salaires augmente d'année

en année, comme nous l'avons souligné dans les chapitres consacrés à chacune de ces industries.

En 1963, les expéditions de nos fabricants se sont situées à \$8,455 millions, soit un gain de 4.3% sur l'année précédente. Ce montant représente 63.0% de l'ensemble de la valeur brute de notre production industrielle ; on voit ainsi le rôle prépondérant joué par le secteur de la fabrication dans l'évolution économique du Québec. L'effectif employé dans ce secteur est resté à peu près stable. Il est de même de la semaine moyenne de travail ; elle était de 41.6 heures en 1963 par rapport à 41.5 heures en 1962. Les progrès moins rapides des industries de fabrication en 1963 font suite à des hausses importantes dans ces mêmes industries en 1962. Le salaire horaire moyen ne cesse d'augmenter et, en 1963, le gain a été de 3.1% comparativement à 1962.

L'investissement dans la construction a atteint, en 1963, le niveau de \$2 milliards. Il a été marqué par une activité intense au dernier trimestre, surtout dans le secteur domiciliaire. L'année 1964, au secteur de la construction, apportera un taux d'augmentation supérieur à celui de 1963. La valeur des permis de constructions domiciliaires a dépassé de 53% celle de 1962 ; cette tendance va influencer sur les autres secteurs de production, et étendre encore la période d'expansion. Les salaires et gages, dans ce secteur, ont dépassé \$630 millions en 1963 ; il y avait aussi 4,800 emplois de plus qu'en 1962.

En 1963, le revenu personnel, au Québec, a dépassé \$8 milliards. La plus grande partie de cette augmentation provient des salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail. Avec \$5,650 millions, ils représentent 68.1% de l'ensemble du revenu personnel. Le seul poste qui, d'après les chiffres préliminaires, a subi une diminution serait le revenu net des cultivateurs : \$172 millions en regard de \$175 millions pour 1962.

Dans le domaine des dépenses privées et publiques, ce sont les dépenses des consommateurs en biens et services qui enregistrent la hausse la plus considérable, soit 10.8% ; ces dépenses furent légèrement supérieures à \$7 milliards. Les dépenses des gouvernements (fédéral, provincial et municipaux) ont atteint un nouveau sommet, soit \$2,500 millions. En 1963, les dépenses courantes du gouvernement québécois ont été de 3.5% supérieures à celles de l'année précédente, tandis que ses dépenses en immobilisations ont atteint \$175 millions, soit une augmentation de 17.4% par rapport à l'année précédente.

Les immobilisations massives du secteur privé, en 1962, furent un facteur décisif dans l'expansion économique qui s'est traduite par une augmentation marquée de la valeur de notre production. En 1963, l'accent a porté sur une nationalisation et un réajustement de l'appareil de production, surtout dans le secteur de la fabrication. Les changements survenus dans le domaine de la construction domiciliaire par les différentes mesures gouvernementales, ont eu pour effet d'absorber une partie du chômage saisonnier, en même temps que de créer un nouveau stimulant à l'économie et de prolonger la période d'expansion.

En se basant sur l'évolution de différents agrégats de nos secteurs d'activité à la fin de 1963, on peut prévoir une accélération du rythme des immobi-

lisations en 1964. Dans le secteur de l'industrie primaire, étant donné les différents projets actuellement en cours de réalisation, on envisage une hausse assez importante des investissements réels. Dans le secteur de la fabrication, après le ralentissement relatif de 1963, il faut s'attendre à une augmentation appréciable des immobilisations en construction, en machinerie et équipements. Les industries qui bénéficieront le plus de ces apports sont l'industrie des métaux primaires et des pâtes et papiers.

Dans le secteur public, les immobilisations gouvernementales seront deux fois plus élevées en 1964 qu'elles ne l'étaient en 1963. L'effort le plus important sera accompli pour les écoles et les communications.

L'évolution de ces diverses tendances permet de prévoir que la période d'expansion se poursuivra en 1964 et que le taux de croissance de l'économie se maintiendra à un niveau satisfaisant.

ANNEXE II

L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

1 — Ministère de la jeunesse

L'exercice 1963-64 passera certainement à l'histoire, puisqu'il a été marqué par le tournant le plus important, depuis un siècle, dans l'évolution du système d'éducation québécois. L'adoption de la loi créant un ministère de l'éducation a, en effet, permis au gouvernement d'installer la clef de voûte qui couronne le travail de rénovation accompli au ministère de la jeunesse depuis 1960.

Mais, pendant que la loi du ministère de l'éducation prenait sa forme définitive, à travers les consultations que l'on connaît, le ministère de la jeunesse, responsable de l'administration d'un budget de \$545 millions (dépenses brutes) pour l'éducation, continuait à mettre de l'ordre dans les finances de nos institutions d'enseignement.

Dans un esprit de justice sociale, le ministère de la jeunesse a d'abord demandé à toutes les commissions scolaires d'accomplir, dans le domaine de l'impôt foncier, un effort équivalent, compte tenu des différences de richesse des milieux urbains et ruraux.

Pour l'année scolaire 1963-64, les déficits prévus aux budgets présentés par les commissions scolaires étaient estimés à un montant dépassant les \$50 millions. Le gouvernement n'a pas cru devoir absorber une somme aussi importante avant de s'être assuré que les contribuables scolaires avaient, partout, fourni un effort fiscal équivalent.

Une politique de normalisation de l'effort fiscal a donc été mise en œuvre, par le service des finances scolaires, à la suite des recommandations d'un comité composé de représentants des commissions scolaires et du personnel enseignant. En faisant disparaître certaines inégalités flagrantes qui existaient d'une région à l'autre, le produit de la taxe foncière scolaire s'est accru de quelque \$10 millions et les déficits prévus aux budgets approuvés à l'automne 1963 ont été réduits à quelque \$40 millions. Le gouvernement s'est alors engagé à payer ce déficit budgétaire des commissions scolaires.

En même temps qu'il réglait le problème des déficits scolaires pour l'année courante, le gouvernement a apporté une solution au problème des déficits accumulés au 30 juin 1963, qui formaient un total d'environ \$55 millions. Les commissions scolaires ont été invitées à consolider leur déficit accumulé au moyen d'emprunts garantis par le gouvernement, soit sous forme de billets auprès d'une banque, soit sous forme d'émissions d'obligations.

Entretemps, le bureau de la planification du ministère de la jeunesse avait travaillé à l'analyse et à l'estimation des besoins financiers de l'enseignement, pour les quatre prochaines années. Une première tranche de cette étude a été rendue publique en novembre 1963. Elle prévoit la croissance des coûts de l'éducation de 1965 à 1967 et démontre que pour faire face à leurs obligations, la société québécoise et le gouvernement, placés devant des options exigeantes, devront, à la fois, régulariser la croissance des coûts et affecter à l'éducation des montants accrus.

Comme toutes les provinces du Canada sont aux prises avec les mêmes urgences et que les besoins scolaires présentent, partout, la même ampleur, le gouvernement du Québec a décidé de faire reconnaître que l'éducation est devenue, dans notre pays, un besoin prioritaire.

Si les aspects financiers de l'enseignement et le projet de loi du ministère de l'éducation ont spécialement retenu l'attention en 1963/64, le ministère de la jeunesse n'en a pas moins poursuivi les politiques d'accessibilité et de démocratisation, inaugurées au cours des années précédentes. C'est ainsi que la régionalisation scolaire du Québec s'est accélérée et que l'on compte aujourd'hui une quarantaine de commissions scolaires régionales sur un total prévu d'une soixantaine. La construction des écoles publiques et professionnelles a continué de s'exécuter sous le contrôle du service de la construction et de l'équipement scolaires et les normes de construction adoptées ont de nouveau permis des économies substantielles.

Dans l'enseignement spécialisé, par exemple, on a construit, au coût de \$9,900,000, un institut de technologie et sept écoles de métiers qui permettront d'accueillir 3,300 élèves de plus. Le coût, par élève, de ces institutions, qui était de \$4,000 avant 1961, a été réduit à \$5,000.

Dans le secteur de l'enseignement public, une école normale, avec résidence, est en construction à Sherbrooke, au coût de \$2,600,000. Les subventions versées pour la construction d'écoles élémentaires et secondaires ont atteint plus de \$40 millions. 120 projets de construction sont parvenus au stade des soumissions publiques et plus de 150 autres ont franchi, au cours de l'année, soit le stade des esquisses préliminaires, soit celui des plans définitifs.

Les universités et les institutions d'enseignement supérieur ont reçu, en 1963/64, \$51 millions et demi pour leurs opérations courantes ainsi qu'une tranche de \$55 millions sur les \$175 millions que le gouvernement s'est engagé à leur verser, pour leurs investissements, de 1961 à 1965. Le gouvernement a, de plus, garanti le remboursement à la Société centrale d'hypothèque et de logement, d'un montant de \$10 millions emprunté par diverses institutions.

La décision d'accorder aux étudiants qui ne bénéficient pas de la gratuité complète une assistance financière mieux proportionnée à leurs besoins a produit une nouvelle augmentation du budget des bourses et des prêts qui est passé de \$13.5 millions en 1962/63, à \$15.5 millions en 1963/64. 44,500 bourses ont été accordées. Sur le plan des bourses de perfectionnement, accordées au mérite et non suivant les besoins, le ministère de la jeunesse a attribué,

cette année, dans toutes les catégories, un montant de \$1,500,000 réparti de la façon suivante : 450 bourses de perfectionnement proprement dites, 15 bourses de recherche relative à l'enseignement et 281 bourses pour la formation universitaire du personnel enseignant.

Ces chiffres signifient que le gouvernement du Québec fait plus à lui seul, dans le domaine de l'aide aux étudiants, que n'accomplissent le Conseil des arts du Canada et toutes les provinces réunies.

Le ministère de la jeunesse a également poursuivi son programme d'éducation des adultes en faisant organiser dans tout le Québec des cours du soir aux niveaux de la neuvième et de la onzième années. Plus de 900 classes ont été ouvertes en 1962-65.

Durant la même année, près de 7,000 chômeurs ont bénéficié des cours de pré-emploi et des cours de formation professionnelle. Dans quelques industries, le ministère a mis sur pied des cours spéciaux pour les employés qui, sans ce surcroît de formation, auraient été mis à pied.

Les comités d'étude chargés par le ministère de proposer des politiques à long terme dans les domaines de l'éducation des adultes et des sports et loisirs ont maintenant terminé leur travail et leurs rapports seront bientôt publiés.

La Commission d'enquête sur les commissions scolaires de Jacques-Cartier, Verdun et Alma a remis au gouvernement la première partie de son rapport, qui traite de la commission de Jacques-Cartier. Le document propose diverses mesures susceptibles d'améliorer l'administration et de réaliser des économies ; il suggère notamment que le ministre de la jeunesse délègue un administrateur-conseil auprès de la commission, ce qui a été fait ; il propose aussi que le gouvernement accorde annuellement à Jacques-Cartier une subvention spéciale pour combler le déficit inévitable.

Durant l'année 1964-65, avec les \$415 millions qui lui seront affectés, l'éducation continuera à occuper le premier plan au chapitre des dépenses gouvernementales. Le ministère de la jeunesse poursuivra le travail entrepris dans le domaine du financement des commissions scolaires. Il poursuivra sa politique de normalisation de l'effort fiscal et acceptera de combler les déficits budgétaires des commissions scolaires qui auront été jugées incapables de financer elles-mêmes leurs dépenses. Après avoir ainsi normalisé les revenus, le ministère cherchera à normaliser également les dépenses des commissions scolaires. Il entend atteindre cet objectif par un plan de développement des commissions scolaires. Ce plan devra orienter le développement des commissions scolaires et adapter le rythme de croissance de l'éducation aux besoins et aux ressources. Un comité du plan de développement des commissions scolaires groupant démocratiquement les représentants des organismes intéressés, doit être créé incessamment et rattaché au bureau de la planification du ministère de la jeunesse.

À la lumière des recommandations de la Commission Parent sur l'enseignement dont le rapport sera publié d'ici quelques mois, et de la Commission Bélanger sur la fiscalité, qui publiera ses conclusions d'ici 1965, ce plan permettra

aux commissions scolaires d'équilibrer de façon permanente leurs budgets d'opérations.

2 — *Ministère des affaires culturelles*

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES

L'une des principales mesures du ministère des affaires culturelles, au cours de 1965, a été la formation de la direction générale des arts et des lettres. Cet organisme a été mis sur pied dans l'intention de coordonner l'action culturelle du ministère dans les domaines du théâtre, de la musique, des lettres, des sciences de l'homme et des arts plastiques.

Trois services, — lettres, musique, théâtre, — avaient déjà commencé à fonctionner avant la formation officielle de la direction générale.

Le service des lettres a constitué un jury qui a fait le choix des ouvrages dont le ministère a acheté un grand nombre d'exemplaires pour en faire la distribution. Dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq exemplaires ont été distribués hors du Québec. Ce service a aussi participé à diverses expositions du livre. Il a, en outre, dirigé la préparation d'une collection de brochures sur les arts et les lettres au Canada français. Enfin, il importe de rappeler que le directeur du service a rempli les fonctions de secrétaire de la Commission d'enquête sur le commerce du livre au Québec.

Le service de la musique s'est occupé tout particulièrement des problèmes relatifs à l'enseignement de la musique au niveau de la préparation au conservatoire.

Le service du théâtre, dont la formation ne remonte qu'au mois de juillet 1965, a établi un système plus efficace pour l'octroi de subventions aux organismes théâtraux. Après avoir rempli une mission d'information en Angleterre, en Belgique et en France, où il a eu des entretiens officiels avec les milieux culturels, le directeur du service a organisé à Montréal une rencontre des animateurs et directeurs de théâtre, à laquelle ont participé le ministre et le sous-ministre.

Le service du théâtre a de plus créé des « chantiers » de théâtre à Saint-Boniface (Manitoba) et Vancouver en organisant la tournée d'un jeune metteur en scène de Montréal. Le directeur du service, en collaboration avec l'école des beaux-arts de Québec, a lancé un cours de décoration scénique dont le succès peut se mesurer au nombre des inscriptions : cinquante-quatre.

Depuis sa formation officielle, la direction générale a mis sur pied deux services de coordination, le service des recherches et le service de l'aide à la création, qui ont commencé à fonctionner en septembre 1965.

Le service des recherches poursuit depuis lors une mise en ordre méthodique des dossiers de demandes de subvention afin d'en uniformiser la présentation. Le nouveau système fonctionnera incessamment d'une façon défini-

tive, alors que le ministère étudiera plus de deux cents dossiers. Parallèlement, un système de contrôle est déjà établi en vue d'une vérification de l'emploi des subventions.

Pour ce qui est de l'aide à la création, la direction générale a préparé un projet détaillé qui vient d'être rendu public. Ce projet, auquel est attaché un budget de \$155,000, prévoit l'attribution de quarante-quatre subventions destinées à aider la création et la recherche dans les domaines de la littérature, du théâtre, de la musique, des arts plastiques et des sciences de l'homme.

Malgré le fait que le service des arts plastiques n'a pu encore être formé, la direction générale a organisé une importante exposition de peintres du Québec au musée Galliera, à Paris, en décembre 1963, et collaboré à la présentation au Québec de deux expositions françaises : la rétrospective Albert Marquet et l'exposition d'art français contemporain.

La direction générale a préparé de nombreux projets. Les plus importants sont les suivants : création d'un musée d'art moderne à Montréal, établissement de centres culturels régionaux et rayonnement hors du Québec, dont les principaux événements seront : les spectacles du Rideau Vert à Paris, en juin et juillet 1964, la présentation du Théâtre-Club au *Vancouver International Festival*, en juillet 1964, et la tournée des Grands Ballets Canadiens, en Europe, en novembre-décembre 1964.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

Le Conservatoire a continué de nommer des professeurs permanents d'après les règlements fixés en 1962. Ces nominations font partie de la réorganisation du corps professoral du Conservatoire.

D'autre part, il faut signaler la création du centre dramatique du conservatoire. Le centre réunit les anciens élèves de Montréal et de Québec en une troupe de répertoire classique qui fera la tournée du Québec, des autres provinces et des régions franco-américaines.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'objet de l'Office de la langue française est de propager dans le Québec le français international et, par suite, l'équipe de l'Office a été amenée à faire l'examen de nombreux facteurs extra-linguistiques qui font se détériorer la qualité du français écrit et du français parlé.

Parmi les nombreux projets de l'Office de la langue française, il faut noter la création d'un service de recherches linguistiques, la création d'une commission d'étude des facteurs extra-linguistiques, afin de connaître les causes profondes de la détérioration du franco-canadien, l'établissement par la Commission consultative de l'Office de la langue française de la norme linguistique, la révision des conventions relatives au travail et la rédaction d'une convention

modèle à l'intention de syndicats du Québec ainsi que la revision du vocabulaire fondamental et des titres de la fonction publique dans le cadre des travaux de revalorisation de l'administration.

SERVICE DU CANADA FRANÇAIS D'OUTRE-FRONTIÈRES

Le service du Canada français d'outre-frontières, dont le directeur est entré en fonction le 1^{er} septembre 1963, a pour but de conseiller le ministre des affaires culturelles dans la mise en œuvre d'une politique de rayonnement culturel au sein de tous les groupes français du continent.

La recherche de renseignements a conduit le directeur du service dans toutes les provinces du pays, sauf Terre-Neuve, et dans plusieurs états américains au cours d'une série de voyages qui ont duré plus d'un mois et couvert au-delà de dix mille milles.

Bien que le service n'ait pas terminé l'enquête nécessaire, il semble déjà acquis, cependant, que l'action du ministère des affaires culturelles commune à tous les groupes, portera surtout sur les moyens de communications et sur les bourses d'études et prêts d'honneur.

En attendant d'établir un système définitif, le service a surtout voulu répondre aux demandes urgentes venues de l'extérieur. Le ministère a versé, en 1963/64, près de \$150,000 en subventions diverses qui se répartissent, géographiquement, comme suit : à des organismes d'envergure nationale ou internationale, \$20,000 ; en Ontario, \$56,500 ; au Manitoba, \$12,500 ; en Saskatchewan, \$11,800 ; en Alberta, \$14,000 ; en Colombie, \$750 ; en Acadie (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île du Prince-Édouard), \$40,000, et en Nouvelle-Angleterre, \$8,000, soit au total \$143,550.

SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Trente-quatre bibliothèques municipales et quarante-trois bibliothèques d'associations ont reçu du ministère des subventions qui se chiffrent à \$543,018. Plusieurs autres bibliothèques ont également été subventionnées depuis la fin de l'exercice financier 1963/1964.

Cela porte à \$1,500,000 le total des subventions versées depuis 1961. L'appui du ministère a ainsi permis la création d'une quinzaine de bibliothèques nouvelles et d'un premier système régional qui dessert déjà une vingtaine de municipalités de la Mauricie.

3 — *Ministère de la santé*

Poursuivant l'amélioration et le développement de ses services administratifs et scientifiques, le ministère de la santé répond de plus en plus aux besoins de la collectivité québécoise.

L'assurance-hospitalisation est maintenant rodée et profite de l'excellente et franche collaboration que lui assurent tous les hôpitaux et leurs associations.

Le coût de ce service augmentera encore cette année pour atteindre la somme de \$236 millions. Cette augmentation de près de \$27 millions ou 13.5% du total est due à trois facteurs principaux :

- a) l'augmentation de la population ;
- b) l'augmentation de l'utilisation des services par la population ;
- c) l'augmentation du coût des services.

L'augmentation de la population sera d'approximativement 110,000 et atteindra 5,560,000 cette année. Ce facteur est responsable de 14% de l'augmentation du coût de l'assurance-hospitalisation.

La plus grande utilisation des services hospitaliers par le public est démontrée par le fait qu'alors qu'en 1960 il n'y avait que 1,563 jours d'hospitalisation par 1,000 habitants, ce taux d'utilisation atteindra environ 1,875 au cours de l'année. De même le pourcentage de naissances à l'hôpital qui était de 85.2% en 1960 est maintenant rendu à 97%. Cette utilisation accrue se traduit par une diminution du taux de la mortalité maternelle et infantile, et par une amélioration de la santé de la population en général. La somme des jours d'hospitalisation des malades traités dans les hôpitaux sous contrat a atteint 9,872,655 en 1963, et un total de 901,000 résidents du Québec ont été hospitalisés. Ce facteur est responsable de 26% de l'augmentation du budget de ce service.

Enfin, le facteur principal est l'augmentation du coût des services hospitaliers par jour-patient. Ce facteur représente à lui seul 60% de l'augmentation. Le principal élément est évidemment le salaire ; en effet, celui-ci compte pour 70% du coût total des frais d'exploitation. Le nombre d'employés dans les hôpitaux publics généraux de 38,296 qu'il était en 1960, atteindra 60,000 cette année. Le coût moyen par jour-patient dans la province est passé de \$14.89 en 1960 à \$20.12 en 1963.

Le nombre de lits d'hôpitaux publics est passé de 25,663 au 31 décembre 1960 à 28,814 au 31 décembre 1963, et près de 3,500 lits additionnels sont en construction ou sur le point de l'être.

Afin d'assurer un meilleur service à la population, le gouvernement a décidé en 1962 d'étendre les services assurés en incluant divers services externes tels que les cliniques d'urgence, la chirurgie mineure et certains soins psychiatriques dans les cliniques externes des hôpitaux généraux. L'expérience a été très favorable ; en effet, 375,000 résidents de la province ont bénéficié de ces services additionnels au cours de l'année. Ceux-ci seront encore étendus cette année et de nouveaux services seront créés.

Ceci entraînera des dépenses additionnelles, compensées par une meilleure utilisation des lits d'hôpitaux et une réduction des listes d'attente. D'autre part, on évitera assurément certaines immobilisations tout en assurant de meilleurs soins, ce qui est le but premier de ce programme.

Afin d'aider les hôpitaux à orienter le placement des malades à long terme selon leurs besoins particuliers, une centrale a été créée aux bureaux du ministère de la santé à Montréal. Les résultats obtenus ont été excellents, et ont démontré le besoin d'une collaboration plus intime avec le ministère de la famille et du bien-être social. Un comité interministériel a donc été formé pour étudier certains aspects de cette collaboration, et ce comité a recommandé d'étendre les services du centre et de le transformer en une centrale d'information et de référence pour les personnes âgées et les malades chroniques. Cette centrale maintiendra à jour l'inventaire des services et des facilités offertes aux personnes âgées et aux malades chroniques, et travaillera en étroite collaboration avec les agences sociales, les services municipaux de bien-être, et autres organismes similaires.

Des études quant au mode de règlement de la dette des hôpitaux ont été continuées et une solution satisfaisante a été trouvée ; elle permettra au gouvernement provincial de résoudre graduellement ce problème.

Dans le domaine des services psychiatriques, une politique de régionalisation a été mise de l'avant. L'hôpital des Laurentides à l'Annonciation, comté de Labelle, et l'hôpital Saint-Charles de Joliette sont devenus des centres actifs de psychiatrie pour la population régionale.

Les malades mentaux hébergés dans certains foyers ont été évacués vers les hôpitaux spécialisés pour y recevoir un traitement plus conforme à leurs besoins.

Le mode de financement des hôpitaux psychiatriques a été modifié et la base de taux forfaitaire utilisé antérieurement a été remplacée. Ces hôpitaux doivent maintenant, à l'instar des hôpitaux généraux, soumettre des estimations budgétaires, des révisions périodiques, si nécessaire, et des états financiers de fin d'année, dont l'analyse détermine les montants qui sont versés à ces hôpitaux. Enfin, ces hôpitaux comme les autres, sont maintenant liés par contrat avec le ministère de la santé.

Les modifications apportées à la Loi de la curatelle publique contribuent à faciliter l'admission des malades en faisant disparaître les stigmates de l'incapacité juridique automatique, et à redéfinir dans l'opinion publique la maladie mentale sous son vrai jour.

Le ministère de la santé a entrepris une campagne massive d'immunisation contre la poliomyélite. Cette campagne visant à l'immunisation totale de la population scolaire et adolescente de la province de Québec a commencé au début de novembre 1965. Ce groupe comprend les enfants de 5 à 15 ans. Déjà 1,700,000 doses de vaccin Sabin ont été données, et l'on compte se rendre à tout près de 5,000,000 de doses pour le 15 juin, date vers laquelle cette campagne sera terminée.

Comme cette population est le réservoir habituel et le foyer disséminateur des virus causals de la poliomyélite, on peut s'attendre à une chute radicale de la morbidité et de la mortalité dès cet été.

La deuxième phase de la campagne d'immunisation générale commencera à l'automne et touchera les enfants d'âge pré-scolaire et les nourrissons.

Des études faites par le ministère, portant sur la capacité de production d'anti-corps spécifiques par les nourrissons de 21½ mois à 51½ mois, ont démontré

de façon probante que le vaccin Sabin donné aux enfants de cet âge entraînait la production d'un taux d'anti-corps élevé.

On peut donc dès maintenant parler d'éradication de la poliomyélite dans le milieu québécois au même titre que pour la variole, la diphtérie, etc., et cela, d'ici deux ans.

Un réajustement longtemps attendu des salaires des infirmières hygiénistes des unités sanitaires a été effectué il y a quelques mois, et ces effets se feront sentir sur le budget de l'année courante. Le ministère a voulu ainsi reconnaître les inestimables services rendus à la population par les infirmières des unités sanitaires.

La Loi sur l'hygiène des aliments et la santé des animaux, transférant certaines responsabilités du ministère de la santé au ministère de l'agriculture et de la colonisation entraînera des remaniements importants de divers services du ministère. Un comité conjoint des deux ministères étudie les techniques de transfert de responsabilités, mais aussi les moyens d'assurer une coopération plus étroite entre les deux ministères et plus spécifiquement la création de bureaux divisionnaires où travailleront ensemble médecins régionaux, vétérinaires régionaux, infirmières, inspecteurs sanitaires, etc. . . . Une rédaction nouvelle de la Loi de l'hygiène publique rendue nécessaire par ce changement est en préparation.

En collaboration avec le ministère de l'industrie et du commerce, un bureau de la démographie a été créé. Le ministère de la santé loge maintenant des économistes et statisticiens du ministère de l'industrie et du commerce, qui, de concert avec le démographe de la province et des représentants de l'assurance-hospitalisation, pousseront plus avant l'étude des données démographiques, ainsi que des statistiques recueillies par les services du ministère de la santé. Les renseignements obtenus grâce à cette collaboration serviront à tous les ministères.

L'interprétation plus poussée des données statistiques obtenues par le ministère de la santé en permettra l'utilisation plus efficace aux fins spécifiques du ministère soit : construction des hôpitaux, planification des divers services, étude du profil médical de nos populations, transferts de population, répartition de l'utilisation des services de santé entre les classes de population, les milieux économiques et les régions. Le tout se fera en collaboration étroite avec le Conseil d'orientation économique. Cette collaboration assurera en plus la coordination des renseignements obtenus des services des divers ministères, ayant des effets directs ou indirects sur la santé publique.

Le ministère de la santé a formé un Conseil de la recherche médicale du Québec.

Les responsabilités de ce Conseil seront de :

a) conseiller le ministre sur la politique générale relative à la recherche médicale dans la province, en l'informant sur les ressources et facilités disponibles, et en le renseignant sur les besoins et les initiatives à prendre pour promouvoir cette recherche ;

b) conseiller le ministre sur la meilleure utilisation possible des fonds mis à la disposition de la province de Québec pour la recherche médicale ; par

exemple, en assumant l'évaluation scientifique des projets de recherche médicale soumis au ministère de la santé, et en faisant les recommandations appropriées ;

c) conseiller le ministre dans la préparation d'un budget spécifiquement affecté à la recherche médicale. Ces montants seraient attribués, entre autres fins à :

1. Des subventions de projets de recherche médicale, pour lesquels il y a peu ou pas d'argent disponible ailleurs,

2. Des bourses d'étude pour stagiaires d'été, et pour jeunes chercheurs en période d'entraînement post-gradué ou en vue de l'obtention d'un diplôme supérieur de maîtrise, ou doctorat,

3. Des subventions pour l'équipement de laboratoires de chercheurs qui s'établissent dans notre province,

4. L'aide financière à l'organisation de réunions internationales de recherche médicale, et à la participation à de telles réunions tenues au pays ou à l'étranger ;

d) conseiller le ministre sur l'opportunité des projets de construction ou d'agrandissement de laboratoires de recherche de la province de Québec.

4 — Ministère de la famille et du bien-être social

Les volumes d'assistance en vertu de l'accord fédéral-provincial sur l'assistance publique et l'assistance chômage qui s'étaient élevés à \$6.1 millions en mars 1962, ont atteint le niveau de \$7 millions en mars 1963. Ces chiffres comprennent l'assistance à des catégories dites d'aptés au travail comme aussi d'inaptés au travail. Le volume d'assistance aux inaptés au travail tend à augmenter graduellement. Un accroissement de cette sorte est inévitable puisque, tous autres facteurs demeurant constants, l'augmentation du volume suit l'augmentation de la population. Le nombre des aptés au travail bénéficiant de l'assistance est sujet à des hausses et des baisses cycliques correspondant aux variations saisonnières de l'emploi. Le volume de l'assistance aux aptés au travail aidés en vertu de l'accord fédéral-provincial, par l'entremise des agences sociales et des services municipaux de bien-être, qui avait atteint l'ordre de \$2,146,000 en mars 1962 a successivement baissé à \$1,421,000 en septembre 1962 pour remonter à \$2,128,000 en avril 1963 et redescendre à \$1,588,000 en septembre 1963. On peut donc dire que les meilleures conditions d'emploi en 1963 ont eu une influence favorable sur les volumes d'assistance aux aptés au travail, puisque les montants dépensés pour eux en 1963 sont inférieurs à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, le volume des allocations à long terme, aux vieillards, aux aveugles, aux invalides, aux filles et veuves âgées de 60 à 65 ans, tend à s'accroître avec l'augmentation de la population et pour les vieillards en particulier, par

suite des changements dans l'organisation sociale et du prolongement de la vie. En effet, le nombre de ces bénéficiaires au 31 décembre 1963 était de 68,874, comparativement à 67,546 au 31 décembre 1962. Les déboursés pour l'année 1963 se totalisent à \$51,012,828, comparativement à \$47,921,783 pour l'année 1962.

En ce qui a trait à l'assistance aux personnes âgées de 65 à 70 ans, aux aveugles, aux invalides, aux filles et veuves âgées de 60 à 65 ans, le taux de ces allocations a été augmenté de \$65.00 à \$75.00 par mois à compter du 1^{er} avril 1964, ce qui représentera en déboursés additionnels une somme totale d'environ \$7,000,000. L'assistance supplémentaire présentement disponible à ces bénéficiaires ainsi qu'à ceux d'une pension de sécurité de la vieillesse sera de nouveau disponible après le 1^{er} avril 1963, dans le cas de personnes dont le revenu, y compris leur pension ou allocation, sera considéré comme étant insuffisant pour leur permettre de rencontrer leurs dépenses essentielles de subsistance.

L'assistance supplémentaire, jusqu'à concurrence de \$30.00 par mois, sera encore disponible après le 1^{er} avril 1964, dans le cas de deux conjoints vivant ensemble dont le mari est seul bénéficiaire d'une allocation gouvernementale et lorsque le revenu total des deux conjoints, y compris l'allocation ou pension, sera considéré comme étant insuffisant pour leur permettre de pourvoir à leurs besoins essentiels de subsistance.

En date du 31 décembre 1963, le nombre de bénéficiaires recevant une assistance supplémentaire était de 15,992, comprenant les récipiendaires d'une pension de sécurité de la vieillesse, alors qu'en date du 31 décembre 1962, ce nombre était de 15,850.

La Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses vient d'être modifiée aux fins d'augmenter le taux de base de \$75.00 à \$85.00 par mois pour une mère et son premier enfant. Le nombre des bénéficiaires au 31 décembre 1963 était de 19,218, comparativement à 19,255 au 31 décembre 1962 et les déboursés pour l'année 1963 ont été de \$22,698,333, comparativement à \$22,421,794 pour l'année 1962.

Le nombre des étudiants et étudiantes recevant une allocation scolaire était de 122,982 au 31 décembre 1963, comparativement à 104,121 au 31 décembre 1962. On estime que, pour l'exercice financier 1964/65, il sera d'environ 140,000.

En ce qui a trait au soin des personnes âgées, le ministère de la famille et du bien-être social a donné suite au programme élaboré en vertu de la Loi facilitant l'établissement de foyers pour les personnes âgées. Des institutions importantes ont été inaugurées : à Sherbrooke, le foyer Saint-Joseph, d'une capacité de 210 lits ; à la Guadeloupe, le pavillon Notre-Dame, d'une capacité de 51 lits ; à Montréal, le foyer Biermans, d'une capacité de 260 lits ; un permis a aussi été accordé à Griffith McConnell Home, d'une capacité de 155 lits. D'autres centres d'hébergement pour personnes âgées, d'une capacité totale de 1,000 lits, sont en voie de construction ou pratiquement achevés aux Escoumins, à Louiseville, à Trois-Pistoles, à Drummondville, à Québec et à Rivière-Ouelle.

Des réalisations importantes ont aussi été effectuées au chapitre de la protection de l'enfance. En effet, pour parfaire le réseau déjà existant des écoles de protection de la jeunesse, le ministère de la famille et du bien-être social a mis sur pied un ensemble de centres d'accueil et d'observation pour certains enfants qui sont dans un état tel de perturbation qu'ils sont incapables de vivre dans un milieu en liberté. C'est ainsi que le ministère a complété l'organisation du centre d'accueil à Québec, tant au point de vue du personnel qu'au point de vue matériel. Ce centre, en plus de recueillir des enfants des deux sexes, comprend une clinique d'aide à l'enfance, des services de protection de la jeunesse, un service d'officiers de probation auprès des Cours de magistrats et des centres de socio-pédagogie.

D'autre part, dans la région de Montréal, le ministère a mis en opération le pavillon Saint-Vallier, centre d'accueil et d'observation, et procédé à l'ouverture du centre Berthelet où s'accomplit la rééducation des enfants les plus difficiles. Le pavillon Saint-Vallier peut recevoir environ 250 enfants, tandis que le centre Berthelet a une capacité maximum de 150 enfants.

Au plan de l'administration, il convient de souligner qu'aux quarante bureaux régionaux d'assistance sociale en activité se sont ajoutés quatre nouveaux bureaux (à Sorel, La Malbaie, Trois-Rivières et Saint-Jean). Quatre autres bureaux sont devenus distributeurs de l'assistance publique ; ce qui porte à dix le nombre des bureaux régionaux du ministère qui font eux-mêmes la distribution des fonds publics d'assistance.

Le gouvernement a reçu le rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique en juillet 1963. La publication de ce rapport a été reçue très favorablement dans tous les milieux. Pour faire suite à la réception de ce rapport, le gouvernement décidait le mois suivant de réorganiser le ministère, d'y intégrer la Commission des allocations sociales, de centraliser les services administratifs sous l'autorité d'un nouveau grand service de l'administration et de créer deux nouveaux services : celui de la programmation et de la recherche dont le rôle est de contribuer au développement des schèmes rationnels de politiques et d'orientation afin de découvrir les zones de besoins, de difficultés de la famille ; celui du contrôle de la gestion, composé d'analystes administratifs et de comptables-vérificateurs dont le rôle consistera à vérifier la mise en application de la politique du ministère en matière d'assistance sociale et à effectuer sur place, auprès des organismes de bienfaisance, des vérifications, selon les techniques modernes, quant à l'utilisation des fonds confiés à ces organismes.

La centralisation des services administratifs a déjà permis une intégration des effectifs cléricaux de la Commission des allocations sociales et des services d'assistance sociale, leur logement au Centre Champlain, à Québec, rendant possible une meilleure coordination au plan administratif, une nouvelle rationalisation des processus administratifs, la création d'archives centrales et d'un fichier central. La mécanisation des opérations comptables et statistiques est en voie d'exécution. Les procédures dans le domaine de l'assistance à l'enfance et aux personnes âgées ont de même été le sujet de révision de fonds.

Les directives sont maintenant coordonnées et centralisées sous l'autorité du ministère et publiées par le directeur de l'administration. Un cahier des procédures sert de manuel de référence par rapport à ces nouvelles directives.

Parmi les projets immédiats du ministère, figure l'intégration des bureaux locaux tant des services d'assistance sociale que de la Commission des allocations sociales et des services de protection de la jeunesse et une re-définition de leurs tâches.

Des projets-pilotes sont en voie d'élaboration pour assurer une meilleure coordination de l'assistance au niveau local avec l'action des autres services gouvernementaux et privés. Les nouvelles méthodes d'établissement du montant de l'assistance suggérée par le rapport Boucher donneront aussi lieu à une série de projets-pilotes dans diverses localités. Enfin, les travaux d'études préalables à l'adoption de la loi unique en assistance sociale préconisée par le Comité d'étude sur l'assistance publique sont amorcés.

5 - - *Ministère du travail*

La préoccupation primordiale du ministère du travail est d'assurer le développement et le maintien de bonnes relations patronales-ouvrières. À cette fin, il lui faut sans doute la collaboration des corps professionnels qui sont les agents de ces relations, mais aussi une législation bien à la page qui tienne compte de l'évolution sociale et économique de l'État du Québec.

Soucieux de ses responsabilités et convaincu de la nécessité d'une consultation démocratique des intéressés, le ministère a d'abord obtenu les vues du Conseil supérieur du travail sur des parties essentielles du Code du travail : l'aménagement des relations patronales-ouvrières, la liberté syndicale, l'accréditation des agents de négociation, le droit à la négociation collective, la prévention des pratiques interdites, la réglementation du droit de grève et la juridiction du travail.

Le projet du bill 54 a été préparé. L'Assemblée législative l'a référé à son Comité des relations industrielles qui a reçu des corps professionnels critiques et suggestions. Le bill 54 a été subséquemment révisé par un comité de législation. C'est ce bill qui est devant le comité plénier de la Chambre, après son adoption en deuxième lecture le 18 février 1964.

Un comité spécial de la fonction publique fera par ailleurs rapport sur certaines clauses affectant la définition de la fonction publique, l'affiliation de certains syndicats, la négociation collective, le droit de grève, l'établissement d'une juridiction du travail pour le règlement des conflits de droit et d'intérêt dans ce secteur de l'activité professionnelle.

Dans l'ordre des faits et des réalisations, la mise en vigueur des lois existantes, soit : la Loi des relations ouvrières, la Loi des différends ouvriers, la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés, a été assurée

par la Commission de relations ouvrières et par le service de conciliation et d'arbitrage.

L'application de la Loi de la convention collective (extension juridique) révèle une stabilité relative. 105 décrets rendant obligatoires les clauses normatives des conventions étaient en vigueur en 1965. Autant de comités paritaires s'occupent de l'administration des décrets. La négociation des conventions collectives à être rendues obligatoires se situe non dans le cadre de l'entreprise individuelle, mais sur le plan d'une industrie, d'un commerce ou des services, dans un territoire qui peut être toute la province ou un secteur géographique limité.

C'est là un niveau de négociation qui intéresse l'orientation économique de la province : zonage, variation des conditions de travail d'une zone à l'autre, problème de concurrence à l'échelle canadienne et internationale.

L'industrie du bâtiment compte 17 décrets couvrant l'ensemble du Québec ; le commerce et les services, 39 décrets régionaux ; l'industrie manufacturière, 24 décrets régionaux ou de juridiction provinciale. En bref, 56,317 employeurs et 248,768 salariés sont régis par décrets.

Le service de l'extension juridique a la responsabilité de la mise en vigueur de la loi : réception des requêtes, appréciation des objections reçues, conciliation des groupes, approbation des constitutions des comités paritaires, prélèvements et rapports financiers, ainsi que certificats de compétence.

Fait important à noter, le Comité conjoint du bâtiment de Montréal a mis en vigueur au cours de 1965 une caisse de retraite et d'assurance-vie pour les ouvriers assujettis au décret. Les employeurs et salariés paient, chacun, une cotisation de .05c pour chaque heure de travail. Deux sociétés de fiducie voient au placement du fonds de retraite. La caisse de retraite est transférable et obligatoire au sein de l'industrie du bâtiment de la juridiction de Montréal. Une compagnie d'assurance assume l'assurance-vie. Le Comité conjoint du bâtiment de Québec suivra l'exemple de celui de Montréal. Il faut souligner que toute caisse de sécurité sociale est sous la surveillance du service des assurances du Québec.

Le Conseil supérieur du travail a été prié de reviser la Loi de l'extension juridique de la convention collective. À cette fin, sa commission permanente a invité tous les corps professionnels, groupements ou individus, à présenter des mémoires sur les amendements qu'on voudrait apporter à la Loi et sur les modalités de sa mise en application. On a reçu jusqu'à maintenant une quarantaine de mémoires qui seront complétés par des questionnaires à être adressés aux organismes intéressés.

L'extension juridique de la convention collective constituera une autre partie du Code du travail, dès que sa révision sera terminée.

La réglementation d'ordre public, par voie d'extension des conventions collectives, de même que la formation des comités conjoints de représentants patronaux et ouvriers chargés de surveiller l'application des décrets ont développé au sein des organisations patronales et ouvrières un grand esprit de collaboration

dans la solution des problèmes qui les intéressent : négociations collectives sur le salaire, durée du travail, sécurité sociale, apprentissage, etc. . . . C'est dans ce climat qu'ont été formées les commissions d'apprentissage, particulièrement dans les industries du bâtiment, de l'automobile, de la chaussure et de l'imprimerie.

Par ailleurs, le ministère du travail voit à la mise en application des lois qui ont pour objet la sécurité des personnes et de la propriété : Loi des établissements industriels et commerciaux, Loi relative aux électriciens et à l'inspection des installations électriques, Loi des mécaniciens de machines fixes et inspection des appareils sous pression et Loi des mécaniciens en tuyauterie et inspection des installations de plomberie.

La Commission des accidents du travail a reçu, pour l'année 1963, des réclamations pour 155,586 accidentés, par rapport à 121,247 en 1962. À noter que les employeurs de la cédule étaient au nombre de 30,059 pour l'année 1963, par rapport à 29,156 pour l'année 1962. La cotisation des employeurs de la cédule 1 a atteint, en 1963, \$35,594,296.64 par rapport à \$34,597,688.63 en 1962.

L'augmentation du nombre des réclamations s'explique sans doute par la croissance industrielle de l'État du Québec et par le soin des employeurs et des travailleurs à mieux rapporter les accidents et même les maladies industrielles. Quant aux deux différentes cédules, l'augmentation des réclamations par rapport à l'année 1962 a été de 11,603 pour la cédule 1, et de 3,554 pour la cédule 2.

Par contre en ce qui concerne l'augmentation en nombre des réclamations, il y a lieu de noter que la gravité des accidents a cependant diminué. En effet, en 1962, la moyenne des jours standards de travail perdus était de 127.4, alors qu'en 1963 elle a été réduite à 121.2. Enfin, 69.2% des accidents rapportés n'ont nécessité que l'aide médicale et n'ont pas occasionné de compensation.

La question de la prévention des accidents demeure importante et la Commission étudie toujours les méthodes et systèmes pouvant être les plus appropriés. Quant à la réadaptation des accidentés des circonstances incontrôlables ont empêché, au cours de 1963, la mise au point d'une meilleure organisation à Montréal, mais les efforts, à cet égard, se continuent. À l'automne de la présente année, la Commission compte cependant ouvrir, sur le boulevard Hamel à Québec, un centre de réadaptation qui sera le plus moderne et le mieux équipé au monde. Enfin, le service de réadaptation sociale de la Commission a continué ses efforts auprès des employeurs pour le ré-emploi des handicapés et il a réussi dans 764 cas, au cours de l'année 1963.

Le ministre du travail annonçait le 19 novembre 1963 la création d'un service de recherche et d'information qui avait pour mission de mettre à la disposition des parties patronales et ouvrières tous les renseignements utiles au sujet des relations du travail.

Ce service regroupe les bureaux de l'information et de publications, et étend la fonction de recherche aux aspects sociaux et économiques des relations

industrielles. Il doit répondre aussi aux besoins de recherche des divers organismes du ministère du travail et des autres ministères dans le champ du travail.

La première tâche du service a été de s'attaquer à la constitution d'outils de travail, tel un fichier central des conventions collectives, où celles-ci sont classées par industrie, par région, par employeur, par syndicat, par fédération et par date d'échéance. Déjà les premiers résultats de cette initiative se sont fait sentir dans la présentation du bulletin mensuel du ministère du travail. On y trouve maintenant un calendrier des renouvellements des conventions collectives, une analyse synthétique des clauses nouvelles dans les conventions collectives déposées pour des entreprises-clefs, ainsi qu'une méthode de classification des activités du service de la conciliation et de l'arbitrage.

Le service prépare la publication d'un recueil portant sur les décisions, sur les conflits de droit en relations de travail. Ce recueil contiendra des résumés classés de sentences arbitrales portant sur des griefs, de décisions de la Commission des relations ouvrières et d'arrêts de cours.

Le service est aussi à la disposition du Conseil supérieur du travail qui étudie la Loi de la convention collective. Il collabore avec le Conseil d'orientation économique, particulièrement au chapitre des ressources humaines et sur la question de la classification des occupations. Son personnel a des contacts fréquents avec le ministère de l'industrie et du commerce en vue de développer des statistiques adéquates en matière de salaire, heures de travail, emploi, etc. . . .

Le service constitue aussi un centre de documentation qui sera accessible aux parties, centre dont le noyau est la bibliothèque du ministère.

Un dernier projet sollicite présentement l'attention du ministère. Il s'agit de la formation d'un service de collaboration patronale-ouvrière. Ce service aura pour but de provoquer des rencontres entre représentants des syndicats ouvriers, des employeurs ou des associations patronales, non pas sur le plan de la négociation de la convention collective ou du règlement des griefs, mais à un stade supérieur, celui des relations humaines et de l'étude en commun des problèmes que posent la mécanisation, l'automation, la formation professionnelle, la réadaptation des travailleurs, etc. Il s'agit là de questions et d'initiatives qui relèvent de la juridiction provinciale, mais où le gouvernement fédéral s'est déjà infiltré.

6 — *Ministère de l'agriculture et de la colonisation*

La modernisation de l'agriculture québécoise a franchi en 1963 une étape très importante, tout particulièrement dans les domaines de la commercialisation des produits de la ferme, de l'orientation des productions agricoles et de l'aménagement rural.

La législation agricole de 1963 aura marqué un tournant décisif dans l'évolution de l'agriculture du Québec notamment par suite de l'adoption des trois lois

suivantes : la Loi des sociétés coopératives agricoles, la Loi des marchés agricoles et la Loi de l'aménagement rural et du développement agricole.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

C'est un élément primordial de la politique agricole du Québec que d'aider les agriculteurs à organiser la commercialisation collective de leurs produits, de sorte qu'ils puissent en obtenir les meilleurs prix possibles et qu'ils en viennent à s'imposer une discipline de production qualitative répondant aux exigences du marché. L'intervention gouvernementale en ce domaine a consisté, entre autres, à favoriser le développement des coopératives. Ainsi, au cours de 1965, en collaboration avec le ministère de l'agriculture du Canada, le ministère de l'agriculture et de la colonisation du Québec a offert à diverses coopératives agricoles de les aider financièrement à établir des entrepôts de pommes de terre et autres légumes ; déjà des groupes de coopérateurs de Joliette, Mont-Laurier, l'Isle-Verte et Sherrington se sont prévalus de cet offre. Dans le dernier cas, il s'est agi d'une aide uniquement provinciale. De même le gouvernement a-t-il aidé financièrement certaines coopératives laitières en vue d'assurer l'entreposage, le classement et la distribution des produits laitiers, principalement du fromage.

La Loi modifiant la loi des sociétés coopératives agricoles adoptée au cours de la session de 1963, a accru les pouvoirs des coopératives, leur permettant ainsi d'émettre des obligations et d'améliorer leurs services aux coopérateurs. Elle a aussi modifié certaines dispositions de la loi en vue de faciliter la gestion des coopératives. Ces amendements répondaient aux demandes du Conseil supérieur de la Coopération.

Par ailleurs, après avoir été en vigueur pendant une période de sept ans, la Loi des marchés agricoles du Québec s'était avérée imprécise, incomplète, et devait faire l'objet d'une refonte élaborée.

La nouvelle Loi des marchés agricoles du Québec qui a été adoptée en février 1963 comporte de nombreux amendements qui ont tous pour but de promouvoir l'efficacité des offices de producteurs ainsi que de l'Office des marchés agricoles, dont le nom est devenu la Régie des marchés agricoles du Québec.

L'actuelle Régie des marchés agricoles succède à l'Office des marchés agricoles, à la Commission de l'industrie laitière et à l'inspectorat général des produits laitiers. Cette intégration marque la fin des conflits de juridiction qui jusqu'ici avaient, dans une bonne mesure, paralysé l'industrie laitière dans son effort d'adaptation au progrès.

La Régie des marchés agricoles a collaboré et collaborera de plus en plus avec les services compétents du ministère de l'agriculture et de la colonisation à l'étude des problèmes de commercialisation des produits agricoles. Par suite des nouveaux pouvoirs qui lui ont été conférés, elle pourra accorder aux producteurs organisés qui le réclameront le pouvoir de contingenter la production agricole afin d'ajuster au besoin l'offre à la demande.

La Régie, qui a pour fonction générale de favoriser une mise en marché ordonnée, efficace et juste des produits agricoles, recherche la collaboration des coopératives, des producteurs organisés, des associations de consommateurs et des représentants des commerces et des industries agricoles. Elle a pour fin ultime d'appuyer les producteurs agricoles dans leur évolution vers l'auto-discipline et la maturité économique, pour le mieux-être de l'agriculture, des industries alimentaires et des consommateurs du Québec.

ORIENTATION ET RÉGIONALISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

La production agricole du Québec n'exède les besoins du marché domestique que pour un petit nombre de produits dont le lait et ses dérivés (beurre, fromage, laits concentrés, laits en poudre), le sirop d'érable, les conserves de haricot, le bleuets, les produits forestiers de la ferme. Mais le Québec est une région déficitaire quant à de nombreuses productions animales et végétales : porc, bœuf, mouton et agneau, dindon, engrais alimentaires (avoine, orge, issues de moulure), divers fruits et légumes (fraise, framboise, tomate, pomme de terre, etc.), miel, tabac à cigarette, sucre.

S'il est admis que l'industrie laitière, pour des raisons qui tiennent au sol, au climat et à la dimension des fermes, demeurera la pierre d'assise de l'agriculture québécoise, il faut quand même poser la question de la réorientation des productions agricoles du Québec. Mais une telle réorientation ne peut raisonnablement s'entreprendre qu'en fonction d'un plan.

Un comité, dit comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles, a déjà produit en avril 1963, un rapport intérimaire, fruit d'un travail de huit mois, qui constitue justement les bases d'un tel plan. Ce comité a suggéré des programmes précis concernant l'intensification graduelle des productions végétales et animales qui sont déficitaires au Québec. La plupart de ces programmes sont déjà en voie de réalisation. Par exemple, en matière de bœuf de boucherie quelque 1,200 taures en gestation ont été placées cet automne dans le nord-ouest québécois qui a été choisi comme région-pilote pour l'implantation de cette production. Pour ce qui est du porc, à cause de bonnes conditions de marché, l'augmentation de la production en 1963 a doublé celle qu'on prévoyait. En collaboration avec la Coopérative fédérée le ministère a organisé des centres d'élevage de porcelets, c'est-à-dire de naisseurs, dans les comtés de Saint-Hyacinthe, Bagot et Lotbinière. Ce programme se continuera au cours des années à venir, car il est absolument nécessaire, pour l'économie de sa production porcine, que le Québec diminue ses importations de porcelets.

Pour ce qui est des œufs commerciaux, le ministère a incité 135 nouveaux producteurs à se lancer dans cette production. La production provinciale de poussins en 1963 a été de 11.6% supérieure à celle de l'année précédente. Le ministère ralentira quelque peu son programme de 1964 dans ce domaine afin d'éviter un engorgement possible du marché. La production provinciale de

poulets à griller a augmenté en 1963 dans la même proportion que celle des poussins pour la ponte. Plusieurs poulaillers sont actuellement en construction et on peut prévoir au Québec, pour 1964, une augmentation de production de poulets à griller d'environ 15%.

Dans le domaine de l'industrie ovine, l'objectif québécois est de doubler si possible la production actuelle d'ici 5 ans. En 1963, 2,500 agnelles ont été placées dans des fermes, principalement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi et de Charlevoix. On vise à amener les agriculteurs désirant se spécialiser dans l'industrie ovine à se constituer d'ici trois ans des bergeries de 100 brebis chacune.

AMÉNAGEMENT RURAL (A. R. D. A.)

La « Loi de l'aménagement rural et du développement agricole » a été adoptée en mars 1963. Cette législation est concurrente d'une récente loi canadienne déjà connue sous le sigle A. R. D. A. (*Agricultural Rehabilitation and Development Act*) et dont le titre français « Loi prévoyant la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales au Canada » indique toute la portée.

Le problème de l'aménagement rural se pose au Québec de façon très sérieuse. Il existe chez nous une grande disparité dans les revenus des populations rurales régionales. Les prestations sociales qu'il faut distribuer dans les régions rurales déprimées n'apportent évidemment pas de solution permanente à ce problème. L'exode rural décime certaines régions. Cet exode peut résulter de la pauvreté intrinsèque, mais aussi du sous-développement des ressources du milieu. Les deux tiers seulement des fermes de la province retirent de la vente de produits agricoles un revenu de \$1,200 et plus. Un effort de recherche et de planification s'impose donc en vue de l'aménagement rationnel des territoires ruraux.

L'un des buts principaux du programme A. R. D. A. est l'élaboration de projets « tendant à une utilisation et une exploitation économique plus efficaces des terres agricoles marginales et sous-marginales. » On se rend compte que de larges étendues de terres qui n'ont pas de vocation agricole pourraient contribuer davantage à l'économie générale de certaines régions si elles étaient exploitées en tant que bleuetières, érablières, boisés de ferme, forêts communautaires ou si elles étaient aménagées comme centres de récréation et de tourisme.

La Loi de l'aménagement rural et du développement agricole autorise le ministre de l'agriculture et de la colonisation à élaborer des plans pour le progrès technique, économique et social des régions rurales. Pour en faciliter la réalisation, le ministre, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, peut acquérir des terres marginales et conclure des ententes avec toute personne en vue de l'exécution de plans.

Ainsi, selon les prévisions des législations précitées et des conventions qui en émanent, des recherches de caractères variés sur des milieux sociaux, économiques et bio-physiques ont été entreprises. Dans la région, dite pilote,

du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles de la Madeleine, une enquête-participation et des études de synthèse de données déjà recueillies sont en cours et franchissent la première étape en vue d'un plan directeur d'aménagement de ce territoire. Il s'agit là d'une étude d'aménagement régional de grande envergure, et qui est unique au Canada. En même temps, des équipes spécialisées préparent, avec le concours de l'État, les voies vers le réaménagement de régions particulières, telles celles de Brôme et du bassin hydrographique de la rivière Rouge au nord de Montréal.

Toujours dans l'optique d'une planification totale voulant une exploitation maximum des ressources sans risque de déroger d'un futur plan d'ensemble, une quarantaine de cours d'eau sont améliorés afin de rendre les terres riveraines utilisables, assainies et plus rentables.

Dans le domaine de l'utilisation des terres, une dizaine de projets d'aménagement de bleuetières communautaires ont été élaborés en 1963.

Le concept de l'aménagement rural déborde et de beaucoup la question agricole pour englober l'intégration de la forêt à l'économie rurale, le développement du tourisme, l'utilisation optimum de toutes les ressources matérielles et humaines du milieu. Cette œuvre de longue haleine s'intègre dans le vaste programme de planification dont le Conseil d'orientation économique du Québec assume la direction.

Au 31 décembre 1963, les projets que le Québec avait soumis à l'administration fédérale d'A. R. D. A. étaient au nombre de 120, représentant des investissements prévus de \$6½ millions. Là-dessus, Ottawa avait accepté 49 projets, pour une somme de \$2,688,300. À cette même date, 242 projets étaient à l'étude, au coût connu d'environ \$7½ millions.

DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS

Dans le prolongement des initiatives gouvernementales de 1961/1963, l'on peut prévoir, pour 1964, plusieurs développements agricoles. Pour l'enseignement agricole, on se propose de construire une école agri-sylvicole en Gaspésie, d'établir des ateliers dans plusieurs écoles moyennes d'agriculture et de poursuivre l'organisation des instituts de technologie agricole de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière.

Par ailleurs, il y aura expansion de la recherche appliquée dans les fermes appartenant au gouvernement du Québec, à Baie-Comeau (essai de variétés de pommes de terre, façons culturales), à Manicouagan (multiplication de semence-élite de pommes de terre), à Deschambault (propagation de plants de fraisiers exempts de virus), à Sainte-Martine, La Pocatière et Saint-Hyacinthe. À la ferme de l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe des recherches porteront sur le maïs-grain, les plantes oléagineuses, la tomate (essais de variétés et lignées, méthodes de production) et le dindon (abaissement du coût de production). Le gouvernement du Québec collaborera aussi à l'établissement, sur

le campus de la faculté d'agriculture de Laval, d'un laboratoire fédéral de recherche sur la génétique et les plantes fourragères.

Du côté de la production agricole, on mettra au point des programmes régionaux de réorientation des productions agricoles, on hâtera le développement de productions adaptées à chaque région et on accélérera l'orientation des directives agronomiques dans le domaine de la gestion des fermes.

Pour ce qui est de la commercialisation, le ministère continuera l'aide financière à la construction d'entrepôts coopératifs. Il collaborera aussi à l'organisation de la vente coopérative de fraises dans les comtés de Joliette, Berthier et l'Assomption et fera adopter de nouveaux règlements concernant la qualité et le classement du lait et de la crème, du beurre et autres produits laitiers, et des fruits et légumes.

En vertu de la nouvelle Loi sur l'hygiène des aliments et la santé des animaux, il y aura également un élargissement de l'activité gouvernementale dans l'inspection des aliments, en particulier dans l'inspection des abattoirs, des encans publics d'animaux et des viandes.

On procédera, en plus, à une étude, sous l'égide de la Régie des marchés agricoles du Québec, des circuits commerciaux, en vue de connaître à fond, pour chaque produit ou catégorie de produits agricoles, la structure et le fonctionnement du commerce (points de production, de classement et d'entreposage d'expédition et de réception, moyens de transport), d'examiner l'efficacité et le coût de ces diverses fonctions et de trouver les moyens d'accroître le caractère compétitif des productions agricoles du Québec sur les marchés intérieurs et extérieurs. À cela s'ajoutera l'étude des débouchés domestiques et américains possibles pour le bleuët sauvage sous toutes ses formes (bleuët frais, bleuët congelé, jus de bleuët, garniture de tartes), ainsi qu'une étude de la rentabilité d'une fabrique de sous-produits de la pomme (y compris le cidre faible, ayant une teneur de 5 à 7% d'alcool).

Les premiers effets de l'application de la nouvelle Loi des marchés agricoles du Québec se feront probablement sentir en 1954, avec des tentatives d'organisation, par l'action conjointe de l'U. C. C. et de la Régie des marchés agricoles, de plans conjoints provinciaux de mise en marché du sucre et du sirop d'érable, du poulet à griller et des œufs de consommation.

Quant à l'aménagement rural, le personnel du ministère de l'agriculture et de la colonisation entreprendra un vaste programme d'utilisation rationnelle des terres du territoire agricole du Québec, visant à la préparation accélérée de cartes de possibilités des sols, la délimitation des étendues appropriées à l'agriculture et à la forêt, à l'échelon local, régional et provincial, et à l'établissement d'un plan théorique indiquant le nombre possible d'exploitations agricoles viables dans chaque municipalité rurale, compte tenu des ressources (hommes, sol, climat, capital-crédit agricole), des marchés et des possibilités de remembrement des terres.

Dans le cadre des programmes A. R. D. A., il y aura enfin parachèvement de l'organisation d'un pâturage communautaire et de plusieurs bleuëtières com-

munautaires, continuation de l'étude d'une foule de projets existants et à venir et poursuite des recherches actuelles dans les régions-pilotes d'aménagement rural.

7 *Ministère des terres et forêts*

Le ministère des terres et forêts a mis sur pied, au cours de la dernière année, un comité d'études économiques et de planification forestière. Ce comité, composé d'ingénieurs forestiers, est au travail depuis le début de 1965 ; il a déjà recueilli d'importantes données de base, particulièrement précieuses dans la préparation des études que le ministère désire entreprendre. Grâce à cette initiative, celui-ci pourra désormais élaborer une politique forestière qui permettra de maintenir plus efficacement le bien-être et la prospérité dans les régions à vocation forestière.

Partout où les conditions géographiques et économiques le permettent, le ministère n'a pas hésité à orienter sa politique en vue de mettre la forêt à contribution dans le relèvement de l'économie rurale. Dans la région du Lac-Saint-Jean, par exemple, il a constitué en réserve, pour divers syndicats forestiers, un territoire de plus de 500 milles carrés dans les bassins des rivières Valin et Sainte-Marguerite. Le ministère s'est aussi appliqué à favoriser les initiatives des chantiers coopératifs et autres syndicats forestiers. Pour l'année courante d'exploitation forestière, il a accordé des permis de coupe à près de 80 syndicats ou coopératives. Le volume des bois coupés par ces divers organismes s'élève à 126 millions de p.m.p.

Le ministère s'est vivement intéressé à la mise en marché des bois produits par les cultivateurs et les colons et il a continué de travailler, à ce sujet, en étroite collaboration avec la Régie des marchés agricoles. À plusieurs reprises, il est intervenu auprès des acheteurs et a obtenu le règlement de certains problèmes particuliers.

Encore une fois, au cours de 1965-64, le ministère a décerné plusieurs décorations de l'Ordre du mérite forestier dans le but d'encourager l'aménagement et l'exploitation rationnels des lots boisés de ferme, ainsi que la pratique du reboisement, de la restauration, de la protection et de la saine gestion des terrains boisés.

Le ministère a octroyé à l'Université Laval, en vertu d'une législation spéciale, une forêt expérimentale de 25 milles carrés. Ce geste était destiné à favoriser l'épanouissement de la science forestière au Québec en mettant à la disposition de l'Université Laval une forêt assez grande et facile d'accès.

Pour mettre fin à certains abus et pour empêcher la spéculation, le ministère a également fixé de nouvelles conditions, beaucoup plus rigoureuses, pour l'octroi de concessions forestières. Il a voulu, par ce moyen, revenir à l'esprit véritable d'une législation destinée à garantir la stabilité et l'essor normal de l'industrie en mettant à sa disposition la matière première dont elle a besoin.

En vertu de ces nouvelles conditions, il existe maintenant une relation étroite entre les territoires forestiers et les usines que ces territoires approvisionnent. Les bois provenant d'une concession ne doivent servir qu'à l'approvisionnement d'une usine déterminée. Advenant le cas que l'usine cesse de fonctionner, les concessions retournent automatiquement à l'État. De plus, les concessionnaires n'ont droit qu'aux essences qu'ils utilisent eux-mêmes ; ce qui signifie que l'État se réserve le droit et le privilège d'émettre à des tiers des permis de coupe sur les essences non utilisées par le concessionnaire.

Dans le but aussi d'avoir une bonne connaissance de nos ressources forestières, le ministère a par ailleurs confié à des spécialistes en recherches opérationnelles la préparation d'un plan directeur d'inventaires forestiers. Il sera désormais possible de connaître, longtemps à l'avance, les besoins du ministère en matière d'inventaire, et de préparer, sur le plan chronologique comme sur le plan géographique, d'importants programmes de travaux d'inventaires forestiers. Cette mesure permettra de mettre sur pied un système d'inventaire perpétuel.

Au cours des derniers mois de 1963, le ministère a vendu sur le marché européen, une quantité minimum de 420,000 cordes de bois à pâtes qui seront coupées dans le bassin de la rivière aux Outardes. Il s'agit là d'une transaction de \$12,000,000, cette somme étant répartie sur une période de cinq ans.

De plus, l'Office de récupération a complété la vente à la compagnie *Quebec North Shore Paper* de la dernière tranche des 600,000 cordes de bois à pâtes coupées dans les terrains qui seront submergés à la suite des aménagements hydroélectriques de la Manicouagan. Par suite de cette dernière transaction, tout le bois coupé jusqu'ici, sous la responsabilité de l'Office de récupération, se trouve maintenant vendu.

Dans le cadre d'un vaste programme de restauration forestière, le ministère a entrepris de remettre en valeur des terrains à vocation forestière qui ont été exploités d'une façon abusive et défrichés sans discernement. Tous ces travaux de restauration couvrent une superficie de 21,370 acres, soit 55.4 milles carrés.

En vertu d'une entente fédérale-provinciale, un important programme de voirie forestière a été entrepris dans le but de rendre accessibles à l'exploitation d'immenses territoires du Québec qui, faute de communications, étaient jusqu'ici économiquement inaccessibles. L'an passé, cette initiative a permis la mise en chantier de 32 projets, soit 226 milles de chemins de pénétration en forêt. Pour sa part, le Québec a versé pour la voirie forestière, en 1963, une somme de \$1,000,000. Au cours de l'année qui vient, le ministère poursuivra sa politique dans ce sens et ouvrira de nouveaux territoires à l'exploitation forestière.

Au cours de 1964, de grands projets retiendront l'attention du ministère. D'abord, en vue d'assurer la stabilité et la pérennité de l'industrie forestière au Québec, la province sera divisée en unités d'aménagement. À l'intérieur de ces unités, le ministère entend favoriser la pleine utilisation de ces forêts,

mais il y exercera une surveillance étroite afin que les coupes ne dépassent pas la possibilité des forêts en question. Celle-ci sera indiquée par les études et les inventaires à être effectués à l'intérieur de chaque unité. Le ministère verra, en particulier, à ce que les forêts non affermées soient exploitées selon toutes les prescriptions des sciences sylvicoles et qu'elles servent de modèle et de guide à l'entreprise privée. De plus, l'on entend bien prendre les moyens nécessaires pour que toutes les essences forestières soient utilisées intégralement. Pour ce faire, les dispositions voulues seront prises pour que les petits industriels aient accès aux essences non utilisées par les concessionnaires.

Enfin, le ministère compte tirer partie de la mise en application du programme de l'A.R.D.A. pour la revalorisation des terres de la province. Le Québec retirera de ce programme les sommes auxquelles il a droit.

8 — *Ministère des richesses naturelles*

Le ministère des richesses naturelles a commencé en 1963 à rassembler ses services dans les anciennes écoles universitaires du boulevard de l'Entente à Québec. Quand la direction générale des eaux aura emménagé bientôt dans l'ancienne école de chimie de l'Université Laval, les bureaux principaux du ministère se trouveront réunis sous un même toit pour le bénéfice de l'efficacité administrative.

Il convient de signaler qu'une nouvelle direction générale a été formée, depuis le 8 avril 1963, au sein du ministère des richesses naturelles. C'est celle du Nouveau-Québec. Elle a la tâche de préparer d'abord le transfert de l'administration des affaires esquimaudes du gouvernement d'Ottawa à celui de Québec. Une fois cette responsabilité recouvrée, la direction générale du Nouveau-Québec assumera l'administration de toute l'action gouvernementale, en dehors de la justice, de la sûreté provinciale et des terres et forêts, sur le territoire du Nouveau-Québec compris hors du Québec organisé. Elle pourra naturellement compter, pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement du Nouveau-Québec, sur le concours des grands services du ministère que sont les directions générales des mines, des eaux et de la planification.

LA DIRECTION DES MINES

Une des tâches préliminaires à la gestion des ressources minérales consiste à acquérir une connaissance de plus en plus étendue et précise de la minéralisation du sous-sol. Il appartient aux services géologiques du ministère d'exercer cette fonction en poursuivant l'exploration géologique du territoire québécois. À cette fin, vingt-neuf équipes ont procédé, pendant l'été de 1963, à l'étude des formations géologiques de diverses régions, particulièrement à la demande de sociétés minières. En même temps, les services géologiques ont continué

de participer, pour la 5^e année successive, au programme de levés aéromagnétiques mené au Québec en collaboration avec le ministère fédéral des mines et des relevés techniques. En recourant à deux méthodes complémentaires de recherche, celle du levé géologique et celle du levé aéromagnétique, les géologues obtiendront une connaissance plus précise des formations du territoire québécois, de façon à hâter la découverte de nouveaux gisements de minéraux.

Le public connaît peut-être moins les services scientifiques que le ministère des richesses naturelles met à la disposition de l'industrie minière, par ses laboratoires et par son usine-pilote, pour la recherche des procédés de production et de traitement de minerais. Ainsi, durant le dernier exercice financier, les chercheurs des laboratoires du ministère ont enregistré dans 4 pays 8 nouveaux brevets protégeant la découverte de procédés de valorisation de minerai de lithium. On mesurera l'importance de tels travaux si l'on sait, par exemple, qu'une des plus anciennes sociétés versées dans la production du lithium dans le monde, la firme allemande *Metallgesellschaft* a demandé récemment d'obtenir une licence pour produire du lithium selon un des procédés découverts dans ces laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques. On doit par ailleurs à l'atelier-pilote du ministère la mise au point, en 1963, de procédés de traitement qui conduiront à l'exploitation rentable de deux nouveaux gisements, l'un de molybdénite et l'autre de mica. La première entreprise amènera la construction d'installations minières d'environ \$5,000,000 dans le canton de Preissac en Abitibi-est, alors que la seconde ouvrira une usine d'un million de dollars dans le nord du comté de Lavolette, aux confins de l'Abitibi.

De leur côté, les services miniers ont achevé, pendant le dernier exercice financier, plusieurs travaux entrepris dans le passé en faveur du développement des centres miniers. Ainsi, le dernier tronçon de la route entre Chapais et Desmaraisville est, à toute fin utile, terminé avec l'achèvement d'un pont de béton, long de 454 pieds, qui enjambe la rivière Chibougamau. D'autre part, la route qui reliera le lac Waconichi au lac Albanel est maintenant en chantier sur quelque 50 milles. On a déjà procédé au terrassement et au gravelage des 22 premiers milles, tandis qu'on déboisait le parcours des 30 milles suivants. Tous ces travaux entrent dans le cadre de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en faveur de la construction des voies d'accès aux richesses naturelles.

D'autres ouvrages sont, aussi, exécutés dans le cadre du même programme avec la collaboration conjointe du gouvernement fédéral et de sociétés minières. C'est le cas, par exemple, d'un pont de 970 pieds de longueur, dont la construction, a été terminée en septembre dernier sur la rivière Allard pour donner accès à la mine de *New Hoxco Mines Limited*, près de Matagami.

À Matagami même, le ministère des richesses naturelles a poursuivi en 1965 l'aménagement de la ville en procédant au déboisement de nouveaux terrains à bâtir, au terrassement et au gravelage de nouvelles rues ainsi qu'au prolongement du système de distribution d'électricité, d'eau et d'égout. Il y a fait également aménager un parc public et construire une usine de filtration d'eau d'une capacité quotidienne de 500,000 gallons (américains), ainsi qu'une

usine d'épuration des eaux usées de 250,000 gallons (américains) par jour. En consacrant environ \$875,000 à ces divers travaux durant le dernier exercice, le gouvernement a voulu que les familles installées à Matagami, dont le nombre a passé de 50 à 250 en 1963, puissent bénéficier immédiatement des services municipaux essentiels à toute collectivité. Le même souci incitera le ministère des richesses naturelles à poursuivre, notamment durant l'exercice de 1964/1965, le prolongement du système d'eau et d'égout ainsi que l'extension du quartier domiciliaire pour répondre au développement rapide qu'a entraîné l'ouverture des mines, près de Matagami, en octobre dernier.

LA DIRECTION DES EAUX

De toutes les richesses naturelles, l'eau est la plus utile en raison de ses usages multiples dans l'approvisionnement domestique et industriel, pour la production de l'électricité et la fertilité du sol, pour la vie de la faune et les divertissements humains en plein air. Il importe, en conséquence, d'en bien connaître le potentiel et d'en éviter le gaspillage. On peut y parvenir par l'étude systématique des nappes d'eau, par une utilisation rationnelle des eaux et par la protection des cours d'eau. Telles sont les tâches principales qui sont confiées aux services hydrologiques et aux services hydrauliques dans le cadre de la direction générale des eaux.

L'hydrologie exige la compilation d'une grande variété de renseignements se rapportant aux précipitations comme au débit et à la topographie des cours d'eau. Il fallait dans ce domaine éviter la dispersion des énergies et c'est pourquoi le gouvernement du Québec a concentré dès le 1^{er} avril 1962 tous les renseignements et observations d'ordre météorologique, lorsqu'il a fusionné, sous la direction des services hydrologiques, l'ancien bureau de météorologie des terres et forêts et l'ancien service de climatologie des richesses naturelles. Un seul service s'occupe maintenant de recueillir, d'analyser et de publier les données météorologiques pour les besoins des divers ministères et des organismes privés.

Pour leur part, le service de l'hydrométrie et le service de l'hydrographie poursuivent l'étude des cours d'eau du Québec. Ils ont formé, en 1963, vingt-trois équipes qui ont fait porter leurs travaux particulièrement sur plusieurs rivières du nord. Par exemple, les cinq équipes dirigées par le service de l'hydrométrie, ont fait le relevé des stations limnimétriques installées sur les rivières tributaires de la baie d'Ungava, de la baie James et du lac Saint-Jean ainsi que sur la basse côte-nord du Saint-Laurent. D'autre part, 18 équipes ont été affectées par le service de l'hydrographie au travail de nivellement le long des rivières à la Baleine dans le bassin de la baie d'Hudson, de la Grande Rivière, de la rivière Eastmain et de la rivière de Pontois dans le bassin de la baie James ainsi que des rivières Nabisipi et Aguanus sur la basse côte-nord du Saint-Laurent.

Comme il l'avait annoncé le 1^{er} avril 1963, le ministère des richesses naturelles a mis fin à une entente conclue avec le gouvernement fédéral en 1922

pour le maintien des stations hydrométriques au Québec, y compris l'analyse et la publication des observations recueillies à ces stations. Des mesures ont été prises afin que le Québec assume lui-même ces tâches à compter du 1^{er} avril 1964.

On ne réussirait pas à faire une utilisation rationnelle des eaux sans veiller, dans bien des cas, à la régularisation des débits des cours d'eau de même qu'à la correction de leur comportement. C'est en vertu de cette exigence que le service des travaux hydrauliques a affecté, en 1963, \$59,281 à la reconstruction de deux barrages-réservoirs qui servent à régulariser le débit de la rivière du Nord en vue de maintenir le rendement des forces hydrauliques installées. On se propose de reconstruire en 1964 le barrage du lac Mondonac qui contribue à régulariser le débit de la rivière Saint-Maurice.

Par ailleurs, 14 ouvrages rémédiateurs, qui avaient trait à la rectification du lit, à la correction du profil ou à la protection des berges, ont dû être exécutés dans divers cours d'eau, pendant le dernier exercice, au coût de \$200,000. On ne compte pas parmi ces ouvrages les études et travaux que le ministère a entrepris sur les bords de la rivière Chaudière dans le cadre d'un plan quinquennal. Il y aura consacré, durant le premier exercice financier, la somme de \$118,000, notamment pour la construction d'un seuil et d'une estacade destinés à stabiliser le couvert de glace dans la rivière Chaudière, à la hauteur de Saint-Ludger, dans le comté de Frontenac. Il s'agit d'un ouvrage expérimental qui fournira, sur le comportement des couverts de glace, certaines données essentielles dont on tirera parti pour l'exécution des travaux à venir.

Une bonne part de la gestion des eaux consiste à administrer les ressources hydrauliques ainsi que l'utilisation du lit des rivières en le protégeant contre l'empiètement des particuliers.

À cet égard, les demandes de location de parties de lit de rivières affluent en nombre sans cesse croissant au service du domaine hydraulique. Elles s'élevaient à 210 en 1963 et elles risquent d'augmenter encore à mesure que les inspecteurs de cours d'eau découvrent, en resserrant leur surveillance, de nombreux cas d'empiètement qui n'étaient pas déclarés. Cependant, la simplification des méthodes d'enquêtes et de règlements, telle qu'elle est maintenant appliquée, va faciliter la détection des contrevenants ainsi que la solution de leur cas.

LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION

La direction de la planification continue essentiellement de jouer le rôle d'un service d'analyse économique, à l'intérieur du ministère des richesses naturelles, sur les questions liées au domaine de sa juridiction ou à la politique économique inhérente à son action. Son travail s'exerce constamment en étroite liaison avec d'autres organismes ou ministères du gouvernement. Ainsi, la direction de la planification, durant le dernier exercice, a eu un rôle important à jouer lors des transactions entre l'Hydro-Québec et les coopératives d'électricité, pour étudier les modalités des offres de vente ainsi que les problèmes inhérents à la fusion des coopératives d'électricité dans l'ensemble du réseau québécois.

De même, la direction de la planification a collaboré étroitement aux groupes de travail du Conseil d'orientation économique dans la préparation de la première phase du 1^{er} plan qui sera mis à exécution au Québec en 1965. Le concours de ses économistes a été également requis durant l'année par divers comités interministériels tels que le comité de sidérurgie, le comité d'étude des caisses de retraite et la commission d'enquête sur la fiscalité.

On peut voir un autre exemple du rôle de liaison de la direction de la planification dans le secrétariat qu'elle a fourni au comité permanent de l'aménagement des ressources. On sait que ce dernier est composé de représentants du Conseil d'orientation économique et de divers ministères liés à la gestion de ressources naturelles, en vue de coordonner l'action administrative dans ce domaine et d'examiner les projets d'aménagement proposés dans le cadre de l'A. R. D. A.

La direction de la planification comprend un service d'études économiques et un service de photogrammétrie. Le dernier a établi au cours de 1965 un service d'archives photogrammétriques pour les besoins de tous les ministères et pour celui des organismes privés. Pendant ce temps, le premier a notamment amorcé l'étude des domaines miniers et énergétiques dans la perspective de la croissance économique du Québec. C'est dans cette voie qu'il poursuivra en 1964 ses études économiques en vue de dégager les éléments nécessaires à une politique de gestion des ressources minérales.

LE NOUVEAU-QUÉBEC

C'est avec l'aide de la direction générale de la planification qu'a été formée, en 1965, la direction générale du Nouveau-Québec pour administrer l'action gouvernementale dans le nord québécois compris en dehors du territoire organisé. La nouvelle direction a déjà constitué une bonne partie de ses cadres. Elle a envoyé dans divers postes du nord une vingtaine de fonctionnaires qui s'initient sur place à la langue et aux coutumes des Esquimaux. Quelques-uns de ces fonctionnaires ont même ouvert là-bas trois classes maternelles et quatre classes pour adultes. On compte y ajouter sous peu une classe d'enseignement technique en vue de préparer les Esquimaux au rôle qu'ils devront jouer dans le développement du nord québécois. Voilà bien, en définitive, l'idée dominante du gouvernement du Québec à l'endroit de sa population esquimaude : l'associer étroitement à la réalisation de ses projets de développement du Nouveau-Québec.

9 - Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche

Depuis un an, un nouveau ministère, le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, groupe sous un même toit, non seulement tout ce qui concerne le tourisme, la chasse et la pêche, mais en plus l'artisanat et l'hôtellerie.

Ce ministère, pour mener à bonne fin sa mission, est divisé entre deux sections bien distinctes : la direction générale du tourisme, qui englobe l'artisanat et l'hôtellerie, et la direction générale de la chasse et de la pêche.

Le ministère a participé dans le cours de l'année qui se termine à un total de treize expositions touristiques, soit huit dans différentes villes des États-Unis, dont Détroit, Hartford et Cleveland, et cinq au Canada, dont le grand salon culinaire, tenu à Montréal au mois de janvier 1964. Le ministère se propose de continuer à prendre part à ces expositions au cours du prochain exercice financier.

Une nouvelle Loi de l'hôtellerie a été votée il y a quelques mois. Elle permet au lieutenant-gouverneur en conseil d'adopter la réglementation nécessaire à l'égard de l'affichage du prix des chambres et des repas, des terrains de camping privés, des kiosques d'information touristique et des centrales de guides. Le Conseil du tourisme de la province de Québec, qui a tenu des séances publiques pour recueillir des mémoires portant sur ces différents aspects, a fait connaître ses recommandations, et il est logique de prévoir que la réglementation nécessaire sera graduellement adoptée dans le cours de l'année.

Par ailleurs, la section dite des *outfitters* — on n'a pu encore trouver un nom français pour désigner cette catégorie d'aubergistes qui, possédant des droits exclusifs de pêche et de chasse sur un territoire de la Couronne, reçoivent des visiteurs moyennant paiement — relève maintenant du service de l'hôtellerie et des dispositions sont prises pour que tous les établissements des *outfitters* reçoivent la visite des inspecteurs de ce service, et ce, pour plusieurs raisons, l'une d'entre elles étant de permettre au ministère d'assumer, à partir de 1965, la publication du répertoire des *outfitters*.

Le Conseil du tourisme de la province de Québec a tenu pendant le présent exercice financier trois séances publiques portant sur la question de la chasse et de la pêche, et a reçu trente mémoires de plusieurs organismes sur ce sujet. Le Conseil a aussi tenu trois séances sur la question de l'hôtellerie dans la province et a reçu dix mémoires qui ont servi de base aux recommandations qu'il a soumises au ministre.

Lors de sa création, en avril 1965, on a confié au ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, la juridiction sur l'Office de l'artisanat. Celui-ci relevait depuis sa fondation du ministère de l'industrie et du commerce. L'Office maintient des comptoirs à Québec et à Montréal pour la vente des produits de nos artisans. Ces ventes atteignent maintenant près d'un demi-million de dollars annuellement, mais un tel essor suppose des structures convenant à son ampleur. C'est ainsi que la « Centrale d'artisanat du Québec » a été constituée en une compagnie sans but lucratif avec un conseil d'administration de sept membres et un administrateur-délégué.

Sur le plan de la publicité touristique, le ministère maintient son principal slogan : « Hospitality spoken here », et tous ses messages seront basés sur une série de mots français dont le sens s'impose immédiatement à toute personne de langue anglaise : « remarquable », « magnifique », « mémorable ».

Le 9^e film touristique de 35mm produit par le gouvernement du Québec, ou avec sa collaboration, vient d'être lancé à New York. Il s'agit de *Kingdom of the Saguenay*, film qui connaîtra une diffusion à l'échelle mondiale. On se propose de faire tourner, au cours de 1964, un film de 16 mm sur la côte de Charlevoix.

Le ministère rééditera tous les nouveaux imprimés touristiques lancés depuis trois ans, à mesure que le besoin s'en fera sentir. Il prépare actuellement les nouveaux imprimés suivants : une brochure régionale portant sur le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, une brochure régionale ayant trait au Saguenay et au Lac-Saint-Jean, un lexique pratique anglais-français à l'usage des visiteurs qui ne parlent ou parlent peu le français, etc. . . . Le ministère a également entrepris de faire un relevé de tous les centres de ski de la province, en vue de la publication d'une nouvelle plaquette sur ce sport d'hiver. On continuera aussi d'éditer notre carte routière annuelle. Au cours de 1965, le ministère a publié une nouvelle brochure de prestige sur l'artisanat de la province qui s'intitule : « Vocation artisanale du Québec — *Québec creates.* »

À la direction générale de la chasse et de la pêche, l'administration relève de trois services principaux : les services de la faune, de la protection et des parcs. Ces trois services travaillent en étroite collaboration dans dix districts qui constituent des régions distinctes de la province.

Un rapide coup d'œil sur les résultats de l'exercice 1965/64 révèle des initiatives qui laissent présager de nombreuses années prospères pour nos chasseurs et nos pêcheurs.

Grâce aux recherches et inventaires biologiques le gouvernement peut organiser des chasses contrôlées à l'original dans les parcs, et une chasse au caribou dans le Grand Nord. Ainsi, l'annonce récente d'une chasse sportive au caribou, dans le secteur sud de l'Ungava, et d'une chasse de subsistance pour les résidents du Bas-Saguenay, avait été précédée d'un inventaire aérien intensif de ce gibier par les biologistes du service de la faune. Tout dernièrement, ils ont fait un inventaire identique dans l'ouest du Québec et la région de Matane, pour y dénombrer l'original.

Dans le cas des territoires de chasse et de pêche, un plan d'ensemble a été mis au point pour le retour graduel au grand public de certains territoires sous bail, qui se trouvent situés particulièrement à proximité des grandes routes et des villages. La politique du gouvernement vise à maintenir un juste équilibre dans ce domaine, en tenant compte des intérêts d'une population avide de grand air et qui demande des lots de villégiature, et d'autre part en tenant compte des intérêts de ceux qui ont investi des sommes considérables dans des organisations de chasse et de pêche, sur des terrains loués de la Couronne.

La création de réserves de chasse et de pêche, administrées en collaboration avec des associations régionales, répond à un pressant besoin. Les réserves de Baie-Comeau et de la Mauricie sont déjà des réalités, d'autres sont en voie de réalisation.

Les parcs provinciaux, graduellement développés, reçoivent d'une année à l'autre, une clientèle qui se recrute, dans une très forte proportion, chez les

résidents du Québec. À noter, en passant, que plusieurs des pavillons à tarifs élevés ont été et sont convertis progressivement en chalets à prix modiques, où les pêcheurs ont le loisir d'apporter leur nourriture.

Le camping, pour sa part, prend de l'envergure chaque année, soit dans les parcs provinciaux, soit le long de nos grandes routes. Déjà un bon nombre de terrains de camping sont accessibles au public et un grand nombre d'autres, qu'ils soient sous le contrôle du ministère ou qu'ils relèvent de l'entreprise privée, sont en voie d'aménagement dans les principaux endroits touristiques du Québec. À cela, il faut ajouter l'ensemble des relais routiers et des terrains de détente dont il est facile de prévoir le progrès.

10 — Ministère de l'industrie et du commerce

BUREAU DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES

Le bureau de recherches économiques a poursuivi, au cours de l'année 1963/64, des études relatives à plusieurs secteurs de la vie économique et sociale du Québec. Il a aussi continué à collaborer très étroitement avec le Conseil d'orientation économique, soit par une participation active de ses techniciens aux groupes de travail du Conseil, soit par la préparation de données statistiques ou d'études économiques susceptibles de l'orienter dans ses travaux de planification.

Parmi les travaux accomplis par le bureau, mentionnons la publication, par la division de l'emploi, de cinq rapports consignant les résultats obtenus dans le cadre de travaux consacrés aux tendances et projections de l'emploi, de la valeur de la production et de la valeur ajoutée. Deux de ces rapports ont été consacrés aux régions économiques. La division étudie présentement la structure et le dynamisme des occupations dans le Québec, et poursuit une enquête sur les caractéristiques du travailleur dans un comté rural et dans deux comtés urbains.

La division de la démographie a publié en 1963 la documentation sur le « Centre du Québec méridional » qui constitue une étude-pilote de la région de la Mauricie, ainsi que deux publications sur les migrations intra-provinciales et la croissance comparative des effectifs démographiques du Québec. La division est à établir les perspectives démographiques du Québec pour les années 1961-66, et celles des régions économiques pour 1961-71.

En plus d'étudier la répartition des industries manufacturières sur le territoire québécois, la division de géographie poursuit un travail sur l'utilisation des sols agricoles pour la région-pilote de la Gaspésie. La division de conjoncture étudie au jour le jour tous les aspects de l'économie du Québec et travaille au développement d'indicateurs économiques. Elle prépare des articles trimestriels pour les revues et journaux économiques. Enfin, il faut signaler

que le bureau de recherches économiques élabore actuellement un système de comptabilité économique à l'échelle du Québec. Cette comptabilité servira à la planification économique et en sera un des instruments essentiels.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

À la suite de l'importance des travaux effectués par le Conseil d'orientation économique et du développement de centres de recherches économiques à l'intérieur de plusieurs ministères, le bureau de la statistique du Québec a été appelé à prendre un essor vraiment remarquable. Il est devenu le coordonnateur de la statistique administrative du gouvernement. Il emploie des outils de travail modernes afin de remplir avec efficacité le rôle qui lui est assigné.

La centralisation des statistiques des différents organismes du gouvernement s'est poursuivie en 1963/64. En plus de celles des mines et des forêts qui relèvent maintenant du bureau, il convient de mentionner, parmi les statistiques nouvelles ou en voie d'établissement, celles qui portent sur le tourisme et l'hôtellerie, les coopératives, le commerce et les services, ainsi que le mouvement de la propriété et le travail.

En plus de collaborer étroitement avec le Conseil d'orientation économique, le bureau participe également aux travaux de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité en établissant des compilations relatives aux finances municipales et scolaires et en effectuant des études comparatives sur les dépenses du gouvernement du Québec et des autres gouvernements provinciaux. Il collabore également avec les sociétés d'aménagement et les organismes de recherches. Le bureau est en mesure de fournir à l'industrie des outils économiques et statistiques de première valeur. Il peut maintenant présenter des statistiques manufacturières complètes couvrant tous les groupes industriels pour chacune des régions économiques et des unités qui la composent. Il publie également des répertoires élaborés servant à la promotion industrielle, ainsi qu'une revue trimestrielle des statistiques du Québec. Cette revue est complétée par un bulletin mensuel.

Parmi les principales enquêtes spéciales, inspirées par les besoins de l'administration publique et conduites par le bureau, il convient de mentionner les études sur la consommation de l'acier, sur le camionnage dans le secteur géographique de la Côte Nord, sur le cabotage et le transport par eau, ainsi que sur la rentabilité et l'interdépendance des industries manufacturières dans les régions du Québec.

Le bureau de recherches économiques et le bureau de la statistique du Québec entendent poursuivre leurs travaux avec le maximum d'efficacité, tout en améliorant constamment la cueillette des données, leur interprétation et leur présentation. Tous les résultats des enquêtes susceptibles d'apporter une contribution au développement des sciences de l'homme sont, autant que possible, publiés.

BUREAU D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Au cours du dernier exercice financier, le personnel du commissariat industriel a participé à l'établissement de 45 nouvelles industries qui ont créé plusieurs milliers d'emplois nouveaux. En plus, le commissariat a contribué à l'expansion de quelque 70 industries existantes, ce qui a donné lieu à un investissement additionnel de \$30 millions environ. Depuis l'ouverture des délégations de Londres et Paris, en plus de celle de New York — toutes relevant maintenant d'un directeur général — le nombre des projets s'est accru considérablement, et on a pu conclure plusieurs ententes de fabrication sous licences qui représentent une formule moderne d'expansion industrielle. C'est à partir de ce travail que le ministère a commencé la publication d'une lettre industrielle intitulée « Occasions d'affaires ».

L'administration de la Loi des fonds industriels, comme on peut le voir au tableau ci-joint, constitue une activité importante du bureau d'expansion industrielle.

LOI DES FONDS INDUSTRIELS			
Du 1 ^{er} avril 1963 au 20 février 1964			
	Nombre de demandes	Valeurs	Municipalités
DEMANDES ACCEPTÉES :			
Création ou augmentation d'un fonds industriel.....	39	\$15,364,000.00	32
Financement d'industries.....	39	5,595,922.34	31
Achats de parcs industriels.....	7	2,256,575.00	7
Vente de terrains industriels.....	23	394,030.79	6
	108	\$25,610,528.15	76
DEMANDES REFUSÉS :			
Financement d'industries.....	10	749,000.00	4
DEMANDES DIMINUÉS :			
Financement d'industries.....	12	456,500.00	6
Achat de parc industriel.....	1	263,000.00	1
	13	719,500.00	7
DEMANDES RETIRÉES :			
Toutes demandes.....	28	3,356,000.00	15
DEMANDES À L'ÉTUDE :			
Création ou augmentation d'un fonds industriel.....	19	9,630,000.00	18
Financement d'industrie.....	75	17,662,644.00	67
Achats de parcs industriels.....	13	4,152,851.04	13
Vente de terrains dans les parcs industriels.....	5	79,501.75	5
	110	31,524,976.79	111
TOTAL.....	269	59,960,004.92	213

L'organisation régionale compte maintenant au ministère de l'industrie et du commerce six délégués industriels régionaux ; ceux-ci se trouvent dans l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, l'Outaouais, le Richelieu et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au cours des dix premiers mois de l'exercice financier, les membres de la division ont prêté leur concours à 237 entreprises nouvelles ou existantes qui ont fait appel à leurs services. Presque toutes les municipalités à vocation industrielle de chacun des territoires ayant un délégué régional ont utilisé la Loi des fonds industriels.

Les membres de la division ont collaboré avec les agents économiques locaux à la mise en place de structures aptes à accélérer le développement régional. Des efforts soutenus ont permis la création de telles structures dans les territoires Saguenay-Lac-Saint-Jean et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Des conseils économiques régionaux sont aussi en voie de formation dans les territoires suivants : Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Côte Nord-Nouveau-Québec, Laurentides (zone Montcalm), (zone Labelle), Vaudreuil-Soulanges, Chaudière (Côte du sud) et Richelieu.

La division de la consultation économique a effectué, à la suite de demandes reçues de divers services gouvernementaux et d'entreprises privées, une trentaine d'études industrielles dont les plus importantes ont trait aux produits suivants : automobile, brique, chaussure, pâte mécanique, matériel de génie chimique, machinerie lourde de forage et mica. Les aspects le plus souvent couverts par ces études sont le marché, la localisation industrielle et la rentabilité des opérations. Au point de vue publicité et relations extérieures, une très grande diffusion a été donnée à une série de brochures traitant des divers aspects de la vie économique du Québec.

Quant à la division des services techniques, elle a étudié, en 1963/64, 280 demandes d'assistance et elle a complété l'étude de 176 d'entre elles. L'assistance fournie a porté principalement sur le financement, le prix de revient des produits manufacturés, la productivité dans les usines, la mise en marché des produits et la gestion des entreprises. Dans les cadres de l'administration de la Loi des fonds industriels municipaux, les techniciens de la division ont effectué 69 enquêtes pour établir la rentabilité, les valeurs données en garantie et la possibilité de remboursement des financements suggérés par les municipalités.

La division a aussi poursuivi son premier cycle de formation en dispensant sept cliniques de perfectionnement industriel dans les localités suivantes : Hull, Cap-de-la-Madeleine, Val-d'Or, Montmagny, Saint-Raymond, Plessisville et Maniwaki.

Parmi les principaux projets pour 1964/65 dans le domaine de l'expansion industrielle, le ministère de l'industrie et du commerce veut insister particulièrement sur les expositions et les missions commerciales et industrielles. Il désire mettre sur pied trois ou quatre expositions industrielles dans le but d'inviter nos fabricants à produire certains articles non encore fabriqués au Québec. Le ministère désire également organiser quatre ou cinq conférences-forums en

collaboration avec les ministères fédéraux de l'industrie et du commerce dans le but d'inciter les hommes d'affaires du Québec à vendre leurs produits sur le marché extérieur. Le ministère désire encore diriger deux ou trois missions commerciales vers les États-Unis ou l'Europe. Ces missions grouperont des hommes d'affaires qui iront négocier des contrats pour la vente de produits fabriqués au Québec.

En plus de compléter les cadres administratifs du développement régional, le ministère entend également donner de l'expansion au bureau de la normalisation et de la spécification dont les travaux pourront guider les achats du gouvernement.

Pêcheries commerciales :

En 1963, le législateur a modifié la Loi du ministère de l'industrie et du commerce afin de lui confier la tâche de favoriser l'avancement et le développement des pêcheries du Québec. Le programme de modernisation de la flotte de pêche se poursuit à un rythme accéléré. L'addition de 20 nouveaux chalutiers, dont 7 en acier, construits à Paspébiac, porte à 145 le nombre total d'unités en opération à la fin de l'année. Il y a actuellement 11 chalutiers en construction, dont 2 en acier de 129 pieds de longueur.

Le gouvernement contribue à cette expansion par des prêts pour la construction de chalutiers de bois et d'acier. Le total des prêts consentis en 1963 représente un montant de \$1,295,153., tandis que les remboursements encaissés au cours de la présente année s'élèvent à \$296,211. Le solde dû sur tous les prêts consentis jusqu'à maintenant atteint \$5.5 millions. La valeur totale de l'assurance sur la flotte hauturière est de \$7.0 millions et le coût de la prime s'élève à \$202,000. L'augmentation du nombre et de la grosseur des unités de la flotte a exigé plusieurs améliorations, au coût de plus de \$115,000, aux 4 parcs d'hivernement situés à Paspébiac, Sandy Beach, Havre-Aubert et la Tabatière. Ces parcs servent présentement au remisage d'hiver de quelque 82 bateaux de pêche.

L'aide à la pêche côtière, sous forme de subsides à la construction de barques, l'achat de filets maillants, le transport du poisson et du carburant, coûteront au-delà de \$125,000 pendant l'année courante.

Les 54 entrepôts frigorifiques du ministère ont reçu 2,254,000 lbs de hareng à « boîte », 23,000,000 lbs de poisson et 1,200,000 lbs de produits congelés divers. Le public a loué du gouvernement quelque 7,000 casiers pour l'entreposage de produits de consommation domestique.

Quatorze navires de patrouille, dont sept sont la propriété du gouvernement, voient constamment à l'observance des règlements de pêche. Le service a émis au cours de l'année quelque 6,200 permis de pêche et rapporté 950 infractions.

Devant la concurrence qu'il subit sur les marchés domestiques aussi bien qu'étrangers, le producteur québécois doit préparer un produit de première

qualité. Pour l'aider à atteindre ce but, le gouvernement maintient un service technique qui voit à l'analyse chimique et bactériologique des produits de la pêche. Pendant l'année courante, ce service a effectué quelque 5,000 analyses.

La station de biologie marine de Grande-Rivière et le laboratoire de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine continuent leurs travaux sur les principales espèces commerciales du golfe Saint-Laurent. Le centre de biologie du Pont de Québec, en plus de servir, par la recherche, à l'expansion des pêches commerciales du fleuve Saint-Laurent, fait œuvre d'éducation populaire grâce à un aquarium des plus modernes. Quelque 200 espèces de poissons d'eau douce et d'eau salée, domestiques aussi bien qu'exotiques sont en montre dans 60 bassins. Pendant l'année en cours, l'aquarium a admis 177,500 visiteurs dont 94,800 ont payé un montant total d'admission de \$47,500. Les autres visiteurs ont été reçus à l'aquarium au cours de 87 visites-écoles avec guides, visites de groupes spéciaux ou à l'occasion de réunions scientifiques.

L'école d'apprentissage en pêcheries, située à Grande-Rivière voit à la formation de futurs pêcheurs compétents et au perfectionnement des patrons de pêche actuels. Des 46 étudiants inscrits au cours de technicien en pêcheries, 20 ont terminé un cours de 2 ans en mai 1963. Au cours de formation professionnelle aux patrons et membres d'équipage des bateaux de pêche, 63 sont inscrits. D'importantes modifications au navire-école *Sercona* lui permettent maintenant de recevoir 10 élèves pour l'entraînement pratique à la pêche moderne. Le programme de modernisation des pêches du Québec se traduit par une augmentation de la valeur au pêcheur des produits de la pêche. En effet, la valeur brute, qui en 1963 s'est élevée à \$5,256,000 est d'un quart de million de dollars ou 5% supérieure à celle de 1962.

11 Ministère de la voirie

L'exercice financier 1963/64 a été riche en réalisation dans le domaine routier. Lors de l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, on s'est rendu compte, après avoir établi le bilan des revenus de la province, qu'il n'était pas possible d'en consacrer une trop forte proportion à l'amélioration du réseau routier du Québec car il fallait faire face à de nouveaux besoins dans toutes les sphères de l'activité économique et procurer à la population les avantages accrus qu'elle réclamait depuis longtemps dans le domaine de la sécurité sociale.

En tenant compte de ce facteur, le ministre de la voirie a dû établir un plan d'aménagement à long terme basé sur les perspectives de développement commercial et d'expansion industrielle susceptible de modifier et d'accentuer l'intensité de la circulation dans les régions diverses de la province. Le programme, établi pour plusieurs années à venir, est souple et adaptable aux nécessités nouvelles qui pourraient se présenter au cours de sa mise en œuvre.

Ce plan directeur a été effectivement appliqué au cours des trois dernières années, mais la tenue de l'exposition universelle à Montréal a donné un caracté-

tère d'urgence aux immenses travaux en cours et a suscité de nouveaux problèmes d'ordre technique et financier. La tâche du ministère de la voirie, déjà très compliquée, s'est accentuée davantage, alors qu'au facteur financier est venu s'en ajouter un autre, tout aussi important dans les circonstances : le facteur temps. Les phases du programme qui avait été établi doivent être modifiées et condensées sur une période de trois années afin de pouvoir dégager la région métropolitaine de Montréal et les autres grands centres, et aménager avant le printemps 1967 les grandes voies de communication dont ces régions ont absolument besoin. Le gouvernement du Québec est de plus en plus conscient de ses responsabilités et a à cœur la réussite de l'exposition universelle, qui fera l'orgueil des citoyens de tout le Canada.

a) LA VOIRIE GÉNÉRALE

Pour l'année financière 1963-64, le ministère de la voirie avait à sa disposition un montant de \$174,767,000, dont \$112 millions pour dépenses en immobilisations, y compris la construction de la route transcanadienne. Des travaux de construction, de réfection et d'asphaltage furent exécutés sur une longueur de 3,600 milles. La tenue de l'exposition universelle de 1967 a forcé les autorités du ministère de la voirie à modifier sensiblement le programme projeté en 1965, et un montant plus considérable a été affecté à l'aménagement des voies rapides de la région métropolitaine de Montréal et des autres grands centres de la province. Pour ces projets de grande envergure, le ministère a dépensé ou engagé, à l'exclusion de la route transcanadienne, un montant de près de \$22 millions. Le gigantesque plan d'ensemble de \$50 millions comportant l'aménagement de voies modernes sur la rive sud du Saint-Laurent dans les comtés de Chambly, Laprairie et Châteauguay afin de raccorder entre elles et au boulevard Taschereau les routes 1, 3 et 4 qui seront reliées aux ponts Victoria, Jacques-Cartier et Champlain. Le ministère a continué les travaux considérables aux approches nord du nouveau pont Mercier construit par le ministère des travaux publics. Le dédoublement de la route 9 a été entrepris entre la ville de La Prairie et la frontière de l'état de New-York. Cette entreprise fait partie d'un programme d'aménagement d'un réseau routier orienté vers l'est via l'autoroute de l'estrie et vers l'état du Vermont grâce à la route 7. Le ministère a accéléré le prolongement de la route 2 en direction de Rivière Beaudette, afin de faire la jonction avec la 401 venant de Toronto. Cette jonction se fera par une voie divisée et à accès contrôlé.

Les travaux d'aménagement des routes de ceinture de la région métropolitaine de Québec ont progressé rapidement et il est maintenant possible de circuler sur les boulevards Laurentien, Henri-IV et Hamel ainsi que sur certaines voies de raccordement entre ces boulevards.

Le ministère de la voirie a également entrepris l'aménagement des approches du pont interprovincial actuellement en construction entre Ottawa et

Hull ainsi que celui du pont que construira le ministère des travaux publics à Richmond. En 1963, un montant de \$650,000 a été dépensé pour ces deux entreprises ; globalement, elles comporteront des déboursés de près de \$4 millions.

En plus de la réalisation des grands projets qui viennent d'être mentionnés, le ministère de la voirie a porté une attention particulière aux routes régionales et aux chemins secondaires. Il sait que les besoins routiers urgents des grands centres et de leur périphérie n'excluent pas ceux des comtés ruraux qui ont, eux aussi, leurs problèmes de voirie.

Au cours de 1963, le ministère de la voirie a dépensé un montant de \$8,930,000 dans les régions éloignées du territoire québécois. Des travaux considérables ont été exécutés sur les routes La Tuque - Roberval et Chicoutimi - Tadoussac. Sur la côte nord du Saint-Laurent, dans les comtés de Charlevoix, Saguenay et Duplessis, des entreprises ont été effectuées pour une somme de \$2,370,000 en vue de la construction et la réfection du système routier, particulièrement sur la route 15, de Tadoussac à Sept-Îles. Dans les comtés du bas du fleuve Saint-Laurent, soit de Montmagny à l'extrémité de la péninsule de Gaspé, ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les améliorations qui ont été faites sur les chemins ont nécessité des déboursés de l'ordre de \$4,390,000.

Les routes de la région de l'Abitibi et du Témiscamingue ont subi, au cours de 1963, d'importantes transformations. Le ministère a dépensé \$2,170,000 afin de favoriser l'essor de l'industrie minière dans cette région progressive du Québec.

Le ministère a dépensé en 1963 près de \$24 millions pour l'aménagement des routes régionales et des chemins secondaires dans toutes les parties du territoire québécois.

b) ROUTE TRANSCANADIENNE

La construction de la route transcanadienne, commencée au mois d'août 1961 après qu'une entente eût été signée avec le gouvernement fédéral le 27 octobre 1960, fut poursuivie activement au cours de 1963. Le ministère de la voirie a dépensé \$64 millions, dont \$17,000,000 sont récupérables de l'administration fédérale. Depuis le début de cette gigantesque entreprise, une somme totale de \$105,935,000 a été déboursée. La contribution du gouvernement du Canada étant de \$29,425,000, le gouvernement du Québec a dû dépenser pour sa part \$76,510,000.

Des travaux considérables ont été exécutés sur différentes sections du parcours de 190 milles, entre Saint-Nicolas, sur la rive sud du Saint-Laurent, et la frontière de l'Ontario. Malgré les retards que présente inévitablement la mise en chantier d'une entreprise de cette envergure, les travaux ont été effectués promptement. Ainsi, au cours du mois de décembre dernier, le ministère de la voirie a été en mesure d'ouvrir à la circulation une section à voies divisées de 42 milles de longueur entre Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Sainte-

Rosalie, dans les comtés de Bagot et de Drummond, et un autre tronçon de 13 milles dans la section ouest du boulevard Métropolitain, comté de Jacques-Cartier.

Le ministère de la voirie a entrepris, en 1965, la construction du pont-tunnel de Boucherville qui exigera des déboursés de l'ordre de \$75 millions. Ce complexe de traversée à six voies de circulation, qui reliera les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, sera raccordé du côté nord à la Montée-Saint-Léonard, au boulevard Métropolitain et éventuellement à un tronçon est-ouest qui sera construit sur l'île de Montréal. Sur la rive sud, le raccordement se fera à la future route 5A et à la route 5. Au simple plan technique, la construction de ce pont-tunnel est une des entreprises les plus considérables auxquelles le ministère de la voirie se soit jamais attaqué.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement du Québec entend poursuivre encore plus activement la construction de la route transcanadienne. Il dépensera à cette fin un montant de \$265 millions, dont \$115 millions seront récupérables du gouvernement du Canada et des municipalités de la région métropolitaine de Montréal.

c) LES AUTOROUTES

En 1965, l'Office des autoroutes du Québec a mené de front deux projets d'envergure : l'extension de l'autoroute des Laurentides et la nouvelle autoroute des Cantons de l'Est. Pour la conduite à bonne fin de ces entreprises dont le coût s'élèvera à \$78 millions, cet organisme a accordé à date des contrats pour un montant de \$65 millions.

Le 27 décembre dernier, l'Office des autoroutes ouvrait à la circulation sur l'autoroute des Laurentides, un prolongement de 11 milles de voies divisées, à quatre pistes à accès limité, entre Saint-Jérôme et Saint-Sauveur. Cela permettra aux citoyens de la Métropole et aux touristes de se rendre plus rapidement et en toute sécurité au cœur des Laurentides, un des endroits les plus recherchés de la province pour les sports d'été et d'hiver. La section Saint-Sauveur - Sainte-Adèle sera terminée au cours de 1964. L'aménagement de l'autoroute des Cantons de l'Est a débuté au mois de juin dernier et l'on prévoit que cette grande artère, au coût global de \$60 millions, sera parachevée vers 1965 et réunira les zones industrielles de Montréal, Granby et Sherbrooke. Cette route à péage, à voies divisées et à accès limité, d'une longueur de 72 milles, deviendra, avec ses raccordements vers les états voisins, l'une des plus importantes avenues du tourisme américain.

d) L'ENTRETIEN DES ROUTES

L'entretien des routes demeure une des principales occupations du ministère de la voirie. Celui-ci tient à sauvegarder, grâce à un entretien adéquat,

le capital investi par le gouvernement pour l'amélioration du système routier québécois. Le budget de l'entretien des routes augmente d'année en année et a absorbé, au cours de l'exercice financier 1963/64, 35% du budget de la voirie.

La longueur totale des chemins améliorés entretenus par le ministère au cours de l'été 1963, fut de 30,005 milles. Il y a consacré \$39,355,000.

Au cours de l'hiver 1962/63, le ministère a défrayé le coût entier du déneigement de 11,900 milles de routes et subventionné l'entretien de 25,940 milles de chemins de moindre importance, soit un total de 37,840 milles. Le déneigement des chemins a nécessité à lui seul des déboursés pour un montant de \$19,350,000.

Depuis 1960, le gouvernement québécois a pris entièrement à sa charge l'entretien de 7,490 milles additionnels de chemins durant l'hiver. Le ministère de la voirie se propose d'ajouter graduellement d'autres routes au réseau d'hiver qu'il entretient, en tenant compte des disponibilités financières du gouvernement.

En outre, le ministère, depuis 1960, a porté de \$175 et de \$200 du mille à \$250 et \$275 les subventions payées aux municipalités ou aux organisations locales pour le déneigement des routes. Cette décision a occasionné des dépenses supplémentaires de près de \$2 millions. Au cours de l'hiver qui s'achève, les subventions seront augmentées pour les municipalités situées dans les régions éloignées où le déneigement est plus difficile et, de ce fait, plus onéreux. Ces subventions seront accrues de \$25 du mille pour les régions à l'est de Trois-Rivières jusqu'à Matane, et de \$50 du mille pour les comtés de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Cette majoration nécessitera des déboursés additionnels de \$500,000.

Au cours des quatre dernières années, le coût de l'entretien d'hiver s'est accru de \$10,000,000, soit plus que le double du budget dépensé au cours de l'hiver 1959/60.

e) INVESTISSEMENTS DE 1964 À 1966

La tenue de l'exposition universelle dans la métropole en 1967 oblige le gouvernement à accélérer le programme de voirie qu'il avait élaboré au début de 1961 et qui devait normalement s'échelonner sur une période d'au moins dix ans. Ce vaste plan d'ensemble devra se réaliser au cours des trois prochaines années afin d'être terminé à l'automne de 1966.

12 - Ministère des travaux publics

Pendant l'exercice financier 1963-64, le ministère des travaux publics a logé d'une façon permanente dans des édifices dont le gouvernement est propriétaire à Québec et dans la banlieue, trois ministères, une commission et un service. Le ministère du revenu s'est installé dans le vaste immeuble rénové

portant le numéro 20, rue Chauveau, à l'angle des rues Chauveau et Cook ; le ministère des richesses naturelles, le ministère des affaires culturelles et la Commission des Monuments historiques sont maintenant situés au boulevard de l'Entente, alors que le service du tourisme loge dorénavant dans l'édifice rénové qui portait autrefois le nom de Château-Normandie, situé place d'Armes.

Pour le ministère des finances, un centre de mécanographie est en chantier à Duberger (autrefois Petite-Rivière), alors qu'à l'Ancienne-Lorette le ministère des travaux publics construit un hangar pour les avions du ministère des transports et communications. Il sera muni d'un atelier de réparations, magasin de pièces, salle pour les pilotes et salle d'attente pour les passagers.

Toujours dans la cité de Québec, le ministère a acheté deux propriétés distinctes et espacées pour y construire une annexe au palais de justice et un centre de réhabilitation qui remplacera l'actuelle prison des hommes. Les plans de ces constructions sont à l'étude.

La démolition achève dans le quadrilatère borné par les rues Turnbull, Saint-Cyrille, Claire-Fontaine et le prolongement de la rue Saint-Amable. On devait ériger là un immeuble pour loger le ministère de la jeunesse, mais ce terrain sera maintenant consacré à un centre culturel destiné à commémorer le centenaire de la Confédération.

Après avoir terminé l'annexe au musée de la province sur les plaines d'Abraham et y avoir vu s'installer les services administratifs, le ministère des travaux publics a transformé deux grandes salles à l'étage du musée même afin de permettre les expositions de peintures de façon plus convenable.

Un abri pour 450 autos est sur le point d'être construit dans la cour intérieure de l'immeuble à l'angle des rues Chauveau et Cook à Québec. Conservant aux occupants de l'édifice la surface actuelle de stationnement, on construira des étages en contrebas, à l'usage du public. Ce geste du gouvernement vise à faciliter le règlement des problèmes du stationnement au cœur de la cité de Québec.

Le ministère a terminé le palais de justice de Baie-Comeau et le centre de réhabilitation des femmes, à Bordeaux. Dans six mois, il sera en mesure de livrer deux autres nouveaux palais de justice, soit ceux de New-Carlisle et de Saint-Hyacinthe. Au cours de l'année 1964, le ministère compte commencer la construction de quatre autres palais de justice et prisons à des endroits qui lui ont été désignés par le procureur général.

On achève la démolition de tous les immeubles qui occupaient le site destiné au nouveau palais de justice de Montréal. Celui-ci, comme on le sait, sera érigé dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Gabriel, Notre-Dame, Saint-Laurent et Craig. L'excavation pour l'immeuble, qui sera relié en sous-sol aux deux palais de justice actuels, commencera bientôt.

Puisque la prison de la rue Fullum peut maintenant être démolie, on entreprendra la construction sur ce site, de l'édifice des services du procureur général. Dans cet édifice seront logés les quartiers généraux de la Sûreté, le

laboratoire médico-légal, la morgue et un espace suffisant pour quelque trois cents prévenus.

Pour le ministère de l'agriculture et de la colonisation, le ministère des travaux publics a procédé au réaménagement de l'ancien collège d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière en vue de le transformer en une école technique d'agriculture. À Saint-Hyacinthe, le chantier de l'école technique d'agriculture est paralysé par une grève depuis le début de décembre. Par contre, la construction de l'agrandissement des grandes cliniques vétérinaires va bon train et les travaux seront terminés avant l'été.

Le ministère construit une station piscicole à Saint-Faustin et un édifice à bureaux au jardin zoologique de Charlesbourg. Les deux édifices seront livrés au ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, d'ici quelques mois.

Pour le ministère de la santé, le ministère des travaux publics construit l'hôpital de la Rive Sud, à Chambly, et un centre médical à Sherbrooke. Il prépare aussi des plans pour des hôpitaux à Saint-Jean, à Rivière-du-Loup, à Armagh, comté de Bellechasse et à Malartic, comté d'Abitibi-Est.

Pour le ministère de la famille et du bien-être social, le ministère des travaux publics a terminé les centres d'accueil aux Escoumins et à la Guadeloupe ainsi que l'annexe au foyer Biermans, à Montréal. Celui de Trois-Pistoles est à moitié terminé tandis que celui de Louiseville l'est aux trois quarts. Le centre Notre-Dame de l'Enfant à Sherbrooke est en chantier depuis octobre 1963. Récemment, le ministère a reçu les soumissions pour un nouveau centre d'accueil à Drummondville. On a aussi fait préparer les plans pour un édifice à bureaux et autres services à être construit sur l'emplacement de l'ancien hôpital Sainte-Justine à Montréal. Cet édifice sera relié au pavillon Saint-Vallier, devenu un centre de réhabilitation des adolescents. C'est là un groupe-ment idéal des services.

Vingt-huit pour cent du budget du ministère des travaux publics est consacré à l'entretien des immeubles. Dans cette catégorie d'immeubles entrent le Bois de Coulonge, les délégations du Québec à Paris, Londres et New-York, 42 palais de justice, prisons et morgues, 44 édifices à bureaux, 31 postes de police et 5 garages et ateliers. Le ministère surveille également 531 baux pour autant de locaux logeant les services des ministères qui ne peuvent trouver place dans un immeuble appartenant au gouvernement.

Le ministère forme actuellement des équipes spécialisées dans l'entretien des ascenseurs et d'autres spécialisées dans l'opération des chaudières à vapeur. Les ingénieurs en mécanique, qui font partie du service technique en plus de diriger les travaux de plomberie, chauffage, ventilation et éclairage, aident le service de la construction des édifices et des ponts dans l'examen des plans et devis avant la demande de soumissions en vue de vérifier si l'on a prévu à l'entretien ultérieur de la façon la plus économique.

Le ministère a la charge des machines à bureaux et du service de téléphone pour tous les ministères. Il opère également, à Québec, le bureau de poste du gouvernement provincial qui fait le joint avec les services postaux fédéraux.

Par ailleurs, pendant l'exercice 1963/64, le service des ponts a construit 189 ponts semi-permanents et 106 ponts permanents, soit en béton et acier ; il a réparé en plus 887 ponts de toutes espèces. Le ministère a actuellement en chantier 61 ponts permanents et compte en commencer 85 autres au cours de l'été. Parmi les ponts importants en construction, il faut noter, sur la rivière des Mille-Îles, le pont dit de Terrebonne, sur la rivière Ottawa, le pont de Vaudreuil-Senneville, un nouveau pont qui reliera Hull et Ottawa ; sur la rivière Richelieu, un pont entre Belœil et Saint-Hilaire sur la route transcanadienne et, enfin, sur la rivière Etchemin, un pont entre Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Télesphore.

Quelquefois, il est nécessaire de dépenser des sommes importantes pour adapter des ponts de grandes routes aux véhicules lourds d'aujourd'hui. Ainsi, le ministère consacre actuellement \$1.5 millions à la modernisation de l'ancien pont Mercier afin qu'il puisse porter les mêmes charges que son jumeau, mis en service au cours de l'année écoulée. \$148,152 ont été dépensés pour le pont Trahan, sur la route 5 à Nicolet ; \$111,758 pour le pont McKenzie sur la rivière Saint-François, entre Richmond et Melbourne. De plus, les réparations actuellement en cours au pont de Sainte-Anne de la Pérade et au pont de la route 9, à Belœil, coûteront respectivement \$275,255 et \$87,170.

13 — Ministère des affaires municipales

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

Le programme d'exécution de travaux d'hiver dans les municipalités pour obvier au chômage accuse une progression constante. Une augmentation appréciable a de nouveau été enregistrée au cours de la période du 15 octobre 1962 au 31 mai 1963. Il est bon de rappeler ici que le gouvernement du Québec, en vertu de la loi pour favoriser l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités (9-10 Elizabeth II, ch. 82) participe au programme depuis 1960 en payant une contribution égale à 40% du coût de la main-d'œuvre.

Le nombre des municipalités participantes était de 71 et 90 pendant les deux premières années (1958/59 et 1959/60). Ce nombre est passé à 975 en 1962/63, soit 187 cités et villes et 788 municipalités rurales. Il faut ajouter que les 2,152 projets exécutés au cours de la dernière période ont coûté en salaires la somme de \$25,165,000.

La somme totale versée en salaires aux ouvriers affectés à ces travaux s'est établie à plus de \$66 millions pour les trois dernières périodes et la part du gouvernement du Québec au coût de la main-d'œuvre dépasse \$26 millions.

Le tableau suivant montre bien la progression constante et sensible enregistrée au chapitre des travaux d'hiver dans les municipalités du Québec :

TRAVAUX D'HIVER
1958 à 1963

	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63
Cités et villes.....	54	59	167	182	187
Municipalités rurales.....	17	31	472	729	788
Total.....	71	90	639	911	975
Nombre de projets exécutés.....		275	1,774	2,225	2,152
Coût en salaires.....	\$1,852,340.98	\$5,371,478.80	\$18,214,694.64	\$22,622,170.78	\$25,164,911.45
Subvention provinciale.....	—		\$ 7,201,510.03	\$ 9,048,868.16	\$10,065,964.67
Subvention fédérale.....	\$1,426,170.45	\$1,685,739.40	\$ 9,107,347.32	\$11,311,085.35	\$12,582,455.64
Total.....	\$1,426,170.45	\$1,685,739.40	\$16,308,857.35	\$20,359,953.51	\$22,648,420.31

ÉPURATION DES EAUX

Les administrateurs municipaux et les chefs d'entreprises industrielles s'éveillent aux effets désastreux de la pollution des eaux et à l'urgente nécessité de trouver des solutions efficaces et économiques pour parer à ce problème.

Au cours de 1963/64, la Régie d'épuration des eaux a poursuivi avec énergie un programme d'information destiné à éliminer toute source de pollution connue et à prévenir toute nouvelle source. Depuis la création de la Régie, le 12 juillet 1961, il s'est construit 53 usines d'épuration des eaux dans le Québec. On estime que d'ici l'an prochain ce nombre devrait atteindre au moins 140.

La Régie s'est aussi préoccupée de diminuer la pollution causée par les établissements industriels. Elle a étudié le fonctionnement de 132 industries et elle a exigé que des mesures immédiates soient prises par les entreprises concernées afin d'épurer leurs eaux résiduaires. En vertu des pouvoirs que la loi lui donne, la Régie a approuvé en 1963, 617 projets d'égouts de toutes sortes soumis par 221 municipalités et qui représentent un investissement estimé à près de \$46 millions. La Régie a reçu de la part des municipalités 92 projets de système d'épuration destinés à desservir une population de 867,439.

Des projets régionaux ont aussi été soumis par des groupes de 13 municipalités de la région de Montréal et de 7 municipalités de la région de Québec. Ces projets doivent desservir une population de 1,530,000 habitants.

Trente-quatre projets d'usines municipales représentant une mise de fonds de \$4,260,550. ont été approuvés. Une fois terminées, ces usines desserviront une population de 53,865 habitants. Au surplus, la Régie a reçu de 54 municipalités des résolutions indiquant leur intention de procéder bientôt à la construction d'usines d'épuration. Il faut noter ici le projet du gouvernement, à la suite d'études entreprises depuis un an sur les problèmes de l'approvisionnement en eau potable et de l'épuration des eaux-vannes de créer une régie des eaux groupant tous les services s'occupant de ces deux problèmes. La corporation des ingénieurs de la province de Québec a fait l'an dernier une suggestion en ce sens.

COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC

a) Émissions d'obligations :

Le ministère des affaires municipales et la Commission municipale de Québec surveillent la mise sur le marché des émissions d'obligations municipales et scolaires. Pour 1963 la valeur totale des émissions d'obligations municipales et scolaires s'établissait ainsi :

1963		
Obligations municipales.....	\$192,745,200.	302 émissions
Obligations scolaires.....	81,891,500.	186 émissions
Total.....	\$274,636,700.	488 émissions

Ces chiffres se comparent de la façon suivante avec les années 1961/62 :

<i>1961</i>		
Emprunts municipaux	\$150,936,600.	278 émissions
Emprunts scolaires	84,195,500.	216 émissions
TOTAL	\$235,132,100.	494 émissions
<i>1962</i>		
Obligations municipales	\$157,000,000.	289 émissions
Obligations scolaires	96,000,000.	186 émissions
TOTAL	\$253,000,000.	475 émissions

b) Fonds industriels :

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi des fonds industriels, le 25 mai 1961 jusqu'au 31 décembre 1963, 106 municipalités ont établi un fonds industriel. Ce nombre comprend 24 cités, 64 villes et 18 municipalités régies par le Code municipal. Le total des fonds industriels, y compris les augmentations, créés par les 106 municipalités s'élève à \$56,398,000. Dix-neuf municipalités ont augmenté leur fonds industriel.

Les cinquante municipalités qui ont utilisé leur fonds industriel ont été autorisées à emprunter une somme totale de \$15,795,498. Les autorisations ont été données pour 101 règlements.

Il sied de rappeler ici la nature du rôle que jouent le ministère et la Commission municipale de Québec quand ils sont appelés à approuver, par exemple, une procédure d'emprunt. Ce rôle doit se limiter à l'appréciation de la situation financière de la municipalité et à l'examen de la légalité des procédures. Il appartient au conseil municipal, responsable vis-à-vis des électeurs de ces actes administratifs, d'apprécier l'opportunité d'une dépense ou d'un investissement projeté. Autrement, il faudrait s'interroger sur la raison d'être des conseils municipaux. S'il fallait rendre le ministère et la Commission responsables du bien-fondé des décisions d'un conseil municipal, il faudrait que préalablement à l'approbation d'un règlement d'emprunt une enquête soit faite ; on serait placé alors devant la nécessité d'intervenir constamment et d'embaucher un personnel considérable, compte tenu du fait que l'on approuve environ 2,000 règlements d'emprunts par année.

c) Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux :

En vertu d'une entente signée le 28 octobre 1963 avec l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités en rapport avec l'application

de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, des prêts pour une somme globale de \$115,344,660.05 sont mis à la disposition des municipalités du Québec. Ces prêts représentent les 2/3 du coût estimatif de l'entreprise, déduction faite de toute subvention fédérale ou provinciale. Si le travail est terminé avant le 1^{er} avril 1966, la municipalité ne remboursera que les trois quarts du montant du prêt. C'est la Commission municipale de Québec qui agit comme agent du gouvernement du Québec pour l'exécution de l'entente.

Les fonctionnaires des deux secteurs de gouvernement se sont rencontrés fréquemment depuis la signature de l'entente afin de mettre au point la procédure à suivre. On estime que de nombreuses municipalités de notre province vont se prévaloir de cette loi.

COMMISSARIAT DES INCENDIES

Des demandes nombreuses ont été adressées au ministère par les municipalités désirant une aide financière pour organiser ou améliorer leur service de protection contre le feu. Au cours de l'année, des subventions au montant de \$1,299,998.98 ont été payées à 248 municipalités réparties dans 68 comtés.

D'après des rapports préliminaires, les pertes causées par le feu au cours de l'année 1963 s'établissent de la façon suivante :

PERTES DE VIE	
Hommes.....	32
Femmes.....	22
Enfants.....	50
	104
PERTES MATÉRIELLES	
Nombre d'incendies.....	34,000
Pertes assurées.....	\$43,000,000
Pertes non-assurées.....	7,000,000
Pertes totales.....	50,000,000

La réorganisation du commissariat des incendies, destinée à mettre celui-ci en état d'accomplir auprès des municipalités un travail plus efficace, est déjà bien engagée.

ORGANISMES NOUVEAUX

Au cours de l'année 1963, des organismes de consultation ont été créés au ministère des affaires municipales. Il s'agit du comité consultatif municipal, chargé de conseiller le ministre sur les problèmes que celui-ci lui soumet et de la Commission provinciale d'urbanisme, autre organisme de consultation pour les questions se rapportant à l'aménagement du territoire. Il faut ajouter le comité d'étude sur le crédit municipal et scolaire dont le nom indique bien le but pour lequel il a été créé. Ces organismes ont pour but d'aider à rendre plus efficace l'action du ministère, à la raccrocher véritablement aux besoins qui émergent dans notre société et à l'aider à formuler des objectifs à long terme en rapport avec ces besoins.

Les problèmes intermunicipaux retiennent l'attention du ministère. Dans une société en évolution, les relations intermunicipales, particulièrement dans le cas des régions urbanisées, assument une dimension nouvelle. Le ministère met l'accent sur la nécessité pour les municipalités formant une région économique et sociologique intégrée de collaborer à la solution de leurs problèmes communs. C'est dans cette optique que des études ont été amorcées dans certaines régions du Québec afin de rechercher des solutions adaptées à des contextes particuliers, tels ceux de l'île de Montréal et de l'île Jésus.

14 — Ministère des affaires fédérales-provinciales

C'est au cours de 1963 que le ministère des affaires fédérales-provinciales a commencé son activité. À la mi-juin, le sous-ministre est entré en fonction. La période d'organisation du nouveau ministère est loin d'être terminée et le recrutement du personnel se poursuit. Il est certain cependant que ce personnel ne sera jamais très nombreux car le ministère joue surtout, par rapport aux autres ministères, un rôle de coordination et de consultation. Il laisse aux autres ministères la plupart des responsabilités dont ils s'acquittent déjà, mais collabore étroitement avec eux sur toute question touchant les relations du gouvernement du Québec avec celui du Canada ou ceux des autres provinces.

Pendant les six derniers mois de l'année 1963, le ministère, en collaboration avec les autres services du gouvernement du Québec, a préparé plusieurs rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales, tant au niveau ministériel qu'au niveau technique. Il a directement participé à la conférence fédérale-provinciale des 26 et 27 juillet dernier sur le fonds d'aide aux municipalités, à la conférence d'Halifax qui s'est tenue les 5 et 6 août et à la conférence fiscale fédérale-provinciale du 26 au 29 novembre. De plus, le personnel du ministère s'est constamment tenu en relations avec des représentants du gouvernement fédéral pour faire valoir le point de vue du Québec sur des sujets d'intérêt actuel, notamment la fiscalité, les programmes conjoints et la caisse de retraite. Il a aussi assisté à quelques rencontres au niveau technique.

Le ministère a commencé à systématiser toute la documentation relative aux questions fédérales-provinciales et a effectué certains travaux techniques sur la fiscalité et sur la péréquation. À mesure que son personnel augmentera, ces travaux s'élargiront et constitueront une source de renseignements d'une très grande utilité dans les négociations avec les autres gouvernements. Le ministère profitera aussi de recherches confiées aux spécialistes dont les services ont été retenus par le comité de la constitution. Il est à noter que le sous-ministre des affaires fédérales-provinciales agit comme secrétaire auprès de ce comité de la constitution.

15 · *Secrétariat de la province*

Le secrétariat de la province vient de se voir confier plusieurs responsabilités nouvelles. Il faut noter à ce sujet : l'organisation fonctionnelle d'un Office d'information et de publicité (devant coordonner l'activité de plusieurs services du secrétariat contribuant déjà à l'information officielle), la réorganisation du bureau de censure, la création d'un service des coopératives et la création d'un « service du centenaire de la Confédération ». Quant à l'Office du tourisme, auparavant rattaché au secrétariat de la province, il relève maintenant du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche.

Voici, par service, les sujets particulièrement dignes de mention en ce qui touche l'exercice financier qui vient de se terminer et les projets de chacun pour l'année qui commence :

L'OFFICE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ

Créé en octobre 1963, l'Office d'information est à former ses cadres par le recrutement d'experts dans les domaines de l'information, de la publicité et des disciplines connexes (arts graphiques, documentation, impression, etc.).

Placé sous l'autorité du sous-secrétaire adjoint suppléant, l'Office est chargé de l'information et de la publicité des ministères et des services du gouvernement. Les structures, qui ont été arrêtées par la Commission du service civil, comprennent les divisions de la rédaction (en voie de formation), de la publicité (existante), de la coordination (un coordonnateur fut choisi en janvier 1964 — il reste toutefois à nommer des agents de liaison dans chacun des ministères, pour rendre efficace cette coordination), de la documentation (existante) et des publications (soit l'ancien service des impressions) dont les œuvres devront être dorénavant accessibles au public et connaître une diffusion aussi grande que la valeur et l'utilité de celles-ci le justifieront. Ce but sera atteint en centralisant la production, la distribution et la vente.

À cette fin, le secrétariat a l'intention de faire jouer à l'Imprimeur de la reine un rôle primordial dans le domaine des publications gouvernementales, comme le suggère d'ailleurs le rapport Bouchard.

En résumé, il s'agit de mettre sur pied dans les mois qui viennent un service complet d'information pour : 1) renseigner la population sur les lois et les mesures gouvernementales ; et, 2) projeter au Québec et à l'étranger, une image précise et uniforme du Québec grâce à nos maisons ou délégations et grâce aussi aux expositions dont le Québec pourra faire partie.

L'Office, mettant à profit tous les moyens modernes de diffusion, assurera la communication de l'information officielle, en surveillera la qualité, la présentation, la fréquence – en tenant compte de l'ensemble de l'activité gouvernementale, des normes établies et des politiques arrêtées par le gouvernement dans le domaine de l'information. Toute son activité se fera en collaboration étroite avec les ministères.

À cette fin, des structures administratives ont été établies, confiant au sous-secrétaire adjoint suppléant la responsabilité de l'information officielle et la juridiction sur les organismes nécessaires au contrôle, à la conception et à la diffusion de l'information : l'Office du film, l'Office d'information et l'Imprimeur de la reine. L'Office d'information recrute présentement son personnel.

BUREAU DE CENSURE

C'est en avril 1963 que le gouvernement a procédé à la réforme qui modifiait au sommet les structures de la censure du cinéma. Le bureau de censure a alors cessé de relever du procureur général pour être rattaché au secrétariat.

De nouvelles structures administratives ont été établies et les censeurs à temps partiel ont fait place à des censeurs permanents. De plus, le bureau s'est doté d'un service d'information et de relations publiques, et d'une section de documentation qui s'avérait indispensable au travail de classement des films.

Le projet majeur fut sans contredit la préparation d'une Loi régissant le cinéma au Québec : le secrétaire provincial espère présenter bientôt un projet de loi au Conseil exécutif, loi qui permettra à la Censure du Québec d'exercer un contrôle rationnel et de classer les films et les publics selon les âges.

LE SERVICE DES COOPÉRATIVES

À la suite de la refonte de la législation coopérative, un « service des coopératives » fut organisé par le secrétariat, en mars 1963. Ce service est le centre où les coopératives viennent soumettre leurs problèmes et recevoir l'orientation nécessaire pour assurer le succès de leur entreprise. Aux milliers d'organismes coopératifs déjà constitués, et dont ce service assume la surveillance, sont venues s'ajouter cette année 29 caisses d'épargne et de crédit et 28 associations coopératives. Plusieurs autres sont en voie d'organisation.

SERVICE DU CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

En juin dernier, la Législature votait une loi autorisant la signature d'une entente fédérale-provinciale en vue de la collaboration avec Ottawa aux préparations des fêtes de la Confédération. L'application de cette loi était alors confiée au secrétariat, et un officier d'administration s'occupait de ce projet spécial.

Un « service du centenaire » devra être organisé, non seulement pour assurer la mise en marche des projets conjoints mais pour voir également à la réalisation de projets à juridiction strictement québécoise.

COMMISSION DES LOYERS

La Loi de la conciliation entre propriétaires et locataires est maintenue pour une autre année. Les enquêtes conduites par cette Commission dans les principaux centres de la province ont démontré que cette Régie est encore nécessaire.

BUREAU DE TRADUCTION

Un service de traduction sera mis sur pied dès le début du présent exercice financier. Ce bureau des traducteurs servira tous les ministères et travaillera en étroite collaboration avec l'Office d'information et de publicité.

L'OFFICE DU FILM

Afin de répondre aux besoins nouveaux, un arrêté ministériel modifiait également en avril de la même année la structure de l'Office du film en plaçant sous l'autorité d'une même personne l'Office du film et le bureau de censure.

Ce réaménagement au niveau de la direction rendra possible la création d'un organisme central de coordination de toutes les activités cinématographiques et photographiques — en étroite collaboration avec l'Office d'information et de publicité.

ANNEXE III

MÉMOIRE DU QUÉBEC À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MARS-AVRIL 1964

La conférence fédérale-provinciale, qui a débuté à Ottawa en novembre dernier, se continue aujourd'hui à Québec. Nous sommes heureux que le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces du pays aient accepté avec autant d'empressement de se réunir au Québec pour poursuivre les travaux entrepris il y a quatre mois. Notre capitale et toute sa population se réjouissent de leur présence. Au nom du gouvernement du Québec, nous souhaitons à tous un séjour à la fois agréable et fructueux.

* * *

Il ne nous semble pas nécessaire de revenir sur toutes les questions examinées en novembre. Pour certaines d'entre elles, il apparaît plutôt opportun de laisser écouler un laps de temps qui nous permettra de mieux juger des effets des décisions prises à ce moment.

Nous considérons toutefois qu'il est essentiel de nous arrêter de nouveau à deux sujets d'importance capitale : les arrangements fiscaux et les programmes conjoints. Dans le premier cas, nous réitérons notre position ; les améliorations nécessaires que nous préconisons — et qui peuvent même conduire à une réforme en profondeur du fédéralisme canadien — nous incitent à remettre en pleine lumière le problème de la fiscalité. Dans le second cas, nous répétons le désir du Québec de se retirer des programmes conjoints moyennant compensation fiscale et nous formulons des propositions précises et concrètes à cet effet.

Enfin, nous abordons d'autres sujets qui sont à l'ordre du jour de la présente conférence ou qui se rapportent à des mesures annoncées récemment par le gouvernement du Canada.

1 — Les arrangements fiscaux

Les positions du gouvernement du Québec, relativement aux arrangements fiscaux, ont été exposées dans le document que le Québec a présenté à Ottawa en novembre dernier. Nous croyons utile de reproduire intégralement le texte qui traitait de la fiscalité et de la péréquation :

« Cette question se divise en deux sujets d'importance majeure : la répartition des champs fiscaux et la péréquation.

« a) *la répartition des champs fiscaux :*

« Le principal et le plus urgent des motifs sur lesquels nous nous fondons pour exiger une répartition fiscale nouvelle est la priorité actuelle des besoins provinciaux. La répartition fiscale vise à satisfaire ces besoins, c'est-à-dire à permettre aux provinces de se consacrer plus adéquatement et plus efficacement à la mise en valeur, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de leur *capital humain*. C'est ce à quoi tendent les diverses mesures d'éducation, de bien-être et de santé. Corollairement, la répartition fiscale désirée leur permettra de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de développement économique, ce qui a aussi une influence indéniable sur le capital humain. Ces deux objectifs se touchent et se complètent. Or, ils relèvent de la juridiction des provinces et celles-ci, comme nous l'avons déjà dit, n'ont pas actuellement les moyens financiers de les atteindre pleinement. C'est cette situation néfaste pour l'avenir même de notre pays qu'il importe absolument de corriger.

« De nouveau, nous demandons comme pouvoirs fiscaux minima : 25% de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25% de l'impôt sur le revenu des corporations soit, (dans ce dernier cas) environ 10½% du revenu imposable, et 100% de l'impôt sur les successions, car la transmission de la propriété relève de la juridiction des provinces. Corollairement, il est logique que l'impôt sur les donations entre vifs soit dévolu aux provinces puisque ces donations sont de même caractère que les successions.

« S'agit-il là de demandes définitives et rigides? Pas nécessairement et pour deux raisons. D'abord, nous sommes présentement au Québec à étudier le problème de la fiscalité. Tant que la Commission royale d'enquête nommée à cette fin n'aura pas soumis son rapport, les proportions que nous mentionnons ici ne peuvent être considérées comme finales. Chose certaine, elles représentent pour nous un strict minimum et elles ne se situent donc certainement pas au-dessus de ce à quoi peuvent nous conduire nos travaux courants sur la fiscalité.

« Nous ne tenons pas non plus de façon absolue aux proportions déterminées qui sont indiquées plus haut. Naturellement, c'est la combinaison que, de loin, nous préférons, mais nous ne refuserions pas, par exemple, de recevoir un pourcentage plus élevé que 25% de l'impôt sur les particuliers pour compenser un pourcentage moindre dans le cas de l'impôt sur les corporations ou vice versa. Pour ce qui est de l'impôt sur les successions, il est possible que le gouvernement fédéral tienne à en garder un léger pourcentage pour fins de vérification des autres types d'impôts. En supposant une équivalence du côté de l'impôt sur le revenu des particuliers ou sur celui des corporations, nous consentirions à ce que le gouvernement fédéral conserve 5% par exemple de l'impôt sur les successions. En somme, pour des raisons de commodité administrative que nous comprenons, l'impôt sur les successions peut donner lieu à un tel arrangement à condition naturellement que la plus grande partie de celui-ci soit dorénavant, comme il est normal, prélevé par les provinces qui le désirent.

« Il importe toutefois que l'on sache que les alternatives dont nous parlons ici ne diminuent en rien la portée de nos exigences fondamentales en matière de fiscalité.

« *b) la péréquation :*

« Nous avons demandé, en 1960, que la péréquation soit désormais calculée sur la base du rendement per capita de l'impôt sur le revenu des individus et des sociétés commerciales dans la province où ce rendement était le plus élevé.

« Aujourd'hui, nos positions à ce sujet sont demeurées sensiblement les mêmes, sauf que, pour favoriser les provinces à revenus moindres, nous croyons que le rendement des impôts sur les successions devrait continuer à faire partie de la formule de péréquation, même si nous demandons que le fédéral évacue entièrement ce champ de taxation. En effet, l'impôt sur les successions constitue une excellente mesure de la richesse relative des individus et, de ce fait, peut très logiquement servir de base partielle à la péréquation.

« Nous sommes très heureux de constater que le gouvernement fédéral actuel, dans le programme qu'il a soumis à la population au printemps dernier, a promis qu'il verserait aux provinces des paiements de péréquation leur garantissant, dans les champs conjoints de taxation, les mêmes revenus par habitant que ceux que retire la province la plus riche. Cette prise de position claire et nette nous satisfait car elle rencontre une de nos demandes fondamentales. Nous comprenons aussi que l'expression « champs conjoints de taxation » exclut automatiquement les revenus des richesses naturelles du calcul de la péréquation. Là encore il y a amélioration sur la formule actuelle et on revient à l'esprit d'une véritable péréquation dont le gouvernement du Canada s'était sensiblement détourné avec les arrangements actuels.

« Un point n'est cependant pas encore éclairci. Actuellement, la péréquation s'établit sur le rendement per capita moyen des revenus que les provinces peuvent retirer des impôts suivants : impôts sur le revenu des particuliers à raison de 17% en 1963, 18% en 1964, etc. : impôts sur le revenu des sociétés à raison de 9% du revenu imposable par le gouvernement fédéral ; impôts sur les successions à raison de 50% et moyenne pour les trois dernières années de la moitié des revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles. Dans la nouvelle formule que nous proposons, le dernier type d'impôts disparaîtrait. Il reste donc à déterminer quels pourcentages de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur les successions devront dorénavant servir de base de calcul. Nous suggérons que ces pourcentages soient de 25, 25 (soit environ 10½% du revenu imposable des corporations) et 100, au lieu de 17, 9 et 50 selon les arrangements actuels. »

C'était là la position que le Québec exprimait en novembre 1963 sur la question des arrangements fiscaux. Il n'y fut pas donné suite. En effet, le gouvernement du Canada se contenta de libérer d'un 25% additionnel l'impôt sur les successions et d'établir la péréquation en prenant comme base les deux provinces les plus riches. Il a, en outre, conservé inchangés les pourcentages des impôts qui entrent dans le calcul de la péréquation. Enfin, il a corrigé

ce montant pour tenir compte, dans une certaine mesure et selon des modalités techniques, du revenu que les provinces retirent de l'exploitation des richesses naturelles.

Ce nouveau mode de calcul des arrangements fiscaux a valu au Québec une somme qui, bien que de loin inférieure à ses demandes minima, représentait presque la moitié des revenus globaux que le gouvernement fédéral consentait à libérer. Cependant, comme nous venons de le dire, les sommes en question sont loin de suffire aux besoins prioritaires du Québec dans les domaines qui relèvent de sa juridiction ; celles que les autres provinces ont reçues sont probablement insuffisantes elles aussi et pour les mêmes raisons.

De plus, le mode de calcul adopté en novembre, même s'il a corrigé une injustice dont le Québec, à la suite des arrangements fiscaux de 1962/67, avait été l'objet, a créé d'autres sujets de mécontentement pour certaines provinces.

Le problème des arrangements fiscaux n'est pas du tout résolu. Il importe dès lors, et de façon urgente, tout de suite, d'en arriver à une solution véritable et équitable, qui tienne compte des droits prioritaires des provinces.

En conséquence, le Québec maintient intégralement les demandes qu'il a exprimées à maintes reprises depuis 1960, à savoir l'élargissement des champs de taxation, représenté par la formule 25-25-100 et la péréquation de ces mêmes impôts à ces taux et en prenant comme base la province où le rendement de ces impôts est le plus élevé.

De plus, comme les provinces occuperont, dès demain, 75% du champ de l'impôt sur les successions, il convient que celles-ci aient immédiatement l'exclusivité de l'impôt sur les donations entre vifs. Le montant en cause n'est pas considérable, mais cet impôt est essentiel à une saine administration de l'impôt successoral.

2 — *Les programmes conjoints*

Les suggestions que le Québec avance relativement aux programmes conjoints se fondent sur les positions qu'il a déjà fréquemment énoncées à ce sujet, et sur celles que le gouvernement du Canada a fait connaître.

a) LES POSITIONS DÉJÀ ÉTABLIES

1. *la position du gouvernement canadien :*

Au cours des derniers mois, le premier ministre du pays et plusieurs de ses collègues ont à maintes reprises exposé la politique qui apparaissait en 1962, dans le manifeste du parti libéral du Canada. Cette politique s'énonçait comme suit :

« Si certaines provinces le désirent, elles devraient, sans perte d'argent, pouvoir se retirer des programmes conjoints déjà bien établis

qui comportent des dépenses régulières payées par le gouvernement fédéral. Ottawa accordera alors à ces provinces une compensation égale à ce qu'il lui en coûte, en diminuant ses propres impôts directs et en augmentant les paiements de péréquation. Il en sera de même lorsque certaines provinces refuseront de prendre part à de nouveaux programmes conjoints que le gouvernement fédéral pourrait croire opportuns. Dans le cas des bourses d'études et des subventions aux universités, un nouveau gouvernement libéral offrira sans conditions — aux provinces qui le préfèrent — des ressources financières équivalentes. »

Plus récemment, soit le 16 mars dernier, le ministre fédéral des finances, dans son discours du budget (p. 1023 du *Hansard*) disait ce qui suit :

« Si les provinces le désirent, nous sommes disposés à leur confier l'entière responsabilité de certains de ces programmes à frais partagés d'une nature continue qui sont déjà établis, et à effectuer les rajustements fiscaux nécessaires, soit sous forme d'une part plus large des domaines d'imposition directe, soit au moyen de modifications ou de compléments aux versements de péréquation. »

Plus loin, dans ce mémoire, nous consacrons un passage aux programmes conjoints de nature continue ; notre position, au sujet de ces programmes, rejoint sensiblement celle du ministre fédéral des finances.

2. la position du Québec :

Le Québec a résolu, depuis 1960 (conférence fédérale-provinciale de juillet), de mettre un terme au régime des programmes conjoints. La position du Québec a été exprimée de nouveau à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1963.

Les programmes conjoints en vigueur ont certainement joué un rôle de stimulant dans la croissance économique et sociale du pays ; ils ont même suppléé, en plusieurs cas, à l'initiative des provinces.

Toutefois, les subventions conditionnelles versées par le gouvernement fédéral aux provinces en rapport avec les programmes conjoints administrés par les gouvernements provinciaux posent toutes sortes de difficultés. Nous comprenons que, lorsque le gouvernement fédéral décide de participer à de tels programmes, il exige que certaines conditions soient remplies par les provinces, mais ces conditions mêmes font naître plusieurs complications.

L'existence de ces programmes signifie perte d'efficacité ou double emploi et des frais plus élevés. Les provinces doivent avoir à leur service un personnel spécialement chargé de faire rapport à Ottawa de l'exécution de ces programmes et le gouvernement fédéral doit à son tour engager des fonctionnaires pour voir à ce que les conditions exigées par lui soient respectées par les provinces. À ce propos, les décisions finales sur des points controversés sont souvent réservées à Ottawa.

À cela il faut ajouter que les programmes à frais partagés sont généralement conçus sans consultation préalable avec les provinces. En adoptant cette façon de procéder, le gouvernement central agit comme s'il était meilleur juge des valeurs et des besoins de la population que les administrations provinciales. Celles-ci possèdent toutefois une connaissance bien supérieure des besoins de leur propre population.

Nous estimons par ailleurs que les administrations provinciales, si elles étaient pourvues des ressources financières suffisantes, pourraient dorénavant démontrer la même initiative créatrice et la même efficacité que celles dont a pu faire preuve le gouvernement fédéral en certaines circonstances.

Au point de vue économique, nous devons noter que les subventions conditionnelles rattachées aux programmes conjoints représentent en pratique un don sans condition aux provinces riches. En effet, il est probable que celles-ci auraient de toute façon, fourni à leur population les services rendus par les programmes conjoints. Dès lors, les provinces riches peuvent libérer une somme égale aux contributions fédérales et les affecter à des postes de leur choix. Il est même possible que, les circonstances s'y prêtant, la subvention conditionnelle permette à ces provinces de maintenir un taux d'imposition moindre que celui qu'elles auraient autrement atteint.

Dans le cas des provinces moins fortunées, c'est la situation inverse qui peut se produire. Pour bénéficier des subventions conditionnelles fédérales, ces provinces doivent parfois réduire d'autres postes de leur budget de façon à libérer les fonds dont elles ont besoin pour défrayer leur quote-part des programmes à frais partagés. Il s'ensuit une discrimination financière possible en faveur des services subventionnés au détriment des services qui ne le sont pas.

Le problème constitutionnel soulevé par les programmes conjoints est grave. En pratique, la présence de ces plans réduit l'initiative des provinces dans les champs d'action que la constitution leur reconnaît et vient même déformer l'ordre de priorités que les provinces désiraient établir dans leurs propres dépenses. De plus, la plupart du temps, ils visent à défrayer le coût d'initiatives qui devraient normalement relever des juridictions provinciales.

Cependant, pour des raisons politiques faciles à comprendre, les provinces peuvent difficilement refuser les subventions rattachées aux programmes à frais partagés. Ces subventions deviennent ainsi une contrainte qui, à toutes fins utiles, place les provinces dans un état de subordination vis-à-vis le gouvernement central. En effet, si certaines d'entre elles, à cause de leur position constitutionnelle, ne veulent pas se soumettre aux conditions fixées par le gouvernement central, elles sont gravement pénalisées puisqu'elles se voient privées de sommes auxquelles leurs citoyens ont pourtant contribué. C'est cette situation qui a forcé le Québec à adhérer depuis 1960, à plusieurs programmes conjoints. Cette adhésion, toutefois, n'a toujours été pour nous qu'un pis-aller en attendant une solution satisfaisante à ce problème. Nous croyons qu'est maintenant venu le moment de résoudre la question une fois pour toutes.

b) LES TYPES DE PROGRAMMES CONJOINTS ET LES MODALITÉS
DE L'ÉQUIVALENCE

Le principe de la formule d'option étant clairement reconnu, de part et d'autre, il reste maintenant à déterminer à quels programmes conjoints elle s'appliquerait et selon quelles modalités.

Dans l'établissement des modalités d'option qu'il suggère, le Québec a tenu compte de cinq catégories possibles de programmes conjoints.

1. *Les programmes conjoints de nature continue auxquels le Québec adhère actuellement :*

On doit noter que certains programmes conjoints temporaires ont constamment été renouvelés depuis leur institution. Le Québec considère que ces programmes sont, de ce fait, des programmes de nature continue. Ainsi on se trouve en présence de programmes qui sont de nature continue *in se* et d'autres qui le sont *de facto*.

Le Québec désire en principe que la formule d'option s'applique à tous les programmes de cette catégorie, notamment aux allocations d'invalidité et de cécité, à l'assistance-vieillesse, aux travaux d'hiver, à l'assistance-chômage, à l'assurance-hospitalisation, à la construction des hôpitaux et aux subventions à l'hygiène.

L'option pourrait s'établir selon les modalités suivantes. Elle prendrait la forme d'une équivalence fiscale et son application se ferait en deux étapes distinctes :

a) *1^{re} étape :* au 1^{er} janvier 1965, par exemple, le gouvernement fédéral libérerait l'impôt sur le revenu des particuliers d'un nombre de points d'un rendement total équivalent à la quote-part des dépenses qu'il aurait effectivement encourues, pendant les douze mois de l'exercice financier précédent, pour le financement des programmes conjoints auxquels le Québec ne désire plus adhérer.

Cette équivalence semble à prime abord mieux s'appliquer aux programmes de nature continue *in se* qu'à ceux qui le sont *de facto*. Ces derniers, en effet, peuvent théoriquement cesser ; l'équivalence fiscale perdrait alors apparemment beaucoup de son caractère définitif. Tel n'est cependant pas le cas, car si les programmes qui sont *de facto* de nature continue se terminaient, il faudrait naturellement que le gouvernement fédéral songe à une libération en faveur des provinces des champs de taxation qui lui étaient jusque-là nécessaires au financement de ce type de programmes. Mieux vaut alors prévoir cette situation et établir l'équivalence fiscale dès le départ.

Chaque année, entre le 1^{er} janvier 1965 et le 1^{er} janvier 1967, sans changer le principe de la péréquation, des sommes seraient ajoutées aux paiements de péréquation ou déduites de ceux-ci, selon que l'équivalence fiscale, arrêtée le 1^{er} janvier 1965, s'avérerait inférieure ou supérieure aux dépenses effectivement

encourues par le Québec dans le cadre des programmes conjoints dont il se serait ainsi retiré.

Pendant cette période de transition de deux ans, pour faciliter l'ajustement des sommes dépensées par le Québec à celles qu'il recevrait de l'élargissement des champs de taxation, et, en plus ou moins, de la péréquation le cas échéant, le Québec s'engagerait à ne pas modifier la structure et le fonctionnement des services déjà prévus dans les programmes conjoints pour lesquels il désire l'option.

b) 2^e étape : À compter du 1^{er} janvier 1967, soit vers l'époque où les arrangements fiscaux de 1967-72 entreraient en vigueur, on évaluerait l'expérience des deux années précédentes et, à la lumière de celle-ci, on pourrait déterminer une équivalence fiscale définitive.

Une fois l'équivalence finale déterminée, le Québec serait libre d'agir à sa guise à l'intérieur des domaines qui ne seraient plus soumis à la réglementation fédérale. Ni de part, ni d'autre, il n'y aurait désormais d'ajustements par le truchement de versements ajoutés aux paiements de péréquation ou retranchés de ceux-ci.

Afin de donner une idée de ce que représenterait cette équivalence en termes d'impôt sur le revenu des particuliers, supposons que les sommes actuellement dépensées par le gouvernement fédéral au Québec en vertu des programmes conjoints de type permanent dont le Québec veut se retirer s'établissent à \$212 millions par année. En supposant également qu'au Québec, 1% de l'impôt sur le revenu des particuliers produise un rendement de \$5.3 millions par année, l'équivalence prendrait la forme d'une libération, par le gouvernement fédéral, de 40 points additionnels de cet impôt.

Il est bien entendu que si d'autres provinces désiraient se prévaloir de la même option, il faudrait alors utiliser le rendement de 1% d'impôt sur le revenu des particuliers s'appliquant chez elles et non le rendement québécois de cet impôt, comme c'est le cas dans l'exemple que nous venons de donner. L'élargissement de l'impôt sur le revenu des particuliers pourrait donc être différent d'une province à l'autre. Cette situation cependant ne présenterait pas de problèmes administratifs sérieux, car les taux provinciaux de l'impôt sur le revenu des particuliers varient déjà d'une province à l'autre. En effet, en vertu des arrangements actuels, même les provinces qui font percevoir cet impôt par le gouvernement central imposent des taux qui ne sont pas uniformes.

Si toutes ou une majorité des provinces désiraient se retirer des programmes conjoints, le Québec n'a pas d'objection à ce qu'on utilise, pour établir l'équivalence fiscale, le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers dans la province où il est le plus élevé, en faisant toutefois les ajustements nécessaires au moyen de la péréquation au niveau de cette province.

Le Québec désire signaler que la méthode suggérée ici est d'application beaucoup plus facile si l'on sort des programmes conjoints de type permanent *en bloc*. En effet, l'option deviendrait plus difficile à administrer si chaque province choisissait de sortir à sa guise d'un petit nombre de programmes con-

joint, sans tenir compte de ceux dont d'autres provinces désirent elles-mêmes se retirer.

2. Les programmes de nature temporaire qui viennent d'être instaurés dans le Québec :

Le Québec ne désire pas se prévaloir pour l'instant de l'option de retrait relativement aux programmes de nature temporaire auxquels il vient d'adhérer. Il s'agit : a) des dépenses en capital relatives à l'enseignement technique; b) de la route transcanadienne; c) d'A.R.D.A.; et, d) du centenaire de la Confédération.

Il est évident que le programme sur le centenaire ne peut être renouvelé. Quant aux autres, ils le seront dans la mesure où le Québec n'aura pas pu profiter de façon juste et raisonnable des sommes auxquelles il a normalement droit, compte tenu de ses besoins et de sa population. Pour ceux qui ne seront pas renouvelés, il y aurait lieu d'appliquer l'équivalence fiscale telle qu'elle est énoncée précédemment.

De plus, le Québec ne tient pas à se retirer de quelques autres programmes temporaires de nature très spéciale se rapportant notamment à la recherche et autres projets du genre.

3. Les programmes conjoints déjà existants mais auxquels le Québec n'adhère pas actuellement :

Le Québec n'adhère pas actuellement à certains programmes conjoints, déjà en vigueur dans les autres provinces, mais dont il aurait pu se prévaloir.

4. Les programmes conjoints à venir :

Dans le cas des programmes conjoints à venir, de même que pour ceux qui existent déjà mais auxquels le Québec n'adhère pas actuellement, nous désirons qu'une équivalence financière, qui serait ensuite transposée en une libération supplémentaire des champs de taxation, nous soit accordée, en prenant comme base de calcul la proportion relative de la population québécoise par rapport à l'ensemble de la population canadienne. En d'autres termes, en se fondant sur la population canadienne actuelle et sa répartition géographique, on considérerait que les montants versés pour les programmes conjoints dans le reste du Canada représentent 71.1% d'un total hypothétique qui se rendra à 100% lorsque le Québec recevra, de la manière indiquée plus haut, le 28.9% auquel lui donne droit sa population relative. Il pourra évidemment, par exception, se produire des situations où le critère de la population relative ne conviendra pas comme base de l'équivalence. Il est possible, par exception également, que l'équivalence ne puisse pas toujours être transposée en champs de taxation élargis. Dans ce cas exceptionnel, l'équivalence pourra se traduire par des additions aux montants de péréquation auxquels le Québec a droit.

Cette formule d'option, d'après le Québec et en toute justice, devrait pouvoir s'appliquer de façon rétroactive non seulement aux programmes qui ont été établis depuis peu ou à ceux qui viendront, mais aussi à ceux dont le Québec, à cause de sa position en matière constitutionnelle, n'a pas cru devoir se prévaloir dans un passé plus éloigné. Dans le cas de ces programmes plus anciens, l'équivalence est assez difficile à évaluer. Il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Ainsi, certains programmes conjoints ne touchent qu'une seule province, d'autres ne visent qu'un type d'activités étrangères au Québec : d'autres par contre auraient pu s'appliquer au Québec.

Il est toutefois possible d'établir, de façon approximative et pour certains programmes conjoints, les montants dont le Québec n'a pas bénéficié à cause de sa position constitutionnelle. Ainsi dans le cas de l'assurance-hospitalisation, toutes les provinces sauf Québec ont été parties à l'entente à compter de 1959/60; en janvier 1961, le Québec a adhéré au programme. Pour la seule année 1960, celui-ci n'a pas reçu une somme de \$60 millions à laquelle il aurait eu droit. Le même raisonnement s'applique à l'assistance-chômage à laquelle toutes les provinces ont participé à partir de 1958. Le Québec y ayant adhéré en 1959, il n'a pu retirer une somme de \$8 millions à laquelle lui aurait donné droit sa population relative pendant les douze mois qui se sont écoulés entre le moment où neuf provinces participaient au programme et celui où il a lui-même adhéré.

Les deux programmes mentionnés ici comme exemple s'appliquent à tout le Canada et il est facile d'établir la rétroactivité en ne considérant que les années où seul Québec n'y adhérerait pas. Le calcul est beaucoup plus complexe pour les années où d'autres provinces que Québec ne participaient pas aux programmes en question. À noter aussi que, toujours à cause de sa position en matière constitutionnelle, le Québec n'a à peu près jamais pris part à des programmes conjoints visant une région donnée ou une activité régionale, alors que presque toutes les autres provinces ont, à un moment ou l'autre, profité de tels programmes. Dans ces cas, il ne peut être question que de rétroactivité comparative.

Quoi qu'il en soit, il y aurait lieu de prévoir, une fois que les calculs nécessaires auront été effectués, un versement dit de compensation grâce auquel le Québec pourrait rétablir un certain équilibre entre les montants auxquels il aurait eu droit et ceux qu'il a effectivement reçus. Un tel versement pourrait s'échelonner sur un certain nombre d'années ou faire l'objet d'un versement global.

5. Amélioration ou élargissement des programmes conjoints dont le Québec se serait retiré:

Si, pour quelque raison (addition de services, regroupement, etc.) le gouvernement fédéral améliorerait ou élargissait les programmes conjoints dont le Québec se serait retiré, l'équivalence fiscale sur la base de la population relative devrait, en principe, s'appliquer. Il y aurait équivalence inverse, sur la base des dépenses effectivement encourues, si le gouvernement fédéral restreignait, après l'option, la portée de certains programmes.

Il est clair que l'équivalence dont les provinces jouiraient, advenant l'abandon par le gouvernement fédéral de sa participation financière aux plans conjoints, n'a rien à voir avec la répartition fiscale concrétisée par notre demande de 25-25-100. Il s'agit d'une question complètement différente, la répartition fiscale exigée devant uniquement permettre aux provinces de s'acquitter de leurs responsabilités et de satisfaire des besoins devenus prioritaires. Pour aucune considération, la répartition fiscale demandée ne doit apparaître comme une compensation reliée à l'abandon, par le gouvernement fédéral, de programmes à frais partagés.

5 — *Les prêts aux étudiants*

Le fait pour le gouvernement fédéral d'offrir seulement des prêts aux étudiants, et non plus des bourses et des prêts comme ce semblait devoir être le cas un moment donné, peut à première vue apparaître comme un effort pour éviter le problème constitutionnel qu'aurait posé l'octroi de bourses. En effet, par son contrôle sur le crédit, le gouvernement fédéral peut donner l'impression de demeurer à l'intérieur de sa juridiction en accordant des prêts plutôt que des bourses.

Nous ne croyons pas qu'une telle façon de procéder évite le problème constitutionnel. Les étudiants eux-mêmes l'ont senti puisqu'ils se sont opposés ouvertement à la nouvelle politique fédérale.

La difficulté vient du fait, non pas qu'il s'agisse de prêts, mais bien de prêts sans intérêt à des étudiants. Les prêts seront consentis par les institutions bancaires sur la garantie fédérale, mais le gouvernement central se chargera de rembourser l'intérêt. Ce remboursement devient dès lors une subvention directe du gouvernement fédéral pour des fins d'éducation. En outre, les citoyens à qui celle-ci s'adresse sont des étudiants, ce qui n'est certainement pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'une politique d'aide à l'éducation, domaine exclusivement provincial.

Pour ces deux raisons, le gouvernement du Québec ne peut accepter que le programme fédéral envisagé s'applique tel qu'il est maintenant prévu.

Par ailleurs, nous avons déjà mis sur pied un service d'aide aux étudiants : les bourses qu'il verse aux étudiants du Québec et les prêts qu'il consent chaque année représentent des sommes considérables. Nous exerçons déjà un effort particulièrement important en ce domaine, sans compter les sommes énormes que nous consacrons annuellement aux autres secteurs de l'éducation.

Dans les circonstances, et afin de résoudre le problème posé par la politique fédérale de prêts aux étudiants, le Québec demande que le gouvernement du Canada lui remette, sous forme d'équivalence fiscale, les montants qu'il aurait consacrés au remboursement de l'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants du Québec. Pour établir cette équivalence, nous accepterions qu'on tienne compte de la proportion relative de la population québécoise. À ce montant, il faudra

évidemment ajouter une somme pour les cas de mauvaises créances. Cette somme ou cette proportion de cas de mauvaises créances est probablement déjà prévue par le gouvernement du Canada pour l'ensemble du pays.

4 ... Les allocations scolaires

Dans le dernier discours fédéral du budget, on prévoit l'extension du régime des allocations familiales aux jeunes de 16 et 17 ans qui fréquentent l'école. L'allocation sera de \$10 par mois.

Le gouvernement du Québec croit qu'il s'agit là beaucoup plus d'allocations scolaires que d'allocations familiales proprement dites. En effet, d'après nous, le projet fédéral vise davantage à augmenter la durée de la fréquentation scolaire qu'à accroître le revenu des parents au bénéfice des enfants, comme c'est le cas des allocations familiales. C'est ce que déclarait lui-même le ministre fédéral des finances dans son dernier discours du budget (*Hansard*, p. 1052).

« Une caractéristique essentielle de notre ligne de conduite, c'est d'encourager et d'aider les jeunes à poursuivre leur formation pour les préparer à trouver un emploi. Afin de donner suite à cet objectif, nous proposons que les allocations familiales soient versées à l'égard des enfants âgés de 16 et 17 ans qui suivent à plein temps des cours d'instruction ou de formation. »

Plus loin, le ministre ajoutait :

« Cette mesure est destinée à aider et à encourager les adolescents, en aussi grand nombre que possible, à poursuivre leur formation pendant deux ans de plus, de manière à les rendre plus aptes à remplir les genres d'emploi qui seront vraisemblablement disponibles. »

C'était d'ailleurs là un des objectifs que nous poursuivions quand, en 1961, nous avons institué notre propre régime québécois d'allocations scolaires. Actuellement, nous versons \$10 par mois scolaire aux jeunes de 16 et 17 ans qui fréquentent une maison d'enseignement reconnue.

Cette allocation a certainement eu un effet marqué sur le niveau de la fréquentation scolaire puisque, au 31 décembre 1962, 104,121 étudiants la recevaient comparativement à 122,982 au 31 décembre 1963. Pour 1964, on prévoit que le nombre des étudiants bénéficiant de cette allocation dépassera 140,000.

Entre le programme fédéral envisagé et le programme québécois existant, la coïncidence du montant versé et du groupe d'âge touché est trop grande pour ne pas exister également en ce qui concerne les objectifs de ces programmes.

Quoi qu'il en soit, il ne peut être question pour nous d'abandonner les responsabilités que nous avons déjà prises en ce domaine parce que le gouvernement du Canada a décidé d'appliquer une politique similaire à la nôtre. Nous n'avons pas non plus l'intention de permettre l'application simultanée des deux programmes. Il ne reste qu'une solution : la compensation fiscale.

C'est pourquoi le Québec veut que le gouvernement du Canada, en toute justice et en toute logique, lui accorde, sous forme d'équivalence fiscale, les montants qu'il aurait versés aux jeunes québécois de 16 et 17 ans si le gouvernement du Québec n'avait pas déjà occupé le champ. D'après des calculs préliminaires, la somme en cause est de \$15 millions environ pour la première année complète, ce qui représenterait un élargissement de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'ordre de trois points.

Par ailleurs, en instaurant son programme d'allocations scolaires, le gouvernement fédéral envisage de réduire, pour les fins de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, l'exemption dont jouissent actuellement les parents d'étudiants âgés de 16 et 17 ans. Cependant, lorsque notre propre régime d'allocations a été établi, nous n'avons pas réduit cette exemption pour les fins de l'impôt provincial précisément parce qu'il s'agissait d'allocations scolaires. De son côté, le gouvernement fédéral avait adopté la même attitude. Nous tenons à ce qu'il continue d'en être ainsi. Autrement, s'il y avait diminution de l'exemption, les parents québécois d'étudiants de 16 et 17 ans seraient pénalisés et recevraient moins à cause de l'intervention fédérale, que ce à quoi ils ont droit présentement en vertu de notre régime d'allocations scolaires.

5 - *La coopération et la consultation intergouvernementales*

Dans le mémoire présenté par le Québec à la conférence fédérale-provinciale de novembre dernier, on trouvait le passage suivant :

« En suggérant, en 1960, que soit établi un secrétariat permanent des conférences fédérales-provinciales, nous étions d'avis qu'avec un tel secrétariat, les réunions et les rencontres fédérales-provinciales, tant au niveau des ministres qu'à celui des fonctionnaires, seraient mieux préparées et encore plus fructueuses. De plus, un tel organisme aurait pour conséquence de maintenir les relations intergouvernementales sur une base permanente et continue. Nous réitérons cette demande aujourd'hui, car nous la croyons plus pertinente que jamais.

« De fait, il importe d'instituer des organismes intergouvernementaux, dont le secrétariat permanent des conférences fédérales-provinciales devrait être le premier à être établi. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi songer à un conseil permanent des provinces.

« De telles institutions sont devenues indispensables et sont probablement le seul moyen concret d'éviter aux provinces de se trouver en face de faits accomplis ou de mesures dictées unilatéralement, sans consultation préalable entre elles. »

La position du Québec telle qu'exprimée en novembre sur la question de la coopération et la consultation intergouvernementales reste inchangée.